

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 23 juin 2022

Membres en exercice	29
Présents	23
Représentés	3
Votants	26
Abstentions	6
Exprimés	20
Pour	18
Contre	2

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 15 juin, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAINANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Madame Marlies CABANEL à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Claudine. MULLER à Monsieur Christophe NAJEM, Monsieur Jean-René BERTIN à Madame Véronique LIVOIR

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2022-64

**GESTION DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE
ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CHOIX DU
MODE DE GESTION**

La commune de Sarlat-La Canéda est compétente en matière d'eau potable sur le territoire de l'ancienne commune de Sarlat et en matière d'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Sarlat-La Canéda. Elle délègue la gestion de ces services au travers de 2 contrats de Délégation de Service Public (DSP) en vigueur depuis le 1^{er} mai 2012 et arrivant à échéance le 30 avril 2023.

A l'approche de l'échéance, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le mode de gestion qu'il estime le plus adapté pour ces services publics ainsi que sur les caractéristiques des prestations qui devront être assurées.

Sur la base des données contenues dans le rapport sur le principe de Délégation de Service Public, il a été considéré que deux modes d'organisation pouvaient être envisagés :

- la « gestion directe » : la Commune crée une régie sur laquelle elle dispose d'un contrôle plus ou moins important suivant le type de régie choisi ;

- la « gestion déléguée » où l'exploitation du service est confiée à un tiers : cette gestion prend principalement la forme d'une Délégation de Service Public ou concession par affermage. La Commune élabore un cahier des charges qui correspond le mieux à son besoin et soumet à concurrence les entreprises susceptibles de l'exécuter.

Le rapport sur le mode de gestion, annexé à cette délibération, a pour objectif :

- d'éclairer le Conseil Municipal sur l'analyse des modes de gestion envisageables pour le service public de l'eau potable et celui de l'assainissement collectif ;
- de proposer de retenir la concession par affermage à compter du 1^{er} mai 2023, pour une durée maximale de 12 ans ;
- de proposer de conclure une convention unique regroupant les 2 services ;
- de présenter les principales caractéristiques des missions qui seraient confiées au futur exploitant des services.

La concession est soumise à la procédure prévue par les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal est informé qu'il convient d'engager les publicités réglementaires relatives à la concession.

Conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, une Commission de Délégation de Service Public doit être constituée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1410-1 et suivants relatifs aux contrats de concession, dont font partie les délégations de services publics,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.1121-1 et suivants, L.3100-1 et suivant,

Vu le rapport de présentation annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Aménagement de la Ville, Mobilité et Gestion du Domaine Public du 28 avril 2022,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 13 juin 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le principe de la concession par affermage pour le service public de l'eau potable dans le cadre d'un contrat d'une durée maximale de 12 ans ;
- adopter le principe de la concession par affermage pour le service public de l'assainissement collectif dans le cadre d'un contrat d'une durée maximale de 12 ans ;
- autoriser monsieur le Maire à prendre toute mesure et à signer tout acte et document nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité et de mise en concurrence pour l'attribution d'une convention unique de délégation regroupant les 2 services publics et notamment sur la base de l'avis de la Commission, à négocier avec les candidats ayant présenté une offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le principe de la concession par affermage pour le service public de l'eau potable dans le cadre d'un contrat d'une durée maximale de 12 ans ;

- **ADOpte** le principe de la concession par affermage pour le service public de l'assainissement dans le cadre d'un contrat d'une durée maximale de 12 ans ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toute mesure et à signer tout acte et document nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité et de mise en concurrence pour l'attribution d'une convention unique de délégation regroupant les 2 services publics et notamment sur la base de l'avis de la Commission, à négocier avec les candidats ayant présenté une offre ;
- **Charge** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir les formalités nécessaires à l'exécution des présentes ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Département de la Dordogne



COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Procédure de Délégation de Service Public de l'eau potable et de l'assainissement

CONSEIL MUNICIPAL RAPPORT SUR LE PRINCIPE DE DÉLÉGATION DES SERVICES PUBLIC PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE

EN APPLICATION DU L.1411-4 DU CGCT

SOMMAIRE

1	<u>PREAMBULE</u>	<u>3</u>
2	<u>PRESENTATION DES MODES DE GESTION POSSIBLES</u>	<u>5</u>
2.1	LA GESTION DIRECTE	6
2.2	LES SOLUTIONS INSTITUTIONNELLES	8
2.2.1	LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL)	8
2.2.2	LA SOCIETE D'ÉCONOMIE MIXTE A OPERATION UNIQUE (SEMOP)	9
2.3	LA GESTION DELEGUEE	10
2.3.1	LE CADRE GENERAL	10
2.3.2	AVANTAGES ET INCONVENIENTS DE CE MONTAGE :	11
2.3.3	CONCLUSION :	12
2.3.4	PRECISIONS	12
3	<u>CHOIX DES SCENARIOS</u>	<u>14</u>
4	<u>ANALYSE COMPARÉE DÉTAILLÉE : REGIE VERSUS DELEGATION</u>	<u>16</u>
4.1	RISQUE ET RESPONSABILITE	16
4.2	LES PRESTATIONS EXTERNALISABLES	16
4.2.1	MARCHES DE SOUS-TRAITANCE INTERNE OU EXTERNE PASSE PAR LE DELEGATAIRE : ..	16
4.2.2	MARCHES DE PRESTATION DE SERVICE EVENTUELLEMENT PASSES PAR LA REGIE :	17
4.3	RESSOURCES HUMAINES	18
4.3.1	RESSOURCES HUMAINES EN DELEGATION	18
4.3.2	RESSOURCES HUMAINES EN REGIE (DIMENSIONNEMENT DES MOYENS HUMAINS)	19
4.4	MOYENS MATERIELS	21
4.4.1	MOYENS MATERIELS DU DELEGATAIRE :	21
4.4.2	MOYENS MATERIELS DES SERVICES EN REGIE :	21
4.5	SIMULATION DES COÛTS DES SERVICES	22
4.6	DELAI DE MISE EN ŒUVRE	25
4.7	SYNTHESE	25
5	<u>MOTIF DU CHOIX DE LA CONCESSION</u>	<u>28</u>
6	<u>CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES FUTURS CONTRATS DE DELEGATION</u>	<u>29</u>
6.1	PERIMETRE DES CONTRATS	29
6.2	DUREE DU CONTRAT	29
6.3	BIENS MIS A DISPOSITION	30
6.4	PRINCIPALES OBLIGATIONS DU DELEGATAIRE	31
6.5	PRINCIPALES OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE	32
6.6	REMUNERATION DU DELEGATAIRE	32
6.7	MOYENS DE CONTROLE	32
7	<u>PROCEDURE DE PASSATION DES FUTURS CONTRATS</u>	<u>34</u>
8	<u>CONCLUSION</u>	<u>35</u>

1 PREAMBULE

La commune de Sarlat-La Canéda est compétente en matière d'eau potable sur le territoire de l'ancienne commune de Sarlat et en matière d'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Sarlat-La Canéda. Elle délègue la gestion de ces services au travers de 2 contrats de délégation de service public (DSP) en vigueur depuis le 1^{er} mai 2012 et arrivant à échéance le 30/04/2023.

Cela signifie que :

- La Collectivité conserve un pouvoir de contrôle des services
- La gestion des services est confiée à un Déléataire qui supporte les risques d'exploitation
- Celui-ci est rémunéré directement auprès des abonnés

Périmètre du contrat	Nature du contrat	Service	Titulaire	Échéance
Territoire de l'ancienne commune de Sarlat	DSP par Affermage	Eau potable	CEO (VEOLIA)	30 / 04 / 2023
Territoire de la commune de Sarlat-La Canéda	DSP par Affermage	Assainissement collectif	CEO (VEOLIA)	30 / 04 / 2023

Les principales caractéristiques du service **eau potable** sont au 31/12/2020 :

- 5 096 abonnés
- 574 315 m³ facturés
- 49 752 m³ vendus en gros
- 1 station de traitement (3 ressources) de 60 à 200 m³/h
- 5 pompages et 7 réservoirs d'une capacité de stockage cumulée de 2 400 m³
- 140,8 km de réseaux

Les principales caractéristiques du service **assainissement** sont au 31/12/2020 :

- 4 767 abonnés
- 525 787m³ facturés
- 5 industriels sous convention spéciale
- 2 790 m³ de matières de vidange traitées
- 1 station de dépollution de 21 600 eH
- 10 postes de relevage
- 88,3 km de réseaux

Dans la perspective de l'échéance des contrats, la commune doit se prononcer sur le **mode de gestion le plus adapté d'un part du service de l'eau potable et d'autre part du service de l'assainissement collectif en fonction de leurs caractéristiques propres.**

L'objet du présent rapport est de fournir au conseil municipal, l'analyse comparée des différents modes de gestion envisageables. En particulier, en cas de reconduction du principe de délégation du service public, il doit répondre aux dispositions de l'article L. 1411-4 du CGCT :

Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L. 1413-1. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

2 PRESENTATION DES MODES DE GESTION POSSIBLES

Les collectivités et leurs groupements choisissent librement le mode de gestion de leurs services publics. Cette liberté se trouve consacrée à l'article L. 1 du code de la commande publique qui, codifiant les dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions, dispose que « les acheteurs et les autorités concédantes choisissent librement, pour répondre à leurs besoins, d'utiliser leurs propres moyens ou d'avoir recours à un contrat de la commande publique ».

La jurisprudence du Conseil d'État consacre, au profit de la personne publique, cette liberté de choix du mode de gestion pour gérer des services ou exécuter des travaux. Il en découle que le juge administratif ne fait, sur ce choix, aucun contrôle de la qualification des faits, pas même de l'erreur manifeste d'appréciation (CE, 18 mars 1988, *Loupias*, req. n°57893 ; CE, 10 janvier 1992, *Association des usagers de l'eau de Peyreleau*, Rec. CE 1992 p. 13 ; CE, 7 juin 1995, *Comité mixte à la production de la société d'économie mixte locale Gaz de Bordeaux*, Lebon, p. 226 ; CE, 27 novembre 2002, *SICAE de la région de Péronne et SICAE du secteur de Roisel*, req. n°246764, Contrats-Marchés publ. 2003, comm. 33, obs. E. Delacour).

Le principe de libre choix du mode de gestion ne s'entend pas seulement d'une liberté reconnue à un instant donné, mais implique que le choix librement opéré puisse tout aussi librement être réversible. Ainsi par exemple, une personne publique délégante peut revenir sur sa décision de déléguer un service public (TA Toulouse, ord., 18 juillet 2005, *Mme. Sandrine Foureusses et autres*, req. n°0502669).

Ainsi, la Commune, qui est responsable de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur le territoire où elle exerce cette compétence, peut choisir de gérer ces services selon les modes suivants :

- En gestion directe : le service public est géré directement par la Collectivité, dans le cadre d'un service public industriel et commercial (SPIC),
- Via une société locale (SPL ou SEMOP) : il est géré par une société locale dont la collectivité est actionnaire
- En gestion déléguée : il est géré par un opérateur économique dans le cadre d'une convention.

S'agissant, de l'exécution des services à proprement parler, et hormis le cas d'une gestion déléguée dans le cadre d'une DSP, celle-ci peut également être externalisée, selon des prestations à définir, par le biais de marchés publics.

2.1 La gestion directe

Par gestion directe, on entend un mode de gestion par lequel la collectivité locale gère directement le service. Cela se matérialise par le recours à une régie, dont les modalités ont évolué avec le **Décret n°2001-184 du 23 février 2001** relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public.

On distingue 2 types de régies :

- Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière (Article L. 2221-10 du CGCT) : Il s'agit de la création d'un établissement public local à caractère industriel et commercial, rattaché à la collectivité, qui peut exercer son contrôle. Cet établissement possède son propre conseil d'administration et son budget propre.
- Régie dotée de la seule autonomie financière (Article L. 2221-11 du CGCT) : Cette régie reste sous le contrôle de la collectivité, bien que disposant de ses propres organes de gestion (directeur et conseil d'exploitation), exerçant sous l'autorité de la collectivité. Le rôle du conseil d'exploitation est essentiellement consultatif. Les décisions restent de la compétence du conseil municipal.

Les modalités de fonctionnement des deux types de régie sont comparées ci-dessous :

Article L.2221-1 et suivants du CGCT	Régie dotée de la seule autonomie financière	Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale (établissement public local)
Personnalité morale	Non	Oui
Budget distinct du budget général	Oui	Oui
Degré d'autonomie	Très faible	Important
Organe délibérant de la régie	Un conseil d'exploitation	Un conseil d'administration
Pouvoirs de l'organe délibérant de la régie	Limités, son rôle est essentiellement consultatif, sauf décision contraire du Conseil Municipal	Étendus, y compris en matière budgétaire
Processus de décision	Sous l'autorité du Maire de la Collectivité et du Conseil Municipal. Administré par le Conseil d'exploitation et le Directeur de la Régie.	Administrée par le Directeur et le Conseil d'Administration de la Régie. Les élus de la Collectivité interviennent par l'intermédiaire de leurs représentants au sein du Conseil d'Administration.
Directeur	Oui (statut de droit public)	Oui (statut de droit public)
Pouvoirs du directeur	Limités	Étendus, y compris en termes d'achats et gestion du service au quotidien ainsi qu'en matière de marchés publics.

Article L.2221-1 et suivants du CGCT	Régie dotée de la seule autonomie financière	Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale (établissement public local)
Responsabilité civile et pénale	Élus de la Collectivité La responsabilité pèse sur les élus et agents de la Collectivité (y compris le personnel de la régie), à l'exception des missions confiées par marchés publics.	Directeur de la Régie et membres de la Collectivité. La responsabilité pèse sur le Conseil d'Administration et le Directeur de la Régie (à l'exception des missions confiées par marchés publics).
Comptable	Celui de la collectivité	Comptable propre ou comptable de la DGFIP Réforme 2019 : « pour les régies créées à compter du 1er juillet 2020, le choix de confier les fonctions de comptable à un comptable de la [DGFIP] est subordonné à un avis conforme du directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques ».
Budget	M4, Annexé	M4, Propre
Ordonnateur et représentant légal	Autorité territoriale (Maire de la Commune)	Directeur (qui a de nombreux pouvoirs propres même s'il demeure sous l'autorité du Président et peut recevoir des délégations)
Agents	Possibilité de conserver le statut des agents de droit public au moment de la création, les recrutements futurs étant de droit privé, sauf pour le directeur (toujours de droit public)	Personnel de droit privé (application du Code du Travail) sauf pour le directeur et le comptable public (contrat de droit public)
Autorité compétente pour fixer le budget	Organe délibérant de la collectivité après avis du conseil d'exploitation	Conseil d'administration

• Les marchés publics

Le marché public de services n'est pas un mode de gestion à proprement parler.

Il s'agit d'un moyen, pour une régie, de faire exécuter des tâches d'exploitation (dites de fonctionnement) à un opérateur économique. La rémunération du contrat est assurée par une contrepartie financière, fixée au contrat, versée par la collectivité au titulaire, en corrélation directe avec la prestation fournie. Ces contrats se caractérisent par des durées courtes, dans les conditions prévues par le Code de la Commande Publique.

L'étendue des tâches confiées par voie de marché public n'est pas limitée ; elle peut même comprendre la facturation et l'encaissement des redevances par le biais d'une régie d'encaissement.

Toutefois, il faut préciser que dans le cas d'un marché public de services, il ne peut y avoir de transfert de risque vers le Titulaire du contrat et que la totalité des recettes et des dépenses transitent par le budget de la Régie. Le prestataire de service ne prend alors pas à son compte les risques d'exploitation du contrat. En d'autres termes, il n'est pas intéressé par les bénéfices ou déficits que peut générer la gestion des services. En la matière, la responsabilité n'est portée que par la Collectivité.

2.2 Les solutions institutionnelles

Une structure de type SPL (Société Publique Locale) ou SEMOP (Société d'Économie Mixte à Opération Unique) est une solution envisageable pour une gestion publique d'un service public. Il ne s'agit, toutefois, pas d'une gestion directe puisque la Collectivité crée entre elle et l'utilisateur une société (le « S » de SPL) à qui elle confie la charge de gérer le service.

Cette solution offre aux Collectivités la possibilité d'une gestion publique reconnue comme ayant plus de souplesse qu'une Régie.

2.2.1 La Société Publique Locale (SPL)

Depuis la loi du 28 mai 2010, les SPL (Société Publique Locale) peuvent réaliser des opérations de construction ou exploiter des services publics industriels et commerciaux (article L. 1531-1 du CGCT).

Considérées comme le prolongement des collectivités ou établissements publics, les SPL n'ont pas à être mises en concurrence par leurs collectivités actionnaires, bien qu'intervenant sur des marchés hautement concurrentiels (art L. 1411-12 du CGCT).

Les responsabilités des SPL, en quelque sorte des SPLA (Aménagement) modernisées aux compétences élargies, sont déterminées par leurs statuts.

En outre, toute activité d'une collectivité étant - par définition - d'intérêt général, le champ des compétences des SPL peut s'étendre sur une large palette de responsabilités, dans le cadre, bien sûr, des compétences exercées par la collectivité en question.

De statut privé à capital entièrement public, les SPL sont des sociétés anonymes ayant au moins 2 actionnaires (Art. L. 225-1 du Code du Commerce).

Compte tenu du statut de société :

- la SPL est soumise à une comptabilité de type privé, à l'image de ce qui se pratique dans les sociétés d'économie mixte (SEM).
- Les salariés sont de droit privé.

Si **la Commune** souhaite créer une SPL pour la gestion, cela ne pourrait se réaliser que par l'association d'au moins deux collectivités ou groupements de collectivité sur l'intégralité de leurs périmètres. La gestion du service est réalisée à l'échelle du périmètre de la SPL.

Également, si **la Commune** souhaite créer une SPL pour la gestion d'un service public, elle devra se déterminer sur le choix du mode de gestion (marché public ou concession) avant de conclure un tel contrat avec la SPL.

2.2.2 La Société d'Économie Mixte à Opération Unique (SEMOP)

Une collectivité territoriale peut créer, avec au moins un actionnaire opérateur économique, sélectionné après une mise en concurrence, une société d'économie mixte à opération unique (Art. L. 1541-1 à L.1541-3 du CGCT).

Constituée pour une durée limitée, à titre exclusif en vue de la conclusion et de l'exécution d'un contrat avec la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales, la SEMOP a un unique objet, qui peut être la gestion d'un service public pouvant inclure la construction des ouvrages ou l'acquisition des biens nécessaires au service.

En outre, cet objet unique ne peut être modifié pendant toute la durée du contrat.

La sélection de l'actionnaire opérateur économique doit respecter la procédure de passation propre à l'objet du contrat destiné à être attribué à la SEMOP (marché public ou concession).

La collectivité détient au moins 34% du capital et des droits de vote et 85 % au plus. Les autres actionnaires dont l'actionnaire opérateur, détiennent entre 15% et 66 % du capital. Le SEMOP est obligatoirement présidée par un représentant de la collectivité. Ses salariés sont de droit privé.

La SEMOP est dissoute de plein droit au terme du contrat avec la collectivité territoriale ou dès que l'objet de ce contrat est réalisé ou a expiré.

Si **la Commune** souhaite créer une SEMOP pour la gestion d'un service public, elle devra se déterminer sur le choix du mode de gestion (marché public ou concession) pour définir la procédure de sélection de l'actionnaire opérateur privé qui en assurera la gestion.

2.3 La gestion déléguée

2.3.1 Le cadre général

Connue sous l'acronyme de DSP – pour Délégation de Service Public – la gestion déléguée a été rebaptisée « concession » depuis l'**Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016** codifiée par le Code de la Commande Publique depuis le 1^{er} avril 2019, qui a pérennisé cette appellation.

Le CCP définit à son article L. 1121-1 que :

*Les contrats de concession sont les contrats conclus par écrit, par lesquels une ou plusieurs autorités concédantes soumises au présent Code confient l'exécution de travaux ou la gestion d'un service à un ou plusieurs opérateurs économiques, **à qui est transféré un risque lié à l'exploitation** de l'ouvrage ou du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter l'ouvrage ou le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix.*

La part de risque transférée au concessionnaire implique une réelle exposition aux aléas du marché, de sorte que toute perte potentielle supportée par le concessionnaire ne doit pas être purement nominale ou négligeable. Le concessionnaire assume le risque d'exploitation lorsque, dans des conditions d'exploitation normales, il n'est pas assuré d'amortir les investissements ou les coûts qu'il a supportés, liés à l'exploitation de l'ouvrage ou du service.

Il résulte de ce texte qu'un contrat de concession est un contrat par lequel un acheteur public confie la réalisation de travaux ou la gestion d'un service à un opérateur économique qui se voit transférer un risque lié à l'exploitation de l'ouvrage ou du service, en contrepartie du droit d'exploiter l'ouvrage ou le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix.

Ainsi, pour qu'un contrat soit qualifié de contrat de concession, l'attributaire doit assumer un risque réel, représentant donc une part significative, c'est-à-dire non négligeable ni nominale du risque d'exploitation. Ainsi, un véritable aléa doit peser sur le concessionnaire qui ne doit pas être certain que son exploitation soit bénéficiaire.

La distinction fondamentale entre un marché public et un contrat de concession réside dans le transfert, au cocontractant, d'un risque lié à l'exploitation du contrat.

Concernant cette notion de risque, le Conseil d'État recherche si le concessionnaire assure une « *part significative du risque d'exploitation* » :

« *si une part significative du risque d'exploitation (demeure) à la charge de ce cocontractant, sa rémunération doit être regardée comme substantiellement liée aux résultats de l'exploitation* » (CE, 7 novembre 2008, Département de la Vendée, req. n°291794).

La jurisprudence en déduit qu'à l'inverse, en l'absence de risque réel d'exploitation, le contrat n'est pas un contrat de concession mais un marché public :

« la cour, dont l'arrêt est suffisamment motivé, n'a pas commis d'erreur de droit ni d'erreur de qualification juridique en jugeant que la rémunération du co-contractant de la commune, en l'absence de réel risque d'exploitation, ne pouvait être regardée comme étant substantiellement assurée par les résultats de l'exploitation et que le contrat était en conséquence constitutif d'un marché public et non d'une délégation de service public » (CE, 5 juin 2009, Société Avenance, req. n°298641).

Ainsi, ce montage présente l'avantage, contrairement au marché public, de transférer le risque sur l'opérateur économique, la personne publique n'ayant donc plus à assumer ce risque.

Par ailleurs, l'article L. 3114-7 du Code de la commande publique pose le principe de limitation de la durée des concessions, calculée en fonction de la nature et du montant des prestations ou des investissements en précisant que :

« La durée du contrat de concession est limitée. Elle est déterminée par l'autorité concédante en fonction de la nature et du montant des prestations ou des investissements demandés au concessionnaire, dans les conditions prévues par voie réglementaire. »

Dès lors, l'acheteur dispose d'une certaine souplesse dans la fixation de la durée de la concession de service, sous réserve qu'elle se montre cohérente avec le montant des prestations ainsi que des investissements réalisés.

2.3.2 Avantages et inconvénients de ce montage :

Les avantages du recours au contrat de concession sont multiples, mais il ressort essentiellement que ce montage permet :

- de transférer une part significative des risques (plus que dans tout autre montage contractuel), qu'ils soient techniques, économiques, liés à la maintenance ou encore à l'exploitation, au concessionnaire ;
- d'avoir une unicité contractuelle pour les 2 services d'eau et d'assainissement (une concession mono-attributaire pour les 2 contrats) avec un interlocuteur unique (évitant ainsi les éventuelles difficultés d'interface entre des prestataires différents, l'ensemble des opérations concourant à la bonne gestion des services relèvent toutes de la responsabilité unique du concessionnaire) ;
- des engagements contractuels rigidifiés en matière d'exploitation, d'entretien, de maintenance devant permettre de garantir un maintien en bon état d'usage du réseau et des équipements et des ouvrages sur toute la durée du contrat ;

- la possibilité de transférer le financement au cocontractant qui pourra lisser le coût des investissements sur la durée totale du contrat.

A côté de ces avantages, il faut relever les inconvénients suivants :

- une procédure de passation d'un contrat de concession est relativement longue puisqu'il faut compter, en général, 6 à 12 mois ;
- une moindre transparence de l'exécution financière de l'exploitation, par rapport à une exploitation en régie, même si le concédant est soumis à de nombreuses obligations contractuelles de transmission d'informations relatives à son activité et ses comptes ;

2.3.3 Conclusion :

Le recours à la concession par **la Commune** est envisageable si celle-ci souhaite maintenir ce mode de gestion.

Si ce montage venait à être retenu par **la Commune**, il lui permettrait de conclure une concession globale pour les 2 services comprenant les 2 contrats (eau et assainissement) et de transférer, à son cocontractant le risque lié à l'exploitation des services ainsi que le financement d'opérations à détailler dans les contrats.

Le choix de la délégation n'implique pas nécessairement que soit transféré la totalité du fonctionnement d'un service. Il est tout à fait envisageable de déléguer une partie de l'exploitation et d'en conserver une autre en régie.

Ce choix peut être fonctionnel (par exemple gérer la clientèle en régie et gérer en concession les ouvrages et les réseaux) ou géographique (une partie du territoire en concession et l'autre en régie).

2.3.4 Précisions

2.3.4.1 La concession avec financement d'ouvrages

La concession avec financement d'ouvrages est un mode de gestion par lequel la Collectivité charge son co-contractant de réaliser des travaux de premier établissement et d'exploiter à ses frais le service pendant une durée déterminée en prélevant directement auprès des usagers des services publics des redevances qui lui restent acquises.

La convention de délégation doit tenir compte, pour la détermination de sa durée, de la nature des prestations demandées au délégataire et ne doit pas dépasser la durée d'amortissement des installations mises en œuvre. Dans le domaine des ordures ménagères et autres déchets, de l'eau potable et de l'assainissement, les délégations de service public ne peuvent avoir une durée supérieure à vingt ans, sauf examen préalable du directeur départemental des finances publiques.

La Collectivité conserve le contrôle le bon fonctionnement des services, notamment au vu des comptes rendus techniques et financiers annuels.

A l'expiration de la convention de délégation, l'ensemble des investissements et des biens du service devient la propriété de la Collectivité.

En l'absence de besoin de financement d'ouvrages nouveaux, ce type de délégation **ne présente pas d'intérêt pour la Commune.**

2.3.4.2 L'affermage

La concession par affermage se distingue de la concession avec financement essentiellement par le fait que les ouvrages nécessaires à l'exploitation des services sont remis au fermier par la Collectivité qui, en règle générale, en a assuré le financement, le fermier étant chargé de la maintenance de ces ouvrages ou, dans certains cas, de leur modernisation ou leur extension.

Comme dans le système de la concession avec financement d'ouvrages, le fermier est rémunéré par les usagers, mais il reverse à la collectivité une redevance destinée à contribuer à l'amortissement des investissements qu'elle a réalisés. Le risque repose sur le fermier. La durée des contrats d'affermage est généralement plus courte (compte tenu de l'absence de « gros » investissements).

Il s'agit du mode de gestion actuel des 2 services.

3 CHOIX DES SCENARIOS

Mode de gestion	Argumentation
Régie dotée de l'autonomie financière	C'est le mode de gestion directe le plus courant en matière de gestion de l'eau potable. Cette solution est envisageable et implique soit l'exécution directe du service par la collectivité, soit le recours à des marchés publics globaux ou à des marchés de prestations individualisées pour la réalisation d'une partie des prestations, de l'entretien et/ou des travaux. La collectivité assume les risques d'exploitation et finance la totalité des prestations et travaux réalisés. Elle rémunère ses divers prestataires et doit se structurer pour détenir, en interne, les compétences permettant un suivi fin des prestations de service et des travaux réalisés. Le pouvoir décisionnaire du conseil d'exploitation est limité et consultatif. Les décisions restent de la compétence du conseil municipal. Le délai de mise en œuvre est plus ou moins long selon le degré d'externalisation des tâches (impliquant recrutement ou passation de marchés)
Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale	Cette solution est envisageable (création d'un EPIC) et implique soit l'exécution directe du service, soit le recours à des marchés publics globaux ou à des marchés de prestation individualisés pour la réalisation d'une partie des prestations, de l'entretien et/ou des travaux. L'EPIC assume les risques d'exploitation et finance la totalité des prestations et travaux réalisés. Il rémunère ses divers prestataires et doit se structurer pour détenir, en interne, les compétences permettant un suivi fin des prestations de service et des travaux réalisés. Le pouvoir décisionnaire est au conseil d'administration de l'EPIC.
Société Publique Locale (SPL)	Montage administratif complexe => création d'une société à capital public. La collectivité doit trouver au moins un actionnaire public avec qui s'associer pour la gestion du service à l'échelle du périmètre du

	territoire desservi, réduisant le niveau de maîtrise de la commune sur la gestion du service, et il convient de se déterminer au préalable sur le choix du mode de gestion (marché public ou concession) avant de conclure un tel contrat avec la SPL. Préalable administratif et organisationnel (structuration de la SPL) avant structuration de la gestion proprement dite, difficilement compatible avec les échéances contractuelles.
Société d'Économie Mixte à Opération Unique (SEMOP)	Montage administratif complexe => création d'une société mixte public/privé, uniquement pour le contrat en question. La collectivité retient par appel d'offre un opérateur privé chargé de l'exécution du service. Préalable administratif et organisationnel (appel d'offre préalable à la constitution de la SEMOP) avant structuration de la gestion proprement dite, incompatible avec les échéances contractuelles.
Contrat de concession de service public (DSP)	C'est le mode de gestion indirecte le plus courant en matière de service d'eau potable et le mode de gestion actuel de l'ensemble des services. Le risque d'exploitation repose sur le concessionnaire qui se rémunère sur les usagers. Il collecte une part communale destinée à financer les investissements et le renouvellement qui restent à la charge de la collectivité Les installations nécessaires sont mises à la disposition du concessionnaire qui en assure l'exploitation, l'entretien et la maintenance. La collectivité doit assurer un contrôle fin du concessionnaire si elle souhaite conserver une maîtrise du service.

Considérant les éléments ci-dessus, la concession de service public par affermage et la régie quelle que soit sa forme avec éventuels marchés de prestation semblent les montages les plus adaptés au service et à la structuration de la collectivité.

La collectivité choisit de les retenir pour une analyse comparée détaillée.

4 ANALYSE COMPARÉE DÉTAILLÉE : RÉGIE VERSUS DÉLÉGATION

Le présent chapitre présente l'analyse détaillée et compare les deux modes de gestion retenus.

- La régie avec éventuellement marchés de prestation
- La concession par affermage

Les critères retenus afin d'établir cette comparaison sont les suivants :

- Responsabilité
- Prestations externalisables
- Ressources humaines
- Moyens matériels
- Économie globale
- Délai de mise en œuvre.

4.1 Risque et responsabilité

La distinction fondamentale entre la gestion en régie et la gestion en concession réside dans le transfert, au cocontractant, d'un risque lié à l'exploitation du contrat.

En cas de régie, les risques que devra supporter la Commune seront supérieurs à ceux qu'elle supporte actuellement, avec notamment des conséquences en matière assurantielle.

Délégation	Responsabilité du délégataire vis-à-vis de ses salariés, commerciale, technique, engagements (performance, qualité de service, relation abonnés)
Régie	Responsabilité directe, commerciale, technique, juridique, pilotage des investissements et du fonctionnement,

4.2 Les prestations externalisables

4.2.1 **Marchés de sous-traitance interne ou externe passé par le délégataire :**

Le délégataire s'organise selon ses critères d'optimisation technico-économique pour atteindre les objectifs et le niveau de qualité de service définis par le contrat.

Il dispose, en outre, d'une organisation opérationnelle permettant de mutualiser des moyens humains et techniques à l'échelle locale et régionale (gestion clientèle, facturation recouvrement), gestion de stocks et encadrement correspondant.

4.2.2 Marchés de prestation de service éventuellement passés par la régie :

Les travaux courants et les travaux de gros entretien renouvellement peuvent être assurés soit par la régie, soit par des prestataires externes par le biais de marchés publics régis par le Code de la Commande Publique.

La liste non exhaustive des marchés de prestation externalisables pour le fonctionnement des services est :

- Contrôles réglementaires et métrologiques
- Entretien des espaces verts et des clôtures,
- Lavage et désinfection des réservoirs,
- Hydrocurage, traitement et évacuation des déchets,
- Terrassement/réparations de réseaux et branchements/réfections de voirie,
- Recherche de fuites,
- Télégestion et automatisme,
- Relevés de géoréférencement.

En l'espèce, il sera nécessaire, à tout le moins pour les premières procédures, dont la mise en œuvre de la télégestion, si elle était retenue que la collectivité, se fasse assister de conseils externes et maîtres d'œuvres pour la conception, la réalisation des travaux et l'intégration dans les applicatifs métiers.

Le tableau ci-après établit une projection de la répartition des tâches à exécuter selon leur caractère externalisable. L'organisation présentée pour la comparaison des modes de gestion se fonde sur cette répartition :

Tâche	Interne / Externe
Fonctionnement du réseau	
Gestion du réseau (manœuvre des vannes, entretien des équipements)	Interne
Visites d'entretien courant des équipements	Interne
Suivi de la télégestion et des alarmes	Interne
Recherches de fuites	Externe
Réparation de branchement	Interne
Réparation de canalisation	Interne
Terrassement / réfection de voiries	Externe
Astreinte technique	Interne / Externe

Réalisation de branchements neufs	Interne ou externe selon longueur
Contrôles réglementaires et métrologiques	Externe
Lavage et désinfection des réservoirs	Externe
Suivi des travaux	Interne
Relevés de géoréférencement, mise à jour du SIG	Externe
Entretien des espaces verts et des clôtures	Externe
Relation usagers	
Gestion contractuelle	Interne
Relève de compteurs	Interne
Facturation / Recouvrement / Encaissement	Interne
Recouvrement contentieux	Externe (Trésorerie)
Accueil physique et téléphonique	Interne
Astreinte clientèle	Interne
Gestion des réclamations	Interne
Gestion administrative	
Suivi des contrats et RPQS	Interne
Services supports (comptabilité / RH / paie / budget)	Interne

4.3 Ressources humaines

4.3.1 Ressources humaines en délégation

Le délégataire a une obligation de résultat, il assure la gestion et forme le personnel à ses risques et périls.

A l'instar de la collectivité dans le cadre d'une reprise de service en régie, le concessionnaire est tenu de respecter les obligations réglementaires liées à la reprise du personnel.

Le personnel imputé aux contrats par le délégataire actuel est le suivant :

Main d'Oeuvre	ETP	Total
Eau	3,72	5,84
Assainissement	2,12	

Il dispose, en outre, d'une organisation opérationnelle permettant de mutualiser des moyens humains et techniques à l'échelle locale et régionale (gestion clientèle, facturation recouvrement), gestion de stocks et encadrement correspondant. De ce fait, malgré une masse salariale limitée imputée sur le contrat, il est notamment en capacité, plus aisément que la collectivité exploitante de faire face à un grand nombre d'appel, appels ou messages lors des périodes de facturation ou coupures d'alimentation.

4.3.2 Ressources humaines en régie (dimensionnement des moyens humains)

Compte tenu de la structuration actuelle de la gestion des services (DSP), **la Commune** ne dispose d'aucun personnel technique d'exploitation des services et ne mutualiser plusieurs services comme l'assainissement collectifs et non collectif.

Dans la perspective d'une reprise en régie, il apparaît donc indispensable de structurer des services opérationnels :

- Soit en intégrant une partie du personnel transférable issus du contrat en cours (intégration obligatoire),
- Soit en faisant appel à des recrutements externes.

Selon le niveau d'intégration des services souhaité, la collectivité devra ajuster le nombre et la technicité des compétences de ses agents. En effet, dans le cas d'une régie avec contrat global de prestations, la collectivité ne devrait se structurer que pour être en capacité de contrôler précisément l'exécution du contrat par le prestataire sans avoir à disposer en propre des compétences techniques nécessaires à l'exploitation.

Dans l'hypothèse retenue pour la comparaison, la collectivité devrait disposer :

Des agents « opérationnels » devant répondre aux besoins en compétences suivants :

- Gestion clientèle et administrative
- Gestion opérationnelle des ouvrages du service
- Renouvellement des compteurs
- Renouvellement des équipements électromécaniques et hydrauliques
- Encadrement du service
- Astreinte
- Continuité du service pendant les congés et absences

S'y ajoutent les besoins en personnels d'encadrement et « fonctionnels » de :

- Direction et encadrement
- Comptabilité fournisseurs et recouvrement
- Gestion des ressources humaines
- Secrétariat

A partir de la répartition des tâches présentées supra, le dimensionnement du service **de l'eau potable** en régie assurant l'essentiel des missions de fonctionnement (hors investissements) pourrait être le suivant :

Régie Eau Potable - Sarlat-La Canéda	Besoin en ETP	dont encadrement	Externalisation
RESEAUX AEP	2		0,25
PRODUCTION AEP	1		0,25
TOTAL SERVICE EXPLOITATION	3		0,5
RELEVÉ RENOUVELLEMENT COMPTEURS	0,5		
GESTION CLIENTELE (terrain = ouvertures, fermetures)	1		
GESTION CLIENTELE (bureau = accueil, facturation)	1		0,25
RÉGIE D'ENCAISSEMENT			
TOTAL PERSONNEL OPERATIONNEL	5,5		0,75
ASSISTANT(E)	0,25		
MAGASINIER (gestion stock et approvisionnement)	0,25		
FONCTIONS SUPPORT (DIRECTION, RH, COMPTA, DICT, SERV. GENERAUX)	1	0,5	
TOTAL PERSONNEL FONCTIONNEL	1,5	0	0
TOTAL ETP	7	0,5	0,75

De la même manière, le dimensionnement du service **de l'assainissement collectif** en régie assurant l'essentiel des missions de fonctionnement (hors investissements) pourrait être le suivant :

Régie Assainissement - Sarlat-La Canéda	Besoin en ETP	dont encadrement	Externalisation
RESEAUX AC	1		0,25
TRAITEMENT AC	2		0,25
TOTAL SERVICE EXPLOITATION	3		0,5
GESTION CLIENTELE (bureau = accueil, facturation)	1		0,25
RÉGIE D'ENCAISSEMENT			
TOTAL PERSONNEL OPERATIONNEL	4		0,75
ASSISTANT(E)	0,25		
MAGASINIER (gestion stock et approvisionnement)	0,25		
FONCTIONS SUPPORT (DIRECTION, RH, COMPTA, DICT, SERV. GENERAUX)	1	0,5	
TOTAL PERSONNEL FONCTIONNEL	1,5	0	0
TOTAL ETP	5,5	0,5	0,75

Nota :

1. La différence du nombre d'ETP, donc de masse salariale, s'explique par une moindre mutualisation des compétences et des personnels pour des métiers très spécialisés (technicien traitement de l'eau, informaticien industriel),
2. le personnel transférable issu des contrats en cours est évalué à **6 agents transférables au maximum pour une masse salariale annuelle globale d'environ 280 000 €.**

4.4 Moyens matériels

4.4.1 Moyens matériels du délégataire :

Le délégataire mutualise ses moyens matériels, outillages et équipements sur un périmètre généralement plus étendu que le contrat.

4.4.2 Moyens matériels des services en régie :

A partir de la répartition des tâches présentées supra, une liste des moyens matériels significatifs pour le fonctionnement des **services eau potable et assainissement** est proposée :

Locaux	1 local d'accueil des abonnés, 1 local sécurisé pour la régie, 1 bâtiment d'exploitation avec salle de réunion, espace convivialité, douches, sanitaires, stockage de matériels et pièces réseaux (rachat du stock),
Véhicules	1 ensemble PL 19 t + remorque, 1 pelle mécanique ou 1 tracto-pelle, 1 ensemble PL 12,5 t + remorque, 1 mini-pelle 2,5 t, 1 cureuse tractée 5 fourgons utilitaires aménagés et outillés 8 véhicules utilitaires aménagés et outillés, 5 remorques dont 3 porte signalisation avec jeu complet de panneaux
Matériel et outillage	Stock et pièces de rechange Gros outillage dont disquieuses, pilonneuses, perceuses en charge, blindages, matériel de recherche de fuite, pré-localisateurs acoustiques, Outillage à main Appareillage d'analyse de l'eau, matériel de laboratoire, consommables (réactifs, ...), Equipements de sécurité, (harnais, ARI, ...), Logiciel de gestion des abonnés, facturation, cartographie (SIG), Matériel informatique fixe, imprimantes, traceur de plans, en mobilité et poste central de télégestion Matériel de téléphonie

4.5 Simulation des coûts des services

Les charges d'exploitation des services se traduisent, généralement en régie, par des surcoûts induits par l'absence des économies d'échelle (mutualisation de moyen ou groupements de commande) que peuvent réaliser les délégataires.

Les simulations proposées intègrent ces éléments en se basant sur les retours d'expériences et l'étude de nombreux services, exploités selon l'un ou l'autre des modes de gestion. Ainsi, les surcoûts correspondants fluctuent de 5 à 30 %. En matière technique, la régie pour se doter des compétences externes nécessaires à faible quotité ne peut les mobiliser qu'en proposant des contrats de prestation d'une certaine durée dont le cout s'avèrerait lourd.

Cependant, les contrats de concessions intègrent des charges supplémentaires que n'apparaîtraient pas en régie : impôts sur les sociétés, impôts locaux, marge (estimée à 2,5 %).

Le budget prévisionnel comparé de gestion en **eau potable** est le suivant.

Sarlat-La Canéda EAU	DSP	REGIE	Δ	Motif	C O N F I D E N T I E L
TOTAL DES CHARGES €HT	518 190	645 380	25%		
Fonctionnement	505 551	594 825			
Personnel	154 374	266 374	73%	mutualisation	
Energie électrique	54 479	54 479	0%		
Sous traitance	44 450	53 340	20%	achats groupés	
Achat d'eau	-	-			
Produits de traitement	4 600	4 830	5%	achats groupés	
Analyses	7 635	8 017	5%	achats groupés	
Fournitures	13 210	14 531	10%	achats groupés	
Télécom, affranchissements	14 452	15 175	5%	achats groupés	
Engins, véhicules	14 124	14 830	5%	achats groupés	
Informatique	13 044	14 348	10%	achats groupés	
Assurances	6 418	6 739	5%	achats groupés	
Locaux	15 288	24 000	57%	achats groupés	
Impôts, taxes	20 817	0			
Services supports/centraux 7,5%	35 271			mutualisation	
Garantie de renouvellement	11 120	0			
Programme de renouvellement	33 360	48 928	10%	achats groupés	
Amortissements dont compteurs	26 497	27 822	5%	achats groupés	
Impayés	11 412	11 412			
Travaux de branchements	25 000	30 000	20%	achats groupés	
Investissement		50 555			
Investissement initial lissé		50 555			
Résultat	12 639	-			
Marge 2,5 %	12 639				

Le budget prévisionnel comparé de gestion en **assainissement** est le suivant.

Sarlat-La Canéda AC	DSP	REGIE	Δ	Motif	C O N F I D E N T I E L
TOTAL DES CHARGES €HT	575 366	737 414	28%		
Fonctionnement	561 333	681 280			
Personnel	107 460	205 460	91%	mutualisation	
Energie électrique	61 591	61 591	0%		
Sous traitance	200 513	240 615	20%	achats groupés	
Produits de traitement	12 329	12 945	5%	achats groupés	
Analyses	6 620	6 951	5%	achats groupés	
Fournitures	14 800	16 280	10%	achats groupés	
Télécom, affranchissements	900	945	5%	achats groupés	
Engins, véhicules	12 935	13 582	5%	achats groupés	
Informatique	3 834	4 217	10%	achats groupés	
Assurances	7 487	7 862	5%	achats groupés	
Locaux	9 534	24 000	152%	achats groupés	
Impôts, taxes	5 990	0			
Services supports/centraux 7,5%	39 163			mutualisation	
Garantie de renouvellement	10 800	0			
Programme de renouvellement	36 000	51 480	10%	achats groupés	
Amortissements	1 500	1 575	5%	achats groupés	
Impayés	10 378	10 378			
Travaux de branchements	19 500	23 400	20%	achats groupés	
Investissement		56 133			
Investissement initial lissé		56 133			
Résultat	14 033	-			
Marge 2,5 %	14 033				

La mise en place d'une gestion en régie nécessiterait, tout d'abord, un budget d'investissement dès la première année, d'un montant lissé pour la présentation sur 10 ans de 106 688 € d'installation, d'équipement, d'approvisionnement, de formation, ...

Ensuite, pour la première année, le besoin initial de la régie en fond de roulement est évalué à 9 mois de fonctionnement soit 1 068 200 €HT, y compris les frais financiers, pour faire face au décalage de l'encaissement des recettes de vente d'eau.

Incidence sur la facture à l'abonné :

En conséquence, l'évolution comparée de la facture à l'abonné serait la suivante en **eau potable**.

DSP

Facture 120 m ³	Facture 2021	Evolution	Facture 2023
Part délégataire	144,73	- 15 à 20%	110 - 120
Part de la collectivité	87,20	iso	90
Taxes et redevances	49,80	iso	49,80
Facture			
Total HT	281,73		254,8
TVA	15,50		
Total TTC	297,23		268,81
Évolution n / n-2		- 6 %	
Prix TTC au m ³	2,48		2,24

Régie

Facture 120 m ³	Facture 2021	Evolution	Facture 2023
Part exploitation	144,73	0 à +5 %	145 - 150
Part investissement	87,20	iso	90
Taxes et redevances	49,80	iso	49,80
Facture			
Total HT	281,73		287,3
TVA	15,50		
Total TTC	297,23		303,10
Évolution n / n-2	0,8%	+ 6 %	
Prix TTC au m ³	2,48		2,52

En conséquence, l'évolution comparée de la facture à l'abonné serait la suivante en **assainissement**.

DSP

120 m ³	Facture 2021	Evolution	Facture 2023
Part délégataire	110,25	- 0 %	110
Part de la collectivité	96	iso	96
Taxes et redevances	30	iso	30
Facture			
Total HT	236,26		236
TVA	23,6		
Total TTC	259,88		259,6
Évolution n / n-2		0 %	
Prix TTC au m ³	2,17		2,17

Régie

120 m ³	Facture 2021	Evolution	Facture 2023
Part exploitation	110,25	+ 25 %	137,5
Part investissement	96	iso	96
Taxes et redevances	30	iso	30
Facture			
Total HT	236,26		263,5
TVA	23,6		
Total TTC	259,88		289,85
Évolution n / n-2		+ 11,5 %	
Prix TTC au m ³	2,17		2,41

4.6 Délai de mise en œuvre

Le déroulement d'une procédure de DSP dure généralement de 6 à 12 mois comprenant notamment :

- *A minima* 30 jours de délai de remise des offres, mais il est nécessaire de laisser un délai de consultation adapté à la complexité du contrat, dès lors, celui-ci dépassera très certainement le délai minimal imposé par le Code de la commande publique ;
- 4 à 5 mois de négociation.

Ce délai est compatible avec le planning de la collectivité.

La mise en place d'une régie peut être estimée de 12 à 14 mois. Ce délai est difficilement compatible avec le planning de la collectivité, notamment en raison des difficultés de recrutement actuelles de personnels compétents.

4.7 Synthèse

Le tableau ci-après propose une grille de comparaison synthétique des 2 modes de gestion pour l'eau potable et pour l'assainissement :

	Régie	Concession par affermage
Responsabilité	Directe et complète Risques d'exploitation et risque commercial supportés <i>in fine</i> par la collectivité Pas d'effet « écran » de la régie : sollicitations inévitables des élus en cas de problème (fuite, manque d'eau, pollution, etc.)	Risques d'exploitation et risque commercial supportés par le délégataire Organisation quotidienne définie au sein de l'entreprise délégataire Exposition principale du délégataire
Prestations externalisables	Nécessité de passer des marchés publics soumis au Code de la commande publique pour externaliser certaines tâches	Sous-traitance interne ou externe
Disponibilité Réactivité	Possibilité d'externaliser l'astreinte mais contours difficiles à fixer	Astreinte incluse dans les contrats Maîtrise de l'intégralité du service sur le plan technique

Maîtrise du service	Maîtrise intégrale de la stratégie, des conditions d'exploitation et des charges du service par les élus et la collectivité Devoir de contrôle des prestataires	Obligations du délégataire et priorités de la collectivité encadrées par le contrat rédigé par elle Devoir de contrôle par la collectivité
Prix du service	Logique d'équilibre annuel et d'ajustement des tarifs en fonction des contraintes et des charges d'exploitation	Tarifs et modalités de révision fixés pour toute la durée des contrats
Moyens matériels et humains	Moyens matériel propres limités aux besoins courants de l'exploitation => nécessité d'organiser la disponibilité de moyens supplémentaires « si besoin » Difficulté de mutualiser les moyens humains et matériels pour des besoins spécifiques, surtout à petite échelle => externalisation de certaines tâches (via des marchés publics) indispensable Rigidité de l'exploitation pour les prestations non-prévues aux marchés Personnel de droit privé sauf directeur et comptable. <u>Ressources humaines :</u> Eau potable : 7 ETP dont 3 à 4 transferts Assainissement : 5,5 ETP dont 2 transferts Salariés de droit public <u>Moyens matériels :</u> Acquisition de moyens initiaux	Disponibilité de moyens matériels diversifiés (engins, véhicules, outillage, etc.) facilement mobilisables Mutualisation des moyens humains et matériels à une large échelle (Agence + services supports) qui garantit l'accès à tous les profils nécessaires, même ponctuellement (ex : gestion de crise) Le délégataire dispose par ailleurs au sein de son entreprise de toutes les compétences nécessaires, mobilisables au besoin (même si non-affectées au service) <u>Ressources humaines :</u> Eau potable : 3 à 4 transferts Assainissement : 2 transferts Salariés de droit privé Mutualisation de compétences (services supports / encadrement) <u>Moyens matériels :</u> Acquisition de moyens

		Mutualisation de moyens – Achats groupés
Economie globale	+ 25 % pour l'eau et +28% pour l'assainissement Investissement initial lissé sur 10 ans de 106 688 € Fond de roulement à constituer année 1,07 M€	Pas de fonds de roulement à constituer
Procédure et délai de mise en œuvre	Nécessité de créer une régie (délibération) et prévoir son dimensionnement ainsi que des recrutements (plusieurs mois) Environ 12 à 14 mois	Procédure de mise en concurrence spécifique (6 à 12 mois)

5 MOTIF DU CHOIX DE LA CONCESSION

Le choix entre la gestion directe et la gestion déléguée résulte de considérations d'ordre juridique, technique et financier et tient compte du contexte propre à la Commune.

Après avoir appréhendé les différents modes de gestion énoncés ci-dessus et procédé à une analyse comparée de la régie et de la concession par affermage, **la concession par affermage** apparaît comme le mode de gestion de chacun des services le plus adapté.

Les raisons qui motivent cette préconisation pour le service de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont les suivantes :

- Les impératifs de continuité des services nécessitent l'emploi de multiples compétences, une capacité de réaction efficace en toute circonstance et des techniques propres à la gestion de la distribution de l'eau potable, à la collecte et à la dépollution des eaux usées. La gestion des services implique, en outre, d'assurer la qualité sanitaire de l'eau, la qualité des rejets et de suivre l'évolution de la réglementation. Ceci nécessite une implication permanente dans la gestion des services. **Or, la Commune ne dispose pas des moyens et compétences techniques spécialisées pour gérer les ouvrages et en particulier la suppléance nécessaire en astreinte ou en situation de crise.**
- **Le contexte territorial d'exercice des compétences eau potable et assainissement collectif et la temporalité au regard des échéances de transfert de compétences mode de gestion ne sont pas favorables à la création d'une régie à l'échelle de la Commune.**
- **La Commune souhaite faire supporter le risque industriel et le risque commercial relevant de l'exploitation des services au Délégitaire** tout en le responsabilisant vis-à-vis de la qualité globale du service public rendu.
- **Enfin, la gestion en régie conduirait à un surcoût pour les abonnés d'environ 25 % en eau et 28% en assainissement par rapport à une gestion déléguée, notamment lié à la dimension des services, à un besoin de recrutement de compétences non-mutualisées, au besoin initial de trésorerie et aux investissements initiaux significatifs.**

6 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES FUTURS CONTRATS DE DELEGATION

Les futurs contrats de délégation de service public concernent :

- le service d'eau potable, comprenant principalement la distribution d'eau aux abonnés et la gestion des réseaux et des ouvrages associés,
- le service de l'assainissement collectif, comprenant principalement la collecte des eaux usées et la gestion des ouvrages et réseaux associés.

Les contrats définiront précisément le cadre général dans lequel interviendra le délégataire, et notamment les exigences en termes de performance, de qualité du service et de réactivité.

6.1 Périmètre des contrats

Sous réserve de la conclusion d'un éventuel avenant, le périmètre du futur contrat concernera le territoire de l'ancienne commune de Sarlat en eau potable et le territoire de la commune de Sarlat-la Canéda en assainissement.

6.2 Durée du contrat

L'article L. 3114-8 du Code de la Commande Publique pose le principe d'une durée limitée, calculée en fonction de la nature et du montant des prestations ou des investissements.

L'article R.3114-1 du Code de la Commande Publique précise ce que recouvre la notion d'investissement : il est défini de manière très large et englobe ainsi « *les investissements initiaux ainsi que ceux devant être réalisés pendant la durée du contrat de concession, nécessaires pour l'exploitation des travaux ou des services concédés* ». A titre illustratif, sont notamment considérés comme des investissements « *les travaux de renouvellement, les dépenses liées aux infrastructures, aux droits d'auteur, aux brevets, aux équipements, à la logistique, au recrutement et à la formation du personnel* ».

En l'espèce, les investissements à réaliser dès les premières années du contrat concernent pour l'eau potable :

- Le renouvellement d'un ensemble d'équipements électromécaniques,
- le renouvellement des compteurs des abonnés,
- l'étude du réseau pour l'amélioration du rendement et sa gestion patrimoniale,
- des investissements d'amélioration et de sécurisation des ouvrages,
- le géoréférencement de classe A des affleurants des réseaux et des branchements (vannes, ventouses, vidanges, comptages, ...),
- En variante obligatoire :
 - le déploiement de la télé-relève des compteurs abonnés,

En l'espèce, les investissements à réaliser dès les premières années du contrat concernent pour l'assainissement collectif :

- Le renouvellement d'un ensemble d'équipements électromécaniques,
- l'étude du réseau pour la limitation des eaux parasites et sa gestion patrimoniale,
- des investissements d'amélioration et de sécurisation des ouvrages,
- le géoréférencement de classe A des affleurants des réseaux et des branchements (regards de réseaux et des branchements, ouvrages, ...),

Pour les contrats de concession d'une durée supérieure à cinq ans, l'article R. 3114-2 du Code de la Commande Publique précise que la durée du contrat ne doit pas excéder le temps raisonnablement escompté par le concessionnaire pour qu'il amortisse les investissements réalisés pour l'exploitation des ouvrages ou services avec un retour sur les capitaux investis, compte tenu des investissements nécessaires à l'exécution du contrat.

En l'occurrence la durée de vie - et donc la durée usuelle d'amortissement - de ce type de matériel est de l'ordre de 12 à 14 ans.

Une durée contractuelle de 12 ans apparaît adaptée et ne conduira pas à augmenter instantanément le prix de l'eau par l'application d'une durée d'amortissement trop courte.

Sous réserves de la conclusion d'un éventuel avenant de prolongation, les nouveaux contrats prendraient effet, le **1^{er} mai 2023**.

Je vous propose de retenir une durée maximale de 12 ans, et de fixer le terme de la Délégation de service public au **31 décembre 2034**.

6.3 Biens mis à disposition

Les équipements compris dans le périmètre de la concession de service public sont les suivants pour l'eau potable :

- 1 Usine de production regroupant 3 ouvrages de prélèvement ;
- 5 pompages en réseau ;
- 11 réservoirs d'une capacité de stockage cumulée de 3 865 m³ ;
- 140,8 km de réseaux.

Les équipements compris dans le périmètre de la concession de service public sont les suivants pour l'assainissement collectif :

- 1 STEU de 21 600 EH par boues activées avec centrifugation des boues ;
- 1 poste de dépotage des matières de vidange ;
- 10 postes de relevage ;
- 88,3 km de réseaux.

6.4 Principales obligations du délégataire

Le concessionnaire assurera l'exploitation des services à ses risques et périls (transfert du risque lié à l'exploitation du service). Sa rémunération sera donc substantiellement liée aux résultats d'exploitation de chaque service. Il facturera, pour le compte de la collectivité la part **de la Commune**.

Il se rémunérera par la perception de recettes auprès des usagers.

Dans le respect du principe de continuité du service, le concessionnaire aura à sa charge l'exploitation de l'ensemble du service d'eau potable et du service de l'assainissement sur le périmètre affermé. Il assumera donc l'ensemble des prestations nécessaires au bon fonctionnement des services. Les travaux de renouvellement des équipements nécessaires au bon fonctionnement des services et étroitement liés à la qualité de l'entretien seront à la charge du concessionnaire.

En revanche, les travaux de renouvellement des réseaux et du génie civil resteront à la charge de la Collectivité.

Le cahier des charges détaillé mettra en particulier à la charge du futur concessionnaire :

- la prise en charge des achats d'eau ;
- la facturation et le recouvrement, avec des objectifs de taux de recouvrement et plus largement l'ensemble de la relation avec les abonnés (information, accueil, etc.) ;
- le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance des installations ;
- le renouvellement des matériels tournants, des accessoires hydrauliques, des compteurs, de branchements existants ;
- le relevé des compteurs, avec un objectif de taux de relève en eau potable ;
- le renouvellement des compteurs, avec un âge maximum des compteurs en eau potable ;
- le renouvellement des équipements électromécaniques sous forme de compte ;
- la recherche de fuites et la réparation des fuites pour assurer un niveau de performance satisfaisant en eau potable ;
- l'amélioration de l'étanchéité des réseaux, avec un objectif de performance de réseau (le rendement et l'Indice Linéaire de Perte) en eau potable ;
l'amélioration de l'étanchéité des réseaux, avec un objectif de réduction des eaux parasites (l'Indice Linéaire d'Etanchéité) en assainissement ;
- la gestion des ouvrages de pompage et traitement ;
- les analyses et le maintien de la qualité de l'eau ;

- l'ensemble des obligations techniques et administratives inhérentes à la gestion des services (guichet unique, géolocalisation, SIG ...) ;
- l'astreinte et la continuité de chacun des services en toute circonstance, avec des objectifs de délais d'intervention ;
- la tenue à jour des plans et de l'inventaire du patrimoine ;
- l'information permanente de la Collectivité relative au fonctionnement des services ;

6.5 Principales obligations de la collectivité

De son côté, notre collectivité assurera :

- la mise à disposition du patrimoine des services et ses éventuelles mises aux normes (sécurité, etc.) ;
- la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux de premier établissement des ouvrages des services ;
- les travaux de renouvellement des réseaux et du génie civil ;
- le contrôle des services et de la bonne exécution des contrats.

6.6 Rémunération du délégataire

Le concessionnaire assurera l'exploitation des services à ses risques et périls (transfert du risque lié à l'exploitation des services).

Le délégataire sera rémunéré par la perception des redevances correspondant au service rendu auprès des usagers. Sa rémunération sera donc substantiellement liée aux résultats d'exploitation des services.

Il facturera, pour le compte de la collectivité les parts communales.

En complément, le contrat précisera les conditions de révision de la rémunération du délégataire.

6.7 Moyens de contrôle

Le contrat définira précisément les objectifs assignés au délégataire et les critères de performance correspondants,

Le contrat fixera également les informations que le délégataire tiendra à disposition de la **Commune**, les modalités de leur transmission et les moyens de contrôle effectifs dont la **Commune** disposera pour vérifier la bonne exécution du contrat et la qualité des services.

Des procédures de suivi régulier de l'exploitation seront définies afin d'assurer un échange permanent avec le délégataire et de permettre un contrôle « au fil de l'eau ».

Enfin, la collectivité pourra user de son pouvoir de sanction et mettre en œuvre des mesures coercitives à l'encontre du délégataire (pénalités, résiliations, ou mise en régie) dans des conditions qui seront fixées aux contrats. Des pénalités seront, en effet, définies pour sanctionner l'éventuel non-respect des obligations réglementaires ou contractuelles par le délégataire.

7 Procédure de passation des futurs contrats

Les Délégations de service public seront passées après une procédure de publicité et de mise en concurrence préalables.

Cette procédure est définie par les articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et par le Code de la commande publique. Elle impose des modalités de mise en concurrence, le choix des entreprises admises à remettre une offre étant assuré par la commission de DSP mentionnée à l'article L. 1411-5 du CGCT.

Il est à noter que la jurisprudence autorise l'autorité délégante à mettre en œuvre une procédure "ouverte", par laquelle elle adresse les documents de la consultation à tous les candidats faisant connaître leur intention de déposer une offre (CE, 15 décembre 2006, *Société Corsica Ferries*, req. n°298618). Cette possibilité est également implicitement prévue à l'article R. 3123-14 du Code de la commande publique. Les candidats remettent donc simultanément leur candidature et leur offre, ce qui permet de raccourcir les formalités et donc, les délais de procédure.

Les dossiers remis par les candidats sont examinés par la commission de DSP mentionnée à l'article L. 1411-5 du CGCT.

A l'issue de la remise des offres, la commission de DSP émet un avis et invite l'exécutif local à négocier avec une ou plusieurs entreprises admises à remettre une offre. A l'issue des négociations, l'exécutif soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante le choix du candidat et le contrat de délégation de service public finalisé.

En l'espèce, la procédure qui pourrait être retenue afin de raccourcir les délais est celle prévue par la décision du Conseil d'Etat du 15 décembre 2006, *Société Corsica Ferries*, précitée et implicitement prévue par l'article R. 3123-14 du Code de la commande publique, c'est-à-dire une procédure ouverte par laquelle les candidats remettent en même temps leur offre et leur candidature.

Enfin, compte tenu des liens évidents entre les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif (assiette de facturation, gestion des abonnés, communication, réalisation des branchements, ...) et dans le but d'obtenir un meilleur tarif, des prestations techniques de haut niveau et une harmonisation de la qualité du service, **il est proposé de conclure une seule convention pour les deux services** (CE, 21 septembre 2016, *Communauté Urbaine du Grand Dijon*, req. n° 399656).

De plus, réunir les deux services ne donne pas un caractère excessif au nouveau périmètre de la convention.

8 CONCLUSION

Au vu des différents éléments évoqués dans le présent rapport, **Monsieur le Maire** estime que la conclusion d'un contrat de **concession de service public par affermage** est la solution la plus adaptée pour la Commune aux caractéristiques du service de l'eau potable d'une part et du service de l'assainissement d'autre part.

Il vous est donc demandé :

- **d'approuver le principe d'une gestion déléguée du service public de distribution d'eau potable** dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée maximale de 12 ans présentant les caractéristiques évoquées précédemment ;
- **d'approuver le principe d'une gestion déléguée du service public de l'assainissement collectif** dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée maximale de 12 ans présentant les caractéristiques évoquées précédemment ;
- de m'autoriser à mettre en œuvre la procédure de délégation des services publics sous la forme d'**une convention unique** regroupant les 2 services et à engager pour cela toutes les démarches nécessaires.

Fait à Sarlat-la Canéda, le 04/05/2022

Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 23 juin 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 15 juin, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	23
Représentés	3
Votants	26
Abstention	0
Exprimés	26
Pour	26
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAINANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Madame Marlies CABANEL à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Claudine. MULLER à Monsieur Christophe NAJEM, Monsieur Jean-René BERTIN à Madame Véronique LIVOIR

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2022-65

**GESTION DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE
ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF -
CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION
DE SERVICE PUBLIC (CDSP) ET CONDITIONS DE DEPOT
DES LISTES DES CANDIDATS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5,

Monsieur le Maire expose que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une Commission de Délégation de Service Public (CDSP) intervient en cas de nouvelle délégation du service public (article L1411-5) ou en cas d'avenant au contrat de délégation entraînant une augmentation du montant global supérieure à cinq pour cents (article L1411-6).

Il poursuit en indiquant que la CDSP est chargée de procéder à l'ouverture et à l'analyse des candidatures et des offres avant d'émettre un avis sur le choix du délégataire (article L.1411-5 du Code

général des collectivités territoriales) et le cas échéant de se prononcer sur les modifications par voie d'avenant (*article L.1411-6*).

Cette Commission de Délégation de Service Public, présidée par Monsieur le Maire ou son représentant dument désigné, comporte en outre 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus en son sein. Elle doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Siègent également à la Commission avec voix consultative le comptable de la collectivité, un représentant du ministre chargé de la concurrence et peuvent participer, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la commune désignés par le Président de la Commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Avant de procéder à cette élection, il convient, conformément à l'article D1411-5 du CGCT, de fixer les conditions de dépôt des listes.

Monsieur le Maire propose à cette fin que les listes :

- soient déposées auprès de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de l'élection de la CDSP ;
- indiquent les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants, étant entendu qu'elles pourront comporter moins de nom qu'il n'y a de sièges de titulaires ou de suppléants à pourvoir conformément à l'article D.1411-4 du Code général des collectivités territoriales.

Il propose également, avant l'élection, qu'une suspension de séance soit prononcée pour permettre le dépôt des listes dans les conditions fixées par la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **FIXE** les conditions de dépôt des listes pour l'élection d'une nouvelle Commission de Délégation de Service Public conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et retient, à cette fin, que les listes :
 - devront être déposées auprès de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture du vote du Conseil Municipal ;
 - devront indiquer les noms et prénoms des candidats au poste de titulaire et au poste de suppléant ;
 - pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de siège de titulaires et de suppléants à pourvoir.
- **DIT** qu'à la demande de la majorité des membres, une suspension de séance est prononcée
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 23 juin 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 15 juin, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	23
Représentés	3
Votants	26
Abstention	0
Exprimés	26
Pour	26
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Madame Marlies CABANEL à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Claudine. MULLER à Monsieur Christophe NAJEM, Monsieur Jean-René BERTIN à Madame Véronique LIVOIR

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2022-66

**GESTION DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE
ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ELECTION DES
MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC (CDSP)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5,

Vu la délibération sur les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP),

Monsieur le Maire indique qu'en cas de délégation du service public il est nécessaire de faire intervenir une CDSP.

Il rappelle que pour une commune de 3 500 habitants et plus cette Commission comporte 5 membres titulaires et 5 membres suppléants et doit être élue au scrutin secret de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Cette Commission est présidée par Monsieur le Maire ou son représentant dument désigné.

Comme le prévoit l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dans sa séance du 23 juin 2022, a délibéré et fixé les conditions de dépôt des listes comme suit :

- o Les listes devront être déposées auprès de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture du vote du Conseil Municipal ;
- o Les listes devront indiquer les nom et prénoms des candidats au poste de titulaire et au poste de suppléant ;
- o Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

A la reprise de séance, il indique qu'une seule liste a été déposée :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Fabienne LAGOUBIE	Christophe NAJEM
Marlies CABANEL	Jean-René BERTIN
Marc PINTA-TOURRET	Carlos DA COSTA
Gérard GATINEL	Basile FANIER
François COQ	Luis FERREYRA

Monsieur le Maire propose, en conséquence, de procéder à l'unanimité, à main levée, à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants appelés à siéger à la commission d'ouverture des plis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et L. 1411-5 ;

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de créer une Commission de Délégation de Service Public ;

Considérant la liste des candidatures déposée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **PROCEDE** à l'élection des membres de la CDSP sans vote secret :

- Nombre de liste présentée : 1
- Nombre de votants : 26
- Nombre total de suffrages exprimés : 26
- Pour : 26

➤ **PROCLAME** membres de la CDSP :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Fabienne LAGOUBIE	Christophe NAJEM
Marlies CABANEL	Jean-René BERTIN
Marc PINTA-TOURRET	Carlos DA COSTA
Gérard GATINEL	Basile FANIER
François COQ	Luis FERREYRA

➤ **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 23 juin 2022

Membres en exercice	29
Présents	23
Représentés	3
Votants	26
Abstention	
Exprimés	
Pour	
Contre	

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 15 juin, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAINANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Madame Marlies CABANEL à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Claudine. MULLER à Monsieur Christophe NAJEM, Monsieur Jean-René BERTIN à Madame Véronique LIVOIR

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2022-67

**RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR, COMPTES
ADMINISTRATIFS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la constitution de la Communauté de Communes Sarlat Périgord-Noir au 1^{er} janvier 2011 et la définition d'un projet de territoire associant treize communes.

Le Président d'un établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné des comptes administratifs. Conformément à l'article L 5211-39 du Code Générale des Collectivités Territoriales, le rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Ainsi, Monsieur le Maire présente les comptes administratifs et le rapport d'activités adoptés par le Conseil Communautaire respectivement le 14 mars 2022 et le 11 avril 2022.

Vu l'article L 5211-39 du Code Générale des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2224-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

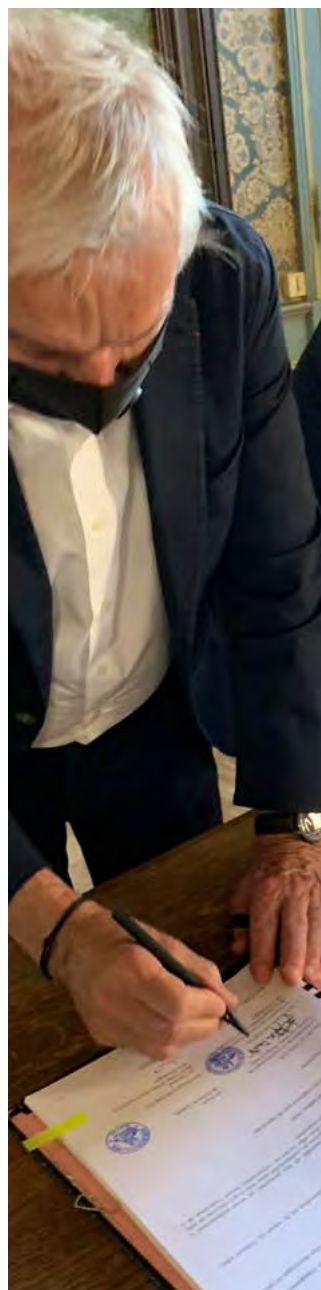
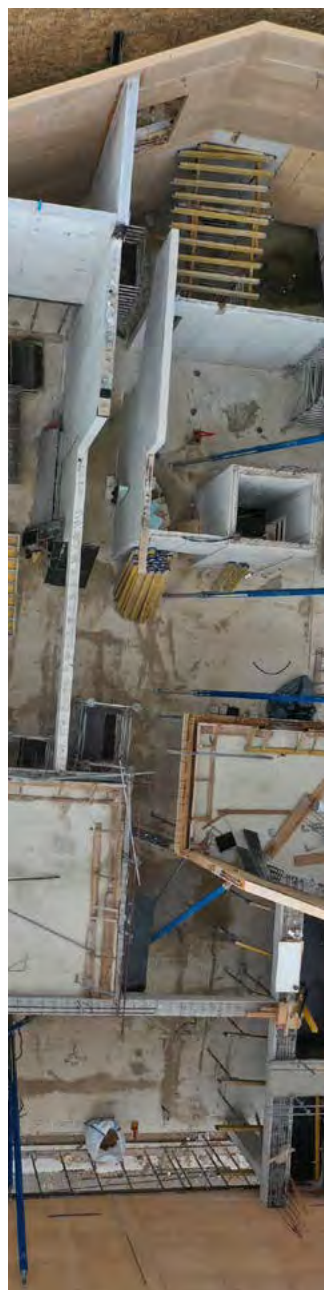
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **PREND** acte de la communication du rapport d'activités 2021 de la CCSPN et des comptes administratifs ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

RAPPORT D'ACTIVITÉS



SOMMAIRE

5

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SARLAT - PÉRIGORD NOIR L'INSTITUTION

10

Les grands projets PÔLE TECHNIQUE AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- PLUi
- RLPi
- Plan Climat Air Energie Territorial

12

Les grands projets PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- France Tabac
- Zone d'Activité de la Borne 120
- Aides aux entreprises dans la cadre de la crise sanitaire
 - SIDES : Extension de la ZAE de Vialard
- SIDES : Construction d'un abattoir de volailles grasses
 - Pays du Périgord Noir : ACP
 - Pays du Périgord Noir : BLVE
 - Petite Ville de Demain

16

Les grands projets PÔLE ENFANCE, JEUNESSE ET PRÉVENTION

- Les services petite enfance, enfance et jeunesse, animation de la vie locale

22

Les grands projets ÉQUIPEMENT CULTUREL

- Pôle culturel et jeunesse : les travaux
- Réseau de lecture

23

Les grands projets PÔLE COHÉSION SOCIALE ET VIE AU TRAVAIL

- Le Centre Intercommunal d'Action Sociale

24

Les grands projets L'OFFICE DE TOURISME

26

Les moyens généraux

- L'activité 2021 de l'ensemble
des services de la CCSPN

CARTOGRAPHIE



SARLAT-PÉRIGORD NOIR

L'INSTITUTION

• Au 1^{er} juillet 2021 : Mobilité

DOMAINES DE COMPÉTENCES

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Actions de développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés
- GEMAPI

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement d'intérêt communautaire
- Politique du logement et du cadre de vie
- Politique de la ville
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Schéma d'assainissement, création, gestion administrative et financière du service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- Mise en œuvre et développement de la politique touristique
- Mise en œuvre et développement de la politique du Pays du Périgord Noir et soutien aux projets
- Aménagement numérique au sens de l'article L1425-1 du CGCT
- Enseignement musical
- Regroupement des moyens matériels et financiers pour la lutte contre l'incendie
- Petite enfance, enfance et jeunesse : ensemble des structures et/ou services existants ou à créer
- Accueil périscolaire des mercredis

EN 2021

- 8 bureaux communautaires
- 6 conseils communautaires
- 134 délibérations
- 13 réunions de commission :
 - 2 réunions urbanisme, environnement et habitat
 - 1 réunion petite enfance, enfance, jeunesse et culture
 - 3 réunions emploi, développement artisanal, industriel et agricole
 - 1 réunion de la commission voirie
 - 2 réunions développement durable et mobilité
 - 4 réunions administration générale, finances, sécurité et prévention des risques

La Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir est née de la fusion en 2011 des Communautés de communes du Sarladais et du Périgord Noir.

Sarlat-Périgord Noir compte 13 communes et regroupe 16651 habitants pour une superficie de 228 Wkm².

13 COMMUNES

- **Beynac et Cazenac**
553 Beynacois et Cazenacois
- **La Roque Gageac**
431 Laroquois
- **Marcillac Saint Quentin**
835 Marcillacois
- **Marquay**
593 Marquayais
- **Proissans**
1063 Proissanais
- **Saint Vincent le Paluel**
297 Saint Vincenais
- **Sarlat la Canéda**
9225 Sarladais
- **Saint André Allas**
876 Andrésiens
- **Saint Vincent de Cosse**
373 Vinecossois
- **Sainte Nathalène**
637 Nadalénois
- **Tamniès**
396 Tamniacois
- **Vézac**
534 Vézacois
- **Vitrac**
838 Vitracois

2021 : LES TEMPS FORTS

JANVIER-FÉVRIER-MARS

Vente du 1^{er} lot de la ZAE de la Borne 120

Décision de s'inscrire dans le dispositif Petites Villes de Demain

Confirmation de l'opportunité de créer une nouvelle caserne de gendarmerie

AVRIL-MAI-JUIN

COVID 19 : 3^e confinement national

Adoption d'un pacte de gouvernance

Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCSPN

JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE

Prise de compétence Mobilité par la CCSPN

Arrêt du PLUi

Décision de réhabilitation d'un ancien bâtiment de France Tabac pour y installer le siège de la CCSPN

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Recrutement d'une conseillère numérique

Retrait des MAM des compétences de la CCSPN

Approbation et signature du CRTE



LA CRISE SANITAIRE UN CONTEXTE INÉDIT

Dans un contexte encore très marqué par la crise sanitaire, les élus de la Communauté de communes ont su continuer à développer des projets et maintenir le rayonnement et l'activité de la collectivité.

En effet, malgré un 3^e confinement en avril et des mesures sanitaires très fortes qui ont impacté de nouveau le fonctionnement des services, les projets engagés se sont poursuivis : acquisition de France Tabac, décision de déménager le siège de la CCSPN pour regrouper les services sur un même site, arrêt du PLUi, développement de la ZAE de la Borne 120.

Au vu du contexte, force est de constater que les enjeux identifiés précédemment sont encore renforcés : l'attractivité, la transition écologique, le numérique...

C'est ainsi que de nouvelles ambitions pour le territoire ont vu le jour. La Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir avec la ville de Sarlat ont notamment décidé de s'inscrire dans le dispositif Petites Villes de Demain, que les élus ont adopté un pacte de gouvernance ou encore ont décidé de doter la Communauté de communes de la compétence mobilité et d'un conseiller numérique.

Encore une fois, il faut noter la mobilisation des services, leur engagement et leur disponibilité. La concrétisation de ces projets et de ces initiatives n'a été possible que grâce à leur réactivité et à leur engagement fort pour le service public.



TROMBINOSCOPE DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES



Jean-Jacques de Peretti
Président
Sarlat



Benoît Secrestat
1^{er} vice-président
Proissans



Jérôme Peyrat
2^e vice-président
La Roque-Gageac



Marie-Pierre Delattaignant
3^e vice-présidente
Sarlat



Jean-Michel Pérusin
4^e vice-président
Sainte Nathalène



Patrick Salinié
5^e vice-président
Saint André Allas



Frédéric Traverse
6^e vice-président
Vitrac



Didier Délibie
7^e vice-président
Marquay



Patrick Aldrin
8^e vice-président
Sarlat



Fabienne Lagoubie
9^e vice-présidente
Sarlat



Michel André
Conseiller
communautaire
Marcillac
Saint Quentin



Jean-Luc Astié
Conseiller
communautaire
Marquay



Jean-Marie Chaumel
Conseiller
communautaire
Saint-Vincent
de Cosse



Olivier Lamonzie
Conseiller
communautaire
Tarniès



Serge Parre
Conseiller
communautaire
Beynac
et Cazenac



Christian Robles
Conseiller
communautaire
Vézac



Etienne Rouquie
Conseiller
communautaire
Saint-Vincent
le-Paluel



Marlies Cabanel
Conseillère
communautaire
Sarlat



Christophe Najem
Conseiller
communautaire
Sarlat



Marc Pinta-Tourret
Conseiller
communautaire
Sarlat



Marie-Pierre Valette
Conseillère
communautaire
Sarlat



Guy Stievenard
Conseiller
communautaire
Sarlat



Monica Dubost
Conseillère
communautaire
Sainte Nathalène



Thierry Gautier
Conseiller
communautaire
Beynac
et Cazenac



Sylvie Delbarry
Conseillère
communautaire
Vézac



Claudine Pradat
Conseillère
communautaire
Proissans



Fabrice Gareyte
Conseiller
communautaire
Marcillac
Saint-Quentin



Brigitte Jalès
Conseillère
communautaire
Vitrac



Jean-Pierre Gauthier
Conseiller
communautaire
Saint-André-Allas



Elise Bouyssou
Conseillère
communautaire
Sarlat



Carlos Da Costa
Conseiller
communautaire
Sarlat



Julie Nègrevergne
Conseillère
communautaire
Sarlat



François Coq
Conseiller
communautaire
Sarlat



Maryline Flaquière
Conseillère
communautaire
Sarlat



Basile Fanier
Conseiller
communautaire
Sarlat



Célia Castagnau
Conseillère
communautaire
Sarlat



Gérard Gatinel
Conseiller
communautaire
Sarlat



Le bureau communautaire

Instance de débat, de validation et d'orientation, le bureau est animé par le Président de la Communauté de communes. Il est composé des 9 vice-présidents et de 12 conseillers communautaires. Une pastille de couleur vous permet de les identifier sur le trombinoscope. ●

Les délégations des vice-présidents :

Benoît Secrestat : Emploi et développement économique, finances, administration générale et ressources humaines
Jérôme Peyrat : Economie touristique
Marie-Pierre Delattaignant : Solidarités et santé
Jean-Michel Pérusin : Urbanisme, habitat et environnement
Patrick Salinié : Culture, petite enfance, enfance et jeunesse
Frédéric Traverse : Voirie (investissement) et SPANC
Didier Délibie : Voirie (fonctionnement)
Patrick Aldrin : Sécurité, prévention des risques, suivi de chantiers
Fabienne Lagoubie : Programme alimentaire, agriculture et mobilité

Les membres du bureau délégués :

Jean-Marie Chaumel : Solidarités et santé
Olivier Lamonzie : Programme alimentaire et agriculture
Christophe Najem : Economie numérique et économie touristique
Marie-Pierre Valette : Finances, administration générale et ressources humaines

S'ENGAGER AU CŒUR DE NOUVEAUX ENJEUX ET DE DYNAMIQUES TERRITORIALES

S'INSCRIRE DANS LES NOUVELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES

- Poursuivre la démarche partenariale dans le cadre du **CRTE**
- Avoir un **nouveau siège** pour la CCSPN à la mesure des nouvelles dynamiques et des nouveaux enjeux
- Accompagner le projet de création d'une **nouvelle gendarmerie**
- Adopter un **pacte de gouvernance** entre les communes et la Communauté de communes afin d'avoir une organisation garante de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus
- Participer aux réflexions et aux propositions sur la construction de la **piscine couverte** en Sarladais
- Poursuivre l'engagement du syndicat du **SCoT** dans la recherche du bureau d'étude qui accompagnera le projet
- Travailler sur les priorités autour de la Santé dans le cadre du **Contrat Local de Santé (CLS)**
- Poursuivre le projet **environnement sain** en Périgord Noir
- Finaliser l'étude pré opérationnelle pour apprécier la faisabilité d'un programme d'amélioration de l'habitat (**OPAH**) et engager le recrutement d'un animateur
- Poursuivre la mise en œuvre d'une « **plateforme de rénovation énergétique** » (PRE) à l'échelle du Pays du Périgord Noir
- Mise en œuvre par les 6 Communautés de communes du Pays d'une **Action Collective de Proximité (ACP)**
- Poursuivre l'accompagnement du schéma de développement de la **fibre optique** sur le territoire.

L'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES

Le 1^{er} juillet 2021, la CCSPN a pris la compétence mobilité

En effet, la commune prévoyait la couverture du territoire national en Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) dès juillet 2021. Il fallait donc se saisir de ce sujet. Compte-tenu de l'engagement de la CCSPN dans une démarche globale de transition écologique et en particulier avec la prescription d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui a notamment comme axe fort la mobilité, il a été décidé que la CCSPN devienne AOM.

Le transfert de la compétence Eau et assainissement en anticipant les impacts financiers, organisationnels et juridiques

Le SATESE a finalisé une étude en 2019 en précisant la suite des démarches à engager sur la partie assainissement à partir de 2020. Il a été proposé de se donner un temps supplémentaire en s'opposant au transfert automatique.

Dès 2021 plusieurs communes ont renforcé leurs actions pour améliorer la connaissance des réseaux (diagnostics, recensement...). Il faut notamment relever que la ville de Sarlat a lancé une mission d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) relative à la mise en place du futur mode de gestion de la compétence eau potable et assainissement.

Ces deux transferts étant importants, les travaux menés doivent désormais tendre à proposer de transférer l'assainissement collectif dès 2024 et l'eau potable en 2026, permettant ainsi une meilleure appropriation de ces nouvelles missions par les services et par les partenaires.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) ET RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi)

ÉLUS RÉFÉRENTS

Jean Michel PERUSIN

Vice-président chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement / Maire de Sainte Nathalène

Fabienne LAGOUBIE

Vice-présidente chargée du programme alimentaire, de l'agriculture et des mobilités / Maire-Adjointe à Sarlat

SERVICE RÉFÉRENT

Urbanisme et aménagement
de l'espace

MOYENS HUMAINS

2 agents instructeurs

+

1 responsable de service

PLUi

L'année 2021 a permis de finaliser le travail sur la rédaction des règles écrites, des règles graphiques et des prescriptions et de constituer le dossier d'arrêt. L'arrêt a été voté le 27 septembre 2021.

Perspective 2022 : Réalisation de l'enquête publique et approbation du PLUi

RLPi

L'année 2021 a permis de réaliser le travail de traduction réglementaire, par l'identification d'un zonage et la rédaction des règles écrites, et de constituer le dossier d'arrêt. L'arrêt a été voté le 25 octobre 2021.

Perspective 2022 : Réalisation de l'enquête publique et approbation du RLPi

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

En 2021, les élus du SCoT ont privilégié le travail des EPCI pour l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). La rédaction du diagnostic ainsi que celle du projet de territoire, portant les enjeux collectifs du Périgord Noir, constituent ainsi une base pour la démarche SCoT.

Perspectives 2022 :

- Recruter un(e) chargé(e) de mission dédié(e) à la démarche SCoT
- Finaliser le cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'étude
- Recruter le prestataire

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

L'année 2021 a permis de finaliser la procédure et d'approuver le Plan Climat le 12 Avril 2021.

Une plaquette a été élaborée et le site de la communauté de communes s'est développé pour mettre en avant le programme et ses actions dans son intégralité.

Perspective 2022 : Poursuite de la mise en œuvre des actions, notamment sur les axes 1 et 2

AXES 1 ET 2

DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

AXE 1 Réduire l'impact carbone des bâtiments

La rénovation du patrimoine bâti est le premier axe de ce projet. Au travers d'actions concrètes, les particuliers, les professionnels et les services publics sont accompagnés notamment dans la rénovation énergétique du bâti existant et la construction de qualité afin de réduire l'impact carbone des bâtiments.

La collectivité, sans attendre l'approbation finale du PCAET s'est d'ores et déjà investie grandement sur cette thématique depuis 2018.

Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

L'étude opérationnelle pour la mise en œuvre d'une OPAH par SOLIHA avec les élus et les acteurs institutionnels lancée en 2019 s'est poursuivie en 2020 et 2021.

Perspectives 2022 : Rendu de l'étude opérationnelle par SOLIHA, dimensionnement de l'opération, rédaction de la convention et recrutement d'un animateur pour un démarrage de l'opération au 01/01/2023

Projet Facilareno

Les Communautés de Communes Sarlat-Périgord Noir et Vallée de l'Homme se sont engagées dans l'accompagnement des rénovations énergétiques performantes de l'habitat en répondant à un appel d'offre régional en intégrant le réseau Doremi et le dispositif Facilareno. Ce dispositif permet d'accompagner les particuliers, et de former les artisans sur chantier réel et d'atteindre une baisse minimum de facteur 4 sur les factures énergétiques. L'année 2020 a permis de constituer le premier groupement d'artisans et de débiter leur formation. Une dizaine de prévisites ont été réalisées, visites n'ayant pas permis de concrétiser une rénovation globale au titre de Facilareno mais ayant permis d'accompagner le particulier dans ses choix de travaux et ses demandes d'aides financières. Un Etat des Lieux Architectural et Technique (ELAT), diagnostic état des lieux a été réalisé sur un projet, avec remise des offres et plan de financement sans que le projet n'ait pu aboutir pour raisons financières. Un second ELAT a été réalisé fin 2021 pour un nouveau chantier.

Perspectives 2022 : Remise des offres et début de chantier pour un projet de rénovation globale sur la ville de Sarlat ayant fait l'objet d'un ELAT fin 2021. L'objectif est de pouvoir constituer d'autres groupements d'artisans et de débiter le premier chantier accompagné selon cette méthode sur notre territoire.

Plateforme de rénovation énergétique

Les EPCI du Pays du Périgord Noir ont étudié la possibilité de déposer une candidature en réponse à l'AMI « plateforme de rénovation énergétique » des services de la Région nouvelle Aquitaine à l'échelle du Pays du Périgord Noir. Le dépôt de candidature a été réalisé en août 2021 pour un accord de la Région le 15 décembre 2021. Les recrutements ont été effectués dès septembre 2021. Cette plateforme est complémentaire au projet d'OPAH et permettra de constituer un guichet unique local sur le thème de la rénovation énergétique à destination de la population (Facilareno, OPAH, ma Priv renov).

Perspectives 2022 : Lancement de la plateforme. Deux thermiciens pour animer cette nouvelle structure « Périgord Noir Renov' » pour le compte des 6 EPCI du Pays du Périgord Noir. Un des deux thermiciens sera domicilié à la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir.

AXE 2 La mobilité

La CCSPN avec les 5 autres EPCI du Pays du Périgord Noir ont répondu à un appel à projet de l'ADEME sur l'accompagnement des collectivités dans la réflexion sur la prise de compétence mobilité (échelle du Pays du Périgord noir). Une étude a donc été réalisée à l'échelle du Pays par un cabinet externe, et un travail de réflexion a ensuite été mené en interne sur la pertinence de cette prise de compétence à l'échelle communautaire courant 2020. La compétence mobilité a été transférée à la Communauté de communes au 01/07/2021.

Perspectives 2022 : L'année 2022 permettra de poursuivre le travail sur la définition d'une vélo route voie verte à l'échelle de la CCSPN, d'engager une réflexion sur le Sarlat Bus et de lancer le travail d'une carte interactive des mobilités.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

FRANCE TABAC

ÉLU RÉFÉRENT

Benoît SECRESTAT

Vice-président chargé de l'économie, de l'emploi, des finances et des ressources humaines
Maire de Proissans

SERVICE RÉFÉRENT

Développement économique

MOYENS HUMAINS

1 agent



L'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) a acquis le site de France Tabac pour le compte de la Communauté de communes le 13 septembre 2021 pour un portage au maximum de 5 ans à partir de la signature de l'acte de vente.

Initialement la propriété d'une seule entreprise, il s'agit de réfléchir à adapter le site, composé de 14 bâtiments et d'une superficie de 9 hectares, à l'accueil de plusieurs activités économiques. Le site sera aménagé en plusieurs phases.

Le site est composé de 2 zones distinctes tant par leur datation, leur volume, leur intérêt, leur topographie que par leur visibilité.

- Le secteur 1 : un ensemble, dont les premières constructions datent des années 1930, composé de 8 bâtiments qui sont en connexion à l'espace urbain et marque l'entrée de ville.

- Le secteur 2 : un ensemble, plus récent d'entrepôts, de grandes dimensions.

Une étude sur l'état des réseaux a été réalisée et se poursuit par une étude de faisabilité et de programmation, afin de réaliser un schéma des circulations, du stationnement, des accès et un schéma de raccordement des bâtiments aux différents réseaux et le chiffrage de celui-ci. La création d'un nouvel accès afin de desservir le site industriel sera également étudiée.

À court terme, il est prévu l'aménagement paysager du secteur 1, le plus ancien et le plus visible en entrée de ville. L'objectif sera d'intégrer et d'ouvrir cet espace sur le quartier, en organisant les circulations, les liaisons douces, les espaces publics et en préservant l'aspect architectural (cahier de prescription architectural par exemple...).

Ce site va accueillir notamment le projet de SarlaTech, le siège de la Communauté de communes, un projet à vocation culturelle, des activités économiques...

Deux dossiers ont été déposés à l'appel à projet « fonds Friches », et une subvention des 550 000 € a été accordée pour compenser une partie du déficit de l'opération.

Perspectives 2022 :

- Vente des bâtiments industriels du site
- Poursuite des études préalables et d'aménagement
- Travaux d'aménagement

ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES BORNE 120

Perspectives 2022 :

- **Poursuite de la commercialisation**
- **Finalisation des ventes en cours**

La commercialisation de la ZAE de la Borne 120 se poursuit. Une dizaine d'entreprises ont demandé des renseignements sur la zone.

AIDES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

Perspectives 2022 :

- **Poursuivre l'accompagnement des entreprises**
- **Poursuivre la réflexion pour le soutien à la reprise**

1 – Aides au numérique

Dans le contexte de la crise sanitaire, qui impacte le tissu économique, La Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, la commune de Sarlat et l'association Avenir Sarlat ont souhaité accompagner les entreprises du territoire vers la vente à emporter et la digitalisation.

Ainsi, la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN) en lien avec l'association Avenir Sarlat a mis en place une enveloppe afin de soutenir la digitalisation des commerces de proximité.

Ce sont 23 entreprises du territoire qui ont bénéficié de cette aide plafonnée à 334 €.

2 – Fonds d'aide d'urgence de la CCSPN qui consiste au versement d'une aide de 1 500 € aux artisans et aux commerçants ayant un effectif égal ou inférieur à 5 salariés.

5 entreprises ont bénéficié d'une aide de 1 500 € pour un montant de subvention versé de 9 000 € en 2021.

SIDES

EXTENSION DE LA ZAE DE VIALARD

Il s'agit d'acquérir 12 ha de terrain sur la commune de Carsac-Aillac pour étendre d'autant la Zone d'Activité et de réaliser une voie départementale nouvelle, avec la modification du tracé de l'actuelle RD 704 (une convention est en cours avec le Département) qui se raccorderait sur le rond-point existant de la zone d'activité.

Les études préliminaires (financées à 40% par le département) sont en cours : l'étude d'impact, l'étude loi sur l'eau...

Perspectives 2022 :

- **Poursuite des études**
- **Acquisition des terrains**

SIDES

CONSTRUCTION D'UN ABATTOIR DE VOLAILLES GRASSES

L'abattoir de Prats de Carlux, porté par l'ESAT Althéa, ne peut plus continuer cette activité, l'outil nécessitant de nombreuses mises aux normes.

La Chambre d'agriculture, la SCICA (Société Coopérative d'Intérêt Agricole), la CCPF (Communauté de Communes du Pays de Fénélon) et la CCSPN ont lancé une étude de faisabilité, initialement sur le site de la Borne 120. Avec la problématique de l'accès à l'assainissement collectif et l'évacuation des effluents, une étude de faisabilité a été réalisée sur le site de Rougié qui présente l'avantage d'être connecté à la station d'épuration de Sarlat et permet également de compléter et de maintenir l'activité agro-alimentaire sur le site.

Cela permet également de réfléchir avec l'entreprise à la création d'un pôle agro-alimentaire. En lien avec les services de l'Etat, le SIDES assurerait le portage de ce projet.

Le marché pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre est lancé et aboutira début 2022.

Perspectives 2022 :

- **Acquisition de la parcelle contenant les hangars de l'entreprise Euralis**
- **Modification des statuts du SIDES**
- **Attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

LE PAYS

ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITÉ (ACP)

Perspectives 2022 :

- **Poursuite de l'étude des dossiers**
- **Attribution de subventions**
- **Communication sur le dispositif**

Le Pays du Périgord Noir porte la stratégie Artisanat Commerce et le dispositif « ACP » (Action Collective de Proximité) en faveur des commerçants et artisans du territoire. La Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Dordogne et les 6 communautés de communes se mobilisent financièrement sur ce dispositif.

L'ACP permet aux entreprises du Périgord Noir de **bénéficier d'aides financières** pour :

- soutenir la modernisation de l'outil de production des entreprises,
- accompagner le développement digital,
- soutenir les entreprises qui réduisent leur consommation d'énergie et leurs émissions de CO2
- faciliter la transmission et la reprise d'entreprise La mise en place d'un plan d'action est proposée pour une durée d'environ 3 ans (décembre 2021 à décembre 2024).

L'ACP comprend donc un plan d'actions composé d'une sélection d'actions collectives, des aides directes aux entreprises, des bilans conseils et une animation dédiée.

LE PAYS

LA BOURSE DES LOCAUX VACANTS D'ENTREPRISE (BLVE)

Perspective 2022 :

- **Développer et faire connaître l'outil**

La BLVE est une plateforme numérique dédiée au foncier et à l'immobilier d'entreprise, développée par les 6 Communautés de communes et le Pays du Périgord Noir, accompagnée par l'agence Conseil et Conception de Montignac.

Cette bourse est entièrement gratuite, tant pour ceux qui publieront des annonces que pour les porteurs de projet qui la consulteront.

Ce site internet a pour objectif de recenser le plus exhaustivement possible les biens (bâtiments et terrains) disponibles à la vente ou à la location à l'échelle du Périgord Noir. La BLVE est gérée par chaque Communauté de communes. On y trouve des renseignements précis dans les annonces, des photos et une mise à jour automatisée mensuelle sera réalisée. Une version mobile est également disponible. Un référent dans chaque communauté accompagnera les dépositaires d'annonces et les entreprises tant sur le dépôt d'annonce, que sur les recherches.

PETITE VILLE DE DEMAIN

Petites Villes de Demain, de quoi s'agit-il ?

Petites Villes de Demain est un programme national porté par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) visant à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes. Il s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants qui jouent un rôle de centralité sur le territoire et qui sont déjà engagées dans des actions liées à l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, au développement des activités commerciales et de services, à la valorisation du patrimoine bâti et paysager.

Comment ?

Pour les 6 ans à venir, les villes retenues vont bénéficier de soutiens financiers à hauteur de 6 milliards d'euros. Le programme permettra également d'obtenir un appui sur mesure en termes de méthodes, de suivi pour les projets de développement et de revitalisation des territoires. Enfin, l'accès à un réseau, grâce au club « Petites Villes de Demain », facilitera l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

Quels sont les objectifs ?

La Communauté de communes et Sarlat font partie des 19 villes retenues sur la Dordogne. Elles vont donc pouvoir s'appuyer sur le programme afin d'accélérer des actions déjà identifiées qui bénéficieront à l'ensemble du bassin de vie. L'ambition du territoire est de maintenir la qualité du cadre de vie tout en développant les opportunités professionnelles et immobilières qui attireront de nouveaux actifs sur le territoire ce qui induit de :

- Se prémunir des risques de muséification et de dévitalisation qui découleraient d'une trop forte spécialisation des fonctions urbaines tout en anticipant les besoins de la population résidente et des habitants que le sarladais souhaite accueillir dans les années à venir (à commencer par l'offre de soins et les temps de trajet en lien avec les principaux centres urbains),
- Conforter voire renforcer ses atouts en mettant en valeur son patrimoine, sa gastronomie, son cadre de vie, ses fonctions de centralité (hôpital, sous-préfecture, trésor public, installations culturelles et sportives notamment), son offre culturelle (médiathèque, école de musique, prochainement micro-folie) et son tissu entrepreneurial et commercial,
- Travailler sur les points de faiblesse (relative) qui en découlent : dépendance au tourisme, congestion estivale de la circulation et du stationnement, parc immobilier vieillissant et peu attractif, spécialisation touristique des commerces de centre-ville et tropisme périphérique, population vieillissante,
- Profiter des opportunités en valorisant son potentiel en matière de fonciers vacants et de mobilités douces dans une approche globale des circulations, en diversifiant son offre marchande, en développant ses propositions en matière de tourisme d'affaires et de tourisme durable, en concrétisant son Plan Climat Air Énergie Territorial et en associant la population à ces divers processus.

ÉLUS RÉFÉRENTS

Jean-Jacques DE PERETTI

Président de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir et Maire de Sarlat-la Canéda

Benoît SECRESTAT

Vice-président chargé de l'économie, de l'emploi, des finances et des ressources humaines
Maire de Proissans

MOYENS HUMAINS

1 agent



ENFANCE / JEUNESSE

LES SERVICES PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE-ANIMATION DE LA VIE LOCALE

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

SERVICES CONCERNÉS

- 1 multi-accueil
- 1 crèche familiale
- 1 lieu d'accueil parents-enfants
- 1 micro-crèche
- 2 relais petite enfance
- 3 accueils de loisirs sans hébergement
- 1 Point Information Jeunesse
- 1 Espace jeunes

MOYENS HUMAINS

75 agents

Le Pôle « petite enfance, enfance, jeunesse » met en œuvre des savoir-être tout à fait spécifiques en fonction des âges et, par conséquent des besoins des publics accueillis et de leurs familles.

- Pour les 0/3 ans la sécurité physique, affective et motrice de l'enfant sont primordiales.
- Pour les 3/6 ans les mêmes enjeux sont à considérer en développant la dimension éducative, les clés de la sociabilité et du vivre ensemble.
- Pour les 6/12 ans l'affirmation de soi et le respect des autres sont des piliers importants à développer pour tendre vers un épanouissement constructif tout en aiguisant son sens de la curiosité dans « le domaine des possibles ».
- Pour les 12/17 ans, l'attention, l'écoute et l'accompagnement sont les qualités premières à diffuser afin de leur permettre d'approprier leur liberté en toute sérénité et gagner ainsi une confiance en soi grâce à l'aboutissement de projets qu'ils ont le loisir de mettre en œuvre et de faire aboutir.
- Pour les 17/25 ans il s'agit d'offrir une relation de grande qualité à travers l'accompagnement de projets personnels et/ou professionnels grâce à des dispositifs complémentaires et notamment un guichet unique permettant une orientation claire relative aux besoins nécessaires à la construction des adultes de demain.

C'est précisément en fonction des âges accueillis que les services de ce pôle sont accompagnés par des institutions qui, chacune dans son domaine, est garante :

- de la qualité d'accueil et d'encadrement des enfants ;
- de la pertinence des projets éducatifs et pédagogiques ;
- de l'égalité des chances et de l'équité sociale.

Partenaires :

- La PMI
- La DDJSCS
- La CAF
- La MSA



PETITE ENFANCE

En matière d'accueil de la petite enfance (jusqu' à 4 ans maximum et avant la scolarisation)

Situés sur Sarlat :

Un multi-accueil de 30 places accueillant du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15.

L'équipe comprend :

- 1 directrice éducatrice jeunes enfants diplômée d'Etat
- 1 éducatrice jeunes enfants diplômée d'Etat
- 4 auxiliaires principales de puériculture titulaires diplômées
- 1 auxiliaire de puériculture (adjoint d'animation stagiaire)
- 1 ATSEM principale
- 2 animatrices BAFA/CAP petite enfance, contractuelles
- 1 cuisinière
- 2 agents d'entretien
- 1 médecin vacataire



Une crèche familiale avec amplitude horaire variée d'accueil de 7h à 19h comptant 1 directrice Infirmière-Puéricultrice Diplômée d'Etat.

L'équipe comprend :

- 2 éducatrices de jeunes enfants diplômée d'Etat 1,5 ETP
- 1 secrétaire assistante de direction
- Vacataires : 1 psychologue, 1 médecin, 1 musicien.
- 22 assistantes maternelles pouvant accueillir à leur domicile entre 2 et 3 enfants chacune (potentiel de 57 places en juin 2018) pour une amplitude maximale de 12 heures par jour.



Un lieu d'accueil parents-enfants « 123 Soleil » comptant 1 responsable éducatrice de jeunes enfants et 2 accueillants fonctionnant 10 heures par semaine sur 3 demi-journées. Il est ouvert à tous les enfants de moins de 6 ans et aux adultes qui les accompagnent (parents, grands-parents, assistantes maternelles, etc...) le mardi et le vendredi de 9h à 12h ; le jeudi de 15h à 19h.

C'est un espace convivial qui accueille, de manière libre, anonyme, gratuite, sans inscription, de façon régulière ou occasionnelle, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Les professionnels et/ou bénévoles sont formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu. Le lieu d'accueil parents-enfants est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant.



Située à Proissans :

Une micro-crèche de 10 places accueillant du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

L'équipe comprend :

- 1 directrice éducatrice de jeunes enfants (Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes enfants)
- 1 auxiliaire de puériculture (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture)
- 2 agents d'accueil (C.A.P petite enfance et assistance maternelle)



Positionnés à Sarlat mais déployés sur 5 Communautés de communes :

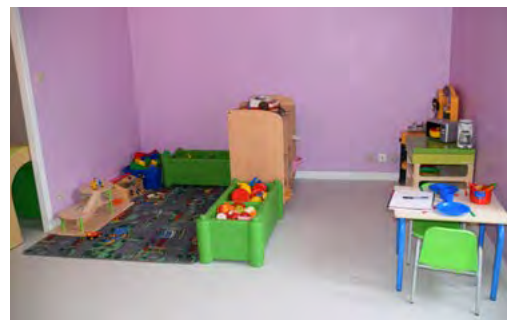
2 Relais Petite Enfance (anciens RAM) animés par 2 éducatrices de jeunes enfants. Service d'information et d'animation en faveur de l'accueil individuel et de l'accompagnement personnalisé pour les parents et les assistantes maternelles agréées indépendantes.

Champ territorial du RPE 1

Nombre de communes concernées : 27 communes (13 pour la CCSPN et 14 pour la CCVH)

- Sur la CCSPN, des assistantes maternelles « libérales » dont les parents sont les employeurs : 52 assistantes maternelles. Il est à noter que cette population d'ass. mat. est vieillissante avec plus de la moitié ayant dépassé les 50 ans et un peu plus de 15% ayant plus de 60 ans.
- Sur la CCVH 26 assistantes maternelles (dont 2 exercent en Maison d'Assistants Maternelles MAM).

Offrant un potentiel d'accueil de 230 places sur ce territoire



Champ territorial du RPE 2

Nombre de communes concernées : 62 communes

- Pays de Fénelon 22 assistantes maternelles dont 5 exerçant en MAM
- Domme-Villefranche-du-Périgord 19 assistantes maternelles
- Vallée-Dordogne-Forêt-Bessède 24 assistantes maternelles

Offrant un potentiel d'accueil de 227 places sur ce territoire

À ces moyens viennent s'ajouter des prises en charge au domicile des parents dont la quantification n'est pas aisée ainsi que la garde dans le cercle familial.

ENFANCE

En matière d'accueil de l'enfance (à partir de la scolarisation)

Situés à Sarlat :

Un ALSH maternel dans le cadre de la Maison de la Petite Enfance, d'une capacité de 25 places ouvert de 7h45 à 18h15. L'équipe qualifiée BAFA et BAFD est composée d'1 directrice et de 3 animatrices, d'1 auxiliaire de puériculture et d'1 CAP Petite Enfance.



Un ALSH (Ratz Haut) de 150 places pour les 3-15 ans ouvert de 7h30 à 18h15, doublé d'un centre d'hébergement de 36 places permettant des séjours de groupes. La vétusté de cet équipement est à noter. Il bénéficie, par ailleurs, d'un espace et d'un environnement remarquables.

L'équipe comprend :

- 1 directeur
- 2 directeurs adjoints
- 1 secrétaire
- 6 animateurs permanents
- Des animateurs vacataires selon les besoins pendant les vacances
- 1 factotum
- Du personnel d'entretien



Situé à Sainte Nathalène :

Un ALSH 3-11 ans d'une capacité de 40 places pouvant aller jusqu'à 60 places pendant les grandes vacances, ouvert de 7h30 à 18h30.

L'équipe comprend :

- 1 directeur
- 3 animateurs



JEUNESSE

En matière de jeunesse : pré-adolescents, adolescents, jeunes adultes

Situés à Sarlat :

Un Point Information Jeunesse (PIJ)

1 responsable en formation BPJEPS et 1 animateur suppléant. Ce service ouvert 15 heures/semaine, les mardis-jeudis-vendredi 14h00-17h00 ; Mercredi 14h-18h00 ; Le samedi sur rendez-vous

L'objectif du Point d'Information Jeunesse est de permettre à tout jeune en recherche d'information, de quelque nature qu'elle soit, d'être informé ou orienté vers le bon interlocuteur, par une écoute et un accompagnement dans sa recherche. Ce lieu s'inscrit donc comme une passerelle permettant d'établir un lien entre le public et l'ensemble des partenaires du territoire.



Une animation de la vie sociale locale

Géré par un conseiller des APS, en lien avec le Point Information Jeunesse et l'Accueil de Jeunes, ce service, par l'organisation d'actions événementielles citoyennes basées sur le sport, la culture, les loisirs, le populaire et le festif, favorise la cohésion sociale. Ces différents domaines représentent des tremplins privilégiés permettant d'associer la jeunesse dans sa mise en relation avec d'autres types de publics, ainsi qu'avec des partenaires qu'ils soient institutionnels, associatifs ou même privés.

Un Accueil de jeunes dirigé par 1 directeur en formation BPJEPS assisté d'un animateur et d'une animatrice pendant les vacances.

Les horaires d'ouverture au public

Pendant les vacances : du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00

les samedis : actions selon calendrier programmé par les jeunes

Hors période de vacances : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00-18h00

les mercredis de 13h30 à 18h00

les samedis : actions selon calendrier programmé par les jeunes

Ce service permet l'organisation d'actions pendant les périodes de loisirs des jeunes. L'Espace jeunes donne l'occasion aux jeunes mineurs de prendre conscience des impératifs de la vie collective en s'impliquant dans la mise en œuvre des projets et en étant pleinement acteurs dans leur réalisation. Il est aussi un lieu privilégié pour l'apprentissage du respect mutuel et la favorisation de la socialisation.

Le partenariat avec le collège/lycée St Joseph et le lycée Pré de Cordy génère l'adhésion des jeunes à ces activités et entraîne également l'adhésion de jeunes « hors territoire », que nous accueillons pour répondre à la réalité des groupes d'amis d'ores et déjà constitués. Des activités sont prévues sur les communes associées tout en contribuant à résoudre les difficultés de mobilité des jeunes par des navettes en minibus, notamment. Une réflexion est organisée sur la possibilité de trouver un nouveau lieu d'accueil pour ce service.

ANIMATION DE LA VIE LOCALE ET PARTENARIATS

Un éducateur des APS travaille en étroite partenariat avec le PIJ, le service jeunesse et les partenaires du territoire afin de dynamiser le territoire et ses habitants pour proposer et coordonner des actions d'animation culturelles, sportives et de valorisation du patrimoine.

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Cette démarche de travail avec les services de la CAF vise à réaliser des diagnostics sur notre territoire par l'organisation de réunions avec les services, les habitants, les élus et les partenaires dont les thèmes sont les suivants :

- Petite enfance
- Parentalité
- Jeunesse
- Animation de la vie locale

MISE EN PLACE D'UNE COORDINATION ENFANCE/JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE

Positionnement d'un coordinateur des accueils de loisirs du territoire et du service citoyenneté/Jeunesse.

Ses missions sont notamment la mise en place de passerelles entre les structures y compris des plus grands vers le service jeunesse, le suivi des bilans et des documents administratifs des structures DDCSPP/CAF et l'organisation d'actions de loisirs de proximité sur le territoire.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

Présidé par le Président de la CCSPN et supervisé par le Procureur de la République, ce conseil réunit les services de la gendarmerie, de la Sous-Préfecture, la police municipale, les associations à caractère social et/ou de prévention, le conseil départemental, les collèges et les lycées, les parents d'élèves, les bailleurs sociaux.

Trois ateliers thématiques permettent de réfléchir et de travailler sur le territoire avec nos partenaires, à savoir :

La prévention des violences intrafamiliales

La prévention des jeunes

La tranquillité publique

Perspectives du pôle pour 2022 :

- Conforter le nombre de places d'accueil sur les services de l'enfance, en tenant compte de la partie sud de notre territoire ;
- Permettre une harmonisation des pratiques professionnelles et construire un plan de formation visant à conforter les dimensions éducatives et pédagogiques en s'inscrivant, notamment dans le cadre du Plan Mercredi ;
- Développer de nouvelles actions en faveur des publics jeunes et des adolescents au niveau du territoire ;
- Travailler avec la commission sur le projet de rénovation des locaux de l'accueil de loisirs du Ratz-Haut ;
- Engager une réflexion sur la création d'un accueil de classes vertes ;
- Poursuivre la réflexion sur les locaux du service jeunes
- Accompagner l'ouverture d'un UAPED (Unité d'Accueil Pédiatrique des Enfants en Danger) ;
- Accompagner une campagne de communication sur la prévention des violences intrafamiliales ;
- Relancer le comité restreint axé sur violences intrafamiliales et désigner un référent territorial afin de mieux mailler le territoire et mieux échanger les informations avec la déléguée au droit des femmes.

LE PÔLE CULTUREL ET JEUNESSE

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIE

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

RÉSEAU DE LECTURE

Fonctionnement du réseau intercommunal

L'activité des bibliothèques a été encore très impactée par la pandémie : les animations ont été suspendues jusqu'en juin puis, dès le milieu de l'été, le passe sanitaire a limité l'accès aux bibliothèques. Par rapport à l'année 2019, la fréquentation a ainsi chuté d'environ 22%. La gratuité de l'inscription (depuis janvier 2020) et la belle vitalité de la bibliothèque de Ste Nathalie ont cependant permis de maintenir le nombre d'inscrits.

Dans ce contexte, la mobilisation de l'équipe s'est toutefois maintenue pour l'organisation d'événements : en juin la 4^e édition

des Contes et Musiques a atteint les jauges maximales d'accueil des publics, des propositions pour Partir en livre en juillet ont vu le jour très rapidement grâce à l'aide de partenaires fidèles (Tout conte fée, le Théâtre de poche), la promotion réussie des visites publiques du chantier de la médiathèque en octobre a nécessité de mettre en place des listes d'attente.

En parallèle l'équipe s'est entièrement réorganisée en interne, une conseillère numérique a été recrutée dans le cadre d'un appel à projet financé à 100% par l'Etat et un départ à la retraite s'est enclenché pour 2022.

TRAVAUX RÉALISÉS ET EN COURS

Le Pôle Culturel et Jeunesse est constitué d'une partie médiathèque et d'une partie école de musique.

Pour mémoire, les marchés publics ont été notifiés aux entreprises en 2019 pour un montant global de 3 862 507,26 € HT soit 4 635 507,26 € TTC aux entreprises VAUNAC (en groupement avec NGE, STP et PAS-SERIEUX), ESPITBOIS, BOUYSSOU, SCEP, LAVERGNE, LACOSTE, SUDRIE, BREL, OTIS, STP, ALLEZ et ATSE BORDE. La période de préparation de chantier a suivi, dès début février, et les premiers « coups de pelle » ont été donnés début mars 2019.

Des difficultés rencontrées lors du sciage de la falaise, pour la mise au point des fondations et des murs banchés, mais aussi la COVID19 ou encore une durée de rotation des élévations plus longue que prévue, ont amené à des modifications de planning.

Fin 2021, 90% du gros œuvre de la médiathèque est achevé ; restent donc les travaux de gros œuvre de l'auditorium, attendant à la médiathèque, et l'ensemble des travaux du second œuvre. Concernant la partie école de musique, 90% des travaux ont été achevés en 2021 et se termineront en 2022.

Les réflexions que sont l'aménagement intérieur du Pôle (mobilier) et l'aménagement de l'esplanade se poursuivent. La consultation pour l'aménagement des abords a été lancée et l'opération de renouvellement des réseaux humides, lancée par la Ville de Sarlat-la Canéda, est en cours de réalisation.

PERSPECTIVES 2022

• Poursuite des travaux

• Réalisation des travaux des abords et de l'esplanade

• Commande des mobiliers

Perspectives 2022

- Déploiement des actions de la conseillère numérique sur la CCSPN
- Fusion des catalogues informatiques avec la Bibliothèque départementale de la Dordogne
- Elaboration d'un pré-programme d'actions culturelles en lien avec l'ouverture de la future médiathèque

ACTION SOCIALE

LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MISSIONS

Le CIAS, est :

- un outil d'aide à la décision en matière de politique sociale dans un territoire rural
 - une ressource pour les habitants du territoire en matière d'accès aux droits.
- C'est un établissement public dont la mission de contribution à la cohésion sociale du territoire s'effectue notamment :

- en accompagnant des publics dans des situations de vulnérabilité,
- dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie,
- avec des services permettant le maintien à domicile des seniors,
- dans la conduite de projets contribuant à l'insertion d'un public de jeunes adultes,

Le projet d'action sociale locale qu'il conduit doit tenir compte actuellement :

- de l'accroissement de la démographie des seniors,
- de l'augmentation de la précarisation de la population active,
- de la population des actifs dont les ressources s'affaiblissent face à un renchérissement énergétique notamment,
- des contraintes de mobilité, d'une population de jeunes apparaissant aux acteurs médico-sociaux plus fréquemment fragilisée.

Le CIAS SPN contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes aient les moyens d'être acteurs de leur développement.

EN CHIFFRES

Activité générale :

1 290 000 € de budget en 2021 dont 69% provenant d'une dotation communautaire
5,48 % du budget de fonctionnement de la CCSPN soit un cout de 55,06€/habitant/an
15 973 personnes accueillies en 2021 ; un accueil toutes les 7 minutes en moyenne
16,4 % des foyers du territoire connus

103 demandes de domiciliation

Accompagnement social :

820 familles accompagnées par un travailleur social

390 familles financièrement soutenues

48 776 € pour l'aide immédiate : Chèque d'Accompagnement Personnalisé destinés à faciliter la couverture des besoins alimentaires et de première nécessité Le recours à cette aide alimentaire s'accroît d'année en année et indique que les ressources de ces foyers sont insuffisantes pour permettre un travail d'accompagnement budgétaire.
19 548 € d'aides financières (factures énergie, aide à la mobilité...)

19 380 € de chèques cadeaux en partenariat avec le commerce local

Aire des gens du voyage

5156 nuitées enregistrées à l'aire des gens du voyage de Rivaux

176 000 € de travaux de rénovation engagés sur ce site grâce à une subvention de l'Etat de **106 000€**

Action gérontologique : 13 % des foyers de plus de 60 ans ont eu recours au CIAS en 2015

156 clients du service de livraison de repas à domicile

82 ans : âge moyen de cette clientèle

31 000 repas livrés, **341 000 €** de recettes

241 dossiers d'aide sociale légale instruits

Résidence Autonomie du Plantier :

15 logements occupés, **6** entièrement rénovés,

une évaluation externe renouvelant l'autorisation administrative de fonctionnement

30 000€ d'investissement

ÉLUS RÉFÉRENTS

Jean-Jacques de PERETTI

Président du CIAS

Maire de Sarlat-la Canéda

Marie-Pierre DELATTAINANT

Vice-présidente chargée des politiques de solidarité, de santé et des seniors, Maire Adjointe à Sarlat

ORGANISATION DU SERVICE

- 15 agents au 31/12/21 dont 3 CDD
- Le télétravail inscrit dans une organisation pérenne
- Des locaux réorganisés en front office et back office, (bureaux partagés, permanences partenariales développées)
- Sécurisation des accueils (prévention des agressions, sécurité incendie, circulation des publics)

PERSPECTIVES 2022-23

- Projet de collecte mémorielle : 1ère équipe engagée
- Reprise du CIAS tour : 1ère commune visitée : St André d'Allas
- Reprise des actions collectives en fin de second semestre (économie d'énergie, ateliers cuisine...)
- Changement de l'ensemble des huisseries (2022/2023)
- Développement de la Conciergerie d'ici
- Propositions pour un transport à la demande
- Convention avec la RAJ pour une épicerie sociale destinée aux jeunes
- Expérimentation pour une analyse des besoins sociaux
- Recrutement d'un factotum

OFFICE DE TOURISME SARLAT - PÉRIGORD NOIR

MISSIONS

- Accueillir, informer et conseiller les visiteurs
- Promouvoir l'offre touristique et la destination Sarlat-Périgord Noir en France et à l'étranger
- Fédérer et animer les acteurs du tourisme
- Organiser et valoriser les grands événements structurants (Fest'Oie, Les Journées du terroir...)
- Commercialiser des produits touristiques et des prestations de services touristiques sur notre territoire et sur le territoire de toute commune de la destination qui y serait favorable
- Mettre en valeur le patrimoine communautaire et organiser les visites guidées de la ville dans le cadre du programme «Ville d'Art & d'Histoire» mis en place par l'animatrice du patrimoine. L'an dernier, l'Office de Tourisme a réalisé 850 visites guidées.
- Apporter conseil et soutien à toute collectivité qui en ferait la demande par convention
- Développement touristique, études et animation
- Animation et entretien des sentiers de randonnée
- Participer au financement de la micro-signalétique touristique

EFFECTIF ET MOYENS

- 23 permanents, 2 alternants et 7 saisonniers représentant 26,9 équivalent-temps pleins
- 2,74 M€ de budget pour l'office de tourisme
- 965 000 € de taxe de séjour

FAITS MARQUANTS 2021

- Recours au chômage partiel en début d'année en lien avec les mesures de lutte contre l'épidémie de COVID19
- Un nouveau logiciel de billetterie a été mis en place en avril, entraînant une majorité de réservation de visites en ligne et de paiements par carte de crédit
- Lancement d'un service innovant de conseil en séjour informatisé, baptisé le Roadbook
- Une nouvelle visite théâtralisée a été inaugurée à Montfort : Les diableries de Monfort

ÉLUS RÉFÉRENTS

Jérôme PEYRAT

Président de l'Office de tourisme,
Maire de La Roque Gageac

Christophe NAJEM

Vice-président de l'Office de tourisme,
Maire Adjoint à Sarlat

CHIFFRES-CLÉS 2021

- 1,5 M de visiteurs
- 13% d'emplois touristiques
- 32 400 lits touristiques dont 23 550 lits marchands
- 317 500 visiteurs dans les espaces d'accueil de Sarlat, Beynac et La Roque-Gageac
- 609 jours d'ouverture cumulée des espaces d'accueil
- 1,5 millions de visites sur le site Internet de l'OT
- 36 000 fans sur Facebook et 22 000 sur Instagram
- 16 130 personnes accueillies en visite guidée
- 12 000 nuitées louées en meublés de tourisme par l'OT
- 58 journalistes et bloggers accueillis, 189 articles de presse parus, 14 reportages sur des radios nationales et 40 émissions de TV diffusées représentant une contre-valeur publicitaire de 6,8 M€
- 45 professionnels du tourisme accompagnés dans le cadre des ateliers de professionnalisation et 15 pour l'obtention de la marque Accueil vélo dont déjà 6 labélisés.

- Une collection de supports de visite des villages de la Communauté de communes baptisée « Coups de cœur en Périgord Noir » a été lancée avec le 1^{er} opus dédié au bourg de Montfort
- Déménagement en septembre d'une partie des services administratifs au 99 avenue de Selves pour améliorer les conditions de travail du personnel
- Les rencontres du tourisme n'ont pas pu se tenir en novembre

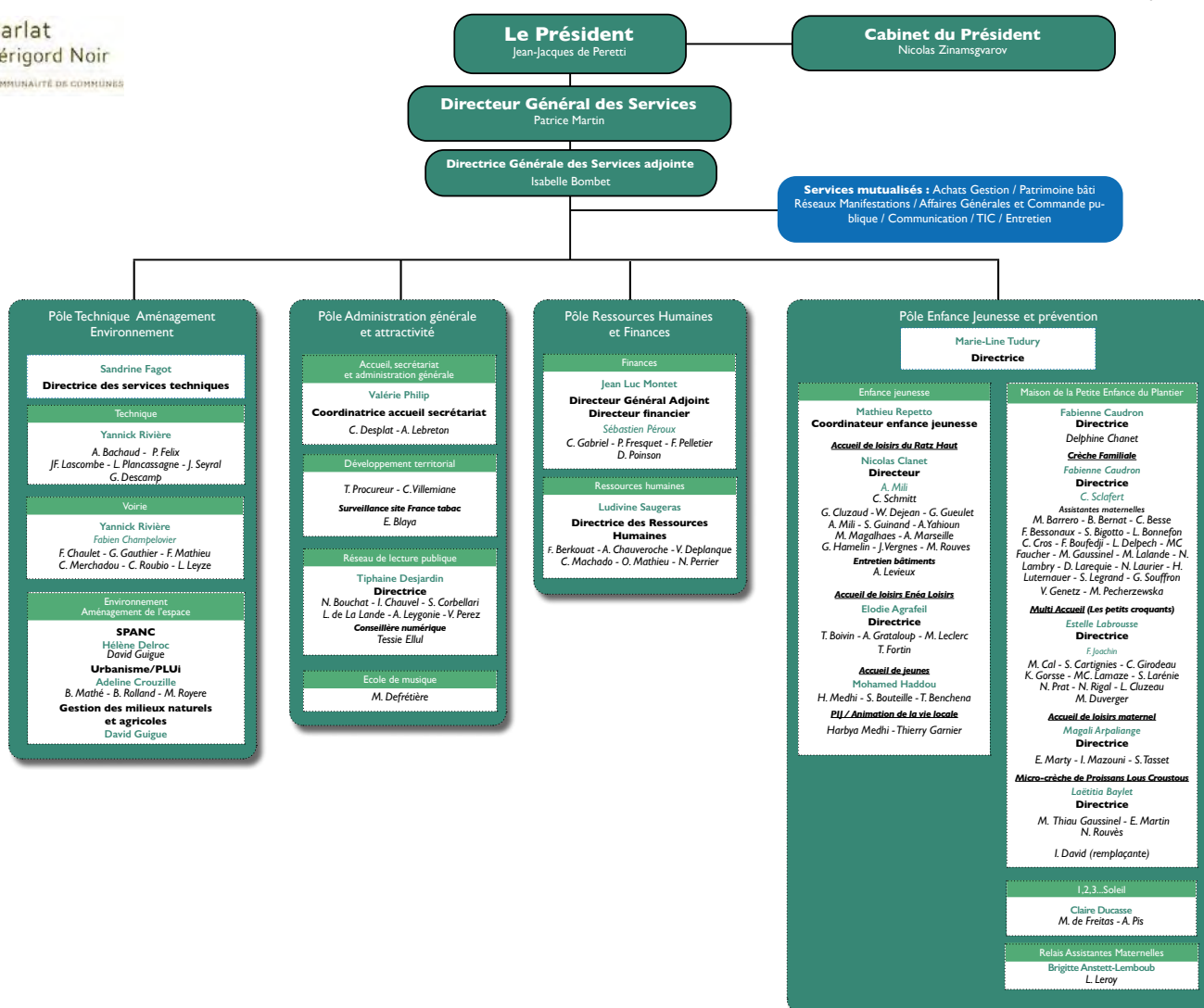
PERSPECTIVES 2022

- **Mutualisation du principal document d'information touristique, baptisé Intense Périgord Noir, avec le pays de Fénélon et la Vallée de l'Homme.**
- **Lancement d'une nouvelle visite guidée « Autour des remparts de Sarlat »**
- **Parution du 2^e opus des Coups de cœur avec « Flânerie à Vézac »**
- **Recrutement d'une guide / agent de réservation et d'un responsable pour le pôle commercial**
- **Relance du plan local de professionnalisation et des ateliers numériques et programmation d'une série de webséminaires**
- **Soirée de lancement de la saison le 7 avril au Château de Puymartin**



LES MOYENS GÉNÉRAUX

NOVEMBRE 2021



SERVICE ACCUEIL, SECRÉTARIAT ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ÉLU RÉFÉRENT

Benoît SECRESTAT

Vice-Président chargé de l'économie, de l'emploi, des finances et des ressources humaines
Maire de Proissans

EFFECTIF DU SERVICE

1 coordinatrice

2 agents d'accueil (1,5 ETP)



CHIFFRES-CLÉS 2021

Accueil, secrétariat

- Accueil téléphonique : 4390 appels
- Accueil du public : 955 personnes
- Gestion du courrier arrivé : 2320 plis
- Boîte mail accueil : 3864 mails
- Véhicule de service : 50 jours empruntés
- Salle de réunion : 169 jours d'occupation

Administration générale

- Bureaux communautaires : 8
- Conseils communautaires : 6
- Délibérations : 134
- Réunions des commissions : 13

MISSIONS

Accueil, secrétariat

- Accueil, information et orientation du public
- Gestion du courrier et de la boîte mail
- Secrétariat des pôles
- Gestion des plannings (véhicule, salle de réunion)

Administration générale

- Bureaux et conseils communautaires : organisation et suivi : calendrier des séances, convocations, préparation des dossiers, suivi des réunions (dématérialisation, affichage...)
- Commissions thématiques : convocations et suivi
- Recueil des actes

FAITS MARQUANTS

- Recrutement d'une coordinatrice, renforcement et structuration du service
- Renfort pendant 5 mois pour un remplacement
- Mise en place du logiciel Actes Office (gestion des conseils communautaires)

PERSPECTIVES 2022

- *Prise en charge du secrétariat des directions et renforcement des missions*
- *Mise en œuvre du logiciel Actes Office (gestion des conseils communautaires)*
- *Déménagement dans les nouveaux locaux*

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

MISSIONS

- Assurer la gestion des carrières et des situations administratives de chacun des agents des 3 collectivités (Mairie de Sarlat, CIAS et CCSPN)
- Calculer et traiter leur rémunération, gérer et suivre leurs absences et leur santé au travail
- Assurer les recrutements (conseil, organisation et suivi)
- Mettre en œuvre et assurer le suivi du plan de formation et de l'ensemble des formations
- Assurer la préparation et le suivi des instances de dialogue social
- Produire le rapport social unique
- Contribuer à la démarche globale d'amélioration des conditions de travail (QVT)
- Développer le partenariat institutionnel

FAITS MARQUANTS

- Arrivée de la nouvelle DRH en mai 2021
- Maintien de l'activité durant la crise sanitaire de Covid 19
- Poursuite de la démarche QVT en entier
- Réévaluation du dispositif du RIFSEEP (IFSE)
- Production du Rapport Social Unique (remplace le bilan social)
- Mise en œuvre des 1607 heures à compter du 1^{er} janvier 2022

PERSPECTIVES 2022

- **Elections professionnelles 2022 (8 décembre 2022) et modifications des instances de dialogue social**
- **Poursuite de la réflexion sur l'organisation et le temps de travail**
- **Mise en œuvre du plan d'action dans le cadre de la démarche QVT**
- **Finalisation des lignes directrices de gestion**
- **Réflexion sur la mise en place d'un accord-cadre sur le télétravail (hors contexte Covid)**
- **Préparer le transfert du service dans les locaux du nouveau siège de la CCSPN.**

ÉLU RÉFÉRENT

Benoît SECRESTAT

Vice-Président chargé de l'économie, de l'emploi, des finances et des ressources humaines
Maire de Proissans

EFFECTIF DU SERVICE

1 DRH

6 assistants (5,8 ETP)

CHIFFRES-CLÉS 2021

Effectif de la CCSPN :

117 agents

80 titulaires dont **2/3** sont des femmes

69% catégorie C

13% catégorie B

18% catégorie A

124 journées de formation (51 agents concernés)

3008 jours d'arrêt maladie

touchant **52** agents

SERVICE FINANCES

ÉLU RÉFÉRENT

Benoît SECRESTAT

Vice-Président chargé de l'économie, de l'emploi, des finances et des ressources humaines
Maire de Proissans

EFFECTIF DU SERVICE

1 directeur

1 adjoint au directeur

5 agents comptables

CHIFFRES-CLÉS 2021

Surface financière tout budget confondu :

61 925 000 €

10 085 mandats

3 185 titres

11 060 engagements

nombre total d'écritures :

24 325

MISSIONS

- Gestion de 14 budgets :
 - Sarlat-la Canéda (Ville – Eau – Assainissement - Eglise Sainte Marie - Centre Culturel et de Congrès)
 - Communauté de communes (Budget principal - SPANC – Borne 120 et Résidence Habitat Jeunes)
 - CIAS (Budget principal – Résidence autonomie)
 - Autres budgets (Aérodrome – Zone Activités Economiques Vialard – Syndicat Mixte du SCoT Périgord Noir)
- Préparation, exécution et suivi des crédits
- Contrôle de gestion
- Gestion des emprunts et suivi de la trésorerie
- Subventions d'investissements : montage des dossiers, demande et suivi des encaissements
- Traitement des recettes impayées (restauration scolaire, périscolaire, occupation du domaine public, TLPE ...)
- Régies d'avances et de recettes : arrêtés, comptabilisation, contrôle ...
- Gestion de l'actif (amortissements, suivi de l'inventaire)

FAITS MARQUANTS

- Adaptation des activités du service à la crise sanitaire par la mise en place du télétravail
- Départ d'un agent en septembre et redistribution des missions
- Intégration de l'Espace Economie Emploi en gestion communale
- Transfert de la compétence mobilité de la Ville à la Communauté de communes
- Gestion de la taxe de séjour : perception du produit et reversement à l'OT

PERSPECTIVES 2022

- **Finaliser le déploiement de la solution logicielle de prospective financière**
- **Poursuivre la dématérialisation de la chaîne comptable : généralisation de l'emploi d'e-marchés, module « Service fait »**
- **Préparer le transfert du service dans les locaux du nouveau siège de la CCSPN.**

SERVICE VOIRIE

MISSIONS

- Entretien des voiries communautaires de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN)
- Entretien des signalisations horizontales et verticales (police) sur les voiries communautaires de la CCSPN
- Suivi de chantiers d'aménagements urbains, de voirie
- Avis au service instructeur sur autorisation d'urbanisme (CUa, Cub et PC)
- Avis sur demande de permissions de voirie, d'occupation du domaine public
- Arrêté d'alignement sur demande des communes, des notaires...

FAITS MARQUANTS

- Etude/Réflexion quant à l'organisation du service Voirie : organisation interne (formations, professionnalisation, stabilisation équipe), matériels, locaux...
- Formation à l'utilisation de PERIGEO du responsable de service et du chef d'équipe ;
- Permis Poids Lourds pour un agent de l'équipe ;
- Renforcement de l'équipe par 2 agents du GER d'avril à septembre 2021
- Suivi du chantier de déploiement de fibre optique ;
- Préparation du chantier de réhabilitation pour siège de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir.

PERSPECTIVES 2022

- **Renouvellement du marché public de signalisation horizontale**
- **Lancement d'un diagnostic Voirie avec l'ATD**
- **Etude de faisabilité pour la réhabilitation d'un bâtiment à FRANCE TABAC permettant d'accueillir l'équipe Voirie**
- **Acquisition d'une pelle à pneu et vente d'un télescopique**
- **Formation à l'utilisation du PATA pour 3 agents, Permis Super Lourds pour un agent**
- **Renforcement de l'équipe par 2 agents du GER durant 3 mois**

ÉQUIPEMENTS 2021

1 Tracto Pelle
1 Tracteur Balai
1 Tracteur Lame Niveleuse
2 Compacteurs
3 Camions Benne PL
1 Camion Benne VL
1 PATA
1 Télescopique
2 VL

ÉLUS RÉFÉRENTS

Didier DELIBIE

Vice-président chargé de la voirie (fonctionnement)

Frédéric TRAVERSE

Vice-président chargé de de la voirie (investissement) - Maire de Vitrac

EFFECTIF DU SERVICE

1 responsable

1 chef de l'équipe régie

12 agents (6 pour la régie et 6 dans le service technique)

CHIFFRES-CLÉS 2021

415 km de voirie

répartis sur 13 communes

Réfection de voiries par entreprises pour un montant de

1 064 932,82 €

Réfection de voiries par les agents de l'équipe régie pour un montant de matériaux d'environ

227 659,93 €

231 tonnes d'émulsion

1 052 tonnes de graviers

681 tonnes de grave émulsion

364 tonnes d'enrobé

349 tonnes de calcaire

EAU, ASSAINISSEMENT

ÉLU RÉFÉRENT

Frédéric TRAVERSE

Vice-président chargé de la voirie et du SPANC - Maire de Vitrac

EFFECTIF DU SERVICE

2 agents

ÉQUIPEMENTS 2021

2 véhicules

1 inclinomètre

4 protocoles de Porchet

2 appareils photos

1 SIG ISIGEO avec modules métiers ANC, réseaux

humides EU_EP, GEMAPI

2 ordinateurs portables

MISSIONS

- Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif en régie directe : réalisation des contrôles de conception, de bonne exécution, et des diagnostics vente. Suivi de la facturation et renseignements des administrés.
- Suivi des réseaux humides (assainissement, eau potable et eau pluviale)

FAITS MARQUANTS

- Lancement d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) relative aux opérations de fin de contrat et à la mise en place du futur mode de gestion des compétences eau potable et assainissement de la ville de Sarlat La Canéda
- Lancement d'une mission d'AMO relative à la réalisation d'une étude diagnostique et d'un schéma directeur des réseaux d'assainissement (SDAC) et d'eaux pluviales (SDGEP) de la ville de Sarlat-la Canéda
- Suivi des différentes études de maîtrise d'œuvre en cours avec le bureau d'études SOCAMA pour la ville de Sarlat

PERSPECTIVES 2022

- **Finalisation de l'étude sur la délégation de services publics eau potable et assainissement pour la ville de Sarlat-la Canéda et choix du mode de gestion**
- **Suivi de l'élaboration du Schéma Directeur Assainissement Collectif et du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales**
- **Suivi des travaux engagés sur la Cuze, les réseaux d'eaux potables, d'eaux usées et d'eaux pluviales**

CHIFFRES-CLÉS 2021

13 communes

6 000 installations ANC

500 contrôles dont :

- Contrôles sur les installations neuves :

173 contrôles de conception

71 contrôles de bonne exécution des travaux

47 certificats de conformité.

- Contrôles sur les installations existantes :

207 diagnostics préalables à la vente

2 avis sur Certificat d'Urbanisme

Le nombre de foyers équipés pour la gestion de leurs eaux domestiques par une filière autonome représente 50 % de la population du territoire.

En 2021, compte tenu du contexte (mutation sociale, PLUi, RE2020), la sollicitation du service a été plus importante sur les contrôles de conception (+ 45 % / 2020) et les diagnostics préalables à la vente (+ 54 % / 2020)

RIVIÈRES

MISSION

- Mise en œuvre de la politique GEMAPI

FAITS MARQUANTS

- Travaux de renaturation pendant l'été pour la mise en œuvre sur 1.150 km de cours d'eau, de banquettes minérales alternées, afin de redonner une dynamique plus naturelle de méandre au ruisseau de la Massoulie.
- Travaux de plantation de ripisylve : les enfants du centre Enéa Loisirs à Sainte Nathalène ont participé, à l'entrée du bourg, à la mise en terre de près de 80 arbustes sur les rives de l'Enéa. Ces derniers apporteront ombrage, nourriture et habitat à la biodiversité du cours d'eau, tout en préservant les berges.
- Lancement de deux études :
 - Sur le Merdansou (compréhension du fonctionnement hydraulique et définition des enjeux de protection contre les crues)
 - Sur un petit affluent de l'Enéa (définition des enjeux de préservation de la ressource en eau en tête de bassin versant).
- Formation interne sur le fonctionnement général des cours d'eau auprès des agents municipaux de la ville de Sarlat amenés à intervenir à proximité ou sur la Cuze (services espaces verts et entretien).

PERSPECTIVES 2022

- **Premières démarches d'acquisitions foncières de zones humides avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelles Aquitaine**
- **Aménagement renaturation de la Cuze au niveau du parking Brossolette**
- **Travaux de renaturation du ruisseau du Vedel par création de méandres sur 140 m**
- **Aménagement de la vanne du Moulin de Roffy, afin d'améliorer le fonctionnement hydraulique de l'Enéa à l'entrée du bourg de Sainte Nathalène.**

EFFECTIF DU SERVICE

1 agent à mi-temps

CHIFFRE-CLÉS 2021

Renaturation du ruisseau de la Massoulie par recharge granulométrique et banquettes minérales :

1,150 km de
travaux pour **51 750€**



SERVICE URBANISME ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

ÉLU RÉFÉRENT

Jean Michel PERUSIN

Vice-président chargé de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme/Maire de Ste Nathalie

EFFECTIF DU SERVICE

1 responsable en charge du PLUi, PCAET et autres missions particulières

2 instructrices

CHIFFRES-CLÉS 2021

1 823 actes instruits

238 rendez-vous

1 536 appels

MISSIONS

- L'instruction des ADS
- L'accueil et le conseil en amont des pétitionnaires
- Le suivi et les évolutions des documents en cours (PLU, POS et cartes communales)
- L'élaboration d'un PLU intercommunal, du Règlement Local de Publicité
- L'élaboration, le suivi et l'animation du Plan Climat Air Energie Territorial
- Suivi de missions particulières : Logement et habitat (OPAH, Plateforme de rénovation énergétique, Appel à projet Facilareno, etc...)

FAITS MARQUANTS

- PLUi : finalisation de la traduction réglementaire du zonage U/AU, élaboration du zonage A et N et des stecals et arrêt du PLUi
- RLPi : Travail sur la traduction réglementaire et Arrêt du RLPi
- PCAET : approbation de la démarche et poursuite des actions
- OPAH : Poursuite de l'étude opérationnelle pour la mise en œuvre d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat
- Rénovation énergétique : Lancement de la démarche FACILARENO et de la formation des artisans à la rénovation performante, travail sur la candidature des EPCI au projet « plateforme de rénovation énergétique » à l'échelle du Pays du Périgord Noir

PERSPECTIVES 2022

- **PLUi et RLPi : Réalisation de l'enquête publique conjointe et approbation des deux procédures**
- **Logement et OPAH : rendu de l'étude opérationnelle par SOLIHA et dimensionnement de l'opération pour un démarrage de l'opération au 1^{er} janvier 2023**
- **Rénovation énergétique : ouverture de la plateforme de rénovation énergétique au 1^{er} janvier 2022, premiers chantiers FACILARENO**
- **PCAET : suivi et poursuite des actions et notamment sur le logement et la rénovation énergétique et la mobilité : travail sur la définition d'une vélo route voie verte à l'échelle de la CCSPN et lancement du travail sur la carte interactive des mobilités.**

ACTES	CUa	CUb	DP	PC	PA	PD	TOTAL
Beynac et Cazenac	38	8	11	8	5	0	70
Marcillac Saint Quentin	32	22	31	29	0	1	115
Marquay	23	7	14	18	0	0	62
Proissans	51	7	29	34	4	1	126
La Roque Gageac	30	11	14	14	1	0	70
Saint André Allas	49	9	18	25	2	0	103
Sainte Nathalie	63	1	13	12	0	0	89
Saint Vincent de Cosse	19	0	9	11	0	0	37
Saint Vincent le Paluel	13	7	11	11	0	0	42
Sarlat la Canéda	449	90	186	111	11	5	852
Tamniès	23	7	18	20	2	2	72
Vézac	26	19	18	11	1	0	75
Vitrac	35	11	42	20	0	2	110
TOTAL par acte	850	199	413	324	26	11	1823
Différence/2020	+ 239	+ 48	+ 57	+ 85	+ 12	+ 4	+445

SERVICE BIBLIOTHÈQUES-MÉDIATHÈQUES SARLAT-PÉRIGORD NOIR

MISSIONS

- Promouvoir la lecture sous toutes ses formes
- Mettre à disposition de tous les publics différents types de documents à des fins d'information, de loisirs, d'éducation et de culture
- Offrir aux administrés un accès gratuit au numérique
- Participer à la vitalité du lien social sur le territoire en fournissant à tous des espaces publics de rencontre et de réflexion.

FAITS MARQUANTS

- Covid-19 : suspension des animations jusqu'en juin, accueil restrictif des publics avec instauration du passe sanitaire dès l'été
- Une fréquentation en hausse de 30% par rapport à 2020 mais de - 22% par rapport à 2019
- Recrutement d'une conseillère numérique
- Suspension de l'activité des bénévoles
- Echanges avec l'architecte pour affiner l'aménagement et l'ameublement des espaces "fonctionnels"
- Première visite du chantier de la médiathèque ouverte aux publics
- Inauguration d'une boîte de retour de documents à Ste Nathalène

PERSPECTIVES 2022

- *Poursuite des travaux et de la constitution des collections, dossiers de subvention*
- *Travail sur la communication*
- *Définition des horaires d'ouverture de la future médiathèque*
- *Remplacement d'un agent (départ à la retraite)*
- *Déploiement de l'activité de la conseillère numérique sur le territoire*
- *Fin du déploiement de la carte unique*



ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF ET MOYENS

3 bibliothèques (Sarlat, Ste Nathalène, Marquay)

7 bibliothécaires salariés

2 bénévoles référentes de la bibliothèque de Marquay

1 conseillère numérique (recrutée fin 2021)

CHIFFRES-CLÉS 2021

32 h d'ouverture hebdo

15 100 entrées

1 362 inscrits

dont

49 collectivités

30 000 documents

disponibles dans l'ensemble du réseau

75 accueils de classes et collectivités

26 animations organisées sur 8 communes

SERVICE DIRECTION PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE ET COORDINATION CTG / CISPD

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF ET MOYENS DU SERVICE

70 agents

1 crèche familiale – 1 crèche collective – 1 micro-crèche – 1 LAEP – 2 RPE – 3 accueils de loisirs – 1 Accueil de jeunes – 1 Point Information Jeunesse/ Animation de la vie locale

MISSIONS

- Coopération CTG
- Pilotage des projets
- Management et encadrement
- Coordination des dispositifs
- Suivi des services

FAITS MARQUANTS

- Suivi des protocoles sanitaires suite à l'épidémie COVID
- Accompagnement du service jeunesse dans sa dimension d'accompagnement aux projets jeunes
- Renouvellement des contrats de projets et projets d'établissements RPE 1 et 2
- Modification des plages horaires des ALSH
- Recherche de locaux pour le service jeunesse/PIJ et réorganisation du service
- Réalisation d'un diagnostic des services Enfance/Jeunesse
- Mise en place d'une commission de travail sur la réfection des locaux de l'ALSH Ratz-Haut.

PERSPECTIVES 2022

- *Suivi du schéma de développement CTG sur le territoire*
- *Finaliser la réflexion sur le pôle enfance jeunesse*
- *Accompagner l'organisation du service jeunesse/animation de la vie locale*
- *Coordonner le projet de réfection du Ratz-Haut et des locaux classes vertes ainsi que le projet des locaux jeunesse/PIJ.*
- *Relancer les séances plénières du CISPD et les comités restreints.*

CHIFFRES-CLÉS 2021

26 réunions avec les services petite enfance/enfance/jeunesse

18 réunions CTG/CAF/ELUS/
PARTENAIRES

RELAIS PETITE ENFANCE DU PÉRIGORD NOIR (RPE 1 ET RPE 2)

MISSIONS

(cf Référentiel national des RPE octobre 2021 / Décret n°2021-1115 du 25 août 2021)

- L'information et l'accompagnement des familles :
 - Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire ;
 - Valoriser l'offre de service du site monenfant.fr ;
 - Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel en :
 - Favorisant la mise en relation entre les parents et les professionnels
 - Accompagnant les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur.
- L'information et l'accompagnement des professionnels(les) :
 - Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels(les) ;
 - Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur le site monenfant.fr ;
 - Proposer des temps d'échange et d'écoute.
 - Accompagner la professionnalisation et l'amélioration des pratiques en :
 - Organisant des ateliers d'éveil ;
 - Accompagnant les parcours de formation des professionnels(les).
- Lutter contre la sous-activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier.
- Contribuer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant.

FAITS MARQUANTS

- La crise sanitaire a continué d'impacter l'activité du service
- La réforme des modes d'accueil (ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles) → Renforce le rôle des RAM qui deviennent des « Relais Petite Enfance » (RPE)
- Renouvellement des projets de fonctionnement des RPE 1 et RPE 2
- Validation par la CAF des dossiers et renouvellement des agréments pour une nouvelle période de contractualisation (2022 / 2024)
- Projet d'établissement : réflexions éducatives et organisationnelles sur le fonctionnement du service pour une meilleure adéquation avec les évolutions des missions de ce dernier
- Baisse continue du nombre d'assistantes maternelles agréées tout au long de l'année (- 14%)

PERSPECTIVES 2022

- *Mise en place progressive des actions proposées dans le cadre des projets de fonctionnement (accompagnement des professionnelles exerçant en M.A.M., communication sur le métier d'assistante maternelle, etc.)*
- *Présentation du nouveau projet d'établissement et du règlement intérieur auprès des usagers et des partenaires dans le cadre d'une réunion d'information*
- *Poursuite de l'accompagnement à la professionnalisation des assistantes maternelles, notamment à travers le départ en formation professionnelle continue*

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF DU SERVICE

2 animatrices éducatrices de jeunes enfants à temps plein

MOYENS

Locaux : locaux adaptés au siège social du Relais ; locaux à aménager sur les différents sites extérieurs par les animatrices ; 2 véhicules de service ;

Matériel spécifique : jeux, jouets d'éveil, matériel éducatif, etc ; Equipement bureau-tique / téléphonie.

CHIFFRES-CLÉS 2021

5 communautés de communes bénéficient des services du RPE

132 assistantes maternelles agréées indépendantes

soit

438 places d'accueil

148 matinées d'animation organisées

289 appels, rendez-vous et mails de parents

123 assistantes maternelles ont contacté le RPE en 2021

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS 123 SOLEIL

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF DU SERVICE

3 agents

MOYENS

1 local d'accueil avec un bureau administratif

1 cuisine
matériel ludique

1 bibliothèque

MISSIONS

- Proposer un lieu de paroles de rencontres et de jeux.
- Favoriser « la séparation » parents/enfants
- Accueillir les difficultés avant qu'elles ne s'installent
- Offrir un lieu de vie relationnelle dès la grossesse
- Rompre l'isolement des familles.

FAITS MARQUANTS

- Nombreuses vidéos de Racontines envoyées aux familles par le groupe WhatsApp
- Travaux dans la structure revêtement du sol et peinture

PERSPECTIVES 2022

- *Continuer les relations à distance via WhatsApp en plus du présentiel*
- *Préparation des 20 ans de la structure avec une exposition sur l'œuvre de Françoise Dolto*
- *Poursuite des projets en lien avec les services communautaires*

CHIFFRES-CLÉS 2021

398 passages d'enfants

90 enfants différents
accueillis



MICRO-CRÈCHE «LOUS COUSTOUS»

MISSIONS

La micro-crèche « Lous Coustous » a une capacité d'accueil de 10 enfants, âgés de 10 semaines à 4 ans. Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

La structure permet un accueil régulier, mais aussi occasionnel, selon les besoins des familles. Située à 5 mn de Sarlat, au sein de l'école maternelle de Proissans, elle est très accessible et bénéficie des services de la restauration de l'école.

La Micro-crèche permet aux enfants accueillis de grandir et d'évoluer dans un lieu chaleureux et stimulant accompagnés par des professionnels qualifiés et de se socialiser au sein d'un petit groupe d'enfants. À travers le projet pédagogique développé en équipe, une attention particulière est portée au respect du rythme individuel de chaque enfant au quotidien ainsi qu'une volonté de favoriser la libre exploration du bébé et de l'enfant.

FAITS MARQUANTS

- Création d'un support vidéo pour les parents, réunissant les signes de communication gestuelle à destination des enfants que l'on utilise à la micro-crèche, afin que les familles puissent réutiliser cet outil à la maison ;
- Mise en place d'un espace d'inspiration « snoezelen » : un espace propice au retour au calme lorsque l'enfant est agité, ou aux découvertes sensorielles ;
- Séances d'éveil musical mensuelles avec Alexandre de l'association TIMOUNZIK ;
- Mise en place d'un projet « jardin » ; en amont : diverses animations et découvertes en lien avec ce thème (comptines, imagiers, littérature jeunesse, plantations intérieures...) puis aux beaux jours, aménagement du jardin (installation de jardinières et de grands bacs à plantations) ; mise en place d'un atelier jardinage hebdomadaire : réalisation de plantations collectives (légumes, fruits) et de plantations individuelles (fleurs) ;
- Deux séances de médiation animale proposées aux plus grands au début de l'été

PERSPECTIVES 2022

- **Mise en place d'un programme d'ateliers à thème par les agents de la micro-crèche ; mobilisation des compétences acquises en formation (atelier terre, massage, atelier autour du livre, yoga...)**
- **Poursuivre le projet jardin ainsi que l'aménagement des extérieurs.**



ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF DU SERVICE

1 directrice éducatrice de jeunes enfants

1 auxiliaire de puériculture

3 agents d'accueil

CHIFFRES-CLÉS 2021

228 jours d'ouverture

20 enfants inscrits

15 952 heures de présence

MULTI ACCUEIL « LES P'TITS CROQUANTS »

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF DU SERVICE

1 directrice Éducatrice de Jeunes Enfants

1 directrice adjointe Éducatrice de Jeunes Enfants

4 auxiliaires de puériculture

3 CAP Petite Enfance

1 remplaçante CAP Petite Enfance

1 agent de restauration

1 agent d'entretien restauration

1 agent d'entretien

MOYENS

Restauration sur site
Équipement petite enfance

MISSIONS

- Accueil en collectivité de jeunes enfants de 10 semaines à 4 ans :
Multi accueil : 25 places du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15
Halte jeux : 5 places à partir de 2 ans de 9h à 16h30 hors mercredi et vacances scolaires.
- Veiller au bien-être, à la sécurité matérielle et affective des jeunes enfants, indispensable pour les aider à grandir, à acquérir leur autonomie, à développer leur curiosité et leurs capacités.
- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif, les informer, les conseiller.
- Assurer un rôle de prévention en partenariat avec les différents intervenants de la petite enfance.

ACTIONS RÉALISÉES

- Projet artistique en partenariat avec Carmen Olive et Gary'indy. Réalisation d'une fresque avec les enfants en lien avec l'histoire sonore proposée par Carmen.
- Eveil musical avec Alexandre, intervenant musique.
- Continuité du projet jardins fleuris, en partenariat avec le service des espaces verts, qui nous fournit les fleurs et les jardinières.
- Intervention de Françoise Poujade, bénévole de l'association « lire et faire lire » ayant pour but le développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants.
- Intervention de François Delebecque, auteur de livres pour enfants, dans le cadre du salon du livre « revisité » à cause de la crise sanitaire.
- Création d'un espace Snoezelen qui consiste à rechercher un état de bien-être grâce à un environnement doux propice aux stimulations sensorielles.
- Bougeothèque (ateliers de motricité) au gymnase 1 fois par mois.

PERSPECTIVES 2022

- **Semaine de la petite enfance sur le thème des re-trouvailles !**
- **Participation au Salon du livre**
- **Participation aux arts en folie**
- **Interventions de Françoise Poujade qui vient raconter des histoires aux enfants**
- **Eveil musical avec Alexandre**

CHIFFRES-CLÉS 2021

222 jours d'ouverture

70 enfants inscrits

42 053 heures d'accueil

ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL DU PLANTIER

MISSIONS

- Accueillir les enfants scolarisés jusqu'à 5 ans, les mercredis et vacances scolaires ;
- Faire acquérir à l'enfant plus d'autonomie et savoir vivre en collectivité ;
- Proposer des activités adaptées qui favorisent le développement moteur, affectif et intellectuel ;
- Respect du rythme biologique de l'enfant ;
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité, protocole covid 19;
- Proposer aux parents et aux enfants un lieu toujours accueillant.

ACTIONS RÉALISÉES

- Une capacité d'accueil retrouvée avec 25 enfants
- Accueil d'un enfant de la classe UEMA
- Passerelles avec la crèche familiale, le multi accueil et le Ratz-Haut de nouveau possibles
- Organisation d'Halloween au Ratz Haut

PERSPECTIVES 2022

- *Poursuite des passerelles crèche, multi-accueil, ALSH*
- *Partenariat avec les autres ALSH de la CCSPN*
- *Projets : artistique, musical, jardinage*

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF DU SERVICE

1 directrice BAFD

**3 animatrices BAFA et CAP
Petite Enfance**

**1 animatrice BAFA rempla-
çante**

CHIFFRES-CLÉS 2021

Les mercredis : **87**
demi-journées d'accueil

Les mercredis : **534**
journées d'accueil

Petites vacances : **394**
journées enfants

Grandes vacances : **691**
journées enfants



CRÈCHE FAMILIALE

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF DU SERVICE

1 directrice cadre de santé
1 éducatrice de jeunes enfants
1 assistante de direction
19 assistantes maternelles
1 médecin et 1 psychologue vacataires

MOYENS

Utilisation du logiciel OPUS
1 salle d'animation pour le jardin d'éveil
1 espace créatif
1 espace psychomoteur
1 véhicule

MISSIONS

- Organiser l'accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans au domicile des assistantes recrutées par la ville et encadrées par une équipe pluridisciplinaire (puéricultrice, éducatrices)
- Garantir le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant confié.
- Favoriser leur autonomie, leur socialisation
- Accompagner les premières étapes de leur développement
- Permettre à chacun de passer des journées épanouissantes et enrichissantes
- Créer un climat de confiance avec les parents et être à l'écoute de leurs besoins dans le respect du secret professionnel
- Observer et dépister les troubles précoces
- Partager avec eux leurs expériences pour les soutenir et répondre en toute discrétion à leurs interrogations
- Encadrer les assistantes maternelles, les former, les soutenir, les associer à l'élaboration du projet éducatif du service, les évaluer

FAITS MARQUANTS

- Mise en place d'un groupe WhatsApp du personnel
- Les pratiques professionnelles ont été modifiées tout le long de l'année par la mise en place des protocoles sanitaires liés à la Covid 19
- 4 exercices d'alerte attentat ont été réalisés pour les 3 services MPE
- Une Semaine thématique festive pour Noël avec un décloisonnement des groupes et des agents qui ont créé des mini spectacles
- Organisation d'un POT MUSICAL en juillet 2021
- Reprise des sorties : chez un fromager dans le cadre de la semaine du goût, à la ferme pédagogique de Villeneuve, au centre culturel
- Suspension de la passerelle avec les écoles et du salon du livre

CHIFFRES-CLÉS 2021

77 272 heures d'accueil

248 jours d'ouverture

89 enfants inscrits

186 heures de formation du personnel

587 visites aux domiciles des assistantes maternelles par la puéricultrice et l'éducatrice

496 h en temps collectifs au jardin d'éveil

9 sorties BOUGEOTHEQUE au gymnase de la Canéda

PERSPECTIVES 2022

- **Réflexion sur l'aménagement d'un espace bien être/détente au domicile des AM**
- **Mise en place du registre sanitaire**
- **Reprise du projet passerelle en fonction du contexte sanitaire**
- **Mise en œuvre des films passerelle pour les familles**
- **Participation à la SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE, thématique « re-trouvailles »**
- **Formation pour le maintien des acquis en gestes de secours petite enfance**
- **Projets en EAC « éveil artistique et culturel » (arts en Folie nouvelle version, spectacle à la salle Paul Eluard, séance cinéma, spectacle pour Noël ...)**

ALSH ENEA LOISIRS

MISSIONS

- Permettre aux enfants de 3 à 11 ans de vivre des temps de loisirs à l'extérieur du cercle familial.
- Permettre aux enfants de développer leurs capacités manuelles, culturelles et sportives à des programmes d'activités diversifiés
- Faire découvrir aux enfants le patrimoine local et d'autres environnements.
- Animer le territoire

ACTIONS RÉALISÉES / TEMPS FORTS

- Participation au projet EDEN (Handicap)
- Reprise du Marché de Noël
- Organisation d'un séjour été en Auvergne
- Participation à la journée sport du Conseil Départemental

PERSPECTIVES 2022

- *Réorganisation et renforcement du service*
- *Maintenir les actions et projets*
- *Maintenir la proposition d'un séjour sur les petites vacances*

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF DU SERVICE

1 directrice/animatrice

4 animateurs

2 saisonniers en été



CHIFFRES-CLÉS 2021

27 723,5 h d'accueil

3 465,43 journées
enfants

Une moyenne de **35,72**
enfants par jour

Jusqu'à **60** enfants maximum

ACCUEIL DE LOISIRS DU RATZ-HAUT

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF DU SERVICE

1 directeur

1 directeur adjoint (1/4 ETP)

10 animateurs (6 ETP)

1 adjointe administrative

1 factotum (1 ETP)

1 directeur adjoint sur les séjours d'été

14 saisonniers en été, dont 4 stagiaires BAFA (2,5 ETP)

MOYENS

1 bureau, 1 salle d'animateur, 7 salles d'animation, 1 salle d'hébergement, réfectoire, cuisine, 1 salle multi fonction avec cuisine pédagogique, local technique, 2 bassins, jeux extérieurs, terrain de foot basket volley, 2 minibus...

MISSIONS

- Accueil des enfants de 3 à 14 ans en répondant aux besoins de l'enfant
- Elaboration de projets pédagogiques et d'animation, assurer sa réalisation et les évaluer
- Développer l'autonomie et la responsabilité en fonction des besoins et des capacités de chaque groupe d'âge
- Favoriser l'apport de connaissance, la découverte et l'expérimentation
- Apprentissage de la vie en collectivité
- Garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- Favoriser la socialisation de l'enfant et le vivre ensemble
- Développer des relations avec des partenaires locaux (associations culturelles, artistiques et sportives, cinéma, bibliothèque, centre culturel, agence culturelle...)
- Respect du cadre réglementaire des Accueil Collectifs de Mineurs de la DDCSPP

ACTIONS RÉALISÉES / TEMPS FORTS

- Sensibilisation à l'environnement : gestion du poulailler, d'un jardin pédagogique, sensibilisation au tri, sorties nature, ateliers culinaires
- Organisation de 2 séjours pour les 9-13 ans
- Accueil de formations Francas dans le cadre de leur démarche TROC, réseau d'animation de Dordogne proposé aux animateurs du territoire.
- Rencontre d'artisans locaux pour découvrir leur métier (boulangier, vétérinaire, visite moulin, musicien, potier...)
- Fête d'Halloween avec l'accueil du centre maternel du Plantier et du centre l'Enéa de Ste Nathalie (180 enfants)
- Mise en place d'une ferme pédagogique Journée découverte du judo avec l'accueil d'une ancienne championne olympique de judo en partenariat avec le comité départemental
- Accueil et échange avec un groupe de tambourinaires du Burundi dans le cadre du festival de danse et culture du monde de Montignac.
- Participation au projet EDEN de sensibilisation au handicap en partenariat avec l'ESAT de Prats de Carlux.

PERSPECTIVES 2022

- **Préserver la qualité d'accueil en retrouvant l'organisation des activités et de l'agencement des salles.**
- **Mise en place de formation collective sur l'accueil d'animateurs stagiaires et la gestion des conflits entre enfants ainsi que les comportements difficiles.**
- **Participer à nouveau aux manifestations locales (Carnaval, salon de livre jeunesse, Chasse aux œufs de Pâques...)**

CHIFFRES-CLÉS 2021

3073 journées

d'accueil sur **36** mercredis

pour **190** enfants

7107 journées d'accueil

pendant les vacances sur **72** journées pour

380 enfants

ESPACE JEUNES

MISSIONS

- Accompagner et réaliser les projets des jeunes, les occuper et les rendre acteurs de leur temps libre, leur faire découvrir de nouvelles perspectives (activités, publics et horizon...)

FAITS MARQUANTS

- Camps été Agde, activités journalière, action citoyenne (distribution de repas)
- 2 animateurs ont validé leur diplôme BPJEPS
- Malgré la Covid un certain nombre de jeunes se sont inscrits au centre afin de pouvoir se divertir durant leur temps libre.
- Recherche de locaux et réorganisation du service

PERSPECTIVES 2022

- *Changement de site pour une meilleure adaptation à l'accueil de la jeunesse, dans la continuité des projets jeunes, participation à un concert sur Bordeaux.*
- *Mise en place de camps et de journées d'activités, d'actions citoyennes*
- *Projet de réalisation d'une fresque murale (tag) au gymnase la Canéda.*

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF DU SERVICE

1 directeur/animateur
1 animatrice/directrice tps partiel
1 animatrice à mi-tps
1 animateur à tiers tps.

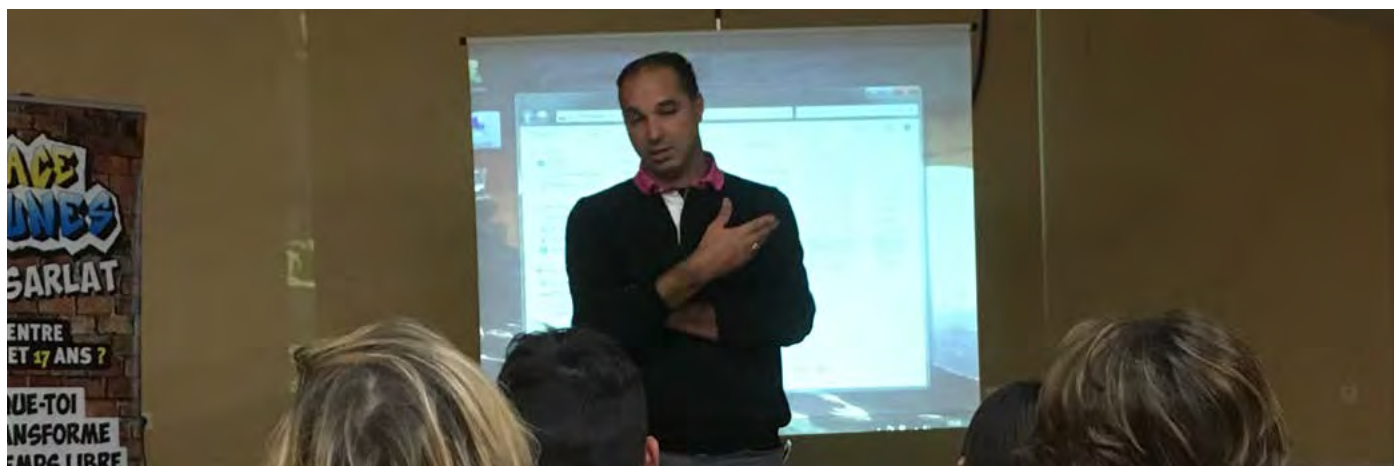
MOYENS

1 Mini-bus, structure avec 3 bureaux

CHIFFRES-CLÉS 2021

34 jeunes inscrits
dont

26 habitent la CCSPN



POINT INFORMATION JEUNESSE

ÉLU RÉFÉRENT

Patrick SALINIÉ

Vice-président chargé de la culture et de la petite enfance, enfance, jeunesse
Maire de Saint André Allas

EFFECTIF DU SERVICE

1 agent 20h par semaine
1 personne en cas de besoin

MOYENS

1 ordinateur portable
1 téléphone mobile
1 poste fixe
1 imprimante

CHIFFRES-CLÉS 2021

40 jeunes
accompagnés (téléphone, mail,
visio)

MISSIONS

- Informer dans tous les domaines de la vie du jeune (14/25ans).
- Favoriser le partenariat local.
- Connaître et identifier les structures locales et/ou régionales dans les différents champs d'actions Jeunesse.
- Créer des passerelles entre différents acteurs pour un même public.
- Développer les actions d'envergure tout en développant également les actions de proximité
- Favoriser la cohésion sociale au travers des différentes actions proposées et/ou accompagnées par le service Animation Locale du Territoire.
- Participer à la réflexion et à la construction de Projet Communautaire.

FAITS MARQUANTS

- Annulation de Sarlat color, Festi'zik,
- Création d'un jardin avec les jeunes et sensibilisation sur l'alimentation
- Reportage France Bleu Périgord sur les jardins partagés
- Visite des locaux par la CAF et la DDETSP et réflexion sur le besoin de nouveaux locaux
- 3 bourses parcours jeunes

PERSPECTIVES 2022

- *Poursuivre la réflexion sur les locaux*
- *Travailler sur l'identification du lieu par les jeunes (affichages, visibilités ...)*
- *Consolider les liens avec les différents partenaires*
- *Mettre en place une meilleure visibilité du PIJ (communication, réseaux sociaux)*



PETITE VILLE DE DEMAIN

MISSIONS

- Animer le dispositif Petites Villes de Demain
- Organiser et piloter l'animation du programme PVD
- Contribuer à la mise en réseau

FAITS MARQUANTS

- Signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain.
- Signature avec la Région Nouvelle-Aquitaine de la convention cadre pluriannuelle pour la revitalisation du centre-bourg de Sarlat.
- Mission d'accompagnement confiée au cabinet Sinopia pour l'établissement d'une stratégie de revitalisation qui sera formalisée dans la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire.
- Organisation du 1^{er} comité de projet

PERSPECTIVES 2022

- *Formalisation des ambitions retenues pour le territoire*
- *Rédaction et signature de la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire*
- *Signature d'une convention valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*
- *Engager les actions validées dans la convention Petites Villes de Demain*

ÉLUS RÉFÉRENTS

Jean-Jacques DE PERETTI

Président de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir et Maire de Sarlat-la Canéda

Benoît SECRESTAT

Vice-président chargé de l'économie, de l'emploi, des finances et des ressources humaines
Maire de Proissans

MOYENS HUMAINS

1 agent

CHIFFRES-CLÉS

19 communes de Dordogne participent au programme Petites Villes de Demain

1 comité de projet

19 réunions internes

4 axes retenus

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

MISSIONS

- Assistance et conseil stratégique des élus en matière de développement économique et du commerce de centre-ville
- Information et accompagnement des entreprises et porteurs de projet
- Accompagnement des projets de la collectivité
- Gestion du Syndicat Intercommunaire de Développement Economique du Sarladais (SIDES)

FAITS MARQUANTS

- Acquisition de France Tabac : organisation de la gestion du site, de la vente des bâtiments et poursuite des études en cours
- SIDES : Construction abattoir de volailles grasses : étude sur l'implantation sur le site Rougié
- Pays
- Travail sur le schéma des infrastructures et de développement économique
- Diagnostic des besoins en compétence
- ACP (Action Collective de Proximité)
- BLVE (Bourses des Locaux Vacants d'Entreprises)

PERSPECTIVES 2022

- *Poursuite des études opérationnelles de France tabac*
- *Poursuite du projet de construction abattoir de volailles grasses et recrutement du maître d'œuvre*
- *Extension de la ZAE de Vialard sur la commune de Carsac-Aillac : poursuite des études préliminaires*
- *Création d'un pôle d'agroalimentaire sur le site d'Euralis*
- *Mise en ligne opérationnelle de la bourse des locaux vacants avec le Pays du Périgord Noir*

ÉLU RÉFÉRENT

Benoît SECRESTAT

Vice-président chargé de l'économie, de l'emploi, des finances et des ressources humaines
Maire de Proissans

EFFECTIF DU SERVICE

1 chargée de mission

CHIFFRES-CLÉS 2021

3 commissions développement économique

29 entreprises orientées, conseillées, accompagnées dans le cadre de recherches d'aides, de locaux ou de terrain

1 comité d'attribution d'aides

2 comités syndicaux du SIDES

2 réunions techniques sur le projet d'exsion de la ZAE de Vialard



LES SERVICES MUTUALISÉS

Les services de la ville de Sarlat-la Canéda sont mutualisés et peuvent être mobilisés pour apporter leur capacité d'expertise administrative et technique au profit de la CCSPN notamment pour :

Management et pilotage

Communication interne et externe

Technologie de l'information et de la communication

Contentieux et juridique

Achat et commande publique

Entretien des locaux et maintenance technique des bâtiments et matériels

Missions diverses de reprographie et déménagement de matériels



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20002721700013

POSTE COMPTABLE :

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : CCSPN - BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	35
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	44
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	82
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	115
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	116
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	121
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	122
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	123
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	124
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	125
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	127
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	128
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	129
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	130
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	131
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	132
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	134

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

135

C1.2 - Actions de formation des élus

Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

139

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

Sans Objet

C3.2 - Liste des établissements publics créés

140

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

141

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

Sans Objet

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

142

C3.6 - Identification des flux croisés

144

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

145

D2 - Arrêté et signatures

146

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD
CCSPN - BUDGET PRINCIPAL

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	16588
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	2217
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
7183576	0	382,00	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	758,77	314
2	Produit des impositions directes/population	388,39	295
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	984,24	367
4	Dépenses d'équipement brut/population	141,49	71
5	Encours de dette/population	620,75	204
6	DGF/population	77,1	44
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	33,4	40,1
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	95,7	88,3
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	14,4	22,5
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	63,1	54,2

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****EXECUTION DU BUDGET**

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	15 041 571,15	G	16 803 880,22
	Section d'investissement	B	4 126 742,30	H	3 964 376,36

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	478 356,29 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	707 609,52 (si excédent)

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	19 168 313,45	= G+H+I+J	21 954 222,39

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	3 322 433,80	L	2 481 282,58
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	3 322 433,80	= K+L	2 481 282,58

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	15 041 571,15	= G+I+K	17 282 236,51
	Section d'investissement	= B+D+F	7 449 176,10	= H+J+L	7 153 268,46
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	22 490 747,25	= G+H+I+J+K+L	24 435 504,97

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 3 322 433,80	L 2 481 282,58
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 316 714,58
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	5 833,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
102	Opération d'équipement n° 102	2 765 796,97	
104	Opération d'équipement n° 104	141 997,62	
112	Opération d'équipement n° 112	1 311,33	
115	Opération d'équipement n° 115	8 655,16	
119	Opération d'équipement n° 119	301 112,97	
122	Opération d'équipement n° 122	13 763,40	
123	Opération d'équipement n° 123	7 146,07	
124	Opération d'équipement n° 124	27 844,46	
126	Opération d'équipement n° 126	32 856,82	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
4581202101	Opération pour compte de tiers n° 202101 - TRAVAUX AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (2)	16 116,00	0,00
4582202101	Opération pour compte de tiers n° 202101 - TRAVAUX AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (2)	0,00	164 568,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 655 470,00	1 399 379,11	24 093,22	0,00	231 997,67
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 724 183,83	5 460 789,19	30,00	0,00	263 364,64
014	Atténuations de produits	5 630 715,14	5 628 267,87	0,00	0,00	2 447,27
65	Autres charges de gestion courante	2 033 418,00	1 986 697,46	1 500,00	0,00	45 220,54
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		15 043 786,97	14 475 133,63	25 623,22	0,00	543 030,12
66	Charges financières	189 500,00	183 124,26	0,00	0,00	6 375,74
67	Charges exceptionnelles	254 100,00	78 694,09	166 600,00	0,00	8 805,91
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	56 500,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		15 543 886,97	14 736 951,98	192 223,22	0,00	614 711,77
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 267 058,61				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	115 419,71	112 395,95			3 023,76
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 382 478,32	112 395,95			1 270 082,37
TOTAL		16 926 365,29	14 849 347,93	192 223,22	0,00	1 884 794,14
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	80 000,00	99 315,43	0,00	0,00	-19 315,43
70	Produits services, domaine et ventes div	1 251 787,00	1 314 625,92	472,83	0,00	-63 311,75
73	Impôts et taxes	11 684 858,00	11 982 974,86	87 875,00	0,00	-385 991,86
74	Dotations et participations	2 788 864,00	2 696 882,77	1 700,00	0,00	90 281,23
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00	60 966,46	66,95	0,00	-1 033,41
Total des recettes de gestion courante		15 865 509,00	16 154 765,44	90 114,78	0,00	-379 371,22
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	82 500,00	81 691,44	0,00	0,00	808,56
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		15 948 009,00	16 236 456,88	90 114,78	0,00	-378 562,66
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	500 000,00	477 308,56			22 691,44
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		500 000,00	477 308,56			22 691,44
TOTAL		16 448 009,00	16 713 765,44	90 114,78	0,00	-355 871,22
Pour information		(3) 478 356,29				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	282 783,00	276 813,85	5 833,00	136,15
21	Immobilisations corporelles	0,00	65,99	0,00	-65,99
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	6 557 204,78	1 869 586,11	3 300 484,80	1 387 133,87
	Total des dépenses d'équipement	6 839 987,78	2 146 465,95	3 306 317,80	1 387 204,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 357 000,00	1 354 515,79	0,00	2 484,21
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	54 500,00			
	Total des dépenses financières	1 411 500,00	1 354 515,79	0,00	56 984,21
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	182 000,00	148 452,00	16 116,00	17 432,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 433 487,78	3 649 433,74	3 322 433,80	1 461 620,24
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	500 000,00	477 308,56		22 691,44
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	500 000,00	477 308,56		22 691,44
	TOTAL	8 933 487,78	4 126 742,30	3 322 433,80	1 484 311,68
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 235 463,63	557 121,37	2 316 714,58	361 627,68
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 896 749,47	1 890 000,00	0,00	6 749,47
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	5 132 213,10	2 447 121,37	2 316 714,58	368 377,15
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	801 914,04	677 586,24	0,00	124 327,80
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	727 272,80	727 272,80	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	1 529 186,84	1 404 859,04	0,00	124 327,80
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	182 000,00	0,00	164 568,00	17 432,00
	Total des recettes réelles d'investissement	6 843 399,94	3 851 980,41	2 481 282,58	510 136,95
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	1 267 058,61			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	115 419,71	112 395,95		3 023,76
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 382 478,32	112 395,95		1 270 082,37
	TOTAL	8 225 878,26	3 964 376,36	2 481 282,58	1 780 219,32

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis		
	Pour information	(2) 707 609,52			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 423 472,33		1 423 472,33
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 460 819,19		5 460 819,19
014	Atténuations de produits	5 628 267,87		5 628 267,87
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 988 197,46		1 988 197,46
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	183 124,26	0,00	183 124,26
67	Charges exceptionnelles	245 294,09	0,00	245 294,09
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	112 395,95	112 395,95
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		14 929 175,20	112 395,95	15 041 571,15
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 354 515,79	0,00	1 354 515,79
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 869 586,11		1 869 586,11
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	276 813,85	0,00	276 813,85
21	Immobilisations corporelles (6)	65,99	477 308,56	477 374,55
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	148 452,00	0,00	148 452,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		3 649 433,74	477 308,56	4 126 742,30
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	99 315,43		99 315,43
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 315 098,75		1 315 098,75
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		477 308,56	477 308,56
73	Impôts et taxes	12 070 849,86		12 070 849,86
74	Dotations et participations	2 698 582,77		2 698 582,77
75	Autres produits de gestion courante	61 033,41	0,00	61 033,41
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	81 691,44	0,00	81 691,44
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		16 326 571,66	477 308,56	16 803 880,22
Pour information				478 356,29
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	677 586,24	0,00	677 586,24
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	727 272,80		727 272,80
13	Subventions d'investissement	557 121,37	0,00	557 121,37
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 890 000,00	0,00	1 890 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		112 395,95	112 395,95
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		3 851 980,41	112 395,95	3 964 376,36
Pour information				707 609,52
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 655 470,00	1 399 379,11	24 093,22	0,00	231 997,67
605	Achats matériel, équipements et travaux	0,00	37,14	0,00	0,00	-37,14
60611	Eau et assainissement	12 630,00	7 158,20	0,00	0,00	5 471,80
60612	Energie - Electricité	24 880,00	34 746,93	0,00	0,00	-9 866,93
60613	Chauffage urbain	12 300,00	17 880,79	0,00	0,00	-5 580,79
60621	Combustibles	10 200,00	8 023,35	0,00	0,00	2 176,65
60622	Carburants	30 750,00	36 285,95	0,00	0,00	-5 535,95
60623	Alimentation	20 715,00	25 377,83	0,00	0,00	-4 662,83
60628	Autres fournitures non stockées	10 180,00	11 441,87	175,96	0,00	-1 437,83
60631	Fournitures d'entretien	23 280,00	11 218,80	36,91	0,00	12 024,29
60632	Fournitures de petit équipement	26 770,00	23 442,11	1 690,23	0,00	1 637,66
60633	Fournitures de voirie	270 000,00	230 523,52	50,00	0,00	39 426,48
60636	Vêtements de travail	4 720,00	2 084,50	2 715,35	0,00	-79,85
6064	Fournitures administratives	14 250,00	11 510,74	0,00	0,00	2 739,26
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	10 000,00	13 590,54	0,00	0,00	-3 590,54
6068	Autres matières et fournitures	7 175,00	6 046,74	0,00	0,00	1 128,26
611	Contrats de prestations de services	29 400,00	42 355,99	0,00	0,00	-12 955,99
6132	Locations immobilières	67 300,00	68 049,31	0,00	0,00	-749,31
6135	Locations mobilières	26 950,00	29 480,85	0,00	0,00	-2 530,85
614	Charges locatives et de copropriété	3 600,00	1 644,01	0,00	0,00	1 955,99
61521	Entretien terrains	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 500,00	4 814,22	165,53	0,00	-479,75
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	3 500,00	2 454,12	0,00	0,00	1 045,88
615231	Entretien, réparations voiries	4 000,00	3 696,00	2 268,00	0,00	-1 964,00
61551	Entretien matériel roulant	9 150,00	22 042,93	225,03	0,00	-13 117,96
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 400,00	3 172,51	697,27	0,00	-2 469,78
6156	Maintenance	79 132,00	72 423,66	0,00	0,00	6 708,34
6161	Multirisques	25 000,00	23 322,39	0,00	0,00	1 677,61
6182	Documentation générale et technique	6 860,00	2 875,49	0,00	0,00	3 984,51
6184	Versements à des organismes de formation	98 390,00	84 887,31	2 040,00	0,00	11 462,69
6188	Autres frais divers	4 900,00	4 456,88	0,00	0,00	443,12
6226	Honoraires	96 500,00	43 299,58	3 600,00	0,00	49 600,42
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6228	Divers	26 060,00	7 009,90	168,00	0,00	18 882,10
6231	Annonces et insertions	1 200,00	9 336,18	0,00	0,00	-8 136,18
6232	Fêtes et cérémonies	5 425,00	2 510,78	1 166,11	0,00	1 748,11
6236	Catalogues et imprimés	15 400,00	5 755,56	600,00	0,00	9 044,44
6238	Divers	0,00	28,20	0,00	0,00	-28,20
6247	Transports collectifs	96 160,00	90 690,42	205,51	0,00	5 264,07
6251	Voyages et déplacements	3 960,00	7 036,55	1 350,00	0,00	-4 426,55
6257	Réceptions	2 500,00	2 799,06	0,00	0,00	-299,06
6261	Frais d'affranchissement	10 910,00	8 885,27	0,00	0,00	2 024,73
6262	Frais de télécommunications	15 673,00	13 830,83	0,00	0,00	1 842,17
627	Services bancaires et assimilés	100,00	444,52	0,00	0,00	-344,52
6281	Concours divers (cotisations)	92 300,00	75 730,83	1 982,00	0,00	14 587,17
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	341 050,00	254 614,47	0,00	0,00	86 435,53
6288	Autres services extérieurs	63 700,00	43 886,28	4 957,32	0,00	14 856,40
63512	Taxes foncières	27 600,00	26 871,00	0,00	0,00	729,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	9 500,00	1 605,00	0,00	0,00	7 895,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 724 183,83	5 460 789,19	30,00	0,00	263 364,64
6217	Personnel affecté par la commune membre	465 000,00	413 004,91	0,00	0,00	51 995,09
6218	Autre personnel extérieur	104 000,00	40 196,37	0,00	0,00	63 803,63
6331	Versement mobilité	16 484,28	15 330,54	0,00	0,00	1 153,74
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 099,94	13 972,63	0,00	0,00	1 127,31
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	67 435,70	62 668,07	0,00	0,00	4 767,63
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 059,96	8 360,37	0,00	0,00	699,59
64111	Rémunération principale titulaires	1 851 599,96	1 789 979,22	0,00	0,00	61 620,74
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	48 517,23	42 931,35	0,00	0,00	5 585,88
64118	Autres indemnités titulaires	503 460,97	491 296,31	0,00	0,00	12 164,66
64131	Rémunérations non tit.	1 141 540,78	1 217 305,12	0,00	0,00	-75 764,34
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	632 836,55	518 111,54	0,00	0,00	114 725,01
6453	Cotisations aux caisses de retraites	635 584,22	616 919,32	0,00	0,00	18 664,90
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	46 150,81	42 089,71	0,00	0,00	4 061,10
6455	Cotisations pour assurance du personnel	168 225,63	170 932,02	0,00	0,00	-2 706,39
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	396,88	30,00	0,00	-426,88
6478	Autres charges sociales diverses	19 187,80	17 294,83	0,00	0,00	1 892,97

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (c)			
			Mandats émis	Ch rattachées	réaliser au 31/12	annulés
014	Atténuations de produits	5 630 715,14	5 628 267,87	0,00	0,00	2 447,27
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	30 000,00	31 009,00	0,00	0,00	-1 009,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	195 000,00	192 785,18	0,00	0,00	2 214,82
739118	Autres reversements de fiscalité	3 190 000,00	3 396 990,00	0,00	0,00	-206 990,00
739211	Attributions de compensation	412 878,00	412 878,00	0,00	0,00	0,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	154 948,14	154 948,14	0,00	0,00	0,00
739221	FNGIR	355 500,00	355 504,00	0,00	0,00	-4,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	235 000,00	234 523,00	0,00	0,00	477,00
73928	Autres prél. pour revers. de fiscalité	57 389,00	57 389,00	0,00	0,00	0,00
7396	Revers impôt/cercles, maisons jeux (CCAS)	1 000 000,00	792 241,55	0,00	0,00	207 758,45
65	Autres charges de gestion courante	2 033 418,00	1 986 697,46	1 500,00	0,00	45 220,54
6531	Indemnités	90 837,00	89 747,39	0,00	0,00	1 089,61
6532	Frais de mission	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	4 679,00	4 314,38	0,00	0,00	364,62
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	21 715,00	17 570,66	0,00	0,00	4 144,34
6535	Formation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	257,33	0,00	0,00	-257,33
6542	Créances éteintes	0,00	7 265,92	0,00	0,00	-7 265,92
6553	Service d'incendie	814 006,00	814 006,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	34 580,00	35 514,95	0,00	0,00	-934,95
657358	Subv. fonct. Autres groupements	8 500,00	8 294,00	0,00	0,00	206,00
657362	Subv. fonct. CCAS	900 000,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	107 100,00	77 225,20	1 500,00	0,00	28 374,80
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	50 000,00	32 500,00	0,00	0,00	17 500,00
65888	Autres	1,00	1,63	0,00	0,00	-0,63
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		15 043 786,97	14 475 133,63	25 623,22	0,00	543 030,12
66	Charges financières (b)	189 500,00	183 124,26	0,00	0,00	6 375,74
66111	Intérêts réglés à l'échéance	184 500,00	181 234,26	0,00	0,00	3 265,74
6688	Autres	5 000,00	1 890,00	0,00	0,00	3 110,00
67	Charges exceptionnelles (c)	254 100,00	78 694,09	166 600,00	0,00	8 805,91
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	1 500,00	0,00	0,00	-1 500,00
6714	Bourses et prix	5 000,00	1 750,00	0,00	0,00	3 250,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	9 944,09	0,00	0,00	-4 944,09
6745	Subv. aux personnes de droit privé	67 500,00	59 500,00	0,00	0,00	8 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	176 600,00	6 000,00	166 600,00	0,00	4 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	56 500,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		15 543 886,97	14 736 951,98	192 223,22	0,00	614 711,77
023	Virement à la section d'investissement	1 267 058,61	0,00			1 267 058,61
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	115 419,71	112 395,95			3 023,76
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	115 419,71	112 395,95			3 023,76
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 382 478,32	112 395,95			1 270 082,37
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 382 478,32	112 395,95			1 270 082,37
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		16 926 365,29	14 849 347,93	192 223,22	0,00	1 884 794,14
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.



(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	80 000,00	99 315,43	0,00	0,00	-19 315,43
6419	Remboursements rémunérations personnel	80 000,00	99 315,43	0,00	0,00	-19 315,43
70	Produits services, domaine et ventes div	1 251 787,00	1 314 625,92	472,83	0,00	-63 311,75
70632	Redevances services à caractère loisir	4 000,00	3 071,00	0,00	0,00	929,00
7066	Redevances services à caractère social	319 000,00	395 756,84	0,00	0,00	-76 756,84
70688	Autres prestations de services	0,00	810,00	0,00	0,00	-810,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	78 606,00	78 282,75	0,00	0,00	323,25
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	133 372,00	79 587,03	0,00	0,00	53 784,97
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	131 149,00	131 616,56	0,00	0,00	-467,56
70875	Remb. frais par les communes du GFP	533 020,00	549 523,42	472,83	0,00	-16 976,25
70878	Remb. frais par d'autres redevables	52 640,00	74 764,19	0,00	0,00	-22 124,19
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	1 214,13	0,00	0,00	-1 214,13
73	Impôts et taxes	11 684 858,00	11 982 974,86	87 875,00	0,00	-385 991,86
73111	Impôts directs locaux	5 320 000,00	3 247 560,00	0,00	0,00	2 072 440,00
73112	Cotisation sur la VAE	995 000,00	996 619,00	0,00	0,00	-1 619,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	440 000,00	452 532,54	0,00	0,00	-12 532,54
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	75 000,00	84 804,00	0,00	0,00	-9 804,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	20 000,00	97 180,00	0,00	0,00	-77 180,00
73211	Attribution de compensation	232 064,00	232 064,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	100 000,00	108 591,00	0,00	0,00	-8 591,00
7328	Autres fiscalités reversées	32 794,00	32 794,00	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	3 200 000,00	3 424 342,00	0,00	0,00	-224 342,00
7342	Versement mobilité	270 000,00	182 639,26	80 000,00	0,00	7 360,74
7362	Taxes de séjour	1 000 000,00	1 025 161,06	0,00	0,00	-25 161,06
7382	Fraction de TVA	0,00	2 098 688,00	7 875,00	0,00	-2 106 563,00
74	Dotations et participations	2 788 864,00	2 696 882,77	1 700,00	0,00	90 281,23
74124	Dotation d'intercommunalité	140 000,00	164 603,00	0,00	0,00	-24 603,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	1 100 000,00	1 106 995,00	0,00	0,00	-6 995,00
74718	Autres participations Etat	23 400,00	32 732,46	0,00	0,00	-9 332,46
7472	Participat° Régions	36 560,00	0,00	0,00	0,00	36 560,00
7473	Participat° Départements	29 600,00	23 917,70	1 700,00	0,00	3 982,30
74758	Participat° Autres groupements	0,00	11 705,99	0,00	0,00	-11 705,99
7478	Participat° Autres organismes	1 206 300,00	1 075 305,73	0,00	0,00	130 994,27
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	45 000,00	249 345,00	0,00	0,00	-204 345,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	4,00	13 495,00	0,00	0,00	-13 491,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	170 000,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
7488	Autres attributions et participations	38 000,00	18 782,89	0,00	0,00	19 217,11
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00	60 966,46	66,95	0,00	-1 033,41
752	Revenus des immeubles	60 000,00	60 964,77	0,00	0,00	-964,77
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,69	66,95	0,00	-68,64
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		15 865 509,00	16 154 765,44	90 114,78	0,00	-379 371,22
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	82 500,00	81 691,44	0,00	0,00	808,56
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	274,29	0,00	0,00	-274,29
774	Subventions exceptionnelles	0,00	763,00	0,00	0,00	-763,00
7788	Produits exceptionnels divers	82 500,00	80 654,15	0,00	0,00	1 845,85
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		15 948 009,00	16 236 456,88	90 114,78	0,00	-378 562,66
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	500 000,00	477 308,56			22 691,44
722	Immobilisations corporelles	500 000,00	477 308,56			22 691,44
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		500 000,00	477 308,56			22 691,44
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		16 448 009,00	16 713 765,44	90 114,78	0,00	-355 871,22
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		478 356,29				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Affiché le 00

ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	282 783,00	276 813,85	5 833,00	136,15
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	108 000,00	108 399,40	0,00	-399,40
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	5 833,00	0,00	5 833,00	0,00
2041643	IC : Projet infrastructure	122 750,00	122 296,45	0,00	453,55
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	46 200,00	46 118,00	0,00	82,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	65,99	0,00	-65,99
2184	Mobilier	0,00	65,99	0,00	-65,99
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération d'équipement n° 102 (2)	3 804 586,41	588 701,53	2 765 796,97	450 087,91
103	Opération d'équipement n° 103 (2)	3 068,40	3 068,40	0,00	0,00
104	Opération d'équipement n° 104 (2)	293 392,57	137 796,65	141 997,62	13 598,30
112	Opération d'équipement n° 112 (2)	47 025,78	24 082,15	1 311,33	21 632,30
114	Opération d'équipement n° 114 (2)	14 538,00	0,00	0,00	14 538,00
115	Opération d'équipement n° 115 (2)	115 349,57	46 996,71	8 655,16	59 697,70
117	Opération d'équipement n° 117 (2)	29 520,00	0,00	0,00	29 520,00
119	Opération d'équipement n° 119 (2)	1 332 839,74	876 438,95	301 112,97	155 287,82
121	Opération d'équipement n° 121 (2)	80 000,00	72 183,17	0,00	7 816,83
122	Opération d'équipement n° 122 (2)	57 312,83	41 900,40	13 763,40	1 649,03
123	Opération d'équipement n° 123 (2)	40 821,48	23 274,34	7 146,07	10 401,07
124	Opération d'équipement n° 124 (2)	28 750,00	1 871,54	27 844,46	-966,00
125	Opération d'équipement n° 125 (2)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
126	Opération d'équipement n° 126 (2)	630 000,00	21 661,87	32 856,82	575 481,31
127	Opération d'équipement n° 127 (2)	70 000,00	31 610,40	0,00	38 389,60
Total des dépenses d'équipement		6 839 987,78	2 146 465,95	3 306 317,80	1 387 204,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 357 000,00	1 354 515,79	0,00	2 484,21
1641	Emprunts en euros	1 356 500,00	1 354 515,79	0,00	1 984,21
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	54 500,00			
Total des dépenses financières		1 411 500,00	1 354 515,79	0,00	56 984,21
4581202101	TRAVAUX AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (3)	182 000,00	148 452,00	16 116,00	17 432,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		182 000,00	148 452,00	16 116,00	17 432,00
TOTAL DEPENSES REELLES		8 433 487,78	3 649 433,74	3 322 433,80	1 461 620,24
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	500 000,00	477 308,56		22 691,44
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	500 000,00	477 308,56		22 691,44
2151	Réseaux de voirie	500 000,00	477 308,56		22 691,44
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		500 000,00	477 308,56		22 691,44
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		8 933 487,78	4 126 742,30	3 322 433,80	1 484 311,68
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 235 463,63	557 121,37	2 316 714,58	361 627,68
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	1 111 315,71	267 604,31	493 755,45	349 955,95
1312	Subv. transf. Régions	689 960,26	48 790,00	625 000,00	16 170,26
1313	Subv. transf. Départements	1 157 277,50	0,00	1 137 115,13	20 162,37
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00
13146	Attrib. de compensation d'investissement	92 260,00	92 260,00	0,00	0,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	2 987,16	0,00	0,00	2 987,16
1318	Autres subventions d'équipement transf.	153 413,00	92 450,85	60 844,00	118,15
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	24 250,00	14 800,00	0,00	9 450,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	41 216,21	0,00	-41 216,21
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	1 896 749,47	1 890 000,00	0,00	6 749,47
1641	Emprunts en euros	1 896 749,47	1 890 000,00	0,00	6 749,47
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 132 213,10	2 447 121,37	2 316 714,58	368 377,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 529 186,84	1 404 859,04	0,00	124 327,80
10222	FCTVA	801 914,04	677 586,24	0,00	124 327,80
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	727 272,80	727 272,80	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		1 529 186,84	1 404 859,04	0,00	124 327,80
4582202101	TRAVAUX AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (2)	182 000,00	0,00	164 568,00	17 432,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		182 000,00	0,00	164 568,00	17 432,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		6 843 399,94	3 851 980,41	2 481 282,58	510 136,95
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 267 058,61			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	115 419,71	112 395,95		3 023,76
2802	Frais liés à la réalisation des document	18 209,25	18 209,25		0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	5 073,00	5 073,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	6 473,20	6 473,20		0,00
281571	Matériel roulant	26 570,76	0,00		26 570,76
281578	Autre matériel et outillage de voirie	32 127,40	58 697,40		-26 570,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	13 718,22	13 718,22		0,00
28182	Matériel de transport	3 023,00	0,00		3 023,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 993,88	4 993,88		0,00
28184	Mobilier	1 620,00	1 620,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	3 611,00	3 611,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 382 478,32	112 395,95		1 270 082,37
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 382 478,32	112 395,95		1 270 082,37
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 225 878,26	3 964 376,36	2 481 282,58	1 780 219,32
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		707 609,52			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 102 (1)
LIBELLE : RESEAU DE LECTURE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		3 804 586,41	A 588 701,53	2 765 796,97	450 087,91	B 3 704 438,61
20	Immobilisations incorporelles	17 587,20	0,00	0,00	17 587,20	49 716,00
2031	Frais d'études	17 587,20	0,00	0,00	17 587,20	42 067,20
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	7 648,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	222 185,31	33 108,56	203 219,01	-14 142,26	163 057,83
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	988,32
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	6 876,00
21534	Réseaux d'électrification	4 310,02	0,00	4 310,02	0,00	16 433,46
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	748,32
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	8 967,71
2184	Mobilier	0,00	480,97	0,00	-480,97	2 794,65
2188	Autres immobilisations corporelles	217 875,29	32 627,59	198 908,99	-13 661,29	126 249,37
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 564 813,90	555 592,97	2 562 577,96	446 642,97	3 491 664,78
2313	Constructions	3 564 813,90	555 592,97	2 562 577,96	446 642,97	3 491 664,78

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		2 439 271,97	C 337 036,52	1 971 912,08	130 323,37	D 3 576 589,90
13	Subventions d'investissement	2 439 271,97	337 036,52	1 971 912,08	130 323,37	1 076 589,90
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	878 696,71	247 030,31	462 220,45	169 445,95	663 397,23
1312	Subv. transf. Régions	676 520,26	48 790,00	625 000,00	2 730,26	290 001,08
1313	Subv. transf. Départements	884 055,00	0,00	884 691,63	-636,63	81 975,38
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	41 216,21	0,00	-41 216,21	41 216,21
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-251 665,01	D - B	-127 848,71

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 103 (1)
LIBELLE : LOGEMENTS MARQUAY ET TAMNIES****Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		3 068,40	A 3 068,40	0,00	0,00	B 5 578,80
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 068,40	3 068,40	0,00	0,00	5 578,80
2132	Immeubles de rapport	3 068,40	3 068,40	0,00	0,00	5 578,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-3 068,40	D - B	-5 578,80

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 104 (1)**
LIBELLE : CUZE ET ENEA**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		293 392,57	A 137 796,65	141 997,62	13 598,30	B 248 049,04
20	Immobilisations incorporelles	18 540,00	0,00	26 988,00	-8 448,00	10 809,60
2031	Frais d'études	18 540,00	0,00	26 988,00	-8 448,00	10 809,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	3 531,00	0,00	-3 531,00	3 531,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	3 531,00	0,00	-3 531,00	3 531,00
21	Immobilisations corporelles	274 852,57	134 265,65	115 009,62	25 577,30	231 663,26
2128	Autres agencements et aménagements	274 852,57	134 265,65	115 009,62	25 577,30	170 748,05
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	60 915,21
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 045,18
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 045,18

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		112 250,66	C 0,00	65 583,50	46 667,16	D 91 306,18
13	Subventions d'investissement	112 250,66	0,00	65 583,50	46 667,16	91 306,18
1312	Subv. transf. Régions	13 440,00	0,00	0,00	13 440,00	6 707,15
1313	Subv. transf. Départements	27 073,50	0,00	27 073,50	0,00	5 986,57
13158	Subv. transf. Autres groupements	2 987,16	0,00	0,00	2 987,16	7 843,23
1318	Autres subventions d'équipement transf.	68 750,00	0,00	38 510,00	30 240,00	70 769,23
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-137 796,65	D - B	-156 742,86

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 112 (1)
LIBELLE : BUREAUX ET BATIMENTS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		47 025,78	A 24 082,15	1 311,33	21 632,30	B 239 360,20
20	Immobilisations incorporelles	24 624,80	10 391,70	0,00	14 233,10	100 599,49
2051	Concessions, droits similaires	24 624,80	10 391,70	0,00	14 233,10	100 599,49
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 400,98	12 800,45	1 311,33	8 289,20	121 956,30
21318	Autres bâtiments publics	5 094,18	3 994,03	1 100,15	0,00	18 028,23
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	211,18	-211,18	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	3 084,62
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	17 306,80	8 278,95	0,00	9 027,85	63 906,76
2184	Mobilier	0,00	527,47	0,00	-527,47	11 936,69
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	890,00	0,00	-890,00	16 804,41
2313	Constructions	0,00	890,00	0,00	-890,00	16 804,41

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 6 543,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	6 543,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	6 543,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-24 082,15	D - B	-232 817,20

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 114 (1)
LIBELLE : PISCINE COUVERTE****Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		14 538,00	A 0,00	0,00	14 538,00	B 14 538,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	14 538,00	0,00	0,00	14 538,00	14 538,00
2313	Constructions	14 538,00	0,00	0,00	14 538,00	14 538,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		24 250,00	C 14 800,00	0,00	9 450,00	D 14 800,00
13	Subventions d'investissement	24 250,00	14 800,00	0,00	9 450,00	14 800,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	24 250,00	14 800,00	0,00	9 450,00	14 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	14 800,00	D - B	262,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 115 (1)
LIBELLE : SIGNALISATION ROUTIERE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		115 349,57	A 46 996,71	8 655,16	59 697,70	B 536 252,32
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 349,57	20 162,72	2 199,30	-2 012,45	117 322,89
21578	Autre matériel et outillage de voirie	20 349,57	20 162,72	2 199,30	-2 012,45	117 322,89
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	95 000,00	26 833,99	6 455,86	61 710,15	418 929,43
2315	Installat®, matériel et outillage techni	95 000,00	26 833,99	6 455,86	61 710,15	418 929,43

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-46 996,71	D - B	-536 252,32

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 117 (1)
LIBELLE : POLE ECONOMIQUE ET ADMINISTRATF

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		29 520,00	A 0,00	0,00	29 520,00	B 299 156,54
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	31 801,96
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	31 801,96
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	198 353,82
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	198 353,82
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	29 520,00	0,00	0,00	29 520,00	69 000,76
2313	Constructions	29 520,00	0,00	0,00	29 520,00	69 000,76

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		82 535,00	C 0,00	31 535,00	51 000,00	D 98 955,00
13	Subventions d'investissement	82 535,00	0,00	31 535,00	51 000,00	98 955,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	82 535,00	0,00	31 535,00	51 000,00	87 515,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	11 440,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-200 201,54

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 119 (1)
LIBELLE : TRAVAUX DE VOIRIE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 332 839,74	A 876 438,95	301 112,97	155 287,82	B 6 063 549,37
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	3 948,00	5 579,40	5 472,60	3 948,00
2031	Frais d'études	15 000,00	3 948,00	5 579,40	5 472,60	3 948,00
204	Subventions d'équipement versées	3 000,00	0,00	4 470,00	-1 470,00	14 853,98
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	3 000,00	0,00	4 470,00	-1 470,00	14 853,98
21	Immobilisations corporelles	1 314 839,74	872 490,95	291 063,57	151 285,22	4 209 179,47
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	744,00	336,14	-1 080,14	329 584,01
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	4 248,59
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	1 314 839,74	871 746,95	290 727,43	152 365,36	3 875 346,87
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 835 567,92
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	17 729,46
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 817 838,46

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		191 500,00	C 61 000,00	0,00	130 500,00	D 879 527,00
13	Subventions d'investissement	191 500,00	61 000,00	0,00	130 500,00	879 527,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	130 500,00	0,00	0,00	130 500,00	25 500,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	177 027,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	616 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	61 000,00	61 000,00	0,00	0,00	61 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-815 438,95	D - B	-5 184 022,37

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 121 (1)
LIBELLE : URBANISME PLUI

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		80 000,00	A 72 183,17	0,00	7 816,83	B 410 301,21
20	Immobilisations incorporelles	80 000,00	72 183,17	0,00	7 816,83	393 666,99
202	Frais réalisat° documents urbanisme	80 000,00	62 983,17	0,00	17 016,83	384 466,99
2051	Concessions, droits similaires	0,00	9 200,00	0,00	-9 200,00	9 200,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	16 634,22
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	16 634,22
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		95 969,00	C 20 574,00	51 600,00	23 795,00	D 87 760,00
13	Subventions d'investissement	95 969,00	20 574,00	51 600,00	23 795,00	87 760,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	19 584,00	20 574,00	0,00	-990,00	87 760,00
1313	Subv. transf. Départements	72 385,00	0,00	51 600,00	20 785,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-51 609,17	D - B	-322 541,21

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 122 (1)
LIBELLE : PETITE ENFANCE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		57 312,83	A 41 900,40	13 763,40	1 649,03	B 78 424,74
20	Immobilisations incorporelles	537.00	744.00	0.00	-207.00	2 648,40
2051	Concessions, droits similaires	537.00	744.00	0.00	-207.00	2 648,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	56 775.83	41 156.40	13 763.40	1 856.03	75 776.34
21318	Autres bâtiments publics	27 409,83	28 170,44	1 176,84	-1 937,45	50 204,40
2135	Installations générales, agencements	15 487,02	2 160,62	9 326,40	4 000,00	2 160,62
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	7 528,23	1 842,29	3 260,16	2 425,78	6 952,27
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	433,56
2184	Mobilier	6 350,75	8 983,05	0,00	-2 632,30	16 025,49
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 10 558,40	0,00	-10 558,40	D 15 441,40
13	Subventions d'investissement	0,00	10 558,40	0,00	-10 558,40	15 441,40
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	10 558,40	0,00	-10 558,40	15 441,40
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-31 342,00	D - B	-62 983,34

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 123 (1)
LIBELLE : ENFANCE ET JEUNESSE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		40 821,48	A 23 274,34	7 146,07	10 401,07	B 154 044,95
20	Immobilisations incorporelles	0,00	446,40	0,00	-446,40	850,80
2051	Concessions, droits similaires	0,00	446,40	0,00	-446,40	850,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	40 821,48	22 827,94	7 146,07	10 847,47	88 131,12
21318	Autres bâtiments publics	13 711,48	711,48	711,48	12 288,52	14 047,68
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	18 000,00	16 059,11	3 861,71	-1 920,82	24 729,50
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	0,00	0,00	0,00	0,00	2 012,28
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	1 149,02
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	6 350,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 760,00	299,99	589,00	4 871,01	6 158,39
2184	Mobilier	3 350,00	5 757,36	1 983,88	-4 391,24	30 928,07
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 756,18
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	65 063,03
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	65 063,03

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		23 663,00	C 20 892,45	22 334,00	-19 563,45	D 47 397,59
13	Subventions d'investissement	23 663,00	20 892,45	22 334,00	-19 563,45	47 397,59
1318	Autres subventions d'équipement transf.	23 663,00	20 892,45	22 334,00	-19 563,45	47 397,59
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-2 381,89	D - B	-106 647,36

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 124 (1)
LIBELLE : CONSTRUCTION ABATTOIR****Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		28 750,00	A 1 871,54	27 844,46	-966,00	B 1 871,54
20	Immobilisations incorporelles	28 750,00	1 871,54	27 844,46	-966,00	1 871,54
2031	Frais d'études	28 750,00	1 871,54	27 844,46	-966,00	1 871,54
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-1 871,54	D - B	-1 871,54

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 125 (1)
LIBELLE : VELO ROUTE VOIE VERTE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		10 000,00	A 0,00	0,00	10 000,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 126 (1)****LIBELLE : SIEGE CCSPN****Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		630 000,00	A 21 661,87	32 856,82	575 481,31	B 21 661,87
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	630 000,00	21 661,87	32 856,82	575 481,31	21 661,87
2313	Constructions	630 000,00	21 661,87	32 856,82	575 481,31	21 661,87

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		173 764,00	C 0,00	173 750,00	14,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	173 764,00	0,00	173 750,00	14,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	173 764,00	0,00	173 750,00	14,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-21 661,87	D - B	-21 661,87

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 127 (1)

LIBELLE : FRANCE TABAC

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		70 000,00	A 31 610,40	0,00	38 389,60	B 31 610,40
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	70 000,00	31 610,40	0,00	38 389,60	31 610,40
2313	Constructions	70 000,00	31 610,40	0,00	38 389,60	31 610,40

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-31 610,40	D - B	-31 610,40

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	1 502 968	75 312	0	0	588 702	23 274	0	43 646	3 068	1 133 778	278 685	3 649 434
- Equipements municipaux (2)		75 312	0	0	588 702	23 274	0	43 646	3 068	1 130 247	1 872	1 866 121
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	3 531	276 814	280 345
- Opérations financières	1 502 968											1 502 968
Dépenses d'ordre	0											477 309
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	1 502 968	75 312	0	0	588 702	23 274	0	43 646	3 068	1 611 087	278 685	4 126 742
Total recettes	4 207 125	0	0	0	337 037	34 260	0	11 990	0	81 574	0	4 671 986
Solde d'investissement	2 704 157	-75 312	0	0	-251 665	10 986	0	-31 656	-3 068	-1 529 513	-278 685	545 244
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	16 116	34 168	0	0	2 765 797	7 146	0	13 763	0	457 599	27 844	3 322 434
Total RAR recettes	164 568	205 285	0	0	1 971 912	22 334	0	0	0	117 184	0	2 481 283
SOLDE RAR investissement	148 452	171 117	0	0	-793 885	15 188	0	-13 763	0	-340 415	-27 844	-841 151
FONCTIONNEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	2 764 917	1 834 654	0	102	487 553	1 172 612	0	2 985 813	8 900	4 735 139	1 051 882	15 041 571
Total recettes	10 483 900	590 244	0	18 783	938	504 616	0	1 068 784	39 316	4 461 280	114 375	17 282 237
Solde de fonctionnement	7 718 984	-1 244 409	0	18 681	-486 615	-667 997	0	-1 917 029	30 416	-273 859	-937 507	2 240 665
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		1 519 084	109 480	0	0	3 354 499	30 420	0	57 410	3 068	2 068 686	306 530	7 449 176
Dépenses réelles		1 519 084	109 480	0	0	3 354 499	30 420	0	57 410	3 068	1 591 377	306 530	6 971 868
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 354 516	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 354 516
1641	Emprunts en euros	1 354 516	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 354 516
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 833	276 814	282 647
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	108 399	108 399
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 833	0	5 833
2041643	IC : Projet infrastructure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	122 296	122 296
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 118	46 118
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	66	0	0	0	66
2184	Mobilier	0	0	0	0	0	0	0	66	0	0	0	66
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	109 480	0	0	3 354 499	30 420	0	57 344	3 068	1 585 544	29 716	5 170 071
102	RESEAU DE LECTURE	0	0	0	0	3 354 499	0	0	0	0	0	0	3 354 499
103	LOGEMENTS MARQUAY ET TAMNIES	0	0	0	0	0	0	0	0	3 068	0	0	3 068
104	CUZE ET ENEA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	279 794	0	279 794
112	BUREAUX ET BATIMENTS	0	23 351	0	0	0	0	0	1 680	0	363	0	25 393
115	SIGNALISATION ROUTIERE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55 652	0	55 652
119	TRAVAUX DE VOIRIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 177 552	0	1 177 552
121	URBANISME PLUI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	72 183	0	72 183
122	PETITE ENFANCE	0	0	0	0	0	0	0	55 664	0	0	0	55 664
123	ENFANCE ET JEUNESSE	0	0	0	0	0	30 420	0	0	0	0	0	30 420

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le



ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
124	CONSTRUCTION ABATTOIR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 716	29 716
126	SIEGE CCSPN	0	54 519	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54 519
127	FRANCE TABAC	0	31 610	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 610
Opérations pour compte de tiers		164 568	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	164 568
4581202101	TRAVAUX AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	164 568	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	164 568
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	477 309	0	477 309
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	477 309	0	477 309
2151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	477 309	0	477 309
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes d'investissement		4 371 693	205 285	0	0	2 308 949	56 594	0	11 990	0	198 758	0	7 153 268
Recettes réelles		3 551 687	205 285	0	0	2 308 949	56 594	0	11 990	0	198 758	0	6 333 263
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 404 859	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 404 859
10222	FCTVA	677 586	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	677 586
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	727 273	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	727 273
13	Subventions d'investissement	92 260	205 285	0	0	2 308 949	56 594	0	11 990	0	198 758	0	2 873 836
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0	31 535	0	0	709 251	0	0	0	0	20 574	0	761 360
1312	Subv. transf. Régions	0	0	0	0	673 790	0	0	0	0	0	0	673 790
1313	Subv. transf. Départements	0	173 750	0	0	884 692	0	0	0	0	78 674	0	1 137 115
13146	Attrib. de compensation d'investissement	92 260	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	92 260
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0	0	0	0	0	41 794	0	11 990	0	99 510	0	153 295
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0	0	0	0	0	14 800	0	0	0	0	0	14 800
1341	D.E.T.R. non transférable	0	0	0	0	41 216	0	0	0	0	0	0	41 216
16	Emprunts et dettes assimilées	1 890 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 890 000
1641	Emprunts en euros	1 890 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 890 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		164 568	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	164 568
4582202101	TRAVAUX AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	164 568	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	164 568
Recettes d'ordre		112 396	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112 396
040	Opérat° ordre transfert entre sections	112 396	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112 396
2802	Frais liés à la réalisation des document	18 209	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 209
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	5 073	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 073
28051	Concessions et droits similaires	6 473	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 473
281578	Autre matériel et outillage de voirie	58 697	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 697
28158	Autres installat°, matériel et outillage	13 718	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 718
28183	Matériel de bureau et informatique	4 994	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 994
28184	Mobilier	1 620	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 620
28188	Autres immo. corporelles	3 611	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 611
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	707 610	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	707 610

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		2 764 917	1 834 654	0	102	487 553	1 172 612	0	2 985 813	8 900	4 735 139	1 051 882	15 041 571
Dépenses réelles		2 652 521	1 834 654	0	102	487 553	1 172 612	0	2 985 813	8 900	4 735 139	1 051 882	14 929 175
011	Charges à caractère général	44	290 819	0	102	152 081	311 838	0	160 632	8 900	472 209	26 847	1 423 472
605	Achats matériel, équipements et travaux	0	37	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37
60611	Eau et assainissement	0	381	0	102	457	5 801	0	418	0	0	0	7 158
60612	Energie - Electricité	0	3 762	0	0	5 500	14 181	0	10 649	0	0	654	34 747
60613	Chauffage urbain	0	0	0	0	10 569	184	0	7 127	0	0	0	17 881
60621	Combustibles	0	0	0	0	0	8 023	0	0	0	0	0	8 023
60622	Carburants	0	1 750	0	0	0	3 191	0	2 553	0	28 793	0	36 286
60623	Alimentation	0	322	0	0	0	3 135	0	21 921	0	0	0	25 378
60628	Autres fournitures non stockées	0	2 246	0	0	0	3 876	0	2 539	0	2 957	0	11 618
60631	Fournitures d'entretien	0	5 027	0	0	-106	2 521	0	2 056	0	1 759	0	11 256
60632	Fournitures de petit équipement	0	4 666	0	0	1 116	4 924	0	7 982	0	6 445	0	25 132
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	230 574	0	230 574
60636	Vêtements de travail	0	0	0	0	0	0	0	724	0	4 076	0	4 800
6064	Fournitures administratives	0	5 971	0	0	3 073	1 061	0	1 228	0	160	17	11 511

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	0	13 591	0	0	0	0	0	0	13 591
6068	Autres matières et fournitures	0	0	0	0	0	5 263	0	784	0	0	0	6 047
611	Contrats de prestations de services	0	18 577	0	0	0	0	0	0	3 612	18 168	2 000	42 356
6132	Locations immobilières	0	17 801	0	0	18 818	0	0	5 105	0	26 325	0	68 049
6135	Locations mobilières	0	10 913	0	0	1 229	3 654	0	5 943	0	7 742	0	29 481
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	0	0	1 644	0	0	0	1 644
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	362	0	0	0	1 107	0	3 511	0	0	0	4 980
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	2 454	0	0	2 454
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 964	0	5 964
61551	Entretien matériel roulant	0	445	0	0	0	948	0	57	0	20 818	0	22 268
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	716	0	0	1 090	310	0	1 754	0	0	0	3 870
6156	Maintenance	0	35 800	0	0	5 220	12 494	0	18 096	0	815	0	72 424
6161	Multirisques	0	16 805	0	0	0	0	0	646	0	5 872	0	23 322
6182	Documentation générale et technique	0	680	0	0	0	840	0	606	0	749	0	2 875
6184	Versements à des organismes de formation	0	230	0	0	79 512	1 650	0	3 275	0	2 260	0	86 927
6188	Autres frais divers	0	147	0	0	278	1 993	0	1 038	0	1 000	0	4 457
6226	Honoraires	0	41 134	0	0	0	96	0	0	0	5 670	0	46 900
6228	Divers	0	0	0	0	468	1 980	0	4 730	0	0	0	7 178
6231	Annonces et insertions	0	6 691	0	0	864	0	0	0	0	321	1 460	9 336
6232	Fêtes et cérémonies	0	292	0	0	22	315	0	3 047	0	0	0	3 677
6236	Catalogues et imprimés	0	4 792	0	0	277	0	0	204	0	1 082	0	6 356
6238	Divers	0	28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28
6247	Transports collectifs	0	0	0	0	0	16 717	0	1 541	0	72 637	0	90 896
6251	Voyages et déplacements	0	1 417	0	0	2 253	3 955	0	518	0	243	0	8 387
6257	Réceptions	0	736	0	0	176	1 611	0	0	0	0	276	2 799
6261	Frais d'affranchissement	0	8 885	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 885
6262	Frais de télécommunications	0	3 127	0	0	2 887	3 762	0	3 190	0	720	144	13 831
627	Services bancaires et assimilés	44	400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	445
6281	Concours divers (cotisations)	0	51 808	0	0	0	425	0	175	0	24 305	1 000	77 713
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0	36 541	0	0	0	171 976	0	46 097	0	0	0	254 614
6288	Autres services extérieurs	0	6 723	0	0	0	35 842	0	1 474	0	2 756	2 049	48 844
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	4 789	0	0	0	2 834	0	19 248	26 871
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	1 605	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 605

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 309 844	0	0	335 472	859 025	0	1 925 181	0	865 940	165 358	5 460 819
6217	Personnel affecté par la commune membre	0	93 435	0	0	38 426	174 725	0	106 419	0	0	0	413 005
6218	Autre personnel extérieur	0	27 756	0	0	0	7 418	0	0	0	5 023	0	40 196
6331	Versement mobilité	0	3 075	0	0	1 007	2 179	0	5 828	0	2 662	579	15 331
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	2 831	0	0	915	1 982	0	5 298	0	2 420	526	13 973
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	12 566	0	0	4 120	8 890	0	23 832	0	10 891	2 369	62 668
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	1 675	0	0	549	1 189	0	3 179	0	1 452	316	8 360
64111	Rémunération principale titulaires	0	544 931	0	0	112 605	202 178	0	455 524	0	429 843	44 898	1 789 979
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	10 682	0	0	2 248	4 011	0	16 107	0	9 109	775	42 931
64118	Autres indemnités titulaires	0	158 777	0	0	26 055	51 055	0	136 515	0	107 581	11 313	491 296
64131	Rémunérations non tit.	0	16 585	0	0	72 324	241 491	0	754 075	0	69 960	62 870	1 217 305
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	85 856	0	0	34 096	77 956	0	219 279	0	79 418	21 506	518 112
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	176 017	0	0	39 613	74 958	0	167 661	0	141 504	17 166	616 919
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	634	0	0	2 764	9 325	0	24 285	0	2 673	2 410	42 090
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	170 932	0	0	0	0	0	0	0	0	0	170 932
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	113	0	0	63	42	0	135	0	75	0	427
6478	Autres charges sociales diverses	0	3 978	0	0	686	1 627	0	7 044	0	3 330	630	17 295
014	Atténuations de produits	1 439 036	0	0	0	0	0	0	0	0	3 396 990	792 242	5 628 268
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	31 009	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 009
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	192 785	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	192 785
739118	Autres reversements de fiscalité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 396 990	0	3 396 990
739211	Attributions de compensation	412 878	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	412 878
739212	Dotation de solidarité communautaire	154 948	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	154 948
739221	FNGIR	355 504	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	355 504
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	234 523	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	234 523
73928	Autres prél. pour revers. de fiscalité	57 389	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 389
7396	Revers impôt/cercles,maisons jeux (CCAS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	792 242	792 242
65	Autres charges de gestion courante	853 772	226 491	0	0	0	0	0	900 000	0	0	7 935	1 988 197
6531	Indemnités	0	89 747	0	0	0	0	0	0	0	0	0	89 747
6533	Cotisations de retraite	0	4 314	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 314
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	17 571	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 571

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0	257	0	0	0	0	0	0	0	0	0	257
6542	Créances éteintes	7 266	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 266
6553	Service d'incendie	814 006	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	814 006
65548	Autres contributions	0	27 580	0	0	0	0	0	0	0	0	7 935	35 515
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0	8 294	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 294
657362	Subv. fonct. CCAS	0	0	0	0	0	0	0	900 000	0	0	0	900 000
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0	78 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	78 725
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	32 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 500
65888	Autres	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	183 124	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 124
66111	Intérêts réglés à l'échéance	181 234	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181 234
6688	Autres	1 890	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 890
67	Charges exceptionnelles	176 544	7 500	0	0	0	1 750	0	0	0	0	59 500	245 294
6712	Amendes fiscales et pénales	0	1 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500
6714	Bourses et prix	0	0	0	0	0	1 750	0	0	0	0	0	1 750
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	9 944	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 944
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 500	59 500
678	Autres charges exceptionnelles	166 600	6 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	172 600
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		112 396	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112 396
042	Opérat° ordre transfert entre sections	112 396	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112 396
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	112 396	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112 396
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		10 483 900	590 244	0	18 783	938	504 616	0	1 068 784	39 316	4 461 280	114 375	17 282 237
Recettes réelles		10 005 544	590 244	0	18 783	938	504 616	0	1 068 784	39 316	3 983 972	114 375	16 326 572
013	Atténuations de charges	0	12 318	0	0	61	10 174	0	61 174	0	15 588	0	99 315
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	12 318	0	0	61	10 174	0	61 174	0	15 588	0	99 315

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
70	Produits des services, du domaine, vente	0	540 622	0	0	810	177 580	0	222 462	0	276 603	97 022	1 315 099
70632	Redevances services à caractère loisir	0	0	0	0	0	3 071	0	0	0	0	0	3 071
7066	Redevances services à caractère social	0	0	0	0	0	173 295	0	222 462	0	0	0	395 757
70688	Autres prestations de services	0	0	0	0	810	0	0	0	0	0	0	810
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0	0	0	0	0	0	0	0	0	78 283	0	78 283
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0	43 563	0	0	0	0	0	0	0	36 024	0	79 587
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0	44 595	0	0	0	0	0	0	0	0	87 022	131 617
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0	387 700	0	0	0	0	0	0	0	162 296	0	549 996
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	64 764	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000	74 764
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	0	0	0	0	1 214	0	0	0	0	0	1 214
73	Impôts et taxes	8 383 869	0	0	0	0	0	0	0	0	3 686 981	0	12 070 850
73111	Impôts directs locaux	3 247 560	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 247 560
73112	Cotisation sur la VAE	996 619	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	996 619
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	452 533	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	452 533
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	84 804	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84 804
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	97 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	97 180
73211	Attribution de compensation	232 064	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	232 064
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	108 591	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	108 591
7328	Autres fiscalités reversées	32 794	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 794
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 424 342	0	3 424 342
7342	Versement mobilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	262 639	0	262 639
7362	Taxes de séjour	1 025 161	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 025 161
7382	Fraction de TVA	2 106 563	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 106 563
74	Dotations et participations	1 541 438	15 379	0	18 783	0	316 099	0	784 731	0	4 800	17 353	2 698 583
74124	Dotation d'intercommunalité	164 603	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	164 603
74126	Dot. compensat° groupements de communes	1 106 995	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 106 995
74718	Autres participations Etat	0	15 379	0	0	0	0	0	0	0	0	17 353	32 732
7473	Participat° Départements	7 000	0	0	0	0	28	0	13 790	0	4 800	0	25 618
74758	Participat° Autres groupements	0	0	0	0	0	0	0	11 706	0	0	0	11 706
7478	Participat° Autres organismes	0	0	0	0	0	316 071	0	759 235	0	0	0	1 075 306

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	249 345	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	249 345
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	13 495	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 495
7488	Autres attributions et participations	0	0	0	18 783	0	0	0	0	0	0	0	18 783
75	Autres produits de gestion courante	0	21 651	0	0	67	0	0	0	39 316	0	0	61 033
752	Revenus des immeubles	0	21 649	0	0	0	0	0	0	39 316	0	0	60 965
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	2	0	0	67	0	0	0	0	0	0	69
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	80 237	274	0	0	0	763	0	417	0	0	0	81 691
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	274	0	0	0	0	0	0	0	0	0	274
774	Subventions exceptionnelles	0	0	0	0	0	763	0	0	0	0	0	763
7788	Produits exceptionnels divers	80 237	0	0	0	0	0	0	417	0	0	0	80 654
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	477 309	0	477 309
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	477 309	0	477 309
722	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	477 309	0	477 309
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		478 356	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	478 356

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		2 764 916,77	1 834 653,53	0,00	0,00	0,00	4 599 570,30
Réalizations		2 764 916,77	1 834 653,53	0,00	0,00	0,00	4 599 570,30
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	44,23	290 819,31	0,00	0,00	0,00	290 863,54
605	Achats matériel, équipements et travaux	0,00	37,14	0,00	0,00	0,00	37,14
60611	Eau et assainissement	0,00	380,54	0,00	0,00	0,00	380,54
60612	Energie - Electricité	0,00	3 762,48	0,00	0,00	0,00	3 762,48
60622	Carburants	0,00	1 749,59	0,00	0,00	0,00	1 749,59
60623	Alimentation	0,00	322,21	0,00	0,00	0,00	322,21
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	2 246,29	0,00	0,00	0,00	2 246,29
60631	Fournitures d'entretien	0,00	5 027,18	0,00	0,00	0,00	5 027,18
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	4 666,36	0,00	0,00	0,00	4 666,36
6064	Fournitures administratives	0,00	5 971,04	0,00	0,00	0,00	5 971,04
611	Contrats de prestations de services	0,00	18 576,80	0,00	0,00	0,00	18 576,80
6132	Locations immobilières	0,00	17 800,93	0,00	0,00	0,00	17 800,93
6135	Locations mobilières	0,00	10 912,99	0,00	0,00	0,00	10 912,99
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	362,22	0,00	0,00	0,00	362,22
61551	Entretien matériel roulant	0,00	444,58	0,00	0,00	0,00	444,58
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	716,12	0,00	0,00	0,00	716,12
6156	Maintenance	0,00	35 799,60	0,00	0,00	0,00	35 799,60
6161	Multirisques	0,00	16 804,75	0,00	0,00	0,00	16 804,75
6182	Documentation générale et technique	0,00	680,00	0,00	0,00	0,00	680,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	230,00	0,00	0,00	0,00	230,00
6188	Autres frais divers	0,00	147,38	0,00	0,00	0,00	147,38
6226	Honoraires	0,00	41 134,00	0,00	0,00	0,00	41 134,00
6231	Annonces et insertions	0,00	6 691,20	0,00	0,00	0,00	6 691,20
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	292,32	0,00	0,00	0,00	292,32
6236	Catalogues et imprimés	0,00	4 791,60	0,00	0,00	0,00	4 791,60
6238	Divers	0,00	28,20	0,00	0,00	0,00	28,20
6251	Voyages et déplacements	0,00	1 417,25	0,00	0,00	0,00	1 417,25
6257	Réceptions	0,00	736,20	0,00	0,00	0,00	736,20
6261	Frais d'affranchissement	0,00	8 885,27	0,00	0,00	0,00	8 885,27
6262	Frais de télécommunications	0,00	3 127,49	0,00	0,00	0,00	3 127,49
627	Services bancaires et assimilés	44,23	400,29	0,00	0,00	0,00	444,52
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	51 808,02	0,00	0,00	0,00	51 808,02
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	36 541,23	0,00	0,00	0,00	36 541,23
6288	Autres services extérieurs	0,00	6 723,04	0,00	0,00	0,00	6 723,04
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	1 605,00	0,00	0,00	0,00	1 605,00



(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Plan	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 309 843,63	0,00	0,00	0,00	1 309 843,63
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	93 435,00	0,00	0,00	0,00	93 435,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	27 756,15	0,00	0,00	0,00	27 756,15
6331	Versement mobilité	0,00	3 074,60	0,00	0,00	0,00	3 074,60
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	2 830,81	0,00	0,00	0,00	2 830,81
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	12 566,44	0,00	0,00	0,00	12 566,44
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	1 675,28	0,00	0,00	0,00	1 675,28
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	544 931,31	0,00	0,00	0,00	544 931,31
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	10 682,14	0,00	0,00	0,00	10 682,14
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	158 777,32	0,00	0,00	0,00	158 777,32
64131	Rémunérations non tit.	0,00	16 585,15	0,00	0,00	0,00	16 585,15
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	85 856,13	0,00	0,00	0,00	85 856,13
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	176 017,01	0,00	0,00	0,00	176 017,01
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	633,61	0,00	0,00	0,00	633,61
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	170 932,02	0,00	0,00	0,00	170 932,02
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	112,50	0,00	0,00	0,00	112,50
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	3 978,16	0,00	0,00	0,00	3 978,16
014	Atténuations de produits	1 439 036,32	0,00	0,00	0,00	0,00	1 439 036,32
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	31 009,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 009,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	192 785,18	0,00	0,00	0,00	0,00	192 785,18
739211	Attributions de compensation	412 878,00	0,00	0,00	0,00	0,00	412 878,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	154 948,14	0,00	0,00	0,00	0,00	154 948,14
739221	FNGIR	355 504,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355 504,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	234 523,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 523,00
73928	Autres prél. pour revers. de fiscalité	57 389,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 389,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	112 395,95	0,00	0,00	0,00	0,00	112 395,95
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	112 395,95	0,00	0,00	0,00	0,00	112 395,95
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	853 771,92	226 490,59	0,00	0,00	0,00	1 080 262,51
6531	Indemnités	0,00	89 747,39	0,00	0,00	0,00	89 747,39
6533	Cotisations de retraite	0,00	4 314,38	0,00	0,00	0,00	4 314,38
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	17 570,66	0,00	0,00	0,00	17 570,66
65372	Cotis. fonds financat alloc. fin mandat	0,00	257,33	0,00	0,00	0,00	257,33
6542	Créances éteintes	7 265,92	0,00	0,00	0,00	0,00	7 265,92
6553	Service d'incendie	814 006,00	0,00	0,00	0,00	0,00	814 006,00
65548	Autres contributions	0,00	27 580,00	0,00	0,00	0,00	27 580,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0,00	8 294,00	0,00	0,00	0,00	8 294,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	78 725,20	0,00	0,00	0,00	78 725,20
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	32 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00
65888	Autres	0,00	1,63	0,00	0,00	0,00	1,63
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	183 124,26	0,00	0,00	0,00	0,00	183 124,26
66111	Intérêts réglés à l'échéance	181 234,26	0,00	0,00	0,00	0,00	181 234,26
6688	Autres	1 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 890,00
67	Charges exceptionnelles	176 544,09	7 500,00	0,00	0,00	0,00	184 044,09
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	9 944,09	0,00	0,00	0,00	0,00	9 944,09

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

Télé



ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Plan	
678	Autres charges exceptionnelles	166 600,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	172 600,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	10 483 900,29	590 244,25	0,00	0,00	0,00	11 074 144,54
	Réalisations	10 483 900,29	590 244,25	0,00	0,00	0,00	11 074 144,54
002	Résultat de fonctionnement reporté	478 356,29	0,00	0,00	0,00	0,00	478 356,29
013	Atténuations de charges	0,00	12 318,42	0,00	0,00	0,00	12 318,42
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	12 318,42	0,00	0,00	0,00	12 318,42
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	540 621,99	0,00	0,00	0,00	540 621,99
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	43 563,40	0,00	0,00	0,00	43 563,40
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	44 594,63	0,00	0,00	0,00	44 594,63
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	387 699,77	0,00	0,00	0,00	387 699,77
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	64 764,19	0,00	0,00	0,00	64 764,19
73	Impôts et taxes	8 383 868,60	0,00	0,00	0,00	0,00	8 383 868,60
73111	Impôts directs locaux	3 247 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 247 560,00
73112	Cotisation sur la VAE	996 619,00	0,00	0,00	0,00	0,00	996 619,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	452 532,54	0,00	0,00	0,00	0,00	452 532,54
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	84 804,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 804,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	97 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 180,00
73211	Attribution de compensation	232 064,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 064,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	108 591,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 591,00
7328	Autres fiscalités reversées	32 794,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 794,00
7362	Taxes de séjour	1 025 161,06	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 161,06
7382	Fraction de TVA	2 106 563,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 106 563,00
74	Dotations et participations	1 541 438,00	15 379,00	0,00	0,00	0,00	1 556 817,00
74124	Dotation d'intercommunalité	164 603,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 603,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	1 106 995,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 106 995,00
74718	Autres participations Etat	0,00	15 379,00	0,00	0,00	0,00	15 379,00
7473	Participat° Départements	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	249 345,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 345,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	13 495,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 495,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	21 650,55	0,00	0,00	0,00	21 650,55
752	Revenus des immeubles	0,00	21 648,86	0,00	0,00	0,00	21 648,86
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,69	0,00	0,00	0,00	1,69
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	80 237,40	274,29	0,00	0,00	0,00	80 511,69
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	274,29	0,00	0,00	0,00	274,29
7788	Produits exceptionnels divers	80 237,40	0,00	0,00	0,00	0,00	80 237,40
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	7 718 983,52	-1 244 409,28	0,00	0,00	0,00	6 474 574,24



(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Affiché le	
		020	021	022	023	024	025	026	ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE	
		Administrat°générale collectivité	Assemblée locale	Administration générale de l'état	Information, communication, publicité	Fêtes et cérémonies	Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES		1 722 559,57	112 093,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		1 722 559,57	112 093,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	290 653,03	166,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	37,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	380,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	3 762,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	1 749,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	322,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 246,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	5 027,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 500,08	166,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	5 971,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	18 576,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	17 800,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	10 912,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	362,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	444,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	716,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	35 799,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	16 804,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	147,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	41 134,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	6 691,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	292,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	4 791,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	28,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 417,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	736,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	8 885,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	3 127,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	400,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	51 808,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875		36 541,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé				Sous-fonction 02					
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
6288	Remb. frais aux communes membres du GFP									
	Autres services extérieurs	6 723,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 605,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 309 805,71	37,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	93 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	27 756,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	3 074,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 792,89	37,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 566,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 675,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	544 931,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	10 682,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	158 777,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	16 585,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	85 856,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	176 017,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	633,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	170 932,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	112,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	3 978,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739211	Attributions de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739221	FNGIR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73928	Autres prél. pour revers. de fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le



ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE

(2)	Libellé				Sous-fonction 02					
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
	Opérat° ordre transfert entre sections									
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	114 600,83	111 889,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	89 747,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	4 314,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	17 570,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	257,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	27 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	8 294,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	78 725,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6712	Amendes fiscales et pénales	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		590 244,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		590 244,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	12 318,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	12 318,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	540 621,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	43 563,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	44 594,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	387 699,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	64 764,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7382	Fraction de TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	15 379,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74124	Dotation d'intercommunalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	15 379,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	21 650,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	21 648,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	274,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	274,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-1 132 315,32	-112 093,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00



(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	101,62	0,00	0,00	101,62
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	101,62	0,00	0,00	101,62
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	101,62	0,00	0,00	101,62
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	101,62	0,00	0,00	101,62
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	18 782,89	0,00	0,00	18 782,89
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	18 782,89	0,00	0,00	18 782,89
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	18 782,89	0,00	0,00	18 782,89
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	18 782,89	0,00	0,00	18 782,89

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	18 681,27	0,00	0,00	18 681,27

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25			Sous-fonction 26	
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	261 Médecine scolaire	262 Classes de découverte et autres services
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	151 989,15	335 564,20	0,00	0,00	487 553,35
Réalizations		0,00	151 989,15	335 564,20	0,00	0,00	487 553,35
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	113 563,26	38 518,12	0,00	0,00	152 081,38
60611	Eau et assainissement	0,00	366,21	90,36	0,00	0,00	456,57
60612	Energie - Electricité	0,00	1 631,75	3 868,08	0,00	0,00	5 499,83
60613	Chauffage urbain	0,00	9 284,68	1 284,29	0,00	0,00	10 568,97
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	-106,42	0,00	0,00	-106,42
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	346,22	769,35	0,00	0,00	1 115,57
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	3 073,30	0,00	0,00	3 073,30
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	13 590,54	0,00	0,00	13 590,54
6132	Locations immobilières	0,00	18 818,37	0,00	0,00	0,00	18 818,37
6135	Locations mobilières	0,00	1 228,57	0,00	0,00	0,00	1 228,57
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	1 090,00	0,00	0,00	0,00	1 090,00
6156	Maintenance	0,00	324,85	4 894,96	0,00	0,00	5 219,81
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	79 512,31	0,00	0,00	0,00	79 512,31
6188	Autres frais divers	0,00	270,00	8,00	0,00	0,00	278,00
6228	Divers	0,00	0,00	468,00	0,00	0,00	468,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	864,00	0,00	0,00	864,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	21,83	0,00	0,00	21,83
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	277,20	0,00	0,00	277,20
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	2 253,22	0,00	0,00	2 253,22
6257	Réceptions	0,00	0,00	176,00	0,00	0,00	176,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	690,30	2 196,41	0,00	0,00	2 886,71
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	4 789,00	0,00	0,00	4 789,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	38 425,89	297 046,08	0,00	0,00	335 471,97
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	38 425,89	0,00	0,00	0,00	38 425,89
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	1 007,00	0,00	0,00	1 007,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	915,43	0,00	0,00	915,43
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	4 120,39	0,00	0,00	4 120,39
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	549,30	0,00	0,00	549,30
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	112 605,30	0,00	0,00	112 605,30
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	2 247,72	0,00	0,00	2 247,72
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	26 055,23	0,00	0,00	26 055,23
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	72 324,12	0,00	0,00	72 324,12
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	34 096,45	0,00	0,00	34 096,45
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	39 613,47	0,00	0,00	39 613,47
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	2 763,67	0,00	0,00	2 763,67

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Santé	35 Autres
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	62,50	0,00	0,00	62,50
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	685,50	0,00	0,00	685,50
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	810,00	128,21	0,00	0,00	938,21
	Réalisations	0,00	810,00	128,21	0,00	0,00	938,21
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	61,26	0,00	0,00	61,26
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	61,26	0,00	0,00	61,26
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	810,00	0,00	0,00	0,00	810,00
70688	Autres prestations de services	0,00	810,00	0,00	0,00	0,00	810,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	66,95	0,00	0,00	66,95
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	66,95	0,00	0,00	66,95
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-151 179,15	-335 435,99	0,00	0,00	-486 615,14

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	DEPENSES	151 989,15	0,00	0,00	0,00	335 564,20	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	151 989,15	0,00	0,00	0,00	335 564,20	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	113 563,26	0,00	0,00	0,00	38 518,12	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	366,21	0,00	0,00	0,00	90,36	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 631,75	0,00	0,00	0,00	3 868,08	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	9 284,68	0,00	0,00	0,00	1 284,29	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	-106,42	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	346,22	0,00	0,00	0,00	769,35	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	3 073,30	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	13 590,54	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	18 818,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 228,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	324,85	0,00	0,00	0,00	4 894,96	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	79 512,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	270,00	0,00	0,00	0,00	8,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	468,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	864,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	21,83	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	277,20	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	2 253,22	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	176,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	690,30	0,00	0,00	0,00	2 196,41	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	4 789,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	38 425,89	0,00	0,00	0,00	297 046,08	0,00	0,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	38 425,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	1 007,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	915,43	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	4 120,39	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	549,30	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	112 605,30	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	2 247,72	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	26 055,23	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	72 324,12	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	34 096,45	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	39 613,47	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 763,67	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	62,50	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	685,50	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		810,00	0,00	0,00	0,00	128,21	0,00	0,00	0,00
Réalisations		810,00	0,00	0,00	0,00	128,21	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	61,26	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le 01/07/2022

Berser
Levrault

ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	61,26	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	66,95	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	66,95	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-151 179,15	0,00	0,00	0,00	-335 435,99	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	1 172 612,07	0,00	1 172 612,07
Réalizations		0,00	0,00	1 172 612,07	0,00	1 172 612,07
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	311 837,54	0,00	311 837,54
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	5 801,09	0,00	5 801,09
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	14 181,24	0,00	14 181,24
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	184,47	0,00	184,47
60621	Combustibles	0,00	0,00	8 023,35	0,00	8 023,35
60622	Carburants	0,00	0,00	3 191,29	0,00	3 191,29
60623	Alimentation	0,00	0,00	3 134,81	0,00	3 134,81
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	3 875,71	0,00	3 875,71
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	2 520,75	0,00	2 520,75
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	4 923,91	0,00	4 923,91
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	1 060,74	0,00	1 060,74
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	5 263,08	0,00	5 263,08
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	3 654,18	0,00	3 654,18
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	1 106,88	0,00	1 106,88
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	948,23	0,00	948,23
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	309,53	0,00	309,53
6156	Maintenance	0,00	0,00	12 493,69	0,00	12 493,69
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	840,49	0,00	840,49
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	1 650,00	0,00	1 650,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	1 993,40	0,00	1 993,40
6226	Honoraires	0,00	0,00	95,58	0,00	95,58
6228	Divers	0,00	0,00	1 980,20	0,00	1 980,20
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	315,28	0,00	315,28
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	16 717,35	0,00	16 717,35
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	3 955,20	0,00	3 955,20
6257	Réceptions	0,00	0,00	1 611,36	0,00	1 611,36
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	3 762,23	0,00	3 762,23
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	425,00	0,00	425,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	171 976,25	0,00	171 976,25
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	35 842,25	0,00	35 842,25
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	859 024,53	0,00	859 024,53
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	0,00	174 724,77	0,00	174 724,77
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	7 417,60	0,00	7 417,60
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	2 179,40	0,00	2 179,40
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	1 981,68	0,00	1 981,68
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	8 889,53	0,00	8 889,53

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

Total



ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (c		
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	1 189,05	0,00	1 189,05	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	202 178,44	0,00	202 178,44	
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	4 010,54	0,00	4 010,54	
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	51 054,98	0,00	51 054,98	
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	241 491,15	0,00	241 491,15	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	77 955,71	0,00	77 955,71	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	74 957,75	0,00	74 957,75	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	9 324,85	0,00	9 324,85	
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	41,88	0,00	41,88	
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	1 627,20	0,00	1 627,20	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 750,00	0,00	1 750,00	
6714	Bourses et prix	0,00	0,00	1 750,00	0,00	1 750,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	504 615,56	0,00	504 615,56	
Réalizations		0,00	0,00	504 615,56	0,00	504 615,56	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	10 173,75	0,00	10 173,75	
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	10 173,75	0,00	10 173,75	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	177 580,08	0,00	177 580,08	
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	3 071,00	0,00	3 071,00	
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	173 294,95	0,00	173 294,95	
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	1 214,13	0,00	1 214,13	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	316 098,73	0,00	316 098,73	
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	27,70	0,00	27,70	
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	316 071,03	0,00	316 071,03	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	763,00	0,00	763,00	
774	Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	763,00	0,00	763,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		0,00	0,00	-667 996,51	0,00	-667 996,51	

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Affiché le		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Sous-fonction 42		
							ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE		
							Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	859 943,52	312 668,55	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	859 943,52	312 668,55	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274 523,47	37 314,07	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 801,09	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 181,24	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184,47	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 023,35	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 280,94	910,35	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 239,72	895,09	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 793,87	81,84	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 520,75	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 256,76	667,15	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,46	694,28	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 198,77	64,31	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 654,18	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 106,88	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	628,37	319,86	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309,53	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 493,69	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285,49	555,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130,00	1 520,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 993,40	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95,58	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 980,20	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315,28	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 717,35	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 955,20	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 558,86	52,50	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 991,47	1 770,76	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	75,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 103,87	10 872,38	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 146,37	14 695,88	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	585 420,05	273 604,48	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 724,77	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 417,60	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 336,64	842,76	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 215,45	766,23	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 440,59	3 448,94	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	729,32	459,73	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 356,98	141 821,46	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630,72	3 379,82	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 877,10	39 177,88	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229 451,32	12 039,83	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 702,57	24 253,14	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 012,27	45 945,48	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le  Sous-fonction 42

ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 864,84	460,01	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11,88	30,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	648,00	979,20	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00	0,00
6714	Bourses et prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	409 372,57	95 242,99	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	409 372,57	95 242,99	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 173,75	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 173,75	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 509,08	3 071,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 071,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 294,95	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 214,13	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 100,49	81 998,24	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27,70	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 072,79	81 998,24	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	763,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	763,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-450 570,95	-217 425,56	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT****IV****A1.1****FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52			Affiché le		
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	900 000,00	0,00	0,00	2 085 812,90	0,00	2 985 812,90
Réalizations		0,00	900 000,00	0,00	0,00	2 085 812,90	0,00	2 985 812,90
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	160 631,92	0,00	160 631,92
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	418,38	0,00	418,38
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	10 649,40	0,00	10 649,40
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	7 127,35	0,00	7 127,35
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	2 552,50	0,00	2 552,50
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	21 920,81	0,00	21 920,81
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	2 539,22	0,00	2 539,22
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	2 055,50	0,00	2 055,50
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	7 981,80	0,00	7 981,80
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	724,24	0,00	724,24
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	1 228,38	0,00	1 228,38
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	783,66	0,00	783,66
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	5 104,64	0,00	5 104,64
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	5 942,75	0,00	5 942,75
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	1 644,01	0,00	1 644,01
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	3 510,65	0,00	3 510,65
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	57,00	0,00	57,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 754,13	0,00	1 754,13
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	18 096,04	0,00	18 096,04
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	645,60	0,00	645,60
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	606,00	0,00	606,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	3 275,00	0,00	3 275,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 038,10	0,00	1 038,10
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 729,70	0,00	4 729,70
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	3 047,46	0,00	3 047,46
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	204,36	0,00	204,36
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 541,25	0,00	1 541,25
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	518,00	0,00	518,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	3 190,40	0,00	3 190,40
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	175,00	0,00	175,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	46 096,99	0,00	46 096,99
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 473,60	0,00	1 473,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 925 180,98	0,00	1 925 180,98



(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Plan	Sanctuarisé
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	0,00	0,00	0,00	106 419,25	0,00	106 419,25
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	5 828,25	0,00	5 828,25
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 298,19	0,00	5 298,19
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	23 831,69	0,00	23 831,69
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 178,86	0,00	3 178,86
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	455 523,82	0,00	455 523,82
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	16 106,67	0,00	16 106,67
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	136 515,43	0,00	136 515,43
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	754 074,78	0,00	754 074,78
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	219 279,45	0,00	219 279,45
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	167 660,75	0,00	167 660,75
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	24 284,87	0,00	24 284,87
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	135,00	0,00	135,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	7 043,97	0,00	7 043,97
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 068 783,78	0,00	1 068 783,78
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	1 068 783,78	0,00	1 068 783,78
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	61 174,45	0,00	61 174,45
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	61 174,45	0,00	61 174,45
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	222 461,89	0,00	222 461,89
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	222 461,89	0,00	222 461,89
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	784 730,69	0,00	784 730,69
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	13 790,00	0,00	13 790,00
74758	Participat° Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	11 705,99	0,00	11 705,99
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	759 234,70	0,00	759 234,70
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

To



ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Plan	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	416,75	0,00	416,75
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	416,75	0,00	416,75
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-900 000,00	0,00	0,00	-1 017 029,12	0,00	-1 917 029,12

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	8 899,71	0,00	0,00	8 899,71
Réalizations		0,00	0,00	8 899,71	0,00	0,00	8 899,71
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	8 899,71	0,00	0,00	8 899,71
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	3 611,59	0,00	0,00	3 611,59
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	2 454,12	0,00	0,00	2 454,12
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	2 834,00	0,00	0,00	2 834,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	39 315,91	0,00	0,00	39 315,91
Réalizations		0,00	0,00	39 315,91	0,00	0,00	39 315,91
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	39 315,91	0,00	0,00	39 315,91
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	39 315,91	0,00	0,00	39 315,91
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	30 416,20	0,00	0,00	30 416,20

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles publiques ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à deux chiffres (correspondant à la fonction et à l'activité unique engagée). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus d'habitants (L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le 01/07/2022
ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE





IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		3 761 414,51	944 301,01	29 423,53	0,00	4 735 139,05
Réalisations		3 761 414,51	944 301,01	29 423,53	0,00	4 735 139,05
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	100 340,40	342 445,20	29 423,53	0,00	472 209,13
60622	Carburants	1 737,81	27 054,76	0,00	0,00	28 792,57
60628	Autres fournitures non stockées	84,96	2 871,65	0,00	0,00	2 956,61
60631	Fournitures d'entretien	0,00	1 758,70	0,00	0,00	1 758,70
60632	Fournitures de petit équipement	464,41	5 833,89	146,40	0,00	6 444,70
60633	Fournitures de voirie	0,00	230 573,52	0,00	0,00	230 573,52
60636	Vêtements de travail	0,00	4 075,61	0,00	0,00	4 075,61
6064	Fournitures administratives	160,23	0,00	0,00	0,00	160,23
611	Contrats de prestations de services	14 167,60	2 000,00	2 000,00	0,00	18 167,60
6132	Locations immobilières	0,00	26 325,37	0,00	0,00	26 325,37
6135	Locations mobilières	916,38	6 825,98	0,00	0,00	7 742,36
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	5 964,00	0,00	0,00	5 964,00
61551	Entretien matériel roulant	400,20	20 417,95	0,00	0,00	20 818,15
6156	Maintenance	814,52	0,00	0,00	0,00	814,52
6161	Multirisques	427,96	5 444,08	0,00	0,00	5 872,04
6182	Documentation générale et technique	0,00	749,00	0,00	0,00	749,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	2 040,00	220,00	0,00	2 260,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6226	Honoraires	5 670,00	0,00	0,00	0,00	5 670,00
6231	Annonces et insertions	320,82	0,00	0,00	0,00	320,82
6236	Catalogues et imprimés	1 082,40	0,00	0,00	0,00	1 082,40
6247	Transports collectifs	72 637,33	0,00	0,00	0,00	72 637,33
6251	Voyages et déplacements	225,38	17,50	0,00	0,00	242,88
6262	Frais de télécommunications	230,40	489,60	0,00	0,00	720,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	24 304,81	0,00	24 304,81
6288	Autres services extérieurs	0,00	3,59	2 752,32	0,00	2 755,91
012	Charges de personnel, frais assimilés	264 084,11	601 855,81	0,00	0,00	865 939,92
6218	Autre personnel extérieur	0,00	5 022,62	0,00	0,00	5 022,62
6331	Versement mobilité	704,76	1 957,43	0,00	0,00	2 662,19
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	640,91	1 779,16	0,00	0,00	2 420,07
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 883,76	8 007,14	0,00	0,00	10 890,90
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	384,44	1 067,53	0,00	0,00	1 451,97
64111	Rémunération principale titulaires	142 244,53	287 598,26	0,00	0,00	429 842,79
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	3 203,76	5 905,57	0,00	0,00	9 109,33
64118	Autres indemnités titulaires	47 745,61	59 835,05	0,00	0,00	107 580,66
64131	Rémunérations non tit.	0,00	69 959,65	0,00	0,00	69 959,65

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

Total



ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (c		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	19 391,04	60 026,73	0,00	0,00	73 417,77	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	46 021,30	95 482,62	0,00	0,00	141 503,92	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	2 673,05	0,00	0,00	2 673,05	
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	75,00	0,00	0,00	75,00	
6478	Autres charges sociales diverses	864,00	2 466,00	0,00	0,00	3 330,00	
014	Atténuations de produits	3 396 990,00	0,00	0,00	0,00	3 396 990,00	
739118	Autres reversements de fiscalité	3 396 990,00	0,00	0,00	0,00	3 396 990,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		3 939 954,99	516 525,24	4 800,00	0,00	4 461 280,23	
Réalisations		3 939 954,99	516 525,24	4 800,00	0,00	4 461 280,23	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	12 394,50	3 193,05	0,00	0,00	15 587,55	
6419	Remboursements rémunérations personnel	12 394,50	3 193,05	0,00	0,00	15 587,55	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	477 308,56	0,00	0,00	477 308,56	
722	Immobilisations corporelles	0,00	477 308,56	0,00	0,00	477 308,56	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	240 579,23	36 023,63	0,00	0,00	276 602,86	
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	78 282,75	0,00	0,00	0,00	78 282,75	
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	36 023,63	0,00	0,00	36 023,63	
70875	Remb. frais par les communes du GFP	162 296,48	0,00	0,00	0,00	162 296,48	
73	Impôts et taxes	3 686 981,26	0,00	0,00	0,00	3 686 981,26	
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	3 424 342,00	0,00	0,00	0,00	3 424 342,00	
7342	Versement mobilité	262 639,26	0,00	0,00	0,00	262 639,26	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	4 800,00	0,00	4 800,00	
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	4 800,00	0,00	4 800,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		178 540,48	-427 775,77	-24 623,53	0,00	-273 858,82	

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES		189 102,89	102 684,29	3 396 990,00	0,00	0,00	72 637,33	0,00
Réalisations		189 102,89	102 684,29	3 396 990,00	0,00	0,00	72 637,33	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	19 634,05	8 069,02	0,00	0,00	0,00	72 637,33	0,00
60622	Carburants	0,00	1 737,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	84,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	464,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	160,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	9 317,60	4 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	916,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	400,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	814,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	427,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	5 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	320,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	1 082,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 637,33	0,00
6251	Voyages et déplacements	121,70	103,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	230,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	169 468,84	94 615,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	423,84	280,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	385,43	255,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 734,22	1 149,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	231,20	153,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	91 157,59	51 086,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	2 318,28	885,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	31 476,81	16 268,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	11 661,54	7 729,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	29 647,93	16 373,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	432,00	432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	3 396 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739118	Autres reversements de fiscalité	0,00	0,00	3 396 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		174 690,98	78 282,75	3 424 342,00	0,00	0,00	262 639,26	0,00
Réalizations		174 690,98	78 282,75	3 424 342,00	0,00	0,00	262 639,26	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	12 394,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	12 394,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	162 296,48	78 282,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	78 282,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	162 296,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	3 424 342,00	0,00	0,00	262 639,26	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	3 424 342,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7342	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 639,26	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-14 411,91	-24 401,54	27 352,00	0,00	0,00	190 001,93		0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES		0,00	238,94	944 062,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 423,53
Réalisations		0,00	238,94	944 062,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 423,53
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	342 445,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 423,53
60622	Carburants	0,00	0,00	27 054,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	2 871,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	1 758,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	5 833,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146,40
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	230 573,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	4 075,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	26 325,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	6 825,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	5 964,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	20 417,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	5 444,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	749,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	2 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	17,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	489,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 304,81
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	3,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 752,32
012		0,00	238,94	601 616,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le 01/07/2022



ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 82								
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spec. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
	Charges de personnel, frais assimilés									
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	5 022,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	1 957,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	1 779,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	8 007,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	1 067,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	20,79	287 577,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	5 905,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	218,15	59 616,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	69 959,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	60 026,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	95 482,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	2 673,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	75,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	2 466,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739118	Autres reversements de fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	516 525,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
	Réalisations	0,00	0,00	516 525,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	3 193,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	3 193,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	477 308,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	477 308,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	36 023,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	36 023,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spec. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7342	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	-238,94	-427 536,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-24 623,53

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		170 043,40	0,00	0,00	0,00	7 934,95	873 903,80	0,00	0,00	1 051 882,15
Réalizations		170 043,40	0,00	0,00	0,00	7 934,95	873 903,80	0,00	0,00	1 051 882,15
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	25 847,49	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	26 847,49
60612	Energie - Electricité	653,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	653,98
6064	Fournitures administratives	17,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,05
611	Contrats de prestations de services	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6231	Annonces et insertions	1 460,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 460,16
6257	Réceptions	275,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275,50
6262	Frais de télécommunications	144,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
6288	Autres services extérieurs	2 048,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 048,80
63512	Taxes foncières	19 248,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 248,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	84 695,91	0,00	0,00	0,00	0,00	80 662,25	0,00	0,00	165 358,16
6331	Versement mobilité	327,19	0,00	0,00	0,00	0,00	251,91	0,00	0,00	579,10
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	297,49	0,00	0,00	0,00	0,00	228,96	0,00	0,00	526,45
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 338,74	0,00	0,00	0,00	0,00	1 030,38	0,00	0,00	2 369,12
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	178,51	0,00	0,00	0,00	0,00	137,40	0,00	0,00	315,91
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 897,56	0,00	0,00	44 897,56
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	774,95	0,00	0,00	774,95
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 312,69	0,00	0,00	11 312,69
64131	Rémunérations non tit.	62 870,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 870,27
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 577,15	0,00	0,00	0,00	0,00	6 928,88	0,00	0,00	21 506,03
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 498,90	0,00	0,00	0,00	0,00	14 667,52	0,00	0,00	17 166,42
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 409,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 409,66
6478		198,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432,00	0,00	0,00	630,00

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Autres	98 Total
	Autres charges sociales diverses									
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	792 241,55	0,00	0,00	792 241,55
7396	Revers impôt/cercles,maisons jeux (CCAS)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	792 241,55	0,00	0,00	792 241,55
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	7 934,95	0,00	0,00	0,00	7 934,95
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	7 934,95	0,00	0,00	0,00	7 934,95
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	59 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 500,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	59 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		27 353,46	0,00	0,00	0,00	0,00	87 021,93	0,00	0,00	114 375,39
Réalizations		27 353,46	0,00	0,00	0,00	0,00	87 021,93	0,00	0,00	114 375,39
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 021,93	0,00	0,00	97 021,93
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 021,93	0,00	0,00	87 021,93
70878	Remb. frais par d'autres redevables	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	17 353,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 353,46
74718	Autres participations Etat	17 353,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 353,46
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le 07

Berser
Levrault

ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Sommaire	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-142 689,94	0,00	0,00	0,00	-7 934,95	-786 881,87	0,00	0,00	-937 506,76

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 519 083,79	109 479,83	0,00	0,00	0,00	1 628 563,62
Réalizations		1 502 967,79	75 311,68	0,00	0,00	0,00	1 578 279,47
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 354 515,79	0,00	0,00	0,00	0,00	1 354 515,79
1641	Emprunts en euros	1 354 515,79	0,00	0,00	0,00	0,00	1 354 515,79
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	75 311,68	0,00	0,00	0,00	75 311,68
112	BUREAUX ET BATIMENTS	0,00	22 039,41	0,00	0,00	0,00	22 039,41
126	SIEGE CCSPN	0,00	21 661,87	0,00	0,00	0,00	21 661,87
127	FRANCE TABAC	0,00	31 610,40	0,00	0,00	0,00	31 610,40
Opérations pour compte de tiers		148 452,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 452,00
4581202101	TRAVAUX AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	148 452,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 452,00
Restes à réaliser au 31/12		16 116,00	34 168,15	0,00	0,00	0,00	50 284,15
RECETTES (2)		4 371 692,51	205 285,00	0,00	0,00	0,00	4 576 977,51
Réalizations		4 207 124,51	0,00	0,00	0,00	0,00	4 207 124,51
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	707 609,52	0,00	0,00	0,00	0,00	707 609,52
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	112 395,95	0,00	0,00	0,00	0,00	112 395,95
2802	Frais liés à la réalisation des document	18 209,25	0,00	0,00	0,00	0,00	18 209,25



(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Plan	
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	5 073,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 073,00
28051	Concessions et droits similaires	6 473,20	0,00	0,00	0,00	0,00	6 473,20
281578	Autre matériel et outillage de voirie	58 697,40	0,00	0,00	0,00	0,00	58 697,40
28158	Autres installat°, matériel et outillage	13 718,22	0,00	0,00	0,00	0,00	13 718,22
28183	Matériel de bureau et informatique	4 993,88	0,00	0,00	0,00	0,00	4 993,88
28184	Mobilier	1 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 620,00
28188	Autres immo. corporelles	3 611,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 611,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 404 859,04	0,00	0,00	0,00	0,00	1 404 859,04
10222	FCTVA	677 586,24	0,00	0,00	0,00	0,00	677 586,24
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	727 272,80	0,00	0,00	0,00	0,00	727 272,80
13	Subventions d'investissement	92 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 260,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13146	Attrib. de compensation d'investissement	92 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 260,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 890 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 890 000,00
1641	Emprunts en euros	1 890 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 890 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582202101	TRAVAUX AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		164 568,00	205 285,00	0,00	0,00	0,00	369 853,00
SOLDE (2)		2 852 608,72	95 805,17	0,00	0,00	0,00	2 948 413,89

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		109 479,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		75 311,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		75 311,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
112	BUREAUX ET BATIMENTS	22 039,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
126	SIEGE CCSPN	21 661,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
127	FRANCE TABAC	31 610,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581202101	TRAVAUX AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		34 168,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		205 285,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act. de coopérat° décentralisée
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des documents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13146	Attrib. de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

Sous-fonction 02

Berser
Levrault

ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582202101	TRAVAUX AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		205 285,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		95 805,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le



ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25			Sous-fonction 26	Sous-fonction 27	Sous-fonction 28
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire			
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	3 354 498,50	0,00	0,00	3 354 498,50
Réalizations		0,00	0,00	588 701,53	0,00	0,00	588 701,53
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	588 701,53	0,00	0,00	588 701,53
102	RESEAU DE LECTURE	0,00	0,00	588 701,53	0,00	0,00	588 701,53
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	2 765 796,97	0,00	0,00	2 765 796,97
RECETTES (2)		0,00	0,00	2 308 948,60	0,00	0,00	2 308 948,60
Réalizations		0,00	0,00	337 036,52	0,00	0,00	337 036,52
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	337 036,52	0,00	0,00	337 036,52
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	247 030,31	0,00	0,00	247 030,31

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Santé	35 Autres
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	48 790,00	0,00	0,00	48 790,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	41 216,21	0,00	0,00	41 216,21
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	1 971 912,08	0,00	0,00	1 971 912,08
SOLDE (2)		0,00	0,00	-1 045 549,90	0,00	0,00	-1 045 549,90

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	3 354 498,50	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	588 701,53	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	588 701,53	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
102	RESEAU DE LECTURE	0,00	0,00	0,00	0,00	588 701,53	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	2 765 796,97	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	2 308 948,60	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	337 036,52	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	337 036,52	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	247 030,31	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	48 790,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	41 216,21	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	1 971 912,08	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-1 045 549,90	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	30 420,41	0,00	30 420,41
Réalizations		0,00	0,00	23 274,34	0,00	23 274,34
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	23 274,34	0,00	23 274,34
123	ENFANCE ET JEUNESSE	0,00	0,00	23 274,34	0,00	23 274,34
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	7 146,07	0,00	7 146,07
RECETTES (2)		0,00	14 800,00	41 794,45	0,00	56 594,45
Réalizations		0,00	14 800,00	19 460,45	0,00	34 260,45
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	14 800,00	19 460,45	0,00	34 260,45
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	19 460,45	0,00	19 460,45
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	14 800,00	0,00	0,00	14 800,00



(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (c)	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	22 334,00	0,00	22 334,00
SOLDE (2)		0,00	14 800,00	11 374,04	0,00	26 174,04

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 420,41	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 274,34	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 274,34	0,00	0,00
123	ENFANCE ET JEUNESSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 274,34	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 146,07	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	14 800,00	0,00	0,00	40 507,45	1 287,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
	Réalisations	0,00	0,00	14 800,00	0,00	0,00	18 173,45	1 287,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	14 800,00	0,00	0,00	18 173,45	1 287,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 173,45	1 287,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	14 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 334,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	14 800,00	0,00	0,00	10 087,04	1 287,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Berser
Levrault

Affiché le

ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52			Sous-fonction 53	
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	530 Act° pour personnes en difficulté	531 Autres services
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	57 409,73	0,00	57 409,73
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	43 646,33	0,00	43 646,33
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	65,99	0,00	65,99
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	65,99	0,00	65,99
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	43 580,34	0,00	43 580,34
112	BUREAUX ET BATIMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	1 679,94	0,00	1 679,94
122	PETITE ENFANCE	0,00	0,00	0,00	0,00	41 900,40	0,00	41 900,40
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	13 763,40	0,00	13 763,40
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	11 990,40	0,00	11 990,40
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	11 990,40	0,00	11 990,40
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

To

Berser
Levrault

ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Plan	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	11 990,40	0,00	11 990,40
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	11 990,40	0,00	11 990,40
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-45 419,33	0,00	-45 419,33

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	3 068,40	0,00	0,00	3 068,40
Réalizations		0,00	0,00	3 068,40	0,00	0,00	3 068,40
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	3 068,40	0,00	0,00	3 068,40
103	LOGEMENTS MARQUAY ET TAMNIES	0,00	0,00	3 068,40	0,00	0,00	3 068,40
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Plan de relance	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-3 068,40	0,00	0,00	-3 068,40

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		72 545,97	1 716 345,35	279 794,27	0,00	2 068 685,59
Réalizations		72 545,97	1 400 744,22	137 796,65	0,00	1 611 086,84
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	477 308,56	0,00	0,00	477 308,56
2151	Réseaux de voirie	0,00	477 308,56	0,00	0,00	477 308,56
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		72 545,97	923 435,66	137 796,65	0,00	1 133 778,28
104	CUZE ET ENEA	0,00	0,00	137 796,65	0,00	137 796,65
112	BUREAUX ET BATIMENTS	362,80	0,00	0,00	0,00	362,80
115	SIGNALISATION ROUTIERE	0,00	46 996,71	0,00	0,00	46 996,71
119	TRAVAUX DE VOIRIE	0,00	876 438,95	0,00	0,00	876 438,95
121	URBANISME PLUI	72 183,17	0,00	0,00	0,00	72 183,17
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	315 601,13	141 997,62	0,00	457 598,75
RECETTES (2)		119 240,00	61 000,00	18 517,50	0,00	198 757,50
Réalizations		20 574,00	61 000,00	0,00	0,00	81 574,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (c)	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	20 574,00	61 000,00	0,00	0,00	81 574,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	20 574,00	0,00	0,00	0,00	20 574,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	61 000,00	0,00	0,00	61 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		98 666,00	0,00	18 517,50	0,00	117 183,50
SOLDE (2)		46 694,03	-1 655 345,35	-261 276,77	0,00	-1 869 928,09

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		72 545,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		72 545,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		72 545,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
104	CUZE ET ENEA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
112	BUREAUX ET BATIMENTS	362,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
115	SIGNALISATION ROUTIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
119	TRAVAUX DE VOIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
121	URBANISME PLUI	72 183,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		72 174,00	47 066,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		20 574,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	20 574,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	20 574,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		51 600,00	47 066,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-371,97	47 066,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	1 716 345,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	279 794,27
Réalisations		0,00	0,00	1 400 744,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 796,65
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	477 308,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	477 308,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spéc. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	923 435,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 796,65
104	CUZE ET ENEA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 796,65
112	BUREAUX ET BATIMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
115	SIGNALISATION ROUTIERE	0,00	0,00	46 996,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
119	TRAVAUX DE VOIRIE	0,00	0,00	876 438,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
121	URBANISME PLUI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	315 601,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 997,62
RECETTES (2)		0,00	0,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 517,50
Réalizations		0,00	0,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 517,50
SOLDE (2)		0,00	0,00	-1 655 345,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-261 276,77

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligatures) qui apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE





IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		306 529,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306 529,85
Réalizations		278 685,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	278 685,39
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	276 813,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 813,85
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	108 399,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 399,40
2041643	IC : Projet infrastructure	122 296,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 296,45
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	46 118,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 118,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Aides aux services sanitaires	98 Aides aux services sociaux
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		1 871,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 871,54
124	CONSTRUCTION ABATTOIR	1 871,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 871,54
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		27 844,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 844,46
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD - CCSPN - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Aides aux services autres	98 Aides aux services autres
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-306 529,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-306 529,85

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

97

ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE

Berser
Levrault

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					18 384 995,00									
1641 Emprunts en euros (total)					18 384 995,00									
1000010364 (AB3896)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	18/02/2014	27/02/2014	15/05/2014	1 000 000,00	F	FIXE	3,420	3,466		T	P	N	A-1
105906/5339031 (CDC_105906)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	24/01/2020	10/02/2020	01/05/2020	1 000 000,00	V	LIVRETA	1,500	1,261		T	C	N	A-1
1178833 (1178833-1)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	03/10/2010	19/12/2010	01/01/2012	79 695,00	V	LIVRETA	2,350	1,730		A	X Produits CDC	N	A-1
1213511 (1213511-1)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/01/2012	20/01/2012	01/08/2012	650 000,00	V	LEP	4,100	3,317		T	C	N	A-1
1228124-1 (1228124-1)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/07/2012	10/08/2012	01/09/2013	230 100,00	F	FIXE	4,790	0,035		A	P	N	A-1
1237169 (1237169)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/12/2012	31/12/2012	01/01/2014	626 100,00	F	FIXE	3,920	3,895		A	P	N	A-1
1631269 (1631269-1)	CAISSE D'EPARGNE	25/09/2007	09/10/2007	09/01/2008	600 000,00	F	FIXE	4,470	4,545		T	P	N	A-1
20500361/NL (1630555-1)	CAISSE D'EPARGNE	29/09/2005	26/10/2005	01/02/2007	527 000,00	V	LIVRETA	4,250	2,748		T	P	N	A-1
5510746 (2019-01)	CAISSE D'EPARGNE	08/01/2018	22/01/2018	22/04/2018	102 100,00	F	FIXE	1,190	1,245		T	P	N	A-1
5510753 (2019-2)	CAISSE D'EPARGNE	08/01/2018	22/01/2018	22/01/2019	130 000,00	F	FIXE	0,760	0,824		A	P	N	A-1
70003319839 (70003319839-1)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	28/11/2008	15/12/2008	15/03/2009	210 000,00	F	FIXE	4,800	4,888		T	P	N	A-1
70003319855 (70003319855-1)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	28/11/2008	16/12/2008	15/03/2009	1 200 000,00	F	FIXE	4,810	4,900		T	P	N	A-1
70004065342 (70004065342-1)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	18/11/2009	03/12/2009	15/03/2010	800 000,00	F	FIXE	3,750	3,804		T	P	N	A-1
70004324143 (70004324143-1)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	25/02/2010	05/03/2010	15/06/2010	486 000,00	F	FIXE	3,450	3,497		T	P	N	A-1
70004921184 (70004921184-1)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	30/12/2010	30/12/2010	15/03/2011	600 000,00	F	FIXE	3,400	3,444		T	P	N	A-1
70004930710 (70004930710-1)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	30/12/2010	30/12/2010	15/03/2011	120 000,00	F	FIXE	3,840	3,896		T	P	N	A-1
70005916400 (70005916400)	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	31/05/2012	15/06/2012	15/11/2012	260 000,00	F	FIXE	4,500	4,470		T	P	N	A-1
9556191 (9556191)	CAISSE D'EPARGNE	20/05/2015	06/07/2015	05/10/2015	580 000,00	F	FIXE	1,670	1,681		T	P	N	A-1
9984613 (9984613)	CAISSE D'EPARGNE	25/07/2017	07/08/2017	07/02/2018	1 340 000,00	F	FIXE	1,400	1,418		S	P	N	A-1



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Affiché le			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dicité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de rembour-sement anticipé O/N	gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A3306265/FH (3306265000-1)	CAISSE D'EPARGNE	02/01/2007	25/01/2007	25/02/2007	300 000,00	F	FIXE	3,850	3,642		A	P	N	A-1
A3307218 (3307218001-1)	CAISSE D'EPARGNE	19/10/2007	25/12/2007	25/01/2008	1 200 000,00	F	FIXE	4,460	4,460		A	P	N	A-1
A3309569 (A3309569000-1)	CAISSE D'EPARGNE	15/07/2009	06/07/2009	06/10/2009	530 000,00	C	TAUX STRUCTURES	3,460	2,741		T	P	N	A-1
MON522653EUR/052357/001 (05235	CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/11/2018	01/11/2018	01/02/2019	1 034 000,00	F	FIXE	1,420	1,431		T	C	N	A-1
MON534454 (2020_PCJ_LBP)	CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL	14/10/2020	21/10/2020	01/02/2021	1 500 000,00	F	FIXE	0,510	0,511		T	C	N	A-1
MON534455 (2020_VOIRIE_LBP)	CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL	14/10/2020	21/10/2020	01/02/2021	1 390 000,00	F	FIXE	0,510	0,524		T	C	N	A-1
MON537500 (2021_INV_LBP)	LA BANQUE POSTALE	31/05/2021	07/06/2021	01/10/2021	1 890 000,00	F	FIXE	0,700	0,716		T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Affiché le			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de rembour-sement anticipé O/N	gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					18 384 995,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		10 300 682,12					1 354 515,79	181 234,24	0,00	42 945,52
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		10 300 682,12					1 354 515,79	181 234,24	0,00	42 945,52
10000010364 (AB3896)	N	0,00	A-1	546 950,39	7,13	F	FIXE	3,420	65 391,41	20 109,39	0,00	2 389,05
105906/5339031 (CDC_105906)	N	0,00	A-1	930 000,00	23,09	V	LIVRETA	1,250	40 000,00	11 881,94	0,00	1 918,01
1178833 (1178833-1)	N	0,00	A-1	43 643,92	9,00	V	LIVRETA	1,350	4 051,09	643,88	0,00	480,08
1213511 (1213511-1)	N	0,00	A-1	238 333,46	5,34	V	LEP	2,347	43 333,32	6 182,03	0,00	927,92
1228124-1 (1228124-1)	N	0,00	A-1	111 677,18	5,67	F	FIXE	4,790	15 750,99	6 103,81	0,00	1 788,00
1237169 (1237169)	N	0,00	A-1	337 096,43	6,00	F	FIXE	3,920	41 169,54	14 828,03	0,00	13 214,18
1631269 (1631269-1)	N	0,00	A-1	53 606,71	0,78	F	FIXE	4,470	51 275,72	3 836,71	0,00	546,98
20500361/NL (1630555-1)	N	0,00	A-1	319 754,30	14,84	V	LIVRETA	1,993	18 123,47	6 597,89	0,00	1 060,05
5510746 (2019-01)	N	0,00	A-1	65 226,76	6,06	F	FIXE	1,190	9 994,06	850,65	0,00	149,76
5510753 (2019-2)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,760	130 000,00	988,00	0,00	0,00
70003319839 (70003319839-1)	N	0,00	A-1	37 392,64	1,96	F	FIXE	4,800	17 400,00	2 319,96	0,00	84,76
70003319855 (70003319855-1)	N	0,00	A-1	213 790,61	1,96	F	FIXE	4,810	123 602,06	17 348,64	0,00	485,60
70004065342 (70004065342-1)	N	0,00	A-1	197 674,15	2,96	F	FIXE	3,750	76 051,04	11 418,21	0,00	350,05
70004324143 (70004324143-1)	N	0,00	A-1	12 301,73	0,21	F	FIXE	3,450	48 164,86	1 467,42	0,00	20,04
70004921184 (70004921184-1)	N	0,00	A-1	190 838,04	3,96	F	FIXE	3,400	43 806,08	7 423,32	0,00	306,40
70004930710 (70004930710-1)	N	0,00	A-1	38 987,66	3,96	F	FIXE	3,840	8 850,72	1 710,56	0,00	70,70
70005916400 (70005916400)	N	0,00	A-1	120 644,56	5,63	F	FIXE	4,500	17 992,36	5 937,88	0,00	693,38
9556191 (9556191)	N	0,00	A-1	228 899,62	3,51	F	FIXE	1,670	58 662,26	4 436,18	0,00	914,11
9984613 (9984613)	N	0,00	A-1	1 009 620,15	10,60	F	FIXE	1,400	84 331,37	15 021,19	0,00	5 646,19
A3306265/FH (3306265000-1)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	3,850	24 889,56	958,25	0,00	0,00
A3307218 (3307218001-1)	N	0,00	A-1	102 497,00	0,07	F	FIXE	4,460	98 120,85	8 947,56	0,00	4 270,79
A3309569 (A3309569000-1)	N	0,00	A-1	118 713,45	2,52	C	TAUX STRUCTURES	0,536	40 455,03	785,02	0,00	149,75
MON522653EUR/052357/001 (05235	N	0,00	A-1	827 200,04	11,84	F	FIXE	1,420	68 933,32	12 358,03	0,00	1 947,07
MON534454 (2020_PCJ_LBP)	N	0,00	A-1	1 400 000,00	13,84	F	FIXE	0,510	100 000,00	7 671,26	0,00	1 183,53
MON534455 (2020_VOIRIE_LBP)	N	0,00	A-1	1 297 333,32	13,84	F	FIXE	0,510	92 666,68	7 108,68	0,00	1 096,74
MON537500 (2021_INV_LBP)	N	0,00	A-1	1 858 500,00	14,50	F	FIXE	0,710	31 500,00	4 299,75	0,00	3 252,38

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		10 300 682,12					1 354 515,79	181 234,24	0,00	42 945,52

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	26	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	10 300 682,12	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			18-03-2016
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	12/03/2018
L	Voitures	10	12/03/2018
L	Camions et véhicules industriels	8	12/03/2018
L	Mobilier	15	12/03/2018
L	Matériel de bureau électriques ou électronique	10	12/03/2018
L	Matériel informatique	5	12/03/2018
L	Matériels classiques	10	12/03/2018
L	Coffre-fort	30	12/03/2018
L	Installations et appareils de chauffage	20	12/03/2018
L	Appareils de levage ascenseurs	30	12/03/2018
L	Appareils de laboratoire	10	12/03/2018
L	Equipement de garages et ateliers	15	12/03/2018
L	Equipements cuisines	15	12/03/2018
L	Equipements sportifs	15	12/03/2018
L	Installations de la voirie	30	12/03/2018
L	Plantations	20	12/03/2018
L	Autres agencements et aménagements de terrains	30	12/03/2018
L	Bâtiments légers, abris	15	12/03/2018
L	Agencements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20	12/03/2018
L	Biens de faible valeur (2000€)	1	12/03/2018

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 411 000,00	I 1 354 515,79
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 356 500,00	1 354 515,79
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 356 500,00	1 354 515,79
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		54 500,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	54 500,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 354 515,79	3 322 433,80	0,00	4 676 949,59

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 276 652,36	III 882 242,19
Ressources propres externes de l'année (a)		894 174,04	769 846,24
10222	FCTVA	801 914,04	677 586,24
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	92 260,00	92 260,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 382 478,32	112 395,95
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	18 209,25	18 209,25
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	5 073,00	5 073,00
28051	Concessions et droits similaires	6 473,20	6 473,20
281571	Matériel roulant	26 570,76	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	32 127,40	58 697,40
28158	Autres installat°, matériel et outillage	13 718,22	13 718,22
28182	Matériel de transport	3 023,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 993,88	4 993,88
28184	Mobilier	1 620,00	1 620,00
28188	Autres immo. corporelles	3 611,00	3 611,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 267 058,61	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	882 242,19	2 481 282,58	707 609,52	727 272,80	4 798 407,09

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 4 676 949,59
Ressources propres disponibles	IV 4 798 407,09
Solde	V = IV – II (3) 121 457,50

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.



(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT****A7.4.1****A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	7 568,60
60628	AUTRES FOURNITURES STOCKEES	2 364,27
60631	FOURNITURES ENTRETIEN	2 490,87
60632	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	2 593,68
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	119,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	61 000,00
6745	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVEES	61 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT****A7.4.2****A7.4.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 131,20
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 131,20
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 202101		Intitulé de l'opération : TRAVAUX AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE				Date de la délibération : 13/12/2021
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	0,00	182 000,00	148 452,00	16 116,00	17 432,00	148 452,00
4581 (2)	0,00	182 000,00	148 452,00	16 116,00	17 432,00	148 452,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	182 000,00	148 452,00	16 116,00	17 432,00	148 452,00
RECETTES (b)	0,00	182 000,00	0,00	164 568,00	17 432,00	0,00
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	182 000,00	0,00	164 568,00	17 432,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	182 000,00	0,00	164 568,00	17 432,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES****A10.1****A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES****A10.2****A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

A11**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	267 593,68	
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	267 593,68	
012	Charges de personnel, frais assimilés	209 714,88	
CHARGES DE PERSONNEL	TRAVAUX DE VOIRIE	209 714,88	
72	Travaux en régie		477 308,56
722	TRAVAUX DE VOIRIE		477 308,56
TOTAL GENERAL		477 308,56	477 308,56

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	477 308,56
21751	TRAVAUX DE VOIRIE	477 308,56
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		477 308,56

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	IV A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	477 308,56
Recettes réelles de fonctionnement	16 326 571,66
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	2.92 %

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
AMICALE LAIQUE DE PROISSANS	1 200,00	
AMICALE LAIQUE DE SARLAT	1 000,00	
AMICALE LAIQUE DE SARLAT	6 600,00	
AOSPC	29 120,00	
ASSOCIATION ENEART	1 600,00	
AVENIR SARLAT	12 000,00	
CAPIA	1 500,00	
CDHPMS	500,00	
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA	1 000,00	
DE VIVE VOIX ASSOCIATION	200,00	
DU PERIGORD AUX GRANDES ECOLES	500,00	
INITIATIVE PERIGORD	3 500,00	
LA PELLE AUX IDEES	1 500,00	
LA VIGUERIE	800,00	
LES AMIS DU CINEMA	600,00	
MISSION LOCALE DU PERIGORD NOIR	18 246,80	
MUSIQUE EN SARLADAIS	1 000,00	
PAYS DU PERIGORD NOIR	29 858,40	
TOUT CONTE FEE	800,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
CC FENELON	27 718,59	
CHAMBRE AGRICULTURE	1 500,00	
CIAS	900 000,00	
SM SCOT PERIGORD NOIR	8 294,00	
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	1 049 037,79	

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		31,00	0,00	31,00	27,80	3,00	30,80
Adjt adm	C	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Adjt adm Pal 1CI	C	10,00	0,00	10,00	9,80	0,00	9,80
Adjt adm Pal 2CI	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Attaché Pal	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur Pal 1CI	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur Pal 2CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		23,00	0,00	23,00	21,00	2,00	23,00
Adjt tech	C	6,00	0,00	6,00	4,00	2,00	6,00
Adjt tech Pal 1CI	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjt tech Pal 2CI	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent maitrise	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Agent maitrise Pal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur Pal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Pal 2CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		7,00	0,82	7,82	6,36	1,16	7,52
Conseiller soc-ed	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur Jeunes Enfants	A	6,00	0,82	6,82	5,36	1,16	6,52
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		5,00	0,00	5,00	4,70	0,00	4,70
Aux. puér Pal 1CI (anc)	C	4,00	0,00	4,00	3,70	0,00	3,70
Aux. puér Pal 2CI (anc)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conseiller APS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Adjt ter patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL			
Assist conserv Pal 1Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		14,00	4,16	18,16	9,25	6,41	15,66
Adjt ter anim Pal 1Cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjt ter anim Pal 2Cl	C	5,00	0,00	5,00	3,80	0,00	3,80
Adjt ter animation	C	7,00	4,16	11,16	4,45	5,41	9,86
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		18,00	0,00	18,00	0,00	18,00	18,00
Assistante maternelle		18,00	0,00	18,00	0,00	18,00	18,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		103,00	4,98	107,98	73,11	31,57	104,68

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				394 311,46		
Adjt adm	C	ADM	370	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Adjt tech	C	TECH	708	0,00	3-2	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	354	0,00	3-1	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	1416	0,00	3-2	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	354	0,00	3-2	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	354	0,00	3-1	CDD
Adjt ter patrimoine	C	CULT	354	0,00	3-2	CDD
Animateur	B	ANIM	478	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Assistante maternelle		OTR		352 146,68	A ASM-Recrutement assist mater	A Autres contrats
Assistante maternelle		OTR		42 164,78	3-1	A Autres contrats
Attaché	A	ADM	693	0,00	3-3-1°	CDD
Attaché	A	ADM	732	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur Jeunes Enfants	A	S	570	0,00	3-2	CDD
Educateur Jeunes Enfants	A	S	570	0,00	3-1	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				9 656,21		
Adjt adm Pal 2CI	C	ADM	356	0,00	A CONT-Contrat de projet	CDD
Adjt tech	C	TECH	354	0,00	3-a°	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	354	0,00	3-a°	CDD
Adjt ter patrimoine	C	CULT	354	0,00	3-a°	CDD
Assistante maternelle		OTR		9 656,21	A ASM-Recrutement assist mater	A Autres contrats
TOTAL GENERAL				403 967,67		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la commune ou à l'établissement en cas de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Social Sarlat Périgord Noir	01/01/2010	07 - 19/06/2009	SPA	Non
EPIC	OFFICE DE TOURISME SARLAT PÉRIGORD NOIR	01/01/2012	02/A - 30/09/2011	SPIC	Oui

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3.3****C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Budget Annexe	Service Public D'Assainissement Non Collectif	11/02/2005	04 - 11/02/2005	20002721700021	spic	Non
Budget Annexe	Zone d'Activité Économique	10/01/2011	9 - 10/01/2011	20002721700039	SPA	Oui
Budget Annexe	Résidence Habitat Jeunes	09/04/2016	36 - 09/04/2016	20002721700054	SPA	Non

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****C3.5****C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 933 487,78	4 126 742,30	3 322 433,80	1 484 311,68
RECETTES	8 933 487,78	3 964 376,36	2 481 282,58	2 487 828,84
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	16 926 365,29	15 041 571,15	0,00	1 884 794,14
RECETTES	16 926 365,29	16 803 880,22	0,00	122 485,07

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES CDC - ZAE CDC - SPANC / N°SIRET : 20002721700054 20002721700039 20002721700021				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 191 022,46	577 979,00	27 371,41	1 585 672,05
RECETTES	2 191 022,46	729 717,58	728 597,73	732 707,15
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	903 435,81	738 256,76	0,00	165 179,05
RECETTES	903 435,81	679 670,56	0,00	223 765,25

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 124 510,24	4 704 721,30	3 349 805,21	3 069 983,73
RECETTES	11 124 510,24	4 694 093,94	3 209 880,31	3 220 535,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	17 829 801,10	15 779 827,91	0,00	2 049 973,19
RECETTES	17 829 801,10	17 483 550,78	0,00	346 250,32
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	28 954 311,34	20 484 549,21	3 349 805,21	5 119 956,92
TOTAL GENERAL DES RECETTES	28 954 311,34	22 177 644,72	3 209 880,31	3 566 786,31

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES****C3.5****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des
principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la
neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 124 510,24	4 704 721,30	3 349 805,21	3 069 983,73
RECETTES	11 124 510,24	4 694 093,94	3 209 880,31	3 220 535,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	17 829 801,10	15 779 827,91	0,00	2 049 973,19
RECETTES	17 829 801,10	17 483 550,78	0,00	346 250,32
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	28 954 311,34	20 484 549,21	3 349 805,21	5 119 956,92
TOTAL GENERAL DES RECETTES	28 954 311,34	22 177 644,72	3 209 880,31	3 566 786,31

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES****C3.6****C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

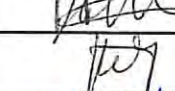
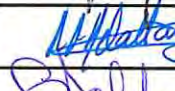
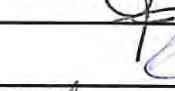
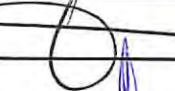
Nombre de membres en exercice : 37
 Nombre de membres présents : 25 + 6 représentés
 Nombre de suffrages exprimés : 35
 VOTES :
 Pour : 35
 Contre :
 Abstentions :

Date de convocation : 07.03.2022

Présenté par (1) : Jean Jacques De Peretti
 A, le VEZAC, le 14.03.2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.
 A, le VEZAC, le 14.03.2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AUDIT Carine

ALDRIN PATRICK	
ANDRE MICHEL (Procurateur F. Garcey)	
ASTIE JEAN-LUC	
BOUYSSOU ELISE (Procurateur Carlos da Costa)	
CABANEL MARLIES	
CASTAGNAU CELIA	
CHAUMEL JEAN-MARIE	
COQ FRANCOIS	
DA COSTA CARLOS	
DE PERETTI JEAN-JACQUES	
DELATTAIGNANT MARIE-PIERRE	
DELBARRY SYLVIE	
DELIBIE DIDIER	
DUBOST MONICA	
FANIER BASILE	
FLAQUIERE MARYLINE (Procurateur à F. Coq)	
GAREYTE FABRICE	
GATINEL GERARD (Procurateur à B. Fanier)	
GAUTHIER JEAN-PIERRE	
GAUTHIER THIERRY	
JALES BRIGITTE	

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

LAGOUBIE FABIENNE	
LAMONZIE OLIVIER	
NAJEM CHRISTOPHE	
NEGREVERGNE JULIE	Absente
PARRE SERGE	
PERUSIN JEAN-MICHEL	
PEYRAT JEROME	Procuration à JJ de PERETTI
PINTA-TOURRET MARC	
PRADAT CLAUDINE	
ROBLES CHRISTIAN	
ROUQUIE ETIENNE	
SALINIE PATRICK	
SECRESTAT BENOIT	
STIEVENARD GUY	Exauté
TRAVERSE FREDERIC	
VALETTE MARIE-PIERRE	Procuration à N. CABANEL

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le 21 mars 2022

ID : 024-200027217-20220314-20222-BF

**Numéro SIRET
20002721700021****COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
EPIC COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT
PERIGORD**

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : CDC - SPANC (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	16
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	17
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A8.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet



D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMIN**VUE D'ENSEMBLE****EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 128 957,66	G 90 687,30	G-A -38 270,36
	Section d'investissement	B 0,00	H 1 000,00	H-B 1 000,00

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 129 156,58 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 18 570,34 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 128 957,66	Q= G+H+I+J 239 414,22	=Q-P 110 456,56

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 128 957,66	= G+H+K 219 843,88	90 886,22
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 19 570,34	19 570,34
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 128 957,66	= G+H+I+J+K+L 239 414,22	110 456,56

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINI**SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES****DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	66 940,00	49 674,91	0,00	0,00	17 265,09
012	Charges de personnel, frais assimilés	78 606,00	78 282,75	0,00	0,00	323,25
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		145 546,00	127 957,66	0,00	0,00	17 588,34
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		150 546,00	127 957,66	0,00	0,00	22 588,34
023	Virement à la section d'investissement (4)	59 610,58				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 000,00	1 000,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		60 610,58	1 000,00			59 610,58
TOTAL		211 156,58	128 957,66	0,00	0,00	82 198,92
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	82 000,00	90 687,30	0,00	0,00	-8 687,30
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		82 000,00	90 687,30	0,00	0,00	-8 687,30
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		82 000,00	90 687,30	0,00	0,00	-8 687,30
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		82 000,00	90 687,30	0,00	0,00	-8 687,30
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		129 156,58				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINI**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
21	Immobilisations corporelles	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	69 000,00	0,00	0,00	69 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 180,92			
	Total des dépenses financières	10 180,92	0,00	0,00	10 180,92
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	79 180,92	0,00	0,00	79 180,92
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	79 180,92	0,00	0,00	79 180,92
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	59 610,58			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 000,00	1 000,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	60 610,58	1 000,00		59 610,58
	TOTAL	60 610,58	1 000,00	0,00	59 610,58
	Pour information	18 570,34			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINI**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	49 674,91		49 674,91
012	Charges de personnel, frais assimilés	78 282,75		78 282,75
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 000,00	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		127 957,66	1 000,00	128 957,66

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	128 957,66

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINI**BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	90 687,30		90 687,30
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		90 687,30	0,00	90 687,30

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	129 156,58

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	219 843,88

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 000,00	1 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	1 000,00	1 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	18 570,34

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 570,34

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	66 940,00	49 674,91	0,00	0,00	17 265,09
6063	Fournitures entretien et petit équi	2 000,00	55,92	0,00	0,00	1 944,08
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6066	Carburants	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6222	Commissions recouvrement redevance	53 340,00	49 618,99	0,00	0,00	3 721,01
6226	Honoraires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6287	Remboursements de frais	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6378	Autres taxes et redevances	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	78 606,00	78 282,75	0,00	0,00	323,25
6218	Autre personnel extérieur	78 606,00	78 282,75	0,00	0,00	323,25
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		145 546,00	127 957,66	0,00	0,00	17 588,34
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	5 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		150 546,00	127 957,66	0,00	0,00	22 588,34
023	Virement à la section d'investissement	59 610,58				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	1 000,00	1 000,00			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 000,00	1 000,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		60 610,58	1 000,00			59 610,58
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		60 610,58	1 000,00			59 610,58
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		211 156,58	128 957,66	0,00	0,00	82 198,92
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	82 000,00	90 687,30	0,00	0,00	-8 687,30
7062	Redevances assainissement non collectif	82 000,00	90 687,30	0,00	0,00	-8 687,30
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		82 000,00	90 687,30	0,00	0,00	-8 687,30
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		82 000,00	90 687,30	0,00	0,00	-8 687,30
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		82 000,00	90 687,30	0,00	0,00	-8 687,30
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		129 156,58				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00
2151	Installations complexes spécialisées	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
2182	Matériel de transport	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		69 000,00	0,00	0,00	69 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 180,92			
Total des dépenses financières		10 180,92	0,00	0,00	10 180,92
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		79 180,92	0,00	0,00	79 180,92
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		79 180,92	0,00	0,00	79 180,92
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	59 610,58			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	1 000,00	1 000,00		0,00
28182	Matériel de transport	1 000,00	1 000,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		60 610,58	1 000,00		59 610,58
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		60 610,58	1 000,00		59 610,58
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		60 610,58	1 000,00	0,00	59 610,58
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		18 570,34			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15...2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		10 180,92	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		10 180,92	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 180,92	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		60 610,58	III 1 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		60 610,58	1 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28182	Matériel de transport	1 000,00	1 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	59 610,58	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 000,00	0,00	18 570,34	0,00	19 570,34

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 19 570,34
Solde	V = IV – II (3) 19 570,34

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

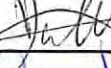
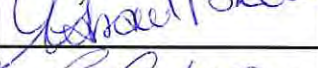
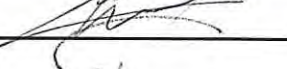
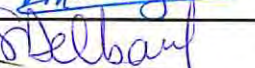
Nombre de membres en exercice : 37
 Nombre de membres présents : 29 + 6 représentés
 Nombre de suffrages exprimés : 35
 VOTES :
 Pour : 35
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 07.03.2022

Présenté par (1), Jean-Jacques De Peretti
 A le
 (1), VEZAC, le 14.03.2022

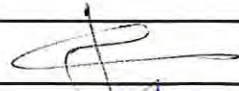
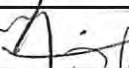
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le VEZAC, le 14.03.2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AUDIT CAINE

ALDRIN PATRICK		
ANDRE MICHEL	procuration à F. GAREYTE	
ASTIE JEAN-LUC		
BOUYSSOU ELISE	procuration à C. DA COSTA	
CABANEL MARLIES		
CASTAGNAU CELIA		
CHAUMEL JEAN-MARIE		
COQ FRANCOIS		
DA COSTA CARLOS		
DE PERETTI JEAN-JACQUES		
DELATTAIGNANT MARIE-PIERRE		
DELBARRY SYLVIE		
DELIBIE DIDIER		
DUBOST MONICA		
FANIER BASILE		
FLAQUIERE MARYLINE	Procuration à F. COQ	
GAREYTE FABRICE		
GATINEL GERARD	Procuration à B. FANIER	
GAUTHIER-JEAN-PIERRE		
GAUTHIER THIERRY		
JALES BRIGITTE		

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

LAGOUBIE FABIENNE	
LAMONZIE OLIVIER	
NAJEM CHRISTOPHE	
NEGREVERGNE JULIE	Excusé
PARRE SERGE	
PERUSIN JEAN-MICHEL	
PEYRAT JEROME	Procuration à JS de Peretti
PINTA-TOURRET MARC	
PRADAT CLAUDINE	
ROBLES CHRISTIAN	
ROUQUIE ETIENNE	
SALINIE PATRICK	
SECRESTAT BENOIT	
STIEVENARD GUY	Excusé
TRAVERSE FREDERIC	
VALETTE MARIE-PIERRE	Procuration à N. CABANER

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CCSPN - BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20002721700054

POSTE COMPTABLE :

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNES (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	22
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	23
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	24
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet



B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

Sans Objet

C1.2 - Actions de formation des élus

Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

Sans Objet

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

Sans Objet

C3.2 - Liste des établissements publics créés

Sans Objet

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

Sans Objet

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

Sans Objet

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

Sans Objet

C3.6 - Identification des flux croisés

Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

Sans Objet

D2 - Arrêté et signatures

25

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD
CDC - RESIDENCE HABITAT JEUNESBerger
Levrault

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	16588
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	2217
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
7183576	0	382,00	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	758,77	314
2	Produit des impositions directes/population	388,39	295
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	984,24	367
4	Dépenses d'équipement brut/population	141,49	71
5	Encours de dette/population	620,75	204
6	DGF/population	77,1	44
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	33,4	40,1
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	95,7	88,3
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	14,4	22,5
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	63,1	54,2

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****VUE D'ENSEMBLE****EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 725,39	G 25 276,25
	Section d'investissement	B 80 900,07	H 135 600,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 8 161,65 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 650 115,42 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 732 740,88	= G+H+I+J 169 037,90
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 27 371,41	L 728 597,73
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 27 371,41	= K+L 728 597,73
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 725,39	= G+I+K 33 437,90
	Section d'investissement	= B+D+F 758 386,90	= H+J+L 864 197,73
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 760 112,29	= G+H+I+J+K+L 897 635,63

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 27 371,41	L 728 597,73
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	728 597,73
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	27 371,41	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 800,00	1 725,39	0,00	0,00	74,61
67	Charges exceptionnelles	10 500,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 300,00	1 725,39	0,00	0,00	10 574,61
023	Virement à la section d'investissement (2)	21 861,65				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		21 861,65	0,00			21 861,65
TOTAL		34 161,65	1 725,39	0,00	0,00	32 436,26
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	26 000,00	0,00	25 276,25	0,00	723,75
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		26 000,00	0,00	25 276,25	0,00	723,75
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		26 000,00	0,00	25 276,25	0,00	723,75
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		26 000,00	0,00	25 276,25	0,00	723,75
Pour information		(3) 8 161,65				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	211 943,96	58 121,58	27 371,41	126 450,97
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		211 943,96	58 121,58	27 371,41	126 450,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	24 000,00	22 778,49	0,00	1 221,51
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		24 000,00	22 778,49	0,00	1 221,51
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		235 943,96	80 900,07	27 371,41	127 672,48
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		235 943,96	80 900,07	27 371,41	127 672,48
Pour information		(2) 650 115,42			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	864 197,73	135 600,00	728 597,73	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		864 197,73	135 600,00	728 597,73	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		864 197,73	135 600,00	728 597,73	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	21 861,65			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		21 861,65	0,00		21 861,65
TOTAL		886 059,38	135 600,00	728 597,73	21 861,65

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis		
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 725,39	0,00	1 725,39
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 725,39	0,00	1 725,39
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	22 778,49	0,00	22 778,49
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	58 121,58	0,00	58 121,58
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		80 900,07	0,00	80 900,07
Pour information				650 115,42
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	25 276,25		25 276,25
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		25 276,25	0,00	25 276,25
Pour information				8 161,65
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	135 600,00	0,00	135 600,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		135 600,00	0,00	135 600,00
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	1 800,00	1 725,39	0,00	0,00	74,61
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 800,00	1 725,39	0,00	0,00	74,61
67	Charges exceptionnelles (c)	10 500,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 500,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		12 300,00	1 725,39	0,00	0,00	10 574,61
023	Virement à la section d'investissement	21 861,65	0,00			21 861,65
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		21 861,65	0,00			21 861,65
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		21 861,65	0,00			21 861,65
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		34 161,65	1 725,39	0,00	0,00	32 436,26
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	26 000,00	0,00	25 276,25	0,00	723,75
74758	Participat° Autres groupements	26 000,00	0,00	25 276,25	0,00	723,75
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		26 000,00	0,00	25 276,25	0,00	723,75
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		26 000,00	0,00	25 276,25	0,00	723,75
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		26 000,00	0,00	25 276,25	0,00	723,75
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		8 161,65				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	211 943,96	58 121,58	27 371,41	126 450,97
2313	Constructions	211 943,96	58 121,58	27 371,41	126 450,97
Total des dépenses d'équipement		211 943,96	58 121,58	27 371,41	126 450,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	24 000,00	22 778,49	0,00	1 221,51
1641	Emprunts en euros	24 000,00	22 778,49	0,00	1 221,51
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		24 000,00	22 778,49	0,00	1 221,51
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		235 943,96	80 900,07	27 371,41	127 672,48
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		235 943,96	80 900,07	27 371,41	127 672,48
Pour information		650 115,42			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	864 197,73	135 600,00	728 597,73	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	160 000,00	0,00	160 000,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	86 550,00	0,00	86 550,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	225 000,00	135 600,00	89 400,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	392 647,73	0,00	392 647,73	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		864 197,73	135 600,00	728 597,73	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		864 197,73	135 600,00	728 597,73	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	21 861,65			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		21 861,65	0,00		21 861,65
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		21 861,65	0,00		21 861,65
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		886 059,38	135 600,00	728 597,73	21 861,65
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					590 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					590 000,00									
100825_5300606 (CDC_2019_10082	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/09/2019	27/10/2019	01/10/2020	590 000,00	V	LIVRETA	0,300	0,308		T	X Produits CDC	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Réçu en préfecture le 01/07/2022			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Affiché le			
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel		ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE			
											licité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de rembour-sement anticipé O/N	gorie d'em-prunt (8)
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					590 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		538 690,73					22 846,81	1 657,07	0,00	403,56
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		538 690,73					22 846,81	1 657,07	0,00	403,56
100825_5300606 (CDC_2019_10082)	N	0,00	A-1	538 690,73	22,50	V	LIVRETA	0,300	22 846,81	1 657,07	0,00	403,56
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		538 690,73					22 846,81	1 657,07	0,00	403,56

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le 01/07/2022 
ID : 024-212405203-20220623-2022_67-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	538 690,73	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		24 000,00	I 22 778,49
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		24 000,00	22 778,49
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	24 000,00	22 778,49
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	22 778,49	27 371,41	650 115,42	700 265,32

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		21 861,65	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		21 861,65	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	21 861,65	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	728 597,73	0,00	0,00	728 597,73

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 700 265,32
Ressources propres disponibles	IV 728 597,73
Solde	V = IV – II (3) 28 332,41

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

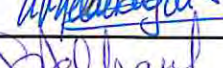
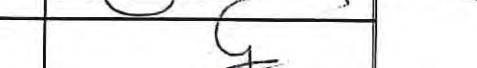
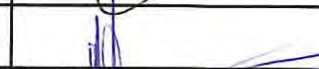
Nombre de membres en exercice : 37
 Nombre de membres présents : 25 + 6 représentés
 Nombre de suffrages exprimés : 35
 VOTES :
 Pour : 35
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 07.03.2022

Présenté par (1) : Jean-Jacques De Peretti
 A, le 07.03.2022, le 14.03.2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.
 A, le 07.03.2022, le 14.03.2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Audit Carine

ALDRIN PATRICK		
ANDRE MICHEL	Procurator à F. GAREYTE	
ASTIE JEAN-LUC		
BOUYSSOU ELISE	Procurator à C. DA COSTA	
CABANEL MARLIES		
CASTAGNAU CELIA		
CHAUMEL JEAN-MARIE		
COQ FRANCOIS		
DA COSTA CARLOS		
DE PERETTI JEAN-JACQUES		
DELATTAIGNANT MARIE-PIERRE		
DELBARRY SYLVIE		
DELIBIE DIDIER		
DUBOST MONICA		
FANIER BASILE		
FLAQUIERE MARYLINE	Procurator à F. Coq	
GAREYTE FABRICE		
GATINEL GERARD	Procurator à B. FANIER	
GAUTHIER JEAN-PIERRE		
GAUTHIER THIERRY		
JALES BRIGITTE		

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

LAGOUBIE FABIENNE	
LAMONZIE OLIVIER	
NAJEM CHRISTOPHE	
NEGREVERGNE JULIE	Excusé
PARRE SERGE	
PERUSIN JEAN-MICHEL	
PEYRAT JEROME	Procuration à JS de PERETTI
PINTA-TOURRET MARC	
PRADAT CLAUDINE	
ROBLES CHRISTIAN	
ROUQUIE ETIENNE	
SALINIE PATRICK	
SECRESTAT BENOIT	
STIEVENARD GUY	Excusé
TRAVERSE FREDERIC	
VALETTE MARIE-PIERRE	Procuration à N. CREANEL

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant ; .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUTRE - COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CCSPN - BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20002721700039

POSTE COMPTABLE :

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : CDC - ZAE (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	18
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	22
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	23
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet



B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

Sans Objet

C1.2 - Actions de formation des élus

Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

Sans Objet

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

Sans Objet

C3.2 - Liste des établissements publics créés

Sans Objet

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

Sans Objet

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

Sans Objet

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

Sans Objet

C3.6 - Identification des flux croisés

Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

Sans Objet

D2 - Arrêté et signatures

24

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD
CDC - ZAEBerger
Levrault

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	16588
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	2217
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
7183576	0	382,00	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	758,77	314
2	Produit des impositions directes/population	388,39	295
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	984,24	367
4	Dépenses d'équipement brut/population	141,49	71
5	Encours de dette/population	620,75	204
6	DGF/population	77,1	44
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	33,4	40,1
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	95,7	88,3
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	14,4	22,5
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	63,1	54,2

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****VUE D'ENSEMBLE****EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	607 573,71	G	563 707,01
	Section d'investissement	B	497 078,93	H	593 117,58
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	11 450,89 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	593 117,58 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
		1 709 221,11		1 156 824,59	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	
		0,00		0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement	= B+D+F		= H+J+L	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	
		1 709 221,11		1 156 824,59	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	53 549,11	14 456,13	0,00	0,00	39 092,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		53 549,11	14 456,13	0,00	0,00	39 092,98
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		53 549,11	14 456,13	0,00	0,00	39 092,98
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	593 117,58	593 117,58			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		593 117,58	593 117,58			0,00
TOTAL		646 666,69	607 573,71	0,00	0,00	39 092,98
Pour information		(3) 11 450,89				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	41 020,00	0,00	0,00	-41 020,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	25 453,00	25 453,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		25 453,00	66 473,00	0,00	0,00	-41 020,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	155,08	0,00	0,00	-155,08
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		25 453,00	66 628,08	0,00	0,00	-41 175,08
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	632 664,58	497 078,93			135 585,65
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		632 664,58	497 078,93			135 585,65
TOTAL		658 117,58	563 707,01	0,00	0,00	94 410,57
Pour information		(3) 0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	632 664,58	497 078,93		135 585,65
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	632 664,58	497 078,93		135 585,65
	TOTAL	632 664,58	497 078,93	0,00	135 585,65
	Pour information	⁽²⁾ 593 117,58			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	632 664,58		0,00	
	Total des recettes financières	632 664,58	0,00	0,00	632 664,58
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	632 664,58	0,00	0,00	632 664,58
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	593 117,58	593 117,58		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	593 117,58	593 117,58		0,00
	TOTAL	1 225 782,16	593 117,58	0,00	632 664,58

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis		
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	14 456,13		14 456,13
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		593 117,58	593 117,58
Dépenses de fonctionnement – Total		14 456,13	593 117,58	607 573,71
Pour information				11 450,89
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	497 078,93	497 078,93
Dépenses d'investissement –Total		0,00	497 078,93	497 078,93
Pour information				593 117,58
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	41 020,00		41 020,00
71	Production stockée (ou déstockage)		497 078,93	497 078,93
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	25 453,00		25 453,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	155,08	0,00	155,08
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		66 628,08	497 078,93	563 707,01
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	593 117,58	593 117,58
Recettes d'investissement – Total		0,00	593 117,58	593 117,58
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	53 549,11	14 456,13	0,00	0,00	39 092,98
6045	Achats études, prestat° services (terrai	5 000,00	2 923,86	0,00	0,00	2 076,14
605	Achats matériel, équipements et travaux	43 519,11	11 507,27	0,00	0,00	32 011,84
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
63512	Taxes foncières	30,00	25,00	0,00	0,00	5,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		53 549,11	14 456,13	0,00	0,00	39 092,98
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		53 549,11	14 456,13	0,00	0,00	39 092,98
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	593 117,58	593 117,58			0,00
7133	Variat° en-cours de production biens	593 117,58	593 117,58			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		593 117,58	593 117,58			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		593 117,58	593 117,58			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		646 666,69	607 573,71	0,00	0,00	39 092,98
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		11 450,89				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	41 020,00	0,00	0,00	-41 020,00
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	41 020,00	0,00	0,00	-41 020,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	25 453,00	25 453,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	25 453,00	25 453,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		25 453,00	66 473,00	0,00	0,00	-41 020,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	155,08	0,00	0,00	-155,08
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	155,08	0,00	0,00	-155,08
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		25 453,00	66 628,08	0,00	0,00	-41 175,08
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	632 664,58	497 078,93			135 585,65
7133	Variat° en-cours de production biens	632 664,58	497 078,93			135 585,65
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		632 664,58	497 078,93			135 585,65
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		658 117,58	563 707,01	0,00	0,00	94 410,57
Pour information		0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	632 664,58	497 078,93		135 585,65
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	632 664,58	497 078,93		135 585,65
3351	Terrains	77 679,25	65 217,81		12 461,44
3355	Travaux	554 985,33	431 861,12		123 124,21
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		632 664,58	497 078,93		135 585,65
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		632 664,58	497 078,93	0,00	135 585,65
Pour information		593 117,58			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	632 664,58		0,00	
Total des recettes financières		632 664,58	0,00	0,00	632 664,58
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		632 664,58	0,00	0,00	632 664,58
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	593 117,58	593 117,58		0,00
3351	Terrains	77 679,25	515 636,33		-437 957,08
3355	Travaux	515 438,33	77 481,25		437 957,08
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		593 117,58	593 117,58		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		593 117,58	593 117,58		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 225 782,16	593 117,58	0,00	632 664,58
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											497 079
Solde d'exécution reporté de N-1	0											593 118
Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 090 197	1 090 197
Total recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	593 118	593 118
Solde d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-497 079	-497 079
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	619 025	619 025
Total recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	563 707	563 707
Solde de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-55 318	-55 318
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 090 197	1 090 197
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	497 079	497 079
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	497 079	497 079
3351	Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 218	65 218
3355	Travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	431 861	431 861
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	593 118	593 118

RECETTES

Total recettes d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	593 118	593 118
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnem	économique	
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	593 118	593 118
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	593 118	593 118
3351	Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	515 636	515 636
3355	Travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 481	77 481
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	619 025	619 025
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 456	14 456
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 456	14 456
6045	Achats études, prestat° services (terrai	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 924	2 924
605	Achats matériel, équipements et travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 507	11 507
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25	25
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
	Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	593 118	593 118
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	593 118	593 118
7133	Variat° en-cours de production biens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	593 118	593 118
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 451	11 451

RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	563 707	563 707
	Recettes réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66 628	66 628
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 020	41 020
7015	Ventes de terrains aménagés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 020	41 020
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 453	25 453
7473	Participat° Départements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 453	25 453
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	155	155
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	155	155
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	497 079	497 079
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	497 079	497 079
7133	Variat° en-cours de production biens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	497 079	497 079
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	593 117,58	593 117,58

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		632 664,58	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		632 664,58	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	632 664,58	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 593 117,58
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (3) -593 117,58

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 37
 Nombre de membres présents : 28 + 6 représentés
 Nombre de suffrages exprimés : 35
 VOTES :
 Pour : 35
 Contre : 0
 Abstentions : 0

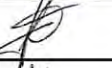
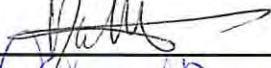
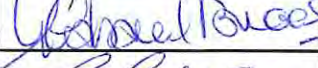
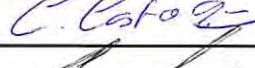
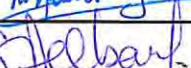
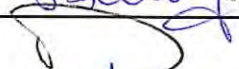
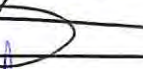
Date de convocation : 07.03.2022

Présenté par (1) : Jean-Jacques De Peretti
 A, le VEZAC, le 14.03.2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.

A, le VEZAC, le 14.03.2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Audit Caune

ALDRIN PATRICK		
ANDRE MICHEL	Procuration à F. GAREYTE	
ASTIE JEAN-LUC		
BOUYSSOU ELISE	Procuration à C. DA COSTA	
CABANEL MARLIES		
CASTAGNAU CELIA		
CHAUMEL JEAN-MARIE		
COQ FRANCOIS		
DA COSTA CARLOS		
DE PERETTI JEAN-JACQUES		
DELATTAIGNANT MARIE-PIERRE		
DELBARRY SYLVIE		
DELIBIE DIDIER		
DUBOST MONICA		
FANIER BASILE		
FLAQUIERE MARYLINE	Procuration à F. COQ	
GAREYTE FABRICE		
GATINEL GERARD	Procuration à B. FANIER	
GAUTHIER JEAN-PIERRE		
GAUTHIER THIERRY		
JALES BRIGITTE		

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

LAGOUBIE FABIENNE	
LAMONZIE OLIVIER	
NAJEM CHRISTOPHE	
NEGREVERGNE JULIE	Exaucé
PARRE SERGE	
PERUSIN JEAN-MICHEL	
PEYRAT JEROME	Procurator à J. de PEROTTI
PINTA-TOURRET MARC	
PRADAT CLAUDINE	
ROBLES CHRISTIAN	
ROUQUIE ETIENNE	
SALINIE PATRICK	
SECRESTAT BENOIT	
STIEVENARD GUY	Exaucé
TRAVERSE FREDERIC	
VALETTE MARIE-PIERRE	Procurator à N. CABANGE

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 23 juin 2022

Membres en exercice	29
Présents	23
Représentés	3
Votants	26
Abstention	0
Exprimés	26
Pour	26
Contre	0

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 15 juin, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Madame Marlies CABANEL à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Claudine. MULLER à Monsieur Christophe NAJEM, Monsieur Jean-René BERTIN à Madame Véronique LIVOIR

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2022-68

**TRANSFERT DE COMPETENCE MOBILITE -
APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION
LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
(CLECT)**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la création de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN) au 1^{er} Janvier 2011 associant treize communes pour former un nouveau territoire d'action permettant de développer un nouveau projet communautaire.

Dans le cadre de la fusion un mécanisme est mis en place afin de neutraliser l'impact pour chacune des communes du nouveau régime fiscal et des transferts de charges au vu des mouvements de compétences. Ce mécanisme intervient au moment de la fusion mais également à l'occasion de toute évolution par transfert des compétences de la CCSPN.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été constituée par délibération en date du 28 septembre 2020. Sa mission est d'évaluer, pour chaque commune, le montant des charges et compétences transférées et ainsi de proposer une évaluation du montant des attributions de compensation.

Les nouveaux flux financiers

Les compétences de la CCSPN ont évolué. Ainsi, elle s'est dotée de la compétence « Mobilité » à compter du 1^{er} juillet 2021.

La CLECT a donc étudié, lors de sa séance du 8 avril 2022, l'impact de ce transfert de compétence et les conséquences sur les attributions de compensation des communes membres.

Monsieur le Maire précise que depuis la loi de finance rectificative pour 2016, il est possible de mettre en place des Attributions de Compensation (AC) d'investissement. Cette nouvelle disposition permet d'éviter le déséquilibre budgétaire potentiellement induit pour les communes en cas de transfert d'un volume important d'investissements. Dans le régime général, les dépenses d'investissement réalisées antérieurement par la commune lui sont facturées en section de fonctionnement, puisque c'est à cette section qu'est imputée l'AC.

Dans ce cas, la loi préconise à l'article 1609 nonies C du code général des impôts que le rapport de la CLECT soit adopté par la majorité qualifiée des communes et le vote des Attributions de Compensation définitif nécessite non pas la majorité simple mais la majorité des 2/3 du conseil communautaire et l'unanimité des conseils municipaux.

Le rapport de la commission, annexé à la présente, détaille les principes du transfert de charges, présente l'évaluation du coût de cette nouvelle compétence pour les communes, rappelle le montant des attributions de compensation existantes et celles qui pourraient être entérinées par les communes. Il a été approuvé à la majorité des membres de la CLECT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider l'ensemble du rapport de la CLECT portant sur l'évaluation des charges transférées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C IV et V,
Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 8 avril 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **APPROUVE** l'ensemble du rapport de la CLECT ci-annexé ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Président de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Communauté de communes Sarlat - Périgord Noir

Evaluation des transferts de charges Compétence Mobilité

Procès verbal de la réunion de la
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
du 8 avril 2022



PARTIE I : RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE

PARTIE II : EVALUATION DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « MOBILITÉ »

PARTIE III : IMPACT SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DES COMMUNES

PREMIERE PARTIE : RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE

I. PRINCIPE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Lors du passage en régime de fiscalité professionnelle unique, les budgets communaux sont impactés par deux types de mouvements :

- **en recettes**, le transfert des produits de fiscalité économique à la communauté se traduit par un « **manque à percevoir** » ;
- **en dépenses**, les transferts de compétences se traduisent par une **diminution de charges**.

De façon à neutraliser (instantanément) l'impact de ces transferts sur les budgets communaux, un mécanisme d'**attributions de compensation (AC)** est institué. Concrètement, un bilan 'produits transférés - charges transférées' est réalisé pour chaque commune (en valeurs n-1), et en fonction du résultat de ce bilan :

- soit la communauté verse une attribution de compensation à la commune (correspondant à son manque à percevoir net) – on parle d'AC positive ;
- soit la commune verse à la communauté une attribution de compensation (cas observé lorsque la commune transfère à la communauté plus de charges que de produits) – on parle d'AC négative.

Motifs de révision des attributions de compensation

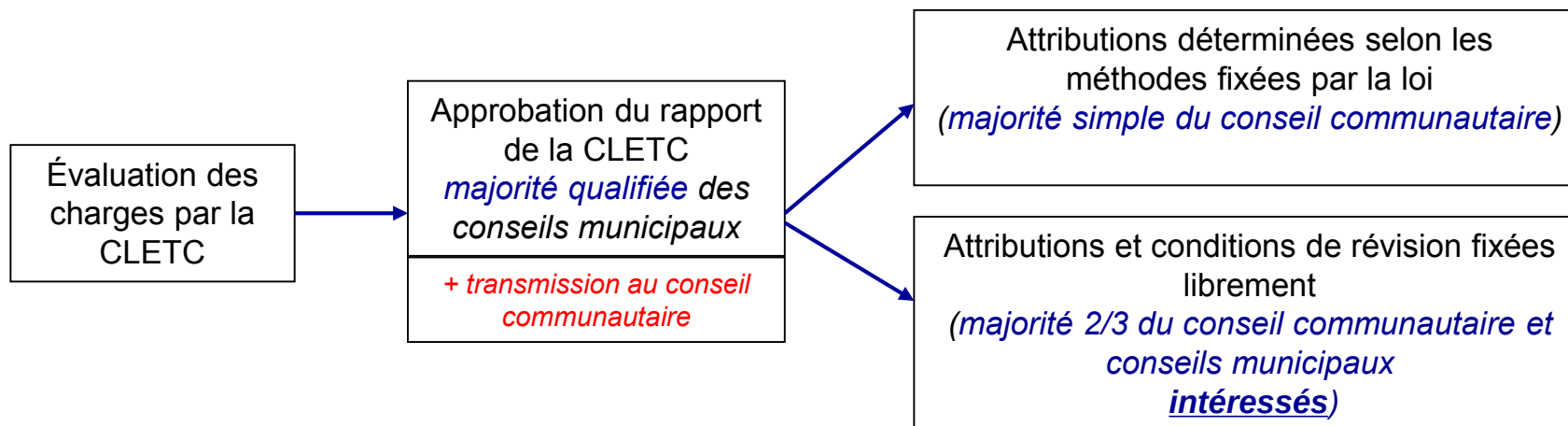
Les attributions de compensation sont en principe figées et ne peuvent être indexées (art. 1609 *nonies* C du CGI). Plusieurs exceptions à ce principe existent néanmoins :

- d'abord, les attributions de compensation doivent obligatoirement être révisées lors de tout nouveau transfert de charges des communes vers l'EPCI ;
- ensuite, les AC peuvent être révisées de manière dérogatoire dans les conditions suivantes :
 - réduction en cas de baisse du produit global perçu par l'EPCI (réduction des AC dans la même proportion pour chaque commune, à la majorité simple du conseil) ;
 - possibilité de modulation des AC en cas de fusion et/ou modification de périmètre de l'EPCI, dans un délai de 2 ans et dans la limite de +/- 30% des montants préexistants (et de 5% des recettes réelles de fonctionnement), sur délibération du conseil communautaire à la majorité des 2/3 ;
 - réduction des AC des communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur de 20% à la moyenne des communes du groupement (réduction maximale de 5%, décidée sur délibérations concordantes de l'EPCI et des communes à la majorité qualifiée – règle des 2/3-1/2) ;
 - fixation libre sur délibérations concordantes du conseil communautaire (majorité des 2/3) et des conseils municipaux des communes intéressées (majorité simple), après avis de la CLETC.

II. CADRE JURIDIQUE DE L'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

1. Le rôle de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)

Composée d'au moins un représentant par commune, la Commission prépare dans l'année suivant le transfert un **rapport d'évaluation des charges transférées, qui vaut avis consultatif**. L'évaluation qui ressort des travaux de la CLETC doit ensuite être entérinée par **délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux** (règle des 2/3-1/2), puis validée par le **conseil communautaire à la majorité simple**. Si toutefois ce dernier souhaite s'écarter du mode d'évaluation prévu par la loi (sur recommandation de la CLETC), il faut des délibérations concordantes : de la majorité des 2/3 du conseil communautaire, et de l'ensemble des conseils municipaux intéressés.



2. Le cadre méthodologique prévu par la loi

Les principes généraux de l'évaluation des transferts de charges sont définis par la loi dans les termes suivants (article 1609 *nonies* C du Code général des impôts) :

➤ s'agissant d'abord des **dépenses de fonctionnement** :

« elles sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la CLETC (...) Le coût des dépenses est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges »

Choix à effectuer par la CLECT :

- la référence au budget ou au compte administratif
- la période de référence (dernier exercice, moyenne des 3 derniers exercices...)
- la notion de « coût réel » : possibilité de s'écarter des strictes données comptables (élimination des charges exceptionnelles, actualisation des données anciennes...)
- le niveau de détail des chapitres comptables renseignés permet de vérifier l'homogénéité des données prises en compte entre les communes

Concernant les [charges indirectes](#) générées par les services et/ou équipements transférés, rien n'est prévu par la loi.

Pour autant, tout transfert va générer des charges de structure supplémentaires pour la communauté. Doivent-elles être valorisées ? De quelle façon ?

2 types de charges indirectes peuvent être distinguées :

- ✓ les charges indirectes sur le personnel : COS, formation, assurances statutaires, etc...
- ✓ les charges indirectes sur les fonctions supports : services ressources humaines et paie, marchés publics, comptabilité, informatique, direction générale...

La définition d'une méthode de calcul de ces charges est libre et peut donc s'adapter aux spécificités du service et de l'équipement.

Choix à effectuer par la CLECT :

- l'intégration ou non de ces charges indirectes dans l'évaluation
- la détermination de la méthode d'évaluation de ces charges indirectes : estimation sur la base de coûts effectifs (quote-part des charges indirectes évaluées à l'échelle de la commune), application d'un taux forfaitaire, etc.

➤ s'agissant ensuite des **dépenses d'investissement** :

« le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année. Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges »

- ✓ Concrètement, pour ce qui concerne les équipements (le bâti), il s'agit de déduire des attributions de compensation :
 - (i) un amortissement, qui correspond à la constatation annuelle de l'usure du bien et qui permet à l'EPCI de constituer l'autofinancement nécessaire pour, le moment venu, renouveler l'équipement.
 - (ii) des charges financières, correspondant au financement de tout ou partie des investissements par l'emprunt ;
 - (iii) des dépenses d'entretien, également annualisées.
- ✓ Par ailleurs, les biens mobiliers affectés à l'exercice de la compétence transférée doivent également faire l'objet d'une évaluation représentative de leur coût de renouvellement (par exemple calcul d'un amortissement), et le cas échéant des charges financières y afférentes.

Choix à effectuer par la CLECT :

- la prise en compte du coût de réalisation de l'équipement (ou coût de renouvellement)
- la durée d'amortissement des biens
- la répartition du financement de l'équipement (autofinancement / emprunt) pour le calcul de frais financiers



DEUXIEME PARTIE :

EVALUATION DE LA COMPÉTENCE « MOBILITÉ »

I. INTRODUCTION : CHAMP DE L'ÉVALUATION

Le conseil communautaire de la CCSPN s'est prononcé le 22 mars 2021 en faveur de la prise de compétence « Mobilité » par l'intercommunalité. Ce transfert a **pris effet le 1er juillet 2021, mais avec des modalités d'organisation particulières concernant le transport scolaire** :

- comme la loi l'y autorise, la CCSPN n'a pas souhaité se substituer à la Région dans l'exécution des services qui étaient assumés par elle auparavant
-> la Région continue dès lors d'assurer les transports scolaires hors Sarlat ;
- sur le périmètre de Sarlat, qui était AOM précédemment, la CCSPN a bel et bien repris la compétence, mais tout en « re-délégant » l'exercice de cette compétence à la Ville, par le biais d'une convention.

Le travail d'évaluation réalisé ci-après porte exclusivement sur les transferts opérés de la Ville de Sarlat vers la CCSPN. Pour les autres communes (qui étaient pour l'essentiel concernées par la problématique du transport scolaire), seul un recensement des interventions susceptibles d'entrer dans le champ de la compétence « mobilité » a été réalisé et ne donne pas lieu à valorisation.

⇒ La page qui suit :

- rappelle la définition légale de la compétence mobilité.

Rappel : définition légale de la compétence « mobilité »

Article L.1231-1-1 du CGCT :

« I.-Sur son ressort territorial, chacune des autorités organisatrices de la mobilité mentionnées au I de l'article [L. 1231-1](#), ainsi que la région lorsqu'elle intervient dans ce ressort en application du II du même article L. 1231-1, est compétente pour :

1° Organiser des services réguliers de transport public de personnes ;

2° Organiser des services à la demande de transport public de personnes ;

3° Organiser des services de transport scolaire définis aux articles [L. 3111-7](#) à [L. 3111-10](#), dans les cas prévus au quatrième alinéa de l'article L. 3111-7 et à l'article [L. 3111-8](#) ;

4° Organiser des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article [L. 1271-1](#) ou contribuer au développement de ces mobilités ;

5° Organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages ;

6° Organiser des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

II.-Les autorités mentionnées au premier alinéa du I peuvent également :

1° Offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité destiné aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi qu'à celles en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite ;

2° Mettre en place un service de conseil en mobilité destiné aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants ;

3° Organiser ou contribuer au développement des services de transport de marchandises et de logistique urbaine, en cas d'inexistence, d'insuffisance ou d'inadaptation de l'offre privée, afin de réduire la congestion urbaine ainsi que les pollutions et les nuisances affectant l'environnement.

III.-Les autorités mentionnées au premier alinéa du I assurent la planification, le suivi et l'évaluation de leur politique de mobilité, et associent à l'organisation des mobilités l'ensemble des acteurs concernés.

IV.-Les autorités mentionnées au premier alinéa du I contribuent aux objectifs de lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain. »

II. EVALUATION DE LA CHARGE AFFÉRENTE AUX TRANSPORTS URBAINS (VILLE DE SARLAT)

➤ Du point de vue de la **méthode d'évaluation**, il est proposé d'envisager les 2 options suivantes :

- ✓ moyenne des comptes administratifs 2017-2019 ;
- ✓ ou prise en compte du compte administratif 2019 uniquement ;
- ✓ le choix entre ces deux options étant à opérer par la CLETC.

Précisions complémentaires :

- ✓ dans les 2 cas l'exercice 2020, impacté par la crise sanitaire, est exclu de l'évaluation ;
- ✓ la Ville de Sarlat ne déclare pas de charges de personnel spécifiques au titre de la gestion de la compétence;
- ✓ par ailleurs la dépense « exceptionnelle » d'annulation de titres enregistrée en 2017 (sur des titres afférents à des exercices antérieurs) n'est pas prise en compte.
- ✓ précisions enfin que le marché contracté par la ville a pris fin le 31/12/2021 et **que le nouveau marché bus affiche un surcoût de 25 k€.**

➤ En termes de **résultats**, ceci conduirait à l'évaluation d'une charge nette directe sans le surcoût évoqué ci-avant de l'ordre de :

- ✓ **-398 k€** si l'on retient les charges et produits moyens 2017-2019 ;
- ✓ **-384 k€** si l'on retient uniquement la référence à l'exercice 2019.

⇒ *Le tableau page suivante détaille ces résultats*

➤ Evaluation du transport urbain sur la ville de Sarlat.

TRANSPORTS URBAINS (€)	2016	2017	2018	2019	2020	Moy. 17/19
Marché transporteur	144 183	144 245	145 059	141 840	124 381	143 714
<i>Retraitement surcoût Marché Sarlat Bus 2022</i>	<i>25 000</i>					<i>25 000</i>
TOTAL DÉPENSES (A)	144 183	144 245	145 059	141 840	124 381	143 714
Versement mobilités	511 176	543 549	521 509	510 164	537 437	525 074
Redevance / tickets vendus	18 159	16 372	18 596	16 007	3 071	16 991
TOTAL RECETTES (B)	529 335	559 920	540 105	526 170	540 508	542 065
DÉPENSES NETTES (A-B)	-385 152	-415 676	-395 046	-384 331	-416 127	-398 351
<i>Retraitement surcoût marché Sarlat Bus 2022</i>				<i>-359 331</i>		<i>-373 351</i>

III. ÉVALUATION DE LA CHARGE AFFÉRENTE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES (VILLE DE SARLAT)

➤ Pour ce qui concerne la **méthode d'évaluation**, il est proposé de raisonner comme suit :

- ✓ de manière générale, prise en compte des données les plus récentes possibles ;
- ✓ mais avec application d'un traitement différencié selon les postes de charges (en fonction : des données disponibles, des impacts éventuels de la crise sanitaire en 2020, et/ou de la nécessité d'apporter des corrections aux chiffres).

Concrètement, ceci se traduit ainsi :

- ✓ **coût du marché avec le transporteur** : prise en compte de la dernière année de coût « complet » connue (2019), mais après (i) application d'une correction à la baisse (impacts des avenants 3 et 4 au marché, qui optimisent les circuits de transports) et (ii) indexation de +1,1% pour reconstituer un chiffre en valeur 2020 ;
- ✓ **charges de personnel** : dépenses valorisées par la Ville en valeurs 2020 ;
- ✓ **hébergement du personnel** : reconstitution d'un coût d'hébergement complet pour 1 ETP qui intègre -> loyer, fluides, nettoyage, mobilier, matériel et fournitures (détail du calcul page suivante) ;
- ✓ **autres dépenses** (impression cartes de transport) : moyenne 2017-2020, car charge variable selon les années ;
- ✓ **participations des familles** : dernier montant connu (2020, semble-t-il non impacté par la crise sanitaire) ;
- ✓ **dotation générale de décentralisation (DGD)** : montant supposé stable à 21k€/an (bien que dans les faits le reversement par la Région ne soit plus opéré depuis 2017 – point en cours de régularisation).

- En termes de **résultats**, ceci conduit à l'évaluation d'une charge nette de **284 k€** :

DÉPENSES BRUTES EN €

Marché transporteur

dépense 2019 au CA	243 681
retraitement aven. 3 & 4	-21 809
indexation en valeur 2020	2 441
dépense 2019 retraitée (A)	224 312

Commentaires

(révision = -8,95%)
(indice = +1,1%)

Charges de personnel

dépense 2020 au CA (B)	100 600

Hébergement du personnel

loyer recalculé	757
fluides (estim. Ville 2019)	239
nettoisement	425
mobilier, mat, fournitures	500
total (C)	1 921

12 m2 x 63,11 €/an
consos 2019 au réel
25h x 17 € bruts/h.
forfait

Autres

moyenne 2017-2020 (D)	464

impressions cartes

TOTAL CHARGES (A+B+C+D)	327 297

DÉPENSES NETTES EN €

TOTAL DÉPENSES (E)	327 297

Participations familles	21 975
DGD reversée du CD	21 000
TOTAL RECETTES (F)	42 975

Commentaires

montant 2020
montant stable

CHARGE NETTE (E-F)	284 322

IV. ÉVALUATION DES CHARGES DE STRUCTURE (VILLE DE SARLAT)

- En termes de **méthode**, l'évaluation est assise sur les coûts moyens par acte évalués et facturés antérieurement par la CCSPN à la Ville, pour ce qui concerne les services : ressources humaines d'une part, et finances d'autre part. Compte tenu des évolutions de coût unitaire intervenues entre 2019 et 2020 (derniers exercices connus), il est proposé de retenir la moyenne de ces deux années.
- Les **résultats** sont présentés dans le tableau ci-dessous, pour une charge totale évaluée à **13 k€** :

CHARGES DE STRUCTURE (€)	2019	2020	Moy 19/20
Service RH			
Nbe de fiches de paie	180	180	
Coût unitaire (presta de serv.)	71,11	62,42	
Coût estimé (€)	12 800	11 236	12 018
Service finances			
Nbe d'écritures (mandats+titres)	53	48	
Coût unitaire (presta de serv.)	18,51	24,99	
Coût estimé (€)	981	1 200	1 090
TOTAL	13 781	12 435	13 108

V. SYNTHÈSE

- Dans différentes configurations, selon l'hypothèse retenue pour l'évaluation du coût net des transports urbains (moyenne 2017-2019 = OPTION 1 ou référence 2019 uniquement = OPTION 2), les résultats sont les suivants, avec, en sus, **la question de l'intégration du surcoût des nouveaux marchés sur les transports urbains (Sarlat Bus).**

SYNTHÈSE TRANSFERTS SARLAT (€)

	OPTION 1	OPTION 2
Transports urbains	-398 351	-384 331
Transports scolaires	284 322	284 322
Charges indirectes	13 108	13 108
TOTAL	-100 921	-86 901
<i>Avec retraitement surcoût Marché Sarlat Bus 2022</i>	<i>-75 921</i>	<i>-61 901</i>

TROISIEME PARTIE :

IMPACTS SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

1/ Attribution de compensation pour 2022

a) pour 2021 : une demie année soit une demie valorisation - régularisation

b) pour 2022 : valorisation complète

Soit pour 2022 une AC de 150% de l'option retenue – avec le retraitement identifié sur les transports urbains (marché Sarlat bus 2022).

option 1 : **113 881 €**

option 2 : **92 851 €**

2/ Attribution de compensation pour 2023 et suivantes

option 1 : **75 921 €**

option 2 : **61 901 €**

Les membres de la commission, réunis le 8 avril 2022, ont décidé à l'unanimité:

- De retenir comme périmètre de la compétence mobilité : les transports urbains et les transports scolaires;
- D'exclure :
 1. les dispositifs de navettes estivales,
 2. les primes pour l'acquisition des vélos électriques,
 3. les abris-bus.
- De retenir l'option 1 de valorisation (moyenne des 3 derniers exercices);
- De retraiter le surcoût constaté dans le cadre de la passation du nouveau marché du Sarlat Bus au 1^{er} janvier 2022 (25 000 €);
- De valider le nouveau montant des attributions de compensation tels que détaillés dans le tableau annexé au présent procès-verbal.

Fait à Sarlat-La Canéda, le 8 avril 2022



*Tableau récapitulatif des attributions de compensation par commune,
seule la commune de Sarlat-La Canéda est impactée par le transfert de la compétence MOBILITÉ*

	AC 2021			CHARGES MOBILITÉ (Fonct.)		AC 2022			AC 2023 ET SUIVANTES		
	Fonctionnement	Investissement	Global	2021	2022	Fonctionnement	Investissement	Global	Fonctionnement	Investissement	Global
BEYNAC & CAZENAC	- 9 129 €		- 9 129 €			- 9 129 €		- 9 129 €	- 9 129 €		- 9 129 €
LA ROQUE GAGEAC	48 761 €		48 761 €			48 761 €		48 761 €	48 761 €		48 761 €
MARCILLAC ST QUENTIN	- 59 889 €		- 59 889 €			- 59 889 €		- 59 889 €	- 59 889 €		- 59 889 €
MARQUAY	- 16 430 €		- 16 430 €			- 16 430 €		- 16 430 €	- 16 430 €		- 16 430 €
PROISSANS	- 69 400 €	5 686 €	- 63 714 €			- 69 400 €	5 686 €	- 63 714 €	- 69 400 €	5 686 €	- 63 714 €
SAINT ANDRE D'ALLAS	33 190 €		33 190 €			33 190 €		33 190 €	33 190 €		33 190 €
SAINT VINCENT DE COSSE	62 666 €		62 666 €			62 666 €		62 666 €	62 666 €		62 666 €
SAINT VINCENT LE PALUEL	- 11 487 €		- 11 487 €			- 11 487 €		- 11 487 €	- 11 487 €		- 11 487 €
SAINTE NATHALENE	- 51 752 €	7 273 €	- 44 479 €			- 51 752 €	7 273 €	- 44 479 €	- 51 752 €	7 273 €	- 44 479 €
SARLAT	- 3 923 €	79 301 €	75 378 €	37 960 €	75 921 €	109 958 €	79 301 €	189 259 €	71 998 €	79 301 €	151 299 €
TAMNIES	- 10 054 €		- 10 054 €			- 10 054 €		- 10 054 €	- 10 054 €		- 10 054 €
VEZAC	145 967 €		145 967 €			145 967 €		145 967 €	145 967 €		145 967 €
VITRAC	122 294 €		122 294 €			122 294 €		122 294 €	122 294 €		122 294 €
TOTAL	180 814 €	92 260 €	273 074 €	37 960 €	75 921 €	294 695 €	92 260 €	386 955 €	256 735 €	92 260 €	348 995 €

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 23 juin 2022

Membres en exercice	29
Présents	23
Représentés	3
Votants	26
Abstention	0
Exprimés	26
Pour	26
Contre	0

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 15 juin, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Madame Marlies CABANEL à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Claudine. MULLER à Monsieur Christophe NAJEM, Monsieur Jean-René BERTIN à Madame Véronique LIVOIR

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2022-69

**PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT DE
PERSONNEL CONTRACTUEL DANS LE CADRE D'UN
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET/OU SAISONNIER
D'ACTIVITE**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 I, alinéa 1 ;
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 I, alinéa 2 ;
Vu l'Ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique.

Considérant qu'aux termes de l'article L.332-23 1°, de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par l'Ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 précitée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin occasionnel pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.332-23 2°, de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par l'Ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 précitée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois ;

Considérant que la délibération créant un emploi non permanent, en application des articles précités, doit préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel occasionnel et/ou saisonnier pour la continuité de l'ensemble des services de la commune de Sarlat-La Canéda.

Considérant qu'il convient de compléter les délibérations n° 2021-69 du 30 juin 2021, n° 2021-114 du 29 septembre 2021 et n° 2021-150 du 15 décembre 2021 relatives aux recrutements de contractuels dans le cadre d'un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité.

Monsieur le Maire propose la création des postes d'agents contractuels comme suit :

Pôle Technique : 1 emploi non permanent à temps complet ou non complet pour exercer les fonctions d'assistant magasinier au sein du service « Achats gestion » de la commune de Sarlat-La Canéda correspondant au grade d'adjoint administratif (C1). La rémunération sera calculée par référence aux grilles indiciaires afférentes correspondant à un échelon compris dans une fourchette entre le premier et le douzième échelon du grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **DECIDE** la création du poste d'agent contractuel tel que décrit ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel et à signer le contrat de travail ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 23 juin 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 15 juin, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	23
Représentés	3
Votants	26
Abstention	0
Exprimés	26
Pour	26
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAINANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Madame Marlies CABANEL à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Claudine. MULLER à Monsieur Christophe NAJEM, Monsieur Jean-René BERTIN à Madame Véronique LIVOIR

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2022-70

**PERSONNEL COMMUNAL - SUPPRESSION DE POSTES
ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU
1^{ER} JUIN 2022**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 13 juin 2022,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'actualisation du tableau des emplois mis à jour au 1^{er} juin 2022 suite aux suppressions de postes ci-dessous :

Filière	Grade	Nombre de poste à supprimer	Temps de travail à supprimer (en heures)
Administrative	Adjoint Administratif Princ. 1ère cl.	1	35
Administrative	Adjoint Administratif Princ. 2ème cl.	2	35
Technique	Adjoint Technique	1	35

Le tableau des effectifs mis à jour est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **AUTORISE** monsieur le Maire à supprimer les postes comme mentionnés ci-avant ;
- **DECIDE** d'adopter le tableau des effectifs annexé et mis à jour au 1^{er} juin 2022;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2022 ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

ANNEXE : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JUIN 2022**FILIERE
ADMINISTRATIVE**

Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
Attaché Hors Classe	A	1	0		0	
Attaché Principal	A	1	0		0	
Attaché	A	0	0		0	
Rédacteur Princ. 1ère cl.	B	6	6		0	
Rédacteur Princ. 2ème cl.	B	5	5		0	
Rédacteur	B	2	0		0	
Adjoint Administratif Princ. 1ère cl.	C	12	8		1	
Adjoint Administratif Princ. 2ème cl.	C	8	7		0	
Adjoint Administratif	C	8	5		0	
TOTAL		43	31	0	1	0

FILIERE TECHNIQUE

Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
Ingénieur Principal	A	1	0		1	
Ingénieur	A	2	2		0	
Technicien Princ. 1ère cl.	B	2	1		0	
Technicien Princ. 2ème cl.	B	4	4		0	
Technicien	B	9	8		0	
Agent de Maîtrise Princ.	C	15	15		0	
Agent de Maîtrise	C	21	19		0	
Adjoint Technique Princ. 1ère cl.	C	15	14		0	
Adjoint Technique Princ. 2ème cl.	C	31	31	1	0	
Adjoint Technique	C	61	35	6	19	12
TOTAL		161	129	7	20	12

**FILIERE MEDICO-
SOCIALE**

Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
Auxiliaire de puériculture de classe sup..	B	2	2		0	
TOTAL		2	2	0	0	0

FILIERE SOCIALE

Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
ASEM Princ. 1ère cl.	C	2	2		0	
ASEM Princ. 2ème cl.	C	0	0		0	
TOTAL		2	2	0	0	0

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le



ID : 024-212405203-20220623-2022_70-DE

FILIERE CULTURELLE

Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
Attaché de conservation du Patrimoine	A	2	1		1	
Assistant de Conservation	B	1	0		0	
Adjoint du Patrimoine Princ. 2ème cl	C	1	1		0	
Adjoint du Patrimoine	C	1	0		1	
TOTAL		5	2	0	2	0

FILIERE ANIMATION

Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
Animateur Princ. 2ème cl.	B	1	1		0	
Animateur	B	0	0		0	
Adjoint d'Animation Princ. 1ère cl.	C	1	1		0	
Adjoint d'Animation Princ. 2ème cl.	C	3	2	1	0	
Adjoint d'Animation	C	41	18	14	23	22
TOTAL		46	22	15	23	22

FILIERE SPORTIVE

Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
Educateur des APS	B	1	1		0	
Opérateur Principal des APS	C	2	2		0	
TOTAL		3	3		0	

FILIERE SECURITE

Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
Chef de service	B	0	0		0	
Brigadier Chef Principal	C	6	5			
TOTAL		6	5	0	0	0

AUTRES

Grade	Cat.	Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
DGS 20 à 40 000 habitants	A	1	1		0	
DGA 20 à 40 000 habitants	A	1	1		0	
Collaborateur de Cabinet		2	0		1	
TOTAL		4	2	0	1	0

		Postes ouverts	Effectifs pourvus Titulaires	Dont TNC	Effectifs pourvus Contractuels	Dont TNC
TOTAL GENERAL		272	198	22	47	34

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 23 juin 2022

Membres en exercice	29
Présents	23
Représentés	3
Votants	26
Abstention	0
Exprimés	26
Pour	26
Contre	0

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 15 juin, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Madame Marlies CABANEL à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Claudine. MULLER à Monsieur Christophe NAJEM, Monsieur Jean-René BERTIN à Madame Véronique LIVOIR

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2022-71

**PERSONNEL COMMUNAL - ORGANISATION DE
L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS -
SUBVENTION 2022**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°2021-75 du 30 juin 2021 relative à la convention d'objectifs triennale avec l'Association des Œuvres Sociales du Personnel Communal (AOSPC), conformément au cadre législatif relatif à l'action sociale dans la fonction publique territoriale issue de la loi n°2007-209 du 29 février 2007 (dite loi de modernisation de la Fonction Publique Territoriale).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention accordée à l'Association des Œuvres Sociales du Personnel Communal pour 2022 à 59 200 € correspondant à 320 € pour 185 adhérents conformément aux termes de la convention 2021/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention de 59 200 € pour l'année 2022 ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Jacques de Peretti

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 23 juin 2022

Membres en exercice	29
Présents	23
Représentés	3
Votants	26
Abstention	0
Exprimés	26
Pour	26
Contre	0

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 15 juin, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAINANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Madame Marlies CABANEL à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Claudine. MULLER à Monsieur Christophe NAJEM, Monsieur Jean-René BERTIN à Madame Véronique LIVOIR

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2022-72

**CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN
ŒUVRE DU DISPOSITIF ECO-ENERGIE TERTIAIRE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la parution du Décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit « Décret Tertiaire » ou « Décret Éco-Énergie Tertiaire » précisant les modalités d'application de l'article 175 de la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) ainsi que des arrêtés successifs, du 10 avril 2020 et du 24 novembre 2020, venant préciser les obligations de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire et s'appliquant à toutes les collectivités, dont les bâtiments, parties de bâtiments ou ensembles de bâtiments ayant une surface supérieure à 1 000 m² abritant un usage tertiaire.

Ainsi, à chaque décennie, 2030, 2040 et 2050, les collectivités obligées devront attester d'économie d'énergie sur leur périmètre assujéti via l'atteinte d'objectifs fixés dans les décrets et arrêtés.

Afin de suivre les progrès de chaque site soumis à la réglementation, leurs consommations annuelles devront être renseignées sur la plateforme OPERAT (Observatoire de la Performance Energétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire), qui délivrera en retour une attestation annuelle qualifiant l'avancée de la collectivité dans sa démarche de réduction de la consommation énergétique. C'est la notation « Éco-Énergie Tertiaire ».

Dans ce cadre, pour mettre en œuvre le dispositif Eco-Energie Tertiaire, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de conventionner avec le SDE 24 pour un accompagnement.

En effet, par les prestations à ce jour proposées : bilan/suivi des consommations énergétiques, audit énergétique, étude de faisabilité de production d'énergie à partir de sources renouvelables, le SDE 24 est en mesure de proposer, aux collectivités qui le souhaitent, un accompagnement dans la mise en œuvre du « Décret Éco-Énergie Tertiaire » sur tout ou partie du patrimoine assujetti aux obligations de réduction des consommations dudit décret.

Aussi, pour répondre aux obligations du « Décret Éco-Énergie Tertiaire », le SDE 24 réalisera, pour le compte des collectivités signataires de cette convention de partenariat, les missions suivantes :

- identification et déclaration du périmètre assujetti ;
- déclaration annuelle des consommations d'énergie ;
- identification de l'année de référence ;
- élaboration du plan d'actions ;
- élaboration du dossier technique le cas échéant.

Les participations de la collectivité seront appelées par le SDE 24 chaque année en fonction des missions réalisées sur l'année conformément à l'article 3 du projet de convention ci-joint.

Dans le cas où aucun bâtiment ou ensemble de bâtiments de la collectivité ne serait assujetti au Décret Eco-Energie Tertiaire, les missions décrites dans la convention ne seront pas réalisées et il ne sera pas appelé de participation de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **DONNE** un avis favorable pour adhérer au Service Energies du SDE 24 ;
- **INSCRIT** au budget les dépenses programmées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti



Convention d'accompagnement à la mise en œuvre du dispositif Eco-Energie Tertiaire

Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne

📍 7 allées de Tourny - CS 81225 - 24019 PERIGUEUX cedex ☎ 05 53 06 62 00 ✉ accueil@sde24.fr

● Réseau électrique ● Réseau gaz ● Eclairage public ● Mobilité durable ● Transition énergétique

sde24.fr

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	2
Article 1 : Objet de la convention	3
Article 2 : Description des prestations	3
2.0 Recueil documentaire	4
2.1 Identification et déclaration du périmètre assujetti	4
2.1.1 Objectifs	4
2.1.2 Méthodologie	4
2.1.3 Délai de réalisation	5
2.2 Déclaration annuelle des consommations d'énergie	5
2.2.1 Objectifs	5
2.2.2 Méthodologie	5
2.2.3 Délai de réalisation	6
2.3 Identification de l'année de référence	6
2.3.1 Objectifs	6
2.3.2 Méthodologie	6
2.3.3 Délai de réalisation	6
2.4 Respect des obligations d'économies d'énergie et Elaboration du plan d'actions	7
2.4.1 Objectifs	7
2.4.2 Méthodologie	7
2.4.3 Délai de réalisation	7
2.5 Elaboration du dossier technique	8
2.5.1 Objectifs	8
2.5.2 Méthodologie	8
2.5.3 Délai de réalisation	8
Article 3 : Participation de la collectivité	8
Article 4 : Engagement des parties	9
4.1 Engagements du SDE 24	9
4.2 Engagements de la collectivité	9
Article 5 : Prise d'effet et durée de la convention	10
Article 6 : Modification de la convention	10
Article 7 : Règlement des différends	10
Annexe 1 : Fiche de recensement des bâtiments de la collectivité	11
Annexe 2 : Mandat – demande de référencement d'une structure pour la transmission de données sur l'application OPERAT	13
Annexe 3 : Mandat d'autorisation de communication à un tiers des données	15

Les bâtiments représentent à eux seuls 44 % de l'énergie consommée en France et 25 % des émissions de gaz à effet de serre. Le parc tertiaire total équivaut à 940 millions de m² de surface de plancher, dont 380 millions de m² uniquement pour les collectivités.

Le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit « Décret Tertiaire » ou « Décret Éco-Énergie Tertiaire » précise les modalités d'application de l'article 175 de la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique).

Ce décret et les arrêtés successifs, notamment ceux du 10 avril 2020 et 24 novembre 2020, viennent préciser les obligations de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire et s'appliquent donc à toutes les collectivités, dont les bâtiments, parties de bâtiment ou ensembles de bâtiments ont une surface supérieure à 1 000 m² abritant un usage tertiaire.

A chaque décennie, 2030, 2040 et 2050, les collectivités obligées devront attester d'économie d'énergie sur leur périmètre assujetti via l'atteinte d'objectifs fixés dans les décrets et arrêtés.

Afin de suivre les progrès de chaque site soumis à la réglementation, leurs consommations annuelles devront donc être renseignées sur la plateforme OPERAT (Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire), qui délivrera en retour une attestation annuelle qualifiant l'avancée de la collectivité dans sa démarche de réduction de la consommation énergétique. C'est la notation « Éco-Énergie Tertiaire ».

En application de l'article L 2224-37-1 du CGCT, le Service Energies du SDE 24 a pour but d'assister, dans le domaine des énergies, les EPCI et les communes qui le souhaitent en mettant à leur disposition des outils, des connaissances ainsi que des informations, des conseils technologiques, scientifiques ou d'ordre réglementaire.

Par les prestations à ce jour proposées : bilan/suivi des consommations énergétiques, audit énergétique, étude de faisabilité de production d'énergie à partir d'EnR. Le SDE 24 est en mesure de proposer, aux collectivités qui le souhaitent, un accompagnement dans la mise en œuvre du « Décret Éco-Énergie Tertiaire » sur tout ou partie du patrimoine assujetti aux obligations de réduction des consommations dudit décret.

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention de partenariat a pour objet de définir les objectifs et les modalités de réalisation des différentes missions nécessaires à l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre du « Décret Éco-Énergie Tertiaire » sur leur patrimoine bâti assujetti à l'obligation d'économie d'énergie.

Article 2 : Description des prestations

Pour répondre aux obligations du « Décret Éco-Énergie Tertiaire », le SDE 24 réalisera, pour le compte des collectivités signataires de cette convention de partenariat, les missions suivantes :

- L'identification et déclaration du périmètre assujetti ;
- Déclaration annuelle des consommations d'énergie ;
- Identification de l'année de référence ;
- Elaboration du plan d'actions ;
- Elaboration du dossier technique le cas échéant.

2.0 Recueil documentaire

Le SDE 24 adressera à la collectivité un courriel listant les éléments indispensables à la bonne réalisation des missions identifiées ci-dessus :

- Fiche de recensement des bâtiments de la collectivité (annexe 1) avec surface de plancher et plans, année de construction et de rénovation ainsi que les travaux, les modifications d'usage sur les dix dernières années, les points de livraison alimentant en électricité les bâtiments, les points de livraison alimentant le site en gaz naturel, les références aux contrats cuve pour le fioul ou le propane, la référence des contrats bois et réseaux de chaleur ;
- Une copie du cadastre sur laquelle les bâtiments listés auparavant seront référencés ;
- Le mandat en annexe 2 permettant au SDE 24 de renseigner pour le compte de la collectivité les données relatives au patrimoine et aux consommations sur la plateforme OPERAT ;
- Le mandat en annexe 3 permettant au SDE 24 de solliciter les gestionnaires de réseaux de distribution ENEDIS et GRDF pour obtenir les données de consommation d'électricité et de gaz naturel.

2.1 Identification et déclaration du périmètre assujetti

2.1.1 Objectifs

Il s'agira d'identifier le périmètre de la collectivité assujetti à l'obligation de réduction des consommations et de le déclarer sur la plateforme OPERAT.

Sont concernés :

- Les bâtiments ;
- Ou les parties de bâtiments ;
- Ou l'ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site ;

d'une surface de plancher supérieure à 1 000 m² et abritant une activité tertiaire.

2.1.2 Méthodologie

Suite à l'envoi des documents demandés et aux différents échanges nécessaires entre la collectivité et le SDE 24 le cas échéant, le Service Energies du SDE établira une proposition de périmètre assujetti en identifiant les bâtiments et/ou les ensembles de bâtiments soumis au Décret Éco-Énergie Tertiaire.

Une réunion sera ensuite organisée entre la collectivité et le SDE 24 avec pour objectifs :

- Un rappel des enjeux du Décret Éco-Énergie Tertiaire et des objectifs et méthodologie de réalisation des missions ;
- La modification si nécessaire puis la validation du périmètre assujetti ; des visites de sites pourront être réalisées afin de conforter les choix opérés et/ou afin d'apporter des évolutions ;

Il sera ensuite demandé à la collectivité de valider un rapport « identification du périmètre assujetti » et de transmettre au SDE 24 les factures énergétiques des bâtiments de la collectivité assujettis :

- de 2020 afin de déclarer les consommations sur OPERAT de l'année ;

- du 01/10/2016 au 01/03/2020 (fonction des données déjà en not (l'année 2019 complète à minima) des bâtiments de la collectivité assujettis afin d'identifier l'année de référence.

La restitution de tableaux de bord de suivi des consommations transmis par les fournisseurs sera privilégiée ; l'envoi des factures « papier » ou de bilans annuels interviendra en dernier recours, hormis pour les fluides autres qu'électricité et gaz naturel.

Cette mission sera réalisée en interne et aboutira à renseigner la plateforme OPERAT sur la partie « Données Bâtimentaires ».

Dans le cas où aucun bâtiment ou ensemble de bâtiments de la collectivité ne serait assujetti au Décret Eco-Energie Tertiaire, les missions décrites ci-après ne seront pas réalisées.

2.1.3 Délai de réalisation

La date limite fixée par décret pour déclarer le périmètre assujetti sur OPERAT est fixée au 30 septembre 2022.

La réunion relative à la présentation du périmètre assujetti par le SDE 24 à la collectivité sera organisée dans un délai de 6 semaines à compter de la réception des documents listés à l'article 2.0.

Suite à la validation du rapport « identification du périmètre assujetti » par la collectivité et à l'envoi des données de consommations complètes de l'année 2020, le SDE 24 devra renseigner OPERAT dans un délai de 6 semaines sur la partie « Données Bâtimentaires » et « données de consommation » de la plateforme, sous réserve de l'opérationnalité de la plateforme.

2.2 Déclaration annuelle des consommations d'énergie

2.2.1 Objectifs

Il s'agira de renseigner chaque année les consommations d'énergie des bâtiments et / ou ensemble de bâtiments soumis au Décret Éco-Énergie Tertiaire sur la plateforme OPERAT.

Suite à cela, le SDE 24 éditera via OPERAT et transmettra à la collectivité une attestation annuelle appelée « Notation Eco Energie Tertiaire » qualifiant l'avancée de la structure dans sa démarche de réduction des consommations d'énergie.

2.2.2 Méthodologie

La collectivité devra transmettre chaque année au SDE 24 les factures énergétiques des bâtiments soumis au Décret Éco-Énergie Tertiaire identifiées précédemment.

Le périmètre assujetti de la collectivité ainsi que les données de consommation seront intégrés au logiciel de gestion énergétique du SDE 24 ce qui permettra de générer les bilans annuels de consommations énergétiques tous fluides confondus, par bâtiment ou ensemble de bâtiments, puis d'alimenter la plateforme OPERAT.

Cette opération sera réalisée en interne et pourra faire l'objet d'un rapport de suivi des consommations énergétiques, à la demande de la collectivité, sur le périmètre assujetti identifié.

2.2.3 Délai de réalisation

La date limite fixée par décret pour déclarer les consommations énergétiques annuelles est fixée au 30 septembre de l'année N+1.

Pour la 1^{ère} année de la convention, le SDE 24 renseignera OPERAT sur la partie « Données de consommations énergétiques annuelles » en même temps que la partie « Données Bâtimentaires », selon les délais prévus à l'article 2.1.3.

Pour les années suivantes, le SDE 24 renseignera OPERAT sur la partie « Données de consommations énergétiques annuelles » avant le 30 septembre de l'année N+1.

2.3 Identification de l'année de référence

2.3.1 Objectifs

Il s'agira de déterminer l'année de référence par rapport à laquelle les objectifs de réduction des consommations énergétiques en valeurs relatives seront calculés. L'année de référence sera une année civile et devra être obligatoirement comprise entre 2016 et 2019.

2.3.2 Méthodologie

Au vu des données de consommation obtenues via l'adhésion de la collectivité aux marchés d'énergie et/ou à la réalisation de bilan et suivis énergétiques, le SDE 24 sera en mesure, via son logiciel de gestion énergétique, d'évaluer pour chaque bâtiment ou ensemble de bâtiments les consommations annuelles par année civile.

Le SDE 24 établira alors un rapport aboutissant à une proposition d'année de référence.

La collectivité, après avoir pris connaissance du rapport, validera le choix de l'année de référence de chaque bâtiment ou ensemble de bâtiments ; année qui sera ensuite renseignée par le SDE 24 sur OPERAT pour la partie « Données sur la situation de référence ».

Dans le cas où la collectivité ne serait pas adhérente au groupement d'achat et n'aurait pas réalisé de bilan/suivis énergétiques au cours des dernières années, l'année de référence sera l'année 2019 par défaut.

A défaut de renseignement portant sur l'année de référence, celle-ci correspondra à la 1^{ère} année pleine d'exploitation dont les consommations énergétiques sont remontées sur la plateforme OPERAT.

2.3.3 Délai de réalisation

La date limite fixée par décret pour déclarer l'année et les consommations énergétiques de référence est fixée au 30 septembre 2022.

Le SDE 24 établira le rapport aboutissant à une proposition d'année de référence avant le 30 avril 2022, sur la base de données complètes.

La validation de l'année de référence par la collectivité doit au plus tard intervenir le 30 juin 2022.

Le SDE 24 renseignera la plateforme OPERAT sur la partie « Données sur la situation de référence » avant le 30 septembre 2022.

2.4 Respect des obligations d'économies d'énergie et Elaboration du plan d'actions

2.4.1 Objectifs

Tout bâtiment, partie de bâtiment ou ensemble de bâtiments soumis à l'obligation doit atteindre, pour chacune des années 2030, 2040 et 2050, les objectifs suivants :

- Soit un niveau de consommation d'énergie réduit, respectivement, de 40 %, 50 % et 60 % par rapport à la consommation énergétique de référence (année de référence identifiée à l'article 2.3)
- Soit un niveau de consommation d'énergie finale fixé en valeur absolue, en fonction de la consommation énergétique des bâtiments nouveaux de leur catégorie.

2.4.2 Méthodologie

Le choix de l'objectif à atteindre (objectif relatif ou absolu à chaque décennie) pourra faire l'objet d'échanges entre la collectivité et le SDE 24 et pourra être fonction des bâtiments ou ensemble de bâtiments assujettis, de leurs années de construction, de leurs usages, des rénovations intervenues sur les 15 dernières années.

Ce choix pourra s'appuyer sur un audit énergétique qui, suite au diagnostic technique, énergétique et financier du bâtiment, aboutira à la proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économies d'énergie cohérent avec les obligations de réduction des consommations encadrées par le « Décret Éco-Energie Tertiaire ».

Cette prestation est réalisée par un bureau d'études choisi par le SDE 24 dans le cadre d'une consultation et fera l'objet d'un rapport et d'une restitution à la collectivité en présentiel.

Il est à noter que la réalisation de l'audit énergétique n'est pas une obligation du « Décret Éco-Energie Tertiaire ».

2.4.3 Délai de réalisation

La réalisation de l'audit énergétique ne pourra intervenir que lorsque l'année de référence sera validée par la collectivité (article 2.3) et fera l'objet d'une délibération de la part de la collectivité.

Les délais de réalisation sont ceux prévus au CCTP des marchés.

Toutefois la réalisation de ces audits devra être planifiée sur plusieurs mois selon le nombre de bâtiments ou ensemble de bâtiments à étudier et pour tenir compte du plan de charge du bureau d'études.

2.5 Elaboration du dossier technique

2.5.1 Objectifs

Dans le cas où les objectifs de réduction des consommations définis par le « Décret Tertiaire » seraient trop difficilement atteignables, selon les dispositions des arrêtés des 10 avril 2020 et 24 novembre 2020, un dossier technique peut être réalisé afin de justifier la modulation à la baisse de ces objectifs.

Ces objectifs peuvent être modulés pour les motifs suivants :

- Contraintes techniques liées à un usage ou un lieu spécifique
- Contraintes architecturale et patrimoniale
- Disproportion manifeste entre le coût des actions par rapport aux économies d'énergie attendues.

2.5.2 Méthodologie

La modulation des objectifs liée aux contraintes d'ordre technique, architectural ou patrimonial devra être détaillée dans un rapport qui devra comporter une analyse spécifique justifiant les contraintes en intégrant notamment :

- Une note technique justifiant la modulation des objectifs en fonction de contraintes techniques
- Un avis circonstancié justifiant la modulation des objectifs en fonction de contraintes architecturales ou patrimoniales
- La note de calcul des temps de retour brut sur investissement du programme d'actions d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment en cas de disproportion manifeste du coût des actions par rapport aux économies attendues.

Cette prestation est réalisée par un bureau d'études choisi par le SDE 24 dans le cadre d'une consultation et fait obligatoirement suite à la réalisation d'un audit énergétique sur le même bâtiment ou ensemble de bâtiments.

Cette étude fera l'objet d'un rapport.

2.5.3 Délai de réalisation

Les dossiers techniques devront être déclarés sur la plateforme OPERAT avant le :

- 30 septembre 2026 pour l'échéance 2030
- 30 septembre 2036 pour l'échéance 2040
- 30 septembre 2046 pour l'échéance 2050

La réalisation du dossier technique fera l'objet d'une délibération de la part de la collectivité.

Les délais de réalisation sont ceux prévus au CCTP des marchés.

Article 3 : Participation de la collectivité

Les participations de la collectivité seront appelées par le SDE 24 chaque année en fonction des missions réalisées sur l'année, missions décrites aux articles 2.1 à 2.5.

Les coûts sont les suivants :

MISSIONS	Coûts pour la collectivité en € nets de TVA
2.1 Identification et déclaration du périmètre assujetti	
- Par bâtiment	300 €
- Par ensemble de bâtiments sur une même unité foncière ou par site	400 €
2.2 Déclaration annuelle des consommations d'énergie	
- Par bâtiment	50 €
- Par ensemble de bâtiments sur une même unité foncière ou par site	100 €
2.3 Identification de l'année de référence	
- Par bâtiment	50 €
- Par ensemble de bâtiments sur une même unité foncière ou par site	100 €
2.4 Elaboration du plan d'actions	50 % du montant des prestations des marchés en cours ou à venir, déduction faite des subventions mobilisées
2.5 Elaboration du dossier technique	

Article 4 : Engagement des parties

4.1 Engagements du SDE 24

Le SDE 24 s'engage à :

- désigner, au sein du SDE 24, un référent technique pour la collectivité ;
- consacrer les moyens humains et techniques nécessaires à la réalisation des missions décrites à l'article 2 ;
- communiquer sur les évolutions réglementaires liées à la mise en œuvre du Décret Éco-Énergie Tertiaire.

Les agents du SDE 24 s'engagent à respecter la stricte confidentialité de l'ensemble des informations transmises par la Collectivité. Ils sont tenus à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont ils auront connaissance au cours de l'exécution de la présente convention.

4.2 Engagements de la collectivité

La collectivité s'engage à :

- nommer dès la signature de la convention un agent technique référent et un élu référent ;
- transmettre les documents listés à l'article « recueil documentaire », les factures énergétiques demandées par le SDE 24 ainsi que les validations du périmètre assujetti et de l'année de référence ; éléments nécessaires à la réalisation de chaque mission. **Il est convenu que la non transmission des éléments demandés dans les délais nécessaires à la bonne réalisation des différentes missions identifiées à l'article 2 suspendra l'exécution de la convention.**
- mandater ou habiller le SDE 24 lui permettant :
 - o de renseigner pour le compte de la collectivité les données relatives au patrimoine et aux consommations sur la plateforme OPERAT ;
 - o de solliciter les gestionnaires de réseaux de distribution ENEDIS et GRDF pour obtenir les données de consommation.

- informer le SDE 24 de tout projets et/ou travaux pouvant avoir un impact sur la mise en œuvre du Décret Éco-Énergie Tertiaire ;
- ne pas faire porter la responsabilité au SDE 24 en cas d'erreur de définition du périmètre assujetti ou de l'année de référence.

Article 5 : Prise d'effet et durée de la convention

La présente convention prendra effet, après signature, à compter de la réception de l'ensemble des éléments listés à l'article 2.0 « recueil Documentaire », jusqu'au 30 septembre 2026. A la fin de ce délai, elle pourra être renouvelée, par reconduction expresse.

Article 6 : Modification de la convention

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant après accord exprès des deux parties.

Article 7 : Règlement des différends

Les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation de la convention sont, avant toute demande en justice, soumises à une tentative de règlement amiable entre les parties.

A cet effet, la partie demanderesse adresse à l'autre partie une notification précisant :

- La référence de la convention (titre et date de signature) ;
- L'objet de la contestation ;
- La proposition d'une rencontre en vue de régler à l'amiable le litige.

A défaut d'accord à l'issue d'un délai de 30 jours à compter de la notification susvisée, les Parties pourront porter le différend devant la juridiction compétente.

Fait à, en deux exemplaires, le

Le Maire/Président

Le Président du SDE 24,

Philippe DUCENE

Annexe 1 : Fiche de recensement des bâtiments de la collectivité

COLLECTIVITE :

.....

.....

REFERENT « ELU » :	REFERENT « TECHNIQUE » :
NOM :	NOM :
PRENOM :	PRENOM :
FONCTION :	FONCTION :
TEL :	TEL :
MAIL :	MAIL :

RECENSEMENT DES BATIMENTS DE LA COLLECTIVITE

N° de parcelle	Nom du bâtiment	Surface plancher (m²)	Année construction	Année rénovation et travaux réalisés	Modification d'usage au cours des dernières années	Compteur énergétique ou cuve indépendant	N° de PDL électricité (plusieurs le cas échéant)	N° de PDL gaz naturel (plusieurs le cas échéant)	Référence contrat « cuve » fioul propane ou bois
1						OUI / NON			
2						OUI / NON			
3						OUI / NON			
.....						OUI / NON			
.....						OUI / NON			
N						OUI / NON			

Annexe 2 : Mandat – demande de référencement d’une structure pour la transmission de données sur l’application OPERAT

Ce formulaire permet au mandant, concerné par les obligations du Décret tertiaire, de transférer au mandataire la responsabilité de la saisie des données sur l’application OPERAT telles que définies dans le Décret tertiaire et les arrêtés conjoints. **Le mandant conserve la responsabilité de l’atteinte des objectifs réglementaires (mise en œuvre d’action de réduction de la consommation d’énergie de ses bâtiments).**

LE MANDANT

Structure assujettie :

SIRET

NOM

Prénom

Courriel

LE MANDATAIRE

Votre structure : SDE 24

SIRET

NOM

PRENOM

Courriel

ATTESTATION :

Périmètre concerné :

Durée concernée :

Par défaut, le périmètre concerné est la totalité des bâtiments, parties de bâtiments et ensembles de bâtiments assujettis sous responsabilité du mandant.

Par défaut, la durée de validité du présent mandat est de 5 ans.

Par la signature de ce document, le mandant :

- Transfère au mandataire l’ensemble de ses obligations réglementaires relatives à la saisie des données sur l’application OPERAT telles que définies dans le décret tertiaire ;
- S’engage à déclarer sur OPERAT les éléments bâtimentaires pour lesquels il transfère au mandataire la responsabilité de compléter OPERAT.

Par la signature de ce document, le mandataire :

- Certifie le bien-fondé de sa demande ;
- Certifie que la demande s’inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du décret tertiaire, pour le compte du mandant, assujetti au décret ;
- S’engage à transmettre sur OPERAT l’ensemble des données dont il dispose, demandées par OPERAT et permettant de vérifier l’atteinte des obligations réglementaires du mandant, pour les éléments bâtimentaires pour lequel il a été mandaté.

Le mandant conserve la responsabilité de l'atteinte des objectifs réglementaires (mise en œuvre d'action de réduction de la consommation d'énergie de ses bâtiments).

Date

Signature du mandant :

Date

Signature du mandataire :

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 23 juin 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 15 juin, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	23
Représentés	3
Votants	26
Abstention	0
Exprimés	26
Pour	26
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAINANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Madame Marlies CABANEL à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Claudine. MULLER à Monsieur Christophe NAJEM, Monsieur Jean-René BERTIN à Madame Véronique LIVOIR

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2022-73

**ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR
UN MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS
THERMIQUES DES BATIMENTS DE LA VILLE DE
SARLAT ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le marché actuel d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux s'achève en date du 31 décembre 2022.

Dans ce cadre, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est engagée pour accompagner la collectivité dans la définition du nouveau marché. Elle vise, d'une part, à établir un état des lieux des équipements en place avec rédaction d'audits, des propositions d'optimisation du fonctionnement des installations et, d'autre part, à assister dans la passation des marchés publics et à contrôler l'exploitant qui sera retenu sur les deux premières années de fonctionnement.

Un groupement de commandes est en cours de constitution, pour une période qui sera définie dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, entre la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN) et la Ville de Sarlat-La Canéda, pour leurs bâtiments respectifs.

Monsieur le Maire rappelle que les articles L2113-6 et suivants du Code de la commande publique offrent la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats.

Il apparaît qu'un groupement de commandes pour l'exploitation des installations thermiques des bâtiments municipaux et intercommunaux permettrait de maîtriser au mieux les coûts et les objectifs d'économie d'énergie par le regroupement des besoins et une mise en concurrence optimisée des prestataires.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes est établie. Elle prend acte du principe et de la création du groupement de commandes et désigne la commune de Sarlat-La Canéda comme coordonnateur.

En qualité de coordonnateur du groupement, la commune de Sarlat-La Canéda a pour mission de procéder à l'ensemble des opérations conduisant au choix du ou des titulaires du marché, au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics. Cette mission consiste à assurer la procédure de mise en concurrence ainsi que l'attribution, la signature et la notification du marché.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement, comme le prévoit le Code de la Commande Publique et le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) sera une CAO ad 'hoc, composée dans les conditions prévues à l'article L 1414-3 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour l'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la Ville de Sarlat-La Canéda et de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir ;
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la commune de Sarlat-La Canéda coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DECIDE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter le marché public afférent au groupement de commandes signé par le coordonnateur ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Jacques de Peretti

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
RELATIVE
A L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES**

ENTRE

La Commune de Sarlat-La Canéda, sise 1 place de la Liberté - 24206 SARLAT-LA CANEDA représentée par son Maire, Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, dûment habilité à signer la présente convention en vertu de la délibération du Conseil municipal n° du

Ci-après dénommée « la VILLE »

D'une part,

ET

La Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, sise 1 place Marc Busson - 24200 SARLAT-LA CANEDA - représentée par son Vice Président, Monsieur Benoît SECRESTAT, dûment habilité à signer la présente convention en vertu de la délibération du Conseil communautaire n° du

Ci-après dénommée « la CCSPN »

D'autre part,

CONTEXTE

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le



ID : 024-212405203-20220623-2022_73_1-DE

La ville de Sarlat-La Canéda et la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN) assurent, en fonction de leurs compétences respectives, l'exploitation des installations thermiques de leurs bâtiments.

L'exploitation des installations thermiques se décompose en trois prestations :

- Prestation P1 : fourniture de chaleur/énergie ;
- Prestation P2 : service entretien et maintenance ;
- prestation P3 : gros entretien et renouvellement.

Chaque maître d'ouvrage possède actuellement des contrats d'exploitation plus ou moins ambitieux. Ces derniers arrivant à terme le 31 décembre 2022, il est décidé de mutualiser les moyens liés à la consultation d'un opérateur commun afin d'optimiser le coût des prestations mais également les ambitions des prestations d'exploitation.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet :

- La constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Sarlat-La Canéda et la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN), en vue de coordonner et mutualiser les achats se rapportant à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments ;
- De préciser les modalités de fonctionnement du groupement.

ARTICLE 2 – REPARTITION FINANCIERE

Chaque propriétaire des bâtiments procèdera au paiement du montant total des prestations objets des marchés le concernant.

ARTICLE 3 - COORDONNATEUR

4.1 Désignation du coordonnateur

Les membres du groupement désignent la Ville de Sarlat-La Canéda comme coordonnateur pour la durée totale de la convention.

4.2 Mission du coordonnateur

Le coordonnateur du groupement est chargé de la passation des marchés et de leur suivi.

4.2.1 Missions relatives à la passation

Le coordonnateur assure la passation de l'ensemble des marchés relevant de la présente convention dans le respect du Code de la commande publique. Il est notamment chargé de :

- Recueillir les besoins des membres du groupement ;
- Elaborer l'ensemble des pièces du/des marché(s) et notamment le dossier de consultation des entreprises (DCE) ;
- Faire valider le DCE par l'ensemble des membres du groupement ;
- Rédiger et d'assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence ;
- Centraliser et de répondre aux questions posées par les candidats ;

- Procéder à l'ouverture des plis ;
- Analyser les candidatures et les offres ;
- Le cas échéant, organiser une phase de négociation avec les candidats et assurer la négociation en présence de représentants des membres du groupement ;
- Rédiger le rapport d'analyse des candidatures et des offres ;
- Soumettre pour approbation au représentant de chaque membre du groupement la proposition de choix du titulaire ou la décision de la suite à donner à la procédure ;
- Faire attribuer le/les marché(s) conformément aux dispositions du Code de la commande Publique (CCP) et du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vérifier la situation sociale et fiscale du candidat retenu et informer les candidats non retenus ;
- Signer le/les marché(s) pour l'ensemble des membres du groupement ;
- Si nécessaire en fonction du montant de la procédure, transmettre au Contrôle de Légalité le/les marché(s) ;
- Notifier le/les marché(s) ;
- Assurer les formalités de publicité faisant suite à l'attribution.

4.2.2 Missions relatives à l'exécution

Le coordonnateur sera également chargé des opérations liées à l'exécution des marchés au nom et pour le compte des parties et notamment :

- Emissions des engagements juridiques, des ordres de services ou bons de commande ;
- Suivi de l'exécution financière ;
- Agrément des sous-traitants ;
- Exemple unique ;
- Reconductions éventuelles ;
- Mise en œuvre d'éventuelles mesures coercitives envers le prestataire (mises en demeure, pénalités diverses, résiliation, etc.) ;
- Conclusion d'éventuels avenants qui seront soumis au préalable à l'approbation des membres du groupement ;
- suivi de l'exécution des prestations P1 (fourniture de combustible), P2 (conduite et entretien courant) et prestations P3 (garantie totale, renouvellement) ;
- la liquidation et le mandatement des factures ;
- Réaliser un bilan de l'exécution de du/des marché(s) en vue de son amélioration et de sa reconduction ou relance.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS A LA CHARGE DU/DES MEMBRES DU GROUPEMENT

5.1 Obligations relatives à la passation

Dans le cadre de l'élaboration du Dossier de Consultation, chaque partie s'engage :

- A communiquer au Coordonnateur la définition de ses besoins et leur évaluation sincère et raisonnable ;
- A respecter les demandes du Coordonnateur en s'engageant à y répondre dans le délai imparti ;
- A participer aux réunions nécessaires à la passation de la procédure (réunions de validation, réunions du comité de pilotage, réunions de négociation...).

5.2 Obligations relatives à l'exécution

Dans le cadre de l'exécution des marchés, chaque membre du groupement s'engage :

- A avertir le Coordonnateur en cas de défaut d'exécution des prestations, objet du marché, en indiquant précisément la date, la nature du manquement constaté ;
- A participer en tant que de besoin à toute réunion organisée par le Coordonnateur avec le titulaire d'un marché aux fins de faire constater les manquements aux obligations du marché ;
- A respecter les demandes du Coordonnateur en s'engageant à y répondre dans le délai imparti notamment s'agissant de l'approbation d'avenants ;
- A participer au bilan de l'exécution du/des marché(s) en vue de son amélioration et de sa reconduction ou relance ;
- Chaque propriétaire de bâtiments s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour permettre l'accès aux installations thermiques au Coordonnateur ainsi qu'aux titulaires des marchés d'exploitation passés au titre de la présente convention ;
- Chaque propriétaire de bâtiments, en tant qu'utilisateur des installations, assure, en liaison avec le Coordonnateur, le suivi des prestations définies au cahier des charges s'agissant de leur entretien courant ;
- Chaque propriétaire de bâtiments, signale les incidents intervenant sur les installations selon les modalités qui seront définies à cet effet par le coordonnateur.

ARTICLE 5 - CARACTERISTIQUES DES MARCHES

Les caractéristiques des marchés issus de la convention sont les suivantes :

- Marché de services relatif à l'exploitation des installations thermiques (prestations P1, P2 et P3) selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

ARTICLE 6 – ATTRIBUTION DES MARCHES (CAO/CAOA)

Les Parties conviennent que l'attribution des marchés relatifs à la présente convention de groupement de commandes se fera conformément aux dispositions du CCP et du CGCT.

Il sera donc institué une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad'hoc pour la passation des marchés et accords-cadres relevant du groupement, conformément à la faculté ouverte par l'article L.1414-3-I du CGCT. Celle-ci exerce l'intégralité des compétences qui lui sont dévolues par l'article L.1414-2 du CGCT.

ARTICLE 7 – COMITE DE PILOTAGE

Sans objet.

ARTICLE 8 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

Les frais matériels de fonctionnement du groupement comprennent les frais de publication des avis d'appel public à la concurrence, des avis d'attribution ainsi que les frais de reproduction des documents nécessaires à la passation des marchés. Ces frais sont pris en charge par le Coordonnateur du groupement de commandes.

ARTICLE 9 - ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE LA CONVENTION

Après signature par les parties et accomplissement des formalités réglementaires, la Convention entre en vigueur à compter de sa notification à toutes les parties, et s'achèvera à la fin de l'exécution des prestations prévues aux marchés et plus précisément, après le règlement du solde des sommes dues au titre des marchés passés.

Le Coordonnateur adresse au contrôle de légalité la convention constitutive du groupement signée par les parties.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITES DU/DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Conformément à l'article L2113-7 du Code de la commande publique, les acheteurs, membres du groupement sont solidairement responsables des seules opérations de passation ou d'exécution du marché qui sont menées conjointement en leur nom et pour leur compte selon les stipulations de la convention constitutive.

ARTICLE 11 – ADHESION/RETRAIT AU GROUPEMENT DE COMMANDES**12.1 Adhésion**

L'adhésion d'un nouveau membre à la présente convention doit faire l'objet d'une approbation par délibération ou décision de l'instance délibérante ou décisionnelle. Toute nouvelle adhésion au groupement de commandes devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

L'intégration du nouveau membre ne prend effet que lorsque l'avenant aura été approuvé par tous les membres du groupement, signé, transmis au service chargé du contrôle de légalité et notifié aux parties.

12.2 Retrait

Chaque membre conserve la faculté de se retirer du groupement de commandes, par décision écrite notifiée au coordonnateur. Ce retrait ne saurait concerner des consultations lancées ou des marchés et accords-cadres conclus. Il n'aura d'effet que pour les consultations futures lancées au nom du groupement.

Le retrait du groupement sera réalisé par voie d'avenant, signé par le coordonnateur et le/les membres du groupement.

En cas de retrait d'un membre du groupement, le coordonnateur effectue le solde comptable et financier de la situation du membre sortant. Si cette sortie entraîne des modifications sur le fonctionnement du groupement, elles sont prises en compte dans une convention modificative.

ARTICLE 12 – SUBSTITUTION AU COORDONNATEUR

En cas de sortie du coordonnateur du groupement ou dans toute autre hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer son rôle, une convention modificative interviendra pour désigner un nouveau coordonnateur. Cette convention sera approuvée par délibérations ou décisions concordantes des instances délibérantes ou décisionnelles de l'ensemble des membres restant du groupement.

ARTICLE 13 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Les modifications que peut subir la présente convention feront l'objet d'un avenant devant être approuvé, dans les mêmes termes, par l'ensemble des membres du groupement selon les modalités qui leur sont propres. La modification ne prend effet que lorsque chaque avenant aura été approuvé par tous les membres du groupement.

ARTICLE 14 – RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de manquement de l'un des membres du groupement aux engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit.

Cette résiliation fera l'objet de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 15 – ELECTION DE DOMICILE

Les Parties élisent domicile en leurs sièges respectifs figurant en annexe 1. Seront valablement faites toutes notifications ou mises en demeures.

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 024-212405203-20220623-2022_73_1-DE



Fait à Sarlat-La Canéda

Le

En deux (2) exemplaires originaux

Pour la ville de Sarlat-La Canéda

Pour la Communauté de Communes Sarlat-
Périgor Noir

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 23 juin 2022

Membres en exercice	29
Présents	23
Représentés	3
Votants	26
Abstention	0
Exprimés	26
Pour	26
Contre	0

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 15 juin, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Madame Marlies CABANEL à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Claudine. MULLER à Monsieur Christophe NAJEM, Monsieur Jean-René BERTIN à Madame Véronique LIVOIR

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2022-74

SEMIPER - REDUCTION DE CAPITAL – AUGMENTATION DE CAPITAL - MODIFICATIONS STATUTAIRES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération en date du 15 avril 2022, le Conseil d'administration de la Société d'économie mixte locale (Seml) SEMIPER a arrêté :

- le projet d'une réduction de capital par diminution de la valeur nominale des actions ;
- le projet d'une augmentation de capital social en numéraire avec maintien du droit de souscription préférentiel en vue notamment de prendre des participations au sein d'une société foncière à constituer.

Projet de réduction de capital par diminution de la valeur nominale des actions

Le capital social de la SEMIPER s'élève actuellement à 901.982,20 € divisé en 444.419 actions.

Ainsi, la valeur nominale des actions ne correspond pas à un nombre rond.

Afin de faciliter la réalisation d'opérations à venir sur le capital de la société, le Conseil d'administration de la SEMIPER a proposé de fixer la valeur nominale des actions en l'arrondissant au centième d'euro le plus proche (2,02 €), ce qui impliquerait une réduction minimale du capital social de 4.255,82 € pour le ramener de 901.982,20 € à 897.726,38 €.

Juridiquement, il s'agirait d'une réduction du capital sans annulation du nombre de titres, uniquement par diminution de la valeur nominale des actions.

Cette réduction du capital social de la société supposera de modifier l'article 6 des statuts « Capital social » comme suit :

Article 6 – Capital social

Ancienne mention :

« Le capital est fixé à la somme de 901.982,20 € (NEUF CENT UN MILLE CENT QUATRE VINGT DEUX EUROS ET VINGT CENTIMES), divisé en 444.419 (QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT DIX-NEUF) actions toutes de même catégorie, de 2,02 EUR (DEUX EUROS ET DEUX CENTIMES) chacune ».

Nouvelle mention :

« Le capital est fixé à la somme de 897.726,38 EUR (HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE SEPT CENT VINGT-SIX EUROS ET TRENTE-HUIT CENTIMES), divisé en 444.419 (QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT DIX-NEUF) actions toutes de même catégorie, de 2,02 EUR (DEUX EUROS ET DEUX CENTIMES) chacune ».

Projet d'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription

Lors de la réunion du 15 avril 2022, le Conseil d'administration de la SEMIPER a également arrêté un projet d'augmentation de capital motivé par :

- Le projet de création d'une société foncière intervenant sur le territoire de la Dordogne pour :
 - o contribuer à la lutte contre la dévitalisation du commerce de centre-ville ;
 - o participer activement aux programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » encouragés par l'État ;
 - o monter des opérations d'immobilier d'entreprises.

Cette société serait constituée entre la SEMIPER, la Caisse des Dépôts et des Consignations (Banque des territoires) et d'éventuels autres établissements financiers. Elle pourrait prendre la forme d'une société par actions simplifiée (SAS).

- La volonté de renforcer les capitaux propres de la Société notamment pour la mise en œuvre des démarches prospectives relatives à la diversification de ses activités vers la promotion et le portage d'opérations d'aménagement ainsi que pour la maîtrise d'au moins une emprise foncière stratégique.

Une procédure est donc engagée afin de permettre aux collectivités territoriales et aux EPCI de Dordogne de participer à ce projet. Elle est accompagnée par le Département pour 1 M€, cette participation étant envisagée en application de l'art L 1511-3 du CGCT.

Il sera ainsi proposé à l'Assemblée Générale de la SEMIPER d'engager une augmentation de capital en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription, laquelle pourrait être d'un montant maximum de 2.000.002 € pour porter le capital de 897.726,38 € (montant du capital social après réalisation de la réduction de capital présentée ci-avant) à 2.897.728,38 € au maximum, par émission de 990.100 actions nouvelles au plus, émises au pair.

Ce prix d'émission est justifié par le maintien du droit préférentiel de souscription et le montant des capitaux propres.

Conformément à la loi, l'augmentation de capital pourra être réalisée dès lors que les actions souscrites atteindront les trois quarts de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée générale, soit 742.575 actions au moins correspondant à une augmentation de capital de 1.500.001,50 € *a minima*.

Les actionnaires auraient proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises dans le cadre de l'augmentation de capital. Il serait également institué un droit préférentiel de souscription à titre réductible permettant aux actionnaires de souscrire à l'augmentation au-delà de leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. Les actionnaires seront libres de faire valoir ou non ce droit préférentiel de souscription.

Des actions non souscrites par les actionnaires pourraient être attribuées à des collectivités du territoire non encore actionnaires qui souhaitent intégrer l'actionnariat de la Seml.

Les actions nouvelles seraient libérées en numéraire intégralement à la souscription.

Elles seraient créées avec jouissance à compter de la date de délivrance du certificat du dépositaire des fonds, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales.

Dans le cadre de cette augmentation de capital en numéraire, il sera fait application des dispositions de l'article L.225-129-6 du code de commerce visant à proposer à l'Assemblée Générale une résolution tendant à ouvrir le capital social aux salariés. Le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée générale de rejeter cette résolution.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du code de commerce, il sera soumis à l'Assemblée Générale un projet de résolution ayant pour objet d'autoriser le Conseil d'administration, si besoin, à augmenter le nombre d'actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital susvisée, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'augmentation de capital susvisée et au même prix que celui retenu pour ladite augmentation de capital.

La réalisation de l'augmentation de capital social supposera de modifier l'article 6 des statuts « Capital social » comme suit :

Article 6 – Capital social

Ancienne mention :

Le capital est fixé à la somme de 897.726,38 EUR (Huit cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent vingt-six euros et trente-huit centimes), divisé en 444.419 (QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT DIX-NEUF) actions toutes de même catégorie, de 2,02 EUR (DEUX EUROS ET DEUX CENTIMES) chacune.

Nouvelle mention (à titre prévisionnel, en cas de réalisation de l'augmentation de capital à son montant maximum – le montant sera adapté au regard des souscriptions réalisées) :

Le capital est fixé à la somme de 2.897.728,38 EUR (Deux millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent vingt-huit euros et trente-huit centimes), divisé en 1.434.519 actions (Un million quatre cent trente-quatre mille cinq cent dix-neuf) actions toutes de même catégorie, de 2,02 EUR (Deux euros et deux centimes) chacune.

Après l'exposé qui précède, il vous est proposé, sous la condition suspensive de l'approbation par l'Assemblée Générale de la SEMIPER de :

- la réduction de capital par diminution de la valeur nominale des actions ci-avant présentée et du projet de modification de l'article 6 des statuts en résultant,
 - l'augmentation de capital ci-avant présentée et du projet de modification de l'article 6 des statuts en résultant,
-
- D'approuver le projet de réduction du capital social de la SEMIPER par diminution de la valeur nominale des actions de 4.255,82 € pour le ramener de 901.982,20 € à 897.726,38 € et la modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
 - D'approuver le projet d'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription de la SEMIPER pour un montant de 2.000.002 € pour porter le capital de 897.726,38 € (montant du capital social après réalisation de la réduction de capital présentée ci-avant) à 2.897.728,38 € au maximum, par émission de 990.100 actions nouvelles au plus, émises au pair, et la modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
 - De donner tous pouvoirs à votre représentant à l'Assemblée Générale de la SEMIPER pour porter un vote favorable aux projets de réduction de capital, d'augmentation de capital, à l'adoption du projet de modification de l'article 6 des statuts en découlant et aux résolutions qui en résultent, à l'exception de la résolution relative à l'ouverture du capital social aux salariés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions des articles L.1524-1 et L.1524-5,

Vu les statuts en vigueur de la SEMIPER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **DECIDE** sous la condition suspensive de l'approbation par l'Assemblée Générale de la SEMIPER de :
 - la réduction de capital par diminution de la valeur nominale des actions ci-avant présentée et du projet de modification de l'article 6 des statuts en résultant,
 - l'augmentation de capital ci-avant présentée et du projet de modification de l'article 6 des statuts en résultant,
- **D'APPROUVER** le projet de réduction du capital social de la SEMIPER par diminution de la valeur nominale des actions de 4.255,82 € pour le ramener de 901.982,20 € à 897.726,38 € et la modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
- **D'APPROUVER** le projet d'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription de la SEMIPER pour un montant de 2.000.002 € pour porter le capital de 897.726,38 € (montant du capital social après réalisation de la réduction de capital présentée ci-avant) à 2.897.728,38 € au maximum, par émission de 990.100 actions nouvelles au plus, émises au pair, et la modification corrélative de l'article 6 des statuts ;

- **DE DONNER** tous pouvoirs à votre Représentant à l'Assemblée Générale de la SEMIPER pour porter un vote favorable aux projets de réduction de capital, d'augmentation de capital, à l'adoption du projet de statuts modifiés de la société et à la future composition du Conseil d'administration et aux résolutions qui en résultent, à l'exception de la résolution relative à l'ouverture du capital social aux salariés ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Jacques de Peretti

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 23 juin 2022

Membres en exercice	29
Présents	23
Représentés	3
Votants	26
Abstention	0
Exprimés	26
Pour	26
Contre	0

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 15 juin, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Madame Marlies CABANEL à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Claudine. MULLER à Monsieur Christophe NAJEM, Monsieur Jean-René BERTIN à Madame Véronique LIVOIR

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2022-75

**BUDGET GENERAL - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
COMPLEMENTAIRES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations successives portant attribution de subventions aux associations.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'attribuer les subventions complémentaires suivantes :

Association	Objet de la subvention	Montant
SOC Gym Sarlat	Subvention exceptionnelle – Frais compétitions nationales	400,00 €
Périgord Noir Sarlat Basket	Subvention Pass'Sport Club	40,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyen d'Action,

- **APPROUVE** le versement des subventions dans les conditions exposées ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2022 ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 23 juin 2022

Membres en exercice	29
Présents	23
Représentés	3
Votants	26
Abstention	0
Exprimés	26
Pour	26
Contre	0

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 15 juin, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Madame Marlies CABANEL à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Claudine. MULLER à Monsieur Christophe NAJEM, Monsieur Jean-René BERTIN à Madame Véronique LIVOIR

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2022-76

**ANIMATION DU PATRIMOINE - PUBLICATIONS LIEES
AUX EXPOSITIONS VILLE D'ART ET D'HISTOIRE**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que des publications accompagnent les expositions du service du Patrimoine depuis l'an dernier.

Deux brochures ont ainsi été publiées autour des expositions *Sarlat se souvient et Femmes en regards, regards de femmes*.

Il est proposé de systématiser l'édition de publications sur les expositions annuelles à venir et d'en fixer le tarif à 5 € encaissés par le biais de la régie municipale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **APPROUVE** le tarif de vente à 5 € pour les brochures accompagnant les expositions ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette décision ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Jacques de Peretti

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 23 juin 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 15 juin, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	23
Représentés	3
Votants	26
Abstention	0
Exprimés	26
Pour	26
Contre	0

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Madame Marlies CABANEL à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Claudine. MULLER à Monsieur Christophe NAJEM, Monsieur Jean-René BERTIN à Madame Véronique LIVOIR

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2022-77

**CINEMA REX - SUBVENTION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'impact sur la filière cinématographique du contexte sanitaire depuis 2020.

Cette filière cinéma est particulièrement affectée dans ses conditions d'activités et son niveau de fréquentation entraînant une fragilisation de l'écosystème cinématographique.

Pour 2022, le Conseil Départemental de la Dordogne a décidé de reconduire un soutien spécifique sous la forme d'un fonds d'aide aux salles de cinéma dont le cinéma Rex peut bénéficier. Son montant est basé sur un montant équivalent au montant de la prime art et essai.

Sa mise en œuvre implique l'avis favorable du Conseil Municipal de la commune où est situé le cinéma concerné (article L.3232-4 du Code des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de formuler un avis favorable à l'attribution d'une subvention par le Conseil Départemental au Cinéma Rex.

Considérant l'enjeu de maintien de l'offre culturelle cinématographique, de dynamisme et de vitalité du centre-ville, de développement du lien social et associatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3232-4,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **EMET** un avis favorable à l'attribution d'une subvention par le Conseil Départemental au Cinéma Rex;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment la convention ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Jacques de Peretti

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 23 juin 2022

Membres en exercice	29
Présents	23
Représentés	3
Votants	26
Abstention	0
Exprimés	26
Pour	26
Contre	0

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 15 juin, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Madame Marlies CABANEL à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Claudine. MULLER à Monsieur Christophe NAJEM, Monsieur Jean-René BERTIN à Madame Véronique LIVOIR

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2022-78

**RENATURATION DU RUISSEAU DE LA CUZE AU NIVEAU
DU PARKING PIERRE BROSSOLETTE – CANDIDATURE
A L'APPEL A PROJETS "NATURE ET TRANSITIONS" DE
LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Sarlat-La Caneda a engagé en 2019 une mission de maîtrise d'œuvre avec SOCAMA concernant la gestion des eaux pluviales sur le secteur du Parking Pierre Brossolette.

La Cuze est, dans ce secteur, canalisée via un ouvrage souterrain et il a été mis en évidence, dans le cadre de la Phase Diagnostic de la mission de maîtrise d'œuvre, la dégradation de l'aqueduc actuel et son sous-dimensionnement. Ainsi, après avoir étudié plusieurs scénarii, il a été décidé de procéder à la renaturation de La Cuze.

Les objectifs de ce projet sont principalement les suivants :

- Redonner un caractère plus naturel au cours d'eau (méandre, berges talutées en pentes douces, création d'une ripisylve, ...) ;
- Créer une zone tampon en cas de crue ;
- Désimperméabiliser un espace en centre-ville afin de créer un ilot naturel de fraîcheur ;
- Permettre à la population de se « réapproprier » le cours d'eau comme un élément positif du paysage avec création d'espaces de convivialité (cheminement piéton, verger, ...).

Suite à la réfection de la voirie et la mise en œuvre d'un mur de soutènement rive gauche, 3 places de parking longitudinales seront recrées au droit du mur de la coopérative (Entreprise riveraine).

Dans ce cadre, il est proposé de candidater à l'appel à projets « Nature et Transitions » de la Région Nouvelle-Aquitaine et d'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Installation de chantier et documents techniques	20 000,00 €	Subvention de la Région (70% de la dépense subventionnable qui s'élève à 126 020,00 €)	88 214,00 €
Travaux préalables	47 300,00 €	Autofinancement	37 806,00 €
Travaux de renaturation du cours d'eau et création de zone humide rive gauche	33 690,00 €		
Travaux de création d'une ripisylve et d'un verger partagé	25 030,00 €		
SOUS-TOTAL	126 020,00 €	SOUS-TOTAL	126 020,00 €
Ouvrage de type pont cadre	7 858,00 €	Autofinancement	66 493,00 €
Travaux d'aménagement d'un parking rive droite	36 970,00 €		
Travaux de création d'une liaison piétonne	21 665,00 €		
SOUS-TOTAL	66 493,00 €	SOUS-TOTAL	66 493,00 €
TOTAL	192 513,00 €	TOTAL	192 513,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **APPROUVE** le projet d'investissement ;
- **VALIDE** le dépôt d'une candidature auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'appel à projets « Nature et Transitions » ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ;

- **DEMANDE** une subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine selon les termes exposés précédemment ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer les documents afférents à cette décision ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Jacques de Peretti

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 23 juin 2022

Membres en exercice	29
Présents	23
Représentés	3
Votants	26
Abstention	0
Exprimés	26
Pour	26
Contre	0

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 15 juin, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAINANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Madame Marlies CABANEL à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Claudine. MULLER à Monsieur Christophe NAJEM, Monsieur Jean-René BERTIN à Madame Véronique LIVOIR

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2022-79

**ECLAIRAGE PUBLIC - EXTENSION SECURISATION
PASSAGES PIETONS**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Sarlat-La Canéda, qui est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24), a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

La Commune de Sarlat-La Canéda demande au SDE 24 d'engager les études techniques pour une extension de l'éclairage public pour améliorer la sécurité au niveau des passages piétons du Lycée Pré de Cordy, du collège de la Boétie et des écoles (Jules Ferry, Chênes verts, Ferdinand Buisson, Temniac, La Canéda et le Pignol).

Dans le cas où la commune de Sarlat-La Canéda ne donnerait pas une suite favorable à ce projet et ce dans un délai de 2 ans à compter de la date de la demande, la commune s'acquittera de 700 € pour frais de dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **SOLLICITE** le SDE 24 afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement ;
- **DECIDE** de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 23 juin 2022

Membres en exercice	29
Présents	23
Représentés	3
Votants	26
Abstention	0
Exprimés	26
Pour	26
Contre	0

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 15 juin, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Madame Marlies CABANEL à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Claudine. MULLER à Monsieur Christophe NAJEM, Monsieur Jean-René BERTIN à Madame Véronique LIVOIR

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2022-80

**ECLAIRAGE PUBLIC – OPERATION D'INVESTISSEMENT
RUE LACHAMBEAUDIE, AVENUE BROSSARD ET RUE DU
COMMANDANT MARATUEL**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Sarlat-La Caneda, qui est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage publics.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal a délibéré, en date du 16 novembre 2018, en faveur de l'engagement des études techniques pour effacer le réseau d'éclairage public rue Lachambeaudie, avenue Brossard et rue du Commandant Maratuel ainsi que la rue des 3 ruisseaux et l'amorce de l'impasse des Jardins de Madame par le SDE24.

Ainsi, le projet d'aménagement est estimé à un montant de 56 209,14 € HT soit 67 450,97 € TTC.

Par conséquent, il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le SDE24 étant convenu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 65% de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de « Renouvellement – solution LED ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **DONNE** mandat au SDE24 de faire réaliser pour le compte de la Commune les travaux qui viennent de lui être exposés ;
- **APPROUVE** le dossier qui lui est présenté d'un montant de 67 450,97 € TTC ;
- **S'ENGAGE** à régler au SDE24, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues ;
- **S'ENGAGE** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le SDE24 ;
- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires un paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune soit 36 535,94 € HT ;
- **ACCEPTE** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SDE24 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 23 juin 2022

Membres en exercice	29
Présents	23
Représentés	3
Votants	26
Abstention	0
Exprimés	26
Pour	26
Contre	0

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 15 juin, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Madame Marlies CABANEL à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Claudine. MULLER à Monsieur Christophe NAJEM, Monsieur Jean-René BERTIN à Madame Véronique LIVOIR

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2022-81

**EFFACEMENT DES RESEAUX DE
TELECOMMUNICATION AU TITRE DU PROGRAMME
ENVIRONNEMENTAL DES RESEAUX D'OPERATEURS
TELEPHONIQUES - OPERATION D'INVESTISSEMENT
RUE LACHAMBEAUDIE, AVENUE BROSSARD ET RUE DU
COMMANDANT MARATUEL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux qui s'inscrivent dans la démarche environnementale poursuivie par l'ensemble des collectivités territoriales de la Dordogne, le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24) a conclu une convention cadre avec l'opérateur de télécommunications « ORANGE » qui définit les modalités techniques, administratives et financières de dissimulation des réseaux de télécommunications aériens, à laquelle peuvent faire appel les communes qui le souhaitent et dont les termes sont rappelés dans le projet de convention présenté.

Ainsi, dans l'esprit du projet d'effacement de réseaux d'électrification existant sur la commune – rue Lachambeaudie, avenue Brossard et rue du Commandant Maratuel - il est opportun de prévoir, corrélativement, l'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunications, qui contribuera à parachever l'action environnementale engagée.

Conformément aux accords intervenus au niveau départemental, il est rappelé que les études et les travaux de génie civil, à savoir les tranchées, les gaines et les chambres de tirage, sont à la charge de la commune et sont menés sous la direction du SDE 24, et qu'à l'issue de leur exécution, la partie câblage et la dépose du réseau aérien sont assurés par l'opérateur.

Ainsi, le projet concernant la rue Lachambeaudie, avenue Brossard et rue du Commandant Maratuel prévoit les travaux de génie civil à la charge de la commune (tranchée commune, gaines et chambres de tirage) pour un montant de 21 707,83 € HT soit de 26 049,39 € TTC.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le SDE 24, tout en précisant que le montant des travaux sera réglé par le SDE 24 à l'entreprise et que la collectivité devra rembourser ces sommes, à la réception du chantier, à partir de la production du décompte définitif qui sera adressé à cet effet, établi en fonction du coût réel des dépenses effectuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **DESIGNE**, en vertu des dispositions prévues à l'article 2 de la loi MOP, le SDE 24, en qualité de maître d'ouvrage désigné, pour faire réaliser, pour le compte de la communes, les travaux d'effacement rue Lachambeaudie, avenue Brossard et rue du Commandant Maratuel tels qu'ils figurent sur les plans et devis présentés ;
- **APPROUVE** les plans et devis estimatifs relatifs aux travaux ;
- **S'ENGAGE** à rembourser au SDE 24 les sommes dues, à la réception du chantier à partir de la production du décompte définitif qui sera adressé à la commune à cet effet, établi en fonction du coût réel des dépenses effectuées ;
- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune ;
- **ACCEPTE** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SDE 24 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement de l'opération et notamment la convention tripartite qui vous est aujourd'hui soumise ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti

Nouvelle Convention 2013**CONVENTION LOCALE D'OPERATION POUR L'ENFOUISSEMENT COORDONNÉ
DES RÉSEAUX AÉRIENS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES D'ORANGE ET
DES RÉSEAUX AÉRIENS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ÉTABLIS SUR
SUPPORTS COMMUNS - OPTION A**

COLLECTIVITE : SARLAT LA CANEDA

OPERATION : Efft. Lachambaudie-Maratuel (suite)

Références de l'opération :

FT	EF			

Montant de l'opération HT : 21 707,83 €

Entre :

Le **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE** dont le siège est situé 7, allées de Tourny à 24000 Périgueux, intervenant à la présente convention tant pour son propre compte, qu'au nom et pour le compte de la collectivité intervenante aux présentes, lui ayant donné mandat à cet effet, Représenté par Monsieur **Philippe DUCENE**, son Président

Ci-après désigné sous le vocable « **le Syndicat Départemental** »

D'une part,

M, agissant en qualité de Maire de la commune de **SARLAT LA CANEDA**, en vertu du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), dûment autorisé aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du ,

Ci-après désigné sous le vocable « **la collectivité** »

D'autre part,

Et

ORANGE, Société anonyme au capital de 10 595 541 532 euros, ayant un siège social : 78 rue Olivier de Serres - 75015 Paris Cedex 15
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS-PARIS B 380 129 866.

Représentée par Monsieur **Sébastien PLANTIER**, en qualité de Directeur de l'Unité Pilotage Réseau Sud-Ouest, domicilié 1 Avenue de la Gare – 31128 PORTET SUR GARONNE, ci-après désignée **ORANGE**,

Ci-après dénommée « **ORANGE** »,

D'autre part,

Collectivement dénommées « **les parties** »

PRÉAMBULE

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), l'Association des Maires de France (AMF) et ORANGE, ayant constaté qu'il était nécessaire, pour les enfouissements coordonnés de réseaux existants, de mettre en place un dispositif national rationnel et efficace dans sa mise en œuvre afin de réduire les coûts de gestion, ont signé le 7 juillet 2005 un accord national visant à répondre à cet objectif dans le cadre fixé par l'article L. 2224-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Deux événements sont survenus depuis lors :

1/ L'article 30 de la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et l'arrêté du 2 décembre 2008 pris en application de l'article L. 2224-35 du CGCT ont déterminé la proportion des coûts de terrassement prise en charge par l'Opérateur de communications électroniques. L'avenant du 8 juillet 2009 à l'accord national AMF-FNCCR-ORANGE de 2005 a pris en compte cette modification.

2/ L'article 28 de la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique a inséré dans l'article L. 2224-35 du CGCT la possibilité pour l'Opérateur ou pour la collectivité de rester propriétaire des infrastructures souterraines de communications électroniques à la condition de les financer, la collectivité bénéficiant d'un droit d'usage en cas de financement partiel.

L'Association des Maires de France (AMF), la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et ORANGE sont convenus de refondre l'accord intervenu le 7 juillet 2005 pour prendre en compte les nouvelles dispositions ci-dessus énoncées, tout en considérant :

- que l'enfouissement coordonné dans un même secteur des réseaux filaires aériens de distribution d'électricité et de communications électroniques, qui sont fréquemment voisins, favorise la réduction du coût des travaux, réduit la gêne provoquée par des chantiers successifs et répond à l'intérêt général ;
- que lorsque les réseaux électriques et de communications électroniques à enfouir ont au moins un support commun, cette coordination est soumise aux dispositions de l'article L 2224-35 du CGCT qui prévoit la conclusion de conventions entre les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération compétents pour la distribution publique d'électricité (désignés ci-après sous le terme général de « Personne publique ») et les Opérateurs de communications électroniques ;
- que pour favoriser la réduction des coûts, les responsabilités doivent être réparties clairement, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la collectivité pour les Infrastructures communes de génie civil et les Installations de communications électroniques, et par ORANGE pour les travaux de câblage concernant ses propres réseaux ;
- que dans le même objectif de réduction des coûts, il est nécessaire que les Installations de communications électroniques destinées à accueillir les réseaux de ORANGE et les éventuelles fourreaux surnuméraires– ces dernières étant mises en place dans les conditions prévues à l'appendice de la présente convention – ne soient pas disposées séparément, mais qu'elles soient au contraire associées sous forme d'assemblages multitubulaires uniques et de Chambres partagées ;
- qu'ORANGE conserve la propriété des câbles de communications électroniques posés en substitution de ses propres réseaux aériens préexistants.
- qu'en ce qui concerne le régime de propriété des Installations de communications électroniques, la collectivité a convenu pour les chantiers désignés au cas par cas, en concertation avec ORANGE, l'application de l'option A dans laquelle :

La collectivité finance intégralement les Installations de communications électroniques ainsi créées et en reste propriétaire. Elle en assure la gestion, l'entretien et la maintenance. ORANGE y dispose d'un droit d'usage pour rétablir ses Équipements de communications électroniques préexistantes, et s'acquitte du prix de location des Installations de communications électroniques mises à sa disposition.

Lorsque ces réseaux sont disposés sur les mêmes supports, cette coordination est soumise aux dispositions de l'article L. 2224-35 du code général des collectivités territoriales.

Pour mémoire, cet article est rédigé comme suit :

«Art. L. 2224-35 - Tout Opérateur de communications électroniques autorisé par une collectivité territoriale, par un établissement public de coopération compétent pour la distribution publique d'électricité, ou par un gestionnaire de réseau public de distribution d'électricité à installer un ouvrage aérien non radioélectrique sur un support de ligne aérienne d'un réseau public de distribution d'électricité procède, en cas de remplacement de cette ligne aérienne par une ligne souterraine à l'initiative de la collectivité ou de l'établissement précité, au remplacement de la totalité de sa ligne aérienne en utilisant la partie aménagée à cet effet dans l'ouvrage souterrain construit en remplacement de l'ouvrage aérien commun. Les infrastructures communes de génie civil créées par la collectivité territoriale ou l'établissement public de coopération leur appartiennent.

L'Opérateur de communications électroniques prend à sa charge les coûts de dépose, de réinstallation en souterrain et de remplacement des Équipements de communications électroniques incluant en particulier les câbles et les coûts d'études et d'ingénierie correspondants. Il prend à sa charge l'entretien de ses Équipements. Un arrêté des ministres chargés des communications électroniques et de l'énergie détermine la proportion des coûts de terrassement pris en charge par l'Opérateur de communications électroniques.

Les infrastructures d'accueil d'Équipement de communications électroniques, en particulier les fourreaux et les chambres de tirage, peuvent faire l'objet d'une prise en charge financière partielle ou complète par la collectivité ou par l'établissement public de coopération, qui dispose alors d'un droit d'usage ou de la propriété de ces infrastructures dans des conditions fixées par la convention prévue à l'alinéa suivant. Dans le cas où la collectivité est propriétaire des infrastructures, l'Opérateur dispose alors d'un droit d'usage pour rétablir ses lignes existantes.

Une convention conclue entre la collectivité ou l'établissement public de coopération et l'Opérateur de communications électroniques fixe les modalités de réalisation et le cas échéant d'occupation de l'ouvrage partagé, notamment les responsabilités et la participation financière de chaque partie, sur la base des principes énoncés ci-dessus et indique le montant de la redevance qu'il doit éventuellement verser au titre de l'occupation du domaine public.»

L'arrêté du 2 décembre 2008, qui détermine la proportion des coûts de terrassement pris en charge par l'Opérateur de communications électroniques, est rédigé comme suit :

Article 1 - Les coûts de terrassement mentionnés à l'article L. 2224-35 du code général des collectivités territoriales correspondent aux seuls travaux de terrassement nécessaires au remplacement de la ligne aérienne de distribution d'électricité et de la ligne aérienne de communications électroniques relevant dudit article.

Article 2 - Les travaux de terrassement mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 2224-35 du code général des collectivités territoriales susvisé comprennent :

- l'ouverture de la tranchée, soit la démolition des revêtements, le terrassement et le déblayage, l'étayage éventuel, l'aménagement du fond de fouille ;*
- la fermeture de la tranchée, soit le remblayage, les dispositifs avertisseurs, le compactage.*

Article 3 - La proportion des coûts de terrassement tels que défini à l'article 1er pris en charge par l'Opérateur de communications électroniques est fixée à 20 %.

[Le cas échéant : Le syndicat signe la présente convention pour son propre compte, ainsi qu'au nom et pour le compte des Personnes publiques mentionnées en annexe 1, lui ayant donné mandat à cet effet.

Ce mandat est limité à cette seule signature, et n'a pas la nature d'un mandat de maîtrise d'ouvrage publique.

Il est donc expressément convenu que chacune des Personnes publiques mandantes s'acquittera des obligations et exercera les droits la concernant, dans les mêmes conditions que celles prévues, par les articles ci-après, pour le syndicat agissant pour son propre compte.]

Section 1 – Objet et définition

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'organiser les relations entre les parties pour la mise en œuvre pratique des dispositions de l'article L. 2224-35 du CGCT dans les opérations d'enfouissement coordonné relevant, selon l'accord des parties intervenu lors de la préparation des projets (cf. article 4 de la présente convention), de l'option A mentionnée dans le préambule de la présente convention, attribuant à la collectivité la propriété des Installations de communications électroniques.

Cette convention s'inscrit dans le cadre des programmes engagés par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE, lequel intervient en qualité de maître d'ouvrage de ses propres programmes et en tout état de cause, en qualité de maître d'ouvrage désigné pour le compte des collectivités territoriales (communes ou communautés de communes).

ARTICLE 2 – DESIGNATION DES TRAVAUX

ORANGE souhaitant disposer d'une certaine visibilité sur ses engagements futurs, la collectivité s'engage à l'informer chaque année de sa prévision budgétaire de dépenses pour les deux années à venir, ainsi que de son programme prévisionnel de travaux sur douze mois, et à recueillir à son intention les renseignements analogues auprès des autres maîtres d'ouvrage lui ayant donné mandat à l'effet de signer la présente convention, opérant dans le département. Les travaux concernés réalisés en conformité avec les normes en vigueur, porteront sur les ouvrages répondant aux conditions suivantes.

- Les travaux d'enfouissement portent simultanément :
 - pour les réseaux d'électricité : sur les lignes de réseaux, les lignes électriques de branchement,
 - pour les réseaux de communications électroniques : sur les lignes de réseaux et sur les lignes terminales de communications électroniques,
- Les longueurs de lignes aériennes électriques et de communications électroniques à enfouir ne sont pas nécessairement disposées sur des appuis communs ; au niveau de chaque chantier, il peut exister des supports spécifiques à l'une ou l'autre des parties, pour soutenir les lignes de réseau ou des lignes de branchement ou terminales.
- L'opportunité des chantiers envisagés est du seul ressort de la collectivité ;

Les définitions suivantes sont retenues au sens de la présente convention :

- le terme « **appui commun** » désigne le support de ligne aérienne d'un réseau public de distribution d'électricité sur lequel est également établi le réseau de communications électroniques ;
- le terme « **enfouissement** » s'entend de la mise en souterrain des ouvrages électriques et de communications électroniques ou, si les parties en conviennent, de leur dissimulation par pose sur façades, les tracés retenus devant dans ce cas permettre la suppression de toutes les traversées de voirie en aérien ;
- les « **coûts de terrassement** », dont une partie est mise à la charge de l'Opérateur, concernent la tranchée commune et comprennent le coût de l'ouverture de la tranchée, i.e. la démolition des revêtements, le terrassement et le déblayage, l'étaiyage éventuel, l'aménagement du fond de fouille, et le coût de fermeture de la tranchée, i.e. le remblayage, les dispositifs avertisseurs, le compactage ; ils ne comprennent pas le coût de réfection des revêtements de surface ;
- la « **tranchée aménagée** » s'entend de la partie de la tranchée commune de l'ouvrage souterrain commun, destinée à recevoir les Équipements de communications électroniques, dont l'aménagement comprend notamment le grillage avertisseur et dont le schéma figure en annexe 4 à la présente convention ;
- les définitions spécifiques aux ouvrages de communications électroniques sont les suivantes :

Adduction d'immeuble : désigne tout fourreau permettant de relier la dernière chambre du génie civil située en domaine public et l'entrée dans le domaine privé de l'immeuble pour la pose d'un câble de communications électroniques.

Alvéole : partie visible du fourreau au niveau des masques dans la chambre.

Fourreau : désigne toute gaine, tout tube ou toute canalisation en conduite souterraine permettant la pose de tubes, de sous-tubes ou de câbles.

Fourreaux surnuméraires : désignent les fourreaux autres que ceux strictement nécessaires à l'enfouissement coordonné des lignes aériennes préexistantes.

Chambre : ouvrage de génie civil enterré permettant le tirage et le raccordement de câbles.

« **Chambre partagée** » ouvrage appartenant intégralement soit à ORANGE soit à la collectivité mais dont l'usage est reconnu par la partie propriétaire à l'autre partie ;

Équipements de communications électroniques : câbles et éléments strictement nécessaires à leur raccordement.

Installations de communications électroniques (dénommées « Infrastructures d'accueil » dans l'article L. 2224-35, modifié en décembre 2009, du CGCT) : désignent conformément aux dispositions de l'art. L. 47 du Code des Postes et Communications Électroniques, les fourreaux et les chambres de raccordement dans lesquels transitent les Équipements de communications électroniques. Une installation comprend un seul fourreau.

Infrastructures communes de génie civil : désignent la tranchée commune ainsi que les ouvrages communs (égouts, galeries, réservations, fonçages...) substitués par endroits à la tranchée commune.

Jours ouvrés : du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8H à 17H30.

Liaison : ouvrage de génie civil se composant d'au moins deux tronçons.

Masque (d'une chambre) : ensemble des alvéoles au niveau de la paroi intérieure d'une chambre.

Manchon : dispositif assurant la protection mécanique et permettant le raccordement soit d'un câble à un autre câble de même capacité, soit d'un câble à plusieurs câbles de capacité inférieure.

Il s'agit d'un dispositif sur lequel un Opérateur n'intervient qu'une fois, sauf dans le cadre d'une opération de maintenance suite à dérangement.

Parcours : ensemble des Installations de communications électroniques empruntées par le ou les câbles de ORANGE sur la zone considérée.

Plan itinéraire : plan des Installations de ORANGE constitué d'une ou plusieurs planches comprenant éventuellement l'indication des nombres de fourreaux existants et leurs diamètres.

Plan de masque : vue d'un masque avec, sous réserve de disponibilité, indication des fourreaux libres, occupés, réservés ou inutilisables.

Planche : support papier ou électronique d'un plan itinéraire au format A1 et à l'échelle 1/1000ème ou 1/500ème, c'est-à-dire une surface représentée correspondant respectivement à 700m par 500m et 350m par 250m.

Tronçon : partie de génie civil qui relie deux chambres.

Section 2 – Répartition des missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre

ARTICLE 3 – CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La convention s'applique aux travaux nécessaires, sur le domaine public routier et non routier, et sur les domaines privés (à l'exception des parties privatives intérieures aux immeubles) à l'enfouissement des Équipements et Installations de communications électroniques désignés à l'article 2, dans le respect des dispositions du code des postes et communications électroniques, des règles techniques en vigueur, notamment des règles d'hygiène et de sécurité et des spécifications de matériel.

ARTICLE 4 – PREPARATION DU PROJET

ORANGE est associée, pour les ouvrages la concernant, au choix de l'itinéraire des réseaux posés en coordination, et de la capacité des ouvrages souterrains communs. Elle précise à la collectivité ses besoins et notamment le nombre d'Installations de communications électroniques qui lui sont strictement nécessaires.

La collectivité a convenu avec ORANGE, selon les modalités prévues à l'accord tripartite pour chaque chantier concerné, l'application de l'option A.

Conformément à l'article L.115 -1 du code de la voirie routière, à l'intérieur des agglomérations le maire de la commune concernée assure la coordination des travaux objets de la présente convention, avec la réalisation d'autres travaux intéressant le domaine public routier.

Chaque maître d'ouvrage fait son affaire de la mise en œuvre des prescriptions du code du travail, relatives à la prévention des risques et à la sécurité sur le chantier et de leur observation par les entreprises intervenantes.

Le SDE 24, en tant que maître d'ouvrage des travaux de génie civil, est habilitée à effectuer la déclaration au préfet de région ou au groupement de collectivités désigné par le schéma directeur territorial d'aménagement numérique, en application de l'art. L. 49 nouveau du CPCE, si la longueur de l'opération dépasse 150 mètres en agglomération ou 1 000 mètres hors agglomération.

ARTICLE 5 – REALISATION DU GENIE CIVIL

5.1 – Études

Le SDE 24 fournit à ORANGE :

- la confirmation, sous une forme et un délai de préavis à convenir, des travaux d'enfouissement à exécuter,
 - un plan indiquant la zone exacte des travaux,
 - un avant-projet indiquant le tracé prévisionnel de la tranchée aménagée, le tracé prévisionnel des Installations de communications électroniques, ainsi que le tracé prévisionnel des autres ouvrages (électricité, éventuellement gaz, eau, assainissement, ...) à établir,
 - un planning prévisionnel des travaux,
 - un délai pour renvoyer à la collectivité l'avant-projet complété des éléments visés ci-après.
- ORANGE renvoie au SDE 24, dans le délai spécifié, sous forme d'esquisse, l'avant-projet spécifiant le tracé des Installations de communications électroniques après prise en compte de ses contraintes propres (y compris la reprise en souterrain des lignes terminales), le nombre d'Installations de communications, les implantations de principe des bornes de raccordement, des chambres et la position estimative des adductions vers les domaines privés.
 - Le SDE 24 exécute les études d'ingénierie et de génie civil relatives à la réalisation des Installations de communications électroniques. Ces études sont adressées à ORANGE pour remarques éventuelles et validation du projet final.
 - ORANGE exécute les prestations d'études et d'ingénierie de ses Équipements, relatives à la réalisation du câblage et à la reprise en souterrain ou en façade des câblages des clients concernés.

5.2 – Exécution des travaux de génie civil

- Le SDE 24 est maître d'ouvrage des travaux relatifs à la tranchée aménagée. Ces travaux comprennent notamment :
 - l'ouverture de la tranchée (démolition des revêtements, terrassement, déblayage, étayage éventuel, aménagement du fond de fouille),
 - la fermeture de la tranchée (remblayage, dispositif avertisseur, compactage),
 - la réfection des revêtements (provisoires et/ou définitifs),
 - l'Installation des Équipements annexes (barriérage, clôture, signalisation, balisage, dépôt de matériels, baraquements...).
- Le SDE 24 est maître d'ouvrage des infrastructures communes de génie civil (tranchée commune, éventuellement galeries techniques, réservations, fonçages, ouvrages d'art) en complément de la tranchée aménagée.
- Le SDE 24 est maître d'ouvrage des Installations de communications électroniques, et en assure la pose en domaine public et en terrain privé, tant pour les Installations utilisées par ORANGE que pour les éventuelles Installations surnuméraires prévues par la collectivité.
- Le SDE 24 assure la pose des installations de communications électroniques en domaine public.
- Le SDE 24 assure en domaines privés la pose des Installations de communications électroniques nécessaires à la reprise en souterrain des câbles des clients concernés.
- Le SDE 24 fait son affaire de la dépose, de l'enlèvement et du traitement des appuis communs abandonnés.

ARTICLE 6 – RECEPTION DES INSTALLATIONS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Préalablement aux opérations de réception ; ORANGE (son sous-traitant ou son représentant) est invitée aux réunions de chantier, et dispose d'un droit d'accès permanent sur les chantiers d'implantation des Installations de communications électroniques réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la collectivité.

Les opérations de réception peuvent être réalisées par tout organisme vérificateur désigné par la collectivité dans le cadre d'un contrat séparé.

Un procès-verbal de la réception des installations réalisées sera transmis à ORANGE.

ARTICLE 7 – EXECUTION DES TRAVAUX DE CABLAGE

Dès que la mise à disposition des Installations de communications électroniques est notifiée à ORANGE, elle entreprend les travaux de mise en œuvre de ses Équipements de communications électroniques. Ces travaux comprennent :

- le tirage et le raccordement des nouveaux câbles dans les Installations de communications électroniques ;
- la reprise en souterrain ou en façade des câbles existants des clients concernés, sous réserve de l'obtention par la collectivité des autorisations du propriétaire et/ou d'urbanisme pour les reprises en façade ; le raccordement de l'infrastructure souterraine créée nécessitera le raccordement des nouveaux câbles souterrains avec les câbles existant en domaine privé.
- l'enlèvement des anciens câbles ainsi que la dépose et l'enlèvement des appuis abandonnés qui appartiennent à ORANGE.

Un planning sera établi entre les parties, au titre duquel les délais de réalisation, y compris la dépose des anciens câbles et des poteaux abandonnés, ne pourront excéder 30 à 60 jours calendaires selon l'importance du chantier, sauf cas de force majeure dûment justifié.

En cas de non-respect de ce délai, une pénalité journalière pourra être appliquée à l'encontre d'ORANGE correspondant à 1/3000 du montant des travaux de câblage évalué selon un coût unitaire de référence de 12,67 euros HT par mètre linéaire de génie civil. Elle n'est due que si les causes de ce retard sont exclusivement imputables à ORANGE.

ARTICLE 8 – DOSSIER DE RECOLEMENT

Après avoir réalisé les travaux de tirage du câblage, ORANGE remet sous trente jours au SDE 24 un dossier de récolement établi dans les formes convenues avec celle-ci et qui pourra comprendre par exemple :

1) un plan des parcours issus des plans itinéraires initialement fournis par le SDE 24 et dûment complétés par l'Opérateur, sous format SIG compatible, précisant le système de coordonnées (coordonnées LAMBERT 1 LAMBERT 2, LAMBERT 3, LAMBERT 2 étendu), ou un format électronique DXF, pour les parcours sur lesquels les travaux ont été réalisés

2) le fichier fourni par le SDE 24 confirmant l'occupation des Installations utilisées (par défaut celle-ci est portée sur le plan itinéraire).

Section 3 – Répartition des charges entre la collectivité et l'opérateur

ARTICLE 9 – REPARTITION DES CHARGES

- La collectivité prend à sa charge les dépenses comprenant notamment :
 - les frais de réalisation des infrastructures communes de génie civil, hors quote-part des coûts de terrassement mis à la charge de l'Opérateur.
 - les frais d'étude et de réalisation des Installations de communications électroniques, y compris les coûts d'approvisionnement en matériel et les frais de validation et de réception desdites Installations.
- ORANGE prend à sa charge :
 - les coûts de dépose, de réinstallation en souterrain et de remplacement des Equipements de communications électroniques incluant en particulier les câbles et les coûts d'études et d'ingénierie correspondants.
 - une proportion des 20% des coûts de terrassement des Infrastructures communes de génie civil soit 8€ HT m/l

L'Opérateur s'acquittera, sur présentation d'une facture détaillée, envers le SDE 24 des coûts de terrassement mis à sa charge et indiqués dans la convention de chantier, en un versement libératoire unique entre les mains du comptable désigné.

- ORANGE s'acquitte envers la collectivité du prix de location des Installations de communications électroniques mises à sa disposition, selon les modalités prévues à la section 7.

Section 4 – Répartition de la propriété des ouvrages entre la collectivité et l'opérateur

ARTICLE 10 – PROPRIETE DE LA COLLECTIVITE

- Les Infrastructures communes de génie civil et les Installations de communications électroniques sont la propriété de la collectivité. Elle en assure l'exploitation, la maintenance (réparations), l'entretien et le renouvellement. Leur utilisation par ORANGE ne confère à celle-ci aucun droit réel, conformément à l'article L. 1311-1 du code général des collectivités territoriales.
- En cas de transfert de propriété au profit d'une autre collectivité territoriale, d'un syndicat mixte ou d'un établissement public de coopération intercommunale, les droits et obligations dont bénéficie la collectivité seront également transmis à ce bénéficiaire. Une notification de ce transfert par courrier recommandé avec demande d'avis de réception sera adressée concomitamment à ORANGE.

ARTICLE 11 – PROPRIETE D'ORANGE

- Les Installations de communications électroniques mises à la disposition d'ORANGE sont établies en remplacement des réseaux aériens déposés. Ces ouvrages ne peuvent faire l'objet d'une sous-location par ORANGE, sauf accord exprès de la collectivité. Leur utilisation est consentie tant que le droit d'établir ou d'exploiter un réseau ouvert au public ou de fournir au public un service de communications électroniques prévu par l'article L. 33-1 du code des postes et communications électroniques n'a pas fait l'objet d'une suspension ou d'un retrait. Les principes généraux de cette mise à disposition font l'objet des annexes 2 et 3 à la présente convention.

- Les Équipements de communications électroniques établis en remplacement des réseaux aériens déposés sont la propriété d'ORANGE. Elle en assure à ses frais l'exploitation, la maintenance (réparations), l'entretien et le renouvellement

Section 5 - Utilisation des ouvrages mis à disposition

ARTICLE 12 – SEPARATION DES RESEAUX ET UTILISATION PARTAGEE

Les conditions d'accès ou d'interconnexion entre le réseau de la collectivité et le génie civil d'ORANGE font l'objet d'un contrat de partage ou d'accès au réseau (convention LGC DPR applicable aux collectivités territoriales), différent du présent contrat.

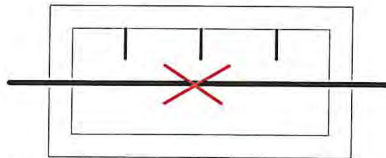
A l'issue des opérations de réception des Installations de communications électroniques établies par la collectivité, celle-ci désigne à ORANGE les Installations mises à sa disposition. En aucun cas, ORANGE ne pourra choisir elle-même ces Installations.

Le passage en transit des câblages est autorisé dans les chambres appartenant à la collectivité, dans le respect des règles suivantes :

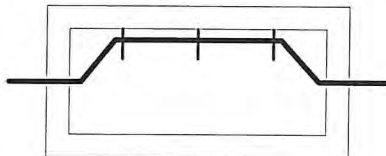
Le choix des Installations ayant été opéré selon les règles précisées ci-dessus, ORANGE procède à la pose de son câblage qui doit être identifié par une étiquette fixée au câble à l'entrée et à la sortie de chaque chambre et protégé par une gaine fendue d'une couleur spécifique à l'Opérateur.

Aucun love de câble à fibres optiques ne sera autorisé dans les chambres de passage. L'ensemble câble + gaine sera dissocié autant que possible des faisceaux existants et ne devra pas :

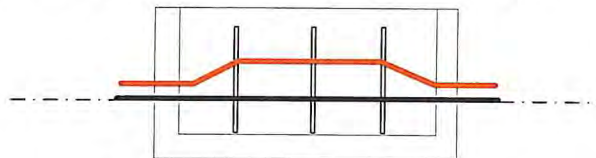
- entraver l'exploitation des Équipements de communications électroniques déjà en place ;
- traverser la chambre par son axe médian ou un axe passant par l'espace de travail.



Il cheminera sur le piedroit le plus proche équipé de supports de câbles,



et sera positionné autant que faire se peut sur le même plan horizontal que l'alvéole qu'il occupe.



ORANGE utilisera les supports de câbles existants. En aucun cas elle ne devra déplacer ni substituer ces supports par des supports qui lui sont propres.

En cas d'absence ou de manque de place sur les supports existants, ORANGE est autorisée à fixer ses câbles à fibres optiques avec des matériels dans le respect des règles ci-dessus.

La pose d'Équipements passifs ne doit pas faire obstacle à la bonne gestion des Équipements de communications électroniques des autres réseaux présents et notamment le tirage ou la désinstallation d'autres câbles et doit permettre une intervention et l'extraction des Équipements présents.

Section 6 – Entretien et maintenance des installations de communications électroniques

ARTICLE 13 - PRINCIPES GENERAUX

Les parties sont chacune responsables de l'entretien, de la maintenance et des réparations, en tant que de besoin, des Infrastructures communes de génie civil, des Installations de communications électroniques et des Équipements de communications électroniques dont elles sont propriétaires.

La collectivité gère, à la date de prise d'effet de la convention locale les documents techniques relatifs à la situation des Installations nécessaires à l'intervention de ORANGE ou de toute personne agissant pour son compte en vue de la réalisation des opérations de maintenance.

Les parties désignent les interlocuteurs qui assurent le suivi de la mise en œuvre de la convention locale en période de maintenance (téléphone, fax, mail...), notamment en cas d'urgence, et s'engagent à actualiser ces informations.

S'agissant de la maintenance curative, les temps de GTR (Garantie de Temps de Rétablissement) et de GTI (Garantie de Temps d'Intervention) applicables sont précisés entre le Parties en Annexe 1. Elles sont compatibles avec les obligations imposées par l'arrêté du 1er décembre 2009 portant désignation de l'Opérateur chargé de fournir la composante service téléphonique du service universel.

ARTICLE 14 - DISPOSITIONS APPLICABLES A ORANGE

Installation et interventions ultérieures

Dans le cadre des travaux exécutés au titre des interventions sur les Installations de communications électroniques qui lui sont dédiées, ORANGE ou son exécutant assume la responsabilité pleine et entière :

- de la sécurité de ses agents et de ceux de son (ou ses) sous-traitant(s) agréé(s) et prend notamment toutes les dispositions nécessaires pour faire respecter les règles en vigueur, en matière de sécurité et d'hygiène et de conditions de travail.
- des conséquences éventuelles que le chantier ouvert par leur personnel peut engendrer vis-à-vis des tiers et des réseaux déjà installés.

ORANGE ou son exécutant est tenue de présenter un plan de prévention des risques et d'assurer la prévention des risques liés à l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens visés dans les règles d'ingénierie et notamment tous les risques liés aux travaux sur la voie publique, à la manutention, à l'environnement électrique, aux travaux particuliers, aux travaux en souterrain et les risques généraux.

Maintenance préventive

ORANGE s'engage à maintenir ses Équipements de communications électroniques en bon état pendant toute la durée de la convention locale, à ses frais et sous sa seule responsabilité.

Pour les besoins d'implantation et de la maintenance préventive de ses Équipements de communications électroniques, ORANGE dispose d'un droit d'accès à tout moment aux Installations de communications électroniques mises à sa disposition.

Si ORANGE constate un défaut affectant les Installations de communications électroniques, il en informe la collectivité sans délai.

Maintenance curative

En cas d'intervention urgente ORANGE peut sans délai exécuter les travaux nécessaires à la réparation, à charge pour elle d'informer la collectivité. Dans ce cas la collectivité s'engage à rembourser les frais d'intervention, selon le catalogue des prix de FT.

ARTICLE 15 - DISPOSITIONS APPLICABLES A LA COLLECTIVITEMaintenance préventive

La collectivité assure la maintenance préventive de ses Infrastructures communes de génie civil et de ses Installations de communications électroniques. En cas d'interventions programmées, la collectivité en informe préalablement ORANGE selon ce qui a été prévu au préalable.

Maintenance curative

En cas d'avarie constatée par la collectivité sur les Installations de communications électroniques mises à disposition, elle prend toutes dispositions utiles pour aviser ORANGE de la nature et la localisation de l'avarie et l'associer en tant que de besoin aux réparations nécessaires dans les meilleurs délais.

Les parties conviennent de s'informer réciproquement et sans délai de l'incident afin de définir d'un commun accord la nature de l'intervention curative et de son mode opératoire.

ARTICLE 16 - GESTION DES DT/DICT (DECLARATIONS DE PROJET DE TRAVAUX / DECLARATIONS D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX) OU DES DR/DICT (DEMANDES DE RENSEIGNEMENT / DECLARATIONS D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX) –

La réglementation vise à protéger les réseaux implantés dans la commune concernée lors de travaux publics à effectuer à proximité de ces réseaux, notamment sur le domaine public routier.

Le propriétaire/gestionnaire du réseau communique au Guichet Unique « Réseaux et Canalisations » les informations nécessaires à la mise en œuvre des DP/DICT et répond aux DP/DICT adressées par les entreprises de travaux.

Section 7 – Conditions financières de la mise à disposition de l'Opérateur**ARTICLE 17 – MONTANT DE LA REDEVANCE DE LOCATION**

Les redevances de location des installations, dues par ORANGE, sont représentatives du coût de construction des installations mises à sa disposition, ainsi que des frais d'exploitation, de maintenance (réparations), d'entretien supportés par la Personne publique.

Le montant : 0,58 € /ml par an

L'évolution du prix relatif au droit de passage est indexée sur l'indice TP01 selon la formule suivante :

P_n est le prix pour l'année « n » ;

P_o est le prix de l'année de référence « o » (de signature de la convention) ;

$P_n = P_o * (0,2 + 0,8 * (TP01_n / TP01_o))$, dans lequel :

TP 01 : indice général relatif aux travaux publics

$TP\ 01_n$ = valeur du TP 01 du mois de septembre de l'année de référence « n-1 »,

$TP\ 01_o$: valeur du TP 01 du mois de septembre de l'année précédant l'année « o » de signature de la convention. Si l'année « o » est l'année 2011, l'indice $TP\ 01_o$ est celui de l'année 2012, soit.

Elles sont payables annuellement par terme échu à la date anniversaire de la prise d'effet de la présente convention. Le montant annuel sera calculé au prorata temporis si la convention locale durait moins d'une année.

ARTICLE 18 - MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement s'effectue quarante-cinq jours après présentation par la Trésorerie de la collectivité d'un titre de mise en recette portant la référence comptable, accompagnée d'un RIB et qui est adressé à : **ORANGE UPRSO/ DA CLSO site Jean Jacques Bosc 33731 Bordeaux Cedex 9**

Toute somme non payée à l'échéance prévue, peut donner lieu au paiement de pénalités de retard, calculée sur la base d'un coefficient égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités courent à compter du quarante cinquième jour suivant l'échéance de paiement jusqu'au jour du paiement effectif.

Section 8 – Estimation des travaux et dispositions financières

ARTICLE 19 – ESTIMATION DES TRAVAUX

Conformément aux devis ci-annexés, les travaux à la charge de la collectivité, réalisés par le Syndicat Départemental s'élèvent à la somme de :

Total HT: 21 707,83 €

Total TTC: 26 049,39 €

Le financement des travaux de génie civil à la charge de la collectivité tel que défini plus haut, sera avancé par le Syndicat Départemental d'Energies et sera remboursé à ce dernier par la collectivité selon les modalités ci-après :

- 100 % au décompte définitif des travaux,

ARTICLE 20 - ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE

La collectivité ne pourra résilier la présente convention tant qu'elle ne se sera pas acquittée du remboursement intégral des sommes dues au Syndicat.

Section 9 – Responsabilités et assurances

ARTICLE 21 – RESPONSABILITES

ORANGE est responsable, tant vis à vis de la collectivité que des tiers, de tous dommages matériels directs qui pourraient résulter du déploiement et/ou de l'exploitation de ses Équipements de communications électroniques et des dégâts matériels qu'ils pourraient occasionner aux Installations de communications électroniques appartenant à la collectivité, à l'exclusion expresse de la réparation des dommages indirects et/ou immatériels.

La collectivité est responsable, tant vis à vis de ORANGE que des tiers, de tous dommages matériels directs qui pourraient résulter de la mise à disposition et de l'exploitation de ses Infrastructures communes de génie civil et ses Installations de communications électroniques et des dégâts matériels qu'elle pourrait occasionner aux Équipements de communications électroniques appartenant à ORANGE, à l'exclusion expresse de la réparation des dommages indirects et/ou immatériels.

Sous réserve des dispositions de l'article L 2131-10 du code général des collectivités territoriales, chaque partie renonce à tout recours contre l'autre partie à raison des malfaçons constatées après l'achèvement complet du chantier, en particulier après les réfections de voirie.

ARTICLE 22 - ASSURANCES

ORANGE est tenue de contracter auprès d'une ou plusieurs compagnies d'assurances représentées en France, une ou plusieurs polices d'assurances valables pendant toute la durée de la présente convention locale et garantissant :

- sa responsabilité civile résultant de l'activité des Installations et Équipements utilisés et de son Personnel,

- les dommages subis par ces Installations et Équipements de communications électroniques.

La collectivité veillera à garantir les dommages causés et subis par ses propres Installations et Infrastructures de communications électroniques.

Section 10 – Dispositions diverses

ARTICLE 23 – RACCORDEMENT DE NOUVEAUX CLIENTS

L'Opérateur s'engage à raccorder en souterrain les futurs clients à l'intérieur du périmètre des zones où ses réseaux de communication électronique sont en souterrain, sous réserve de la réalisation par la collectivité des éventuelles extensions de génie civil nécessaires, dont elle conserve la propriété.

ARTICLE 24 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention cadre reste en vigueur tant que le droit d'établir ou d'exploiter un réseau ouvert au public ou de fournir au public un service de communications électroniques prévu par l'article L. 33-1 du code des postes et communications électroniques n'a pas fait l'objet d'une suspension ou d'un retrait sauf dénonciation à une date anniversaire de l'échéance par l'un des signataires avec un préavis de trois mois, par lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 25 – CONFIDENTIALITE

La collectivité s'engage à ne pas communiquer et/ou à ne pas divulguer à des tiers les plans appartenant à ORANGE et faisant l'objet de la présente convention à l'exception des Personnes, dont le nombre devra être nécessairement limité, qui auront pour mission l'exécution de la présente convention.

La collectivité s'engage d'une part, à informer lesdites Personnes de la confidentialité à laquelle sont soumis les plans et d'autre part, à prendre de façon générale, toute mesure permettant de préserver la confidentialité des documents objet du présent article.

La présente clause continuera à s'appliquer pendant un délai de trois ans après la résiliation de cette convention pour quelque cause que ce soit.

La présente convention est établie en autant d'exemplaires originaux que de parties.

Fait à PERIGUEUX....., le..... 28 AVR. 2022.....

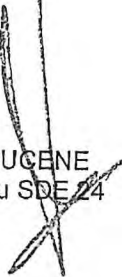
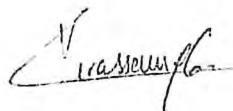
Pour la collectivité

Pour le SDE 24

Pour l'Opérateur,
(cachet et signature)

Le Maire ou son représentant

Philippe DUCENE
Président du SDE 24



ANNEXE 1
MISE À DISPOSITION D'ORANGE ET UTILISATION DES INSTALLATIONS DE COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES APPARTENANT À LA PERSONNE PUBLIQUE :
MODALITÉS D'INTERVENTION

Les indications ci-dessous constituent des exemples à adapter au cas par cas.

1 – Délais d'intervention et de rétablissement du service en cas de dommages

Les délais d'intervention peuvent s'exprimer en :

- . Heures,
- . Ouvrables ou non ouvrables,
- . En garantie de temps d'intervention (GTI) ou garantie de temps de rétablissement (GTR),
- . Après notification du non-fonctionnement ou du dysfonctionnement,
- . Et prévoir la possibilité d'intervention de l'Opérateur.

Ex : GTR : réparation dans les 48 h 00 (jours ouvrables) qui suivent la signalisation (abonnement téléphonique ORANGE).

En cas d'urgence, l'exécutant de la Personne publique est autorisé à intervenir sur ses Équipements de communications électroniques, sous réserve d'en informer préalablement ORANGE.

2 - Mise en place d'un Point d'Entrée Unique (PEU) – Service d'accueil

2.1 Contacts Personne Publique

Heures ouvrables

Heures non ouvrables

Adresse mail :

peu.ca@orange.com

Pilotage.blurr33@orange.com

Nom correspondant n° 1

Nom correspondant n° 2

Les courriers électroniques déposés à cette adresse seront traités du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures sauf les jours fériés.

2.1- Contacts Opérateur

Opérateur	ORANGE
Nom du correspondant	UI Aquitaine
Rue, N° dans la rue	15 avenue de Beutre
Code Postal	33600 PESSAC
N° téléphone	0800083083
N° fax	
E-Mail	

2.4 Cas d'interruptions – défauts – dérangements

À remplir par l'Opérateur :

Liaison	Tronçon	Site	Adresse	Date de défaut	Heure de défaut	Description de l'incident

Suivi à remplir par l'Opérateur :

Numéro Incident

Site	Adresse	Date	Heure	Observations

**Le responsable du suivi
dérangement**

3 – Modalités de gestion du service d'assistance

Habilitations du Personnel habilité à saisir le PEU (fournir la liste des Personnes habilitées).

Permet, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à l'Opérateur de déposer par tous moyens fixés entre les parties, les incidents qui se produisent sur le réseau.

Selon la GTI / GTR convenue, le rapport peut être suivi d'une confirmation par notification selon les moyens convenus entre les parties (fax, mail, téléphone) dans un délai – en général bref - à compter du dépôt.

Mission du service d'assistance :

- recevoir et enregistrer les appels de l'Opérateur,
- appeler le responsable de la maintenance,
- clôturer l'incident lorsque le service est rétabli.

Option : gestion de la clé de verrouillage des chambres sécurisées : remise à l'Opérateur contre décharge.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA**

Séance du 23 juin 2022

Membres en exercice	29
Présents	23
Représentés	3
Votants	26
Abstention	0
Exprimés	26
Pour	26
Contre	0

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 23 juin à 18h00, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 15 juin, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAINANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Carlos DA COSTA, Monsieur Marc PINTA-TOURRET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

Procurations : Madame Marlies CABANEL à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Claudine. MULLER à Monsieur Christophe NAJEM, Monsieur Jean-René BERTIN à Madame Véronique LIVOIR

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE

Délibération N°2022-82

**EFFACEMENT DES RESEAUX D'ELECTRICITE AU TITRE
DU PROGRAMME DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ENERGIES DIT DE L'ARTICLE 8 - OPERATION
D'INVESTISSEMENT RUE LACHAMBEAUDIE, AVENUE
BROSSARD ET RUE DU COMMANDANT MARATUEL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a sollicité le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24) pour l'inscription d'une opération d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité, au titre du programme individuel environnemental dit « de l'article 8 du Cahier des charges de concession », concernant la rue Lachambeaudie, avenue Brossard et rue du Commandant Maratuel.

L'ensemble de l'opération retenue par le SDE 24 représente un montant estimé à 301 982,75 € TTC soit à 251 652,29 € HT, dont 40% sont financés par le concessionnaire.

Cependant, la commune relevant du régime urbain de l'électrification, la participation financière de la collectivité est sollicitée au prorata du taux représentatif de la part de la taxe communale sur l'électricité, non reversée à l'autorité concédante, le SDE 24, appliqué sur la part financée par ce dernier, soit sur 60% du montant HT des travaux effectivement réalisés.

A titre indicatif, sur la base de l'estimation, ci-dessous, la participation de la commune s'établirait comme suit :

- Montant estimé de l'opération en € TTC :	301 982,75 €
- Montant estimé de l'opération en € HT :	251 652,29 €
- Restant à financer (60% HT) :	150 991,37 €
- Taux de taxe communale non reversée au SDE 24 :	75,00 %
- Participation communale demandée :	113 243,53 €

La participation définitive qui sera demandée à la commune lors de l'émission d'un titre de recettes par le SDE 24, sera calculée par rapport au montant du décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations effectivement réalisés.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal quant à la participation de la Commune à l'opération d'effacement qui sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du SDE 24.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Moyens d'Action,

- **ACCEPTE** la participation financière de la commune à l'opération d'effacement de réseaux considérée, dans les conditions qui viennent de lui être exposées ;
- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24 sur la base du calcul provisoire qui vient d'être évoqué ;
- **S'ENGAGE** à modifier cette somme en fonction du montant définitif des travaux effectivement réalisés, au vu du décompte définitif ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires qui seront à établir à cet effet ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Jacques de Peretti